

**Agriculture en Alsace
Alsace Nature propose :**

**Des Initiatives Locales pour Valoriser
la Protection de la Nature
et le Bien-Etre des Animaux**

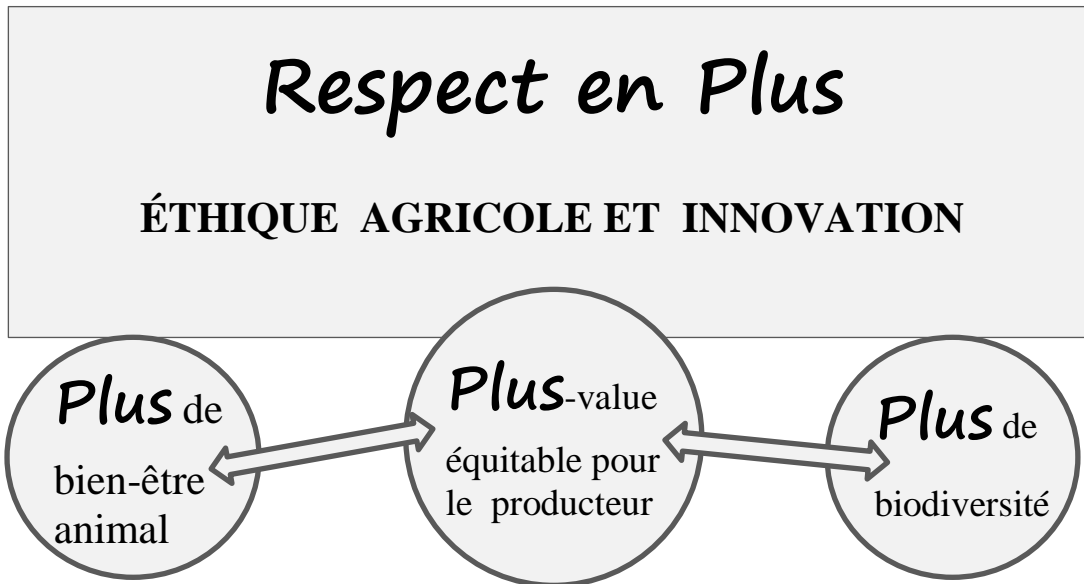
Respect en Plus



Rédaction : Anne Vonesch

Mai 2012





Avec le concept *Respect en Plus*, Alsace Nature propose des démarches volontaires basées sur le respect du vivant et du travail. Il met en lien le bien-être animal, la biodiversité, et un prix équitable.

Il s'agit d'expérimenter des initiatives locales selon ce principe, reconnaissable et transposable sur différentes productions et différents milieux naturels, et cumulable avec d'autres démarches.

Un tel projet est dans l'air du temps pour traduire en actions concrètes l'accueil de la faune et flore sauvages dans une vie économique moderne, l'attachement aux paysages traditionnels, la protection des zones humides et de la qualité de l'eau, la trame verte et bleue, la reconnaissance des animaux comme des êtres sensibles et intelligents, la responsabilité sociale des entreprises...

Allons-y, nous sommes tous responsables.

Respect en Plus

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose
Des Initiatives Locales pour Valoriser
la Protection de la Nature
et le Bien-Etre des Animaux

Table des matières

Introduction	page 7	2ème partie : Mieux respecter les besoins des animaux et de la biodiversité : comment ?	
1ère partie : Valoriser la protection de la nature et des animaux : contexte économique et sociétal		2.1 Le bien-être animal	
1.1 Répondre à un besoin		2.1.1 Regard scientifique : le bien-être animal, qu'est-ce que c'est ?	75
1.1.1. Nature et animaux : de nouveaux défis pour une agriculture durable	9	2.1.2 Les normes : insuffisantes et mal appliquées	83
1.1.2. En Alsace : des initiatives pour la nature et les animaux	11	2.1.3 Le modèle suisse : pragmatique	89
1.1.3. Labels, mentions, marques, certifications : insuffisances et exemplarités	13	2.1.4. Valoriser le bien-être : quels contenus ?	92
1.1.4. Quelques publications pour entrer dans le sujet	16	Vaches laitières 95	Bovins viande 96
1.2 Les prix : une plus-value vertueuse		Veaux 97	Ovins, caprins 98
1.2.1 Des prix trop chers ou pas assez ?	21	Porcs 99	Poules pondeuses 100
1.2.2 Le principe du prix équitable pour une production équitable. Exemples.	25	Autres volailles 102	Lapins 103
1.2.3 Plaidoyer pour une complémentarité entre aides (justifiées) et plus-value (transparente)	29	2.1.5 Le programme de protection animale de la Basse-Saxe	104
1.2.4 Exemples de prix (œufs, lait, poulet, porc)		2.2 Les milieux naturels	
1.2.4.1 Le prix des œufs	31	2.2.1 Besoins de biodiversité en Alsace	106
1.2.4.2 Le prix du lait	33	2.2.2 SNB, trame verte et bleue et agriculture	110
1.2.4.3 Le prix des poulets	37	2.2.3 La biodiversité et les entreprises	113
1.2.4.4 Le prix du porc	39	2.2.4 Haute Valeur Environnementale (HVE)	115
1.3 Un cadre réglementaire		2.2.5 Haute Valeur Naturelle (HVN)	118
1.3.1 Entre espoir et désespoir	41	2.2.6 Indices de Biodiversité des Exploitations Agricoles (IBEA)	119
1.3.2 Le cadre européen et l'application nationale quant à la biodiversité	44	2.2.7 TerraSuisse, exemple pratique de valorisation de la biodiversité	120
1.3.3 Le cadre européen et l'application nationale quant à la qualité des produits agricoles		2.2.8 La méthode LPO : propositions naturalistes pour concilier biodiversité et production	123
1.3.4 Le cadre européen et l'application nationale quant au bien-être animal	51	2.3 Durabilité, nature et animaux : cohérence écologique et éthique	125
1.4 Convaincre		3ème partie : Propositions pour l'Alsace : contexte, objectifs, moyens, actions	
1.4.1 Communiquer envers les consommateurs	56	3.1. Approche opérationnelle :	
1.4.2 Communiquer envers les acteurs professionnels	67	propositions générales	131
		3.2. Œufs et ovo-produits de plein air	135
		3.3. Lait du Ried	139
		3.4. Viande bovine	145
		3.5. Porcs	149
		3.6. Biomasse et biodiversité (LPO, Eric Brunissen)	153
		<i>A suivre : Céréales et hamster</i>	
		<i>Programme régional de bien-être animal</i>	
		<i>Forêts, Vignoble</i>	
		Résumé	157

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose



des Initiatives Locales
pour Valoriser
la Protection de la Nature
et le Bien-Etre des Animaux

Respect en Plus

Introduction

Relier le *Respect* du vivant dans les pratiques agricoles à une *Plus-value* équitable : c'est l'objectif ambitieux du présent travail nommé « *Respect en Plus* ». Il s'adresse aux décideurs, notamment au Conseil Régional d'Alsace, et aux professionnels ainsi qu'aux consommateurs que nous sommes tous, avec des propositions quant à développer la production et la vente de produits agricoles issus de pratiques particulièrement respectueuses des milieux naturels et/ou du bien-être des animaux d'élevage. Il y a **un réel besoin de démarches volontaires** dans ces domaines.

Plusieurs raisons font penser que l'Alsace pourrait jouer un rôle de précurseur. L'Alsace n'est pas une grande terre d'élevage, mais elle a des atouts de qualité et dispose d'un marché solvable. L'Alsace est ouverte à l'Europe. C'est un homme de culture alsacienne qui a eu, au cœur de l'Afrique, l'inspiration du respect de la vie. Si l'Alsace aujourd'hui tient à son patrimoine humaniste et se veut attractive dans la durabilité, il y a lieu de discerner le vrai du faux-semblant.

Il s'agit d'être concret et d'aboutir. Dans un premier temps, **5 fiches de synthèse** présentent des propositions pour une démarche de *Respect en Plus* quant aux productions :

- d'œufs de plein air
- de lait dans les Rieds
- de viande bovine à l'herbe
- de porc
- de roseaux et autre couvert herbacé favorable à la biodiversité comme biomasse énergétique

D'autres fiches sont prévues : grand hamster et grandes cultures, programme régional de bien-être animal, forêt, vignoble,....

Il nous a paru utile d'approfondir les questions du bien-fondé et de la faisabilité d'une telle démarche notamment quant aux prix et d'évoquer le contexte européen et le cadre réglementaire, tout en s'inspirant des expériences de ce genre en Alsace et ailleurs. Les échanges en Alsace durant ces quinze dernières années ont montré qu'il s'agit de thèmes sensibles et difficiles. La préservation de la biodiversité – toujours en régression – est désormais très

officiellement et prioritairement prise en compte, quoique les moyens manquent toujours. Le bien-être des animaux d'élevage peine encore à sortir de la sphère du tabou et de la langue de bois. C'est **un défi considérable** d'initier un travail constructif dans ce domaine, d'autant plus que la réalité est complexe, puisque des pratiques et des bâtiments exemplaires sont présents en Alsace, que par ailleurs les systèmes conventionnels majoritaires en Europe mais de plus en plus dénoncés sont présents aussi, et qu'il s'agit d'identifier les potentiels d'amélioration. Un exemple consiste à optimiser les choix lors des mises aux normes.

Dans l'ensemble, **les propositions que développe Alsace Nature se basent sur une analyse largement partagée avec le monde agricole**. En effet, ce ne sont ni les interdits ni la complexité administrative exponentielle qui apporteront des solutions satisfaisantes. Il faut des prix justes ; c'est un combat de fond et dans la durée, mais l'équité est au cœur de la durabilité. Ce consensus fondamental devrait permettre de se mettre autour d'une table pour **parler d'innovation**.

Les propositions *Respect en Plus* mettent **en première place la validation d'une volonté politique** qui pourrait être formulée ainsi : oui, nous voulons aller dans le sens d'une amélioration des pratiques pour mieux respecter les besoins des animaux d'élevage et pour mieux accueillir la faune et la flore sauvage dans les milieux agricoles. Oui, nous voulons en informer les consommateurs et mettre tout le poids d'un consensus sociétal dans la balance afin d'obtenir une rémunération équitable pour des pratiques équitables car particulièrement respectueuses du vivant dans sa sensibilité.

C'est donc avec une réflexion avancée et documentée quant aux fondements et à la faisabilité d'une telle démarche, que **nous irons vers les agriculteurs et les autres acteurs pour évaluer avec eux de plus près les conditions de faisabilité**.

L'agriculture biologique est d'avant-garde et le reste. Mais le respect du vivant doit dépasser les limites et les volumes de l'agriculture biologique appelée à poursuivre son bel élan. C'est une urgence. Le partenariat privilégié avec l'agriculture biologique dans ce domaine se traduirait par un travail et des innovations partagés pour rayonner d'autant mieux.

Il y a encore et toujours besoin de pionniers.

Alsace Nature remercie le Conseil Régional d'Alsace et en particulier son Président Monsieur Philippe Richert pour le soutien financier accordé à la mise en forme de ces propositions. La suite devra être écrite avec les professionnels.

Strasbourg, janvier 2012

Maurice Wintz, président

Anne Vonesch, secrétaire régionale



1ère partie

Valoriser la protection des animaux et de la nature : contexte économique et sociétal

1.1. Répondre à un besoin

1.1.1 Nature et animaux : de nouveaux défis pour une agriculture durable

L'essentiel en bref

L'agriculture moderne est à la recherche de sa **durabilité**. Mais la course à la compétitivité ne permet pas de laisser survivre la faune et la flore sauvages, ni de respecter les besoins des animaux d'élevage.

Ce sont des éléments sensibles, pour lesquels les moyens mis en œuvre restent **insuffisants**.

Aujourd'hui l'agriculture doit répondre à de **nouveaux défis**. Tout en nourrissant l'humanité, elle doit devenir écologique. De nombreux travaux dans ce sens sont d'ores et déjà engagés.

Deux domaines, en tant que **maillons faibles**, méritent tout particulièrement d'être mieux connus et mieux pris en compte : il s'agit de la **protection des milieux naturels et du respect des animaux d'élevage**.

La **logique économique** des marchés agricoles pousse les exploitants à privilégier la réduction des coûts de production et l'augmentation de la productivité. Or la survie de notre faune et flore remarquables et ordinaires ne s'accommode pas de la course au rendement. De même, respecter les besoins des animaux d'élevage n'est guère possible si seules les performances comptent.

Les **moyens d'action** mis en œuvre à ce jour pour protéger la nature et les animaux **ne suffisent pas**. La biodiversité régresse, et les animaux souffrent par des conditions de vie qui ne répondent pas à leurs besoins. Comment y remédier ? Une agriculture durable respectueuse du vivant n'est guère possible sous le joug d'une **concurrence par les prix** mondialisée. Il faudra donc impérativement **en sortir – au moins localement**. Sur ce point, le consensus est large.

La **proposition d'Alsace Nature** consiste à **agir** dans les deux domaines identifiés comme des maillons faibles, et ceci en complément et **en cohérence avec les mesures existantes, mais avec un levier supplémentaire**. Ce levier serait l'**identification des produits et l'acquisition d'une plus-value fondée**

et justifiée par des prestations significatives liées à un respect particulier de la biodiversité naturelle et à une production particulièrement respectueuse des animaux.

Réussir un tel défi suppose de répondre à un certain nombre de **conditions**, notamment de démontrer que la démarche mérite la **confiance** des consommateurs, et de convaincre de transformateurs et distributeurs à devenir partenaires et à assurer un **prix juste**.

L'hypothèse d'Alsace Nature est que c'est faisable à assez court terme à l'échelle d'une petite filière locale et de manière exploratrice et pédagogique. Cela semble bien dans l'aire du temps.

Pourquoi les moyens d'actions mis en œuvre à ce jour ne suffisent-ils pas pour assurer la protection des milieux naturels et des animaux ?

→ La **réglementation** en matière de protection et de bien-être des animaux est très largement **insuffisante**, dans certains cas **inexistante**, et souvent **mal appliquée**.

→ Les **Mesures Agri-Environnementales** (MAE) ont des **effets limités**, vu qu'elles sont basées sur le volontariat et restreintes par des zonages, par un cadre administratif rigide et par les budgets disponibles ou attribués. Des mesures qui seraient réglementaires et non basées sur le volontariat, suscitent des oppositions.

→ Evoquer la **« qualité »** des produits **peut signifier tout et rien**. A l'exception de l'agriculture biologique et du « fermier plein air », les divers cahiers des charges existants sont décevants au niveau du bien-être animal. La plupart ne s'intéressent guère aux milieux naturels. L'industrie agro-alimentaire, comme d'ailleurs l'artisanat, sait produire de la qualité technologique et sanitaire voire gustative, sans pour autant répondre, par sa matière première, à des attentes d'ordre paysager, naturaliste, et éthique.

→ Au nom de l'agriculture durable, la promotion des **circuits courts** et de l'agriculture de proximité est de plus en plus courante. Mais trop souvent les **modes de production** restent très divers et mal identifiés. Par ailleurs les volumes sont trop restreints pour avoir un impact significatif.

1.1. Répondre à un besoin

1.1.2 En Alsace : des initiatives pour la nature et les animaux

L'essentiel en bref

L'Alsace connaît d'ores et déjà **quelques initiatives remarquables** en faveur du bien-être animal et de la biodiversité. Il est aujourd'hui pertinent de mieux les faire connaître, de développer les volumes, et d'ouvrir de nouvelles voies.

Quelques approches locales, en Alsace, mettent d'ores et déjà en œuvre une valorisation de la protection de la nature et du bien-être des animaux. Elles montrent que c'est possible et pertinent. Pour certaines, l'enjeu crucial, aujourd'hui, est de développer les volumes.

Quelques exemples non exhaustifs :

De plus en plus, les **productions de montagne** tirent un argument de vente du lien entre **mode de production et paysage**, en particulier pour maintenir des paysages de montagne ouverts. L'intensification reste toutefois un problème complexe. Des exemples particulièrement connus, mais pas les seuls, sont deux éleveurs **convertis en bio** dans le canton de Lapoutroie (Ferme des Embetschés, et Bernard Michel), qui mettent explicitement la biodiversité en valeur, avec l'image du **traquet tarier**.

Les **fromages « Prés du Ried »** évoquent de manière prioritaire un paysage patrimonial et des espèces à sauvegarder, en mettant en avant le **courlis**. Cette démarche aurait besoin de développer ses volumes pour optimiser et développer son impact favorable sur les milieux.

D'une manière plus générale, toute production à base d'herbe peut en tirer un argument écologique. Mais une prairie de production intensive est autre chose qu'une prairie à espèces remarquables. Par ailleurs les enjeux ne sont pas les mêmes entre une zone herbagère comme l'Alsace Bossue, et les prairies patrimoniales des Rieds de plaine d'Alsace.

La démarche « **Tyflo** » pour le vin apporte un plus pour la biodiversité naturelle en réduisant les traitements toxiques et en préservant des **niches écologiques**. Cette démarche qui obéit au cahier des charges de l'agriculture intégrée (à ne pas confondre avec le raisonné) est une première étape préparant une conversion vers l'agriculture biologique.

Certains **jus de pomme** véhiculent l'image des vergers à hautes tiges et de la **chouette chevêche**, en collaboration avec la LPO.

La **démarche « porc Thierry Schweitzer »**, Trophée de l'agriculture durable au Salon de l'Agriculture 2010, associe sa démarche avec la notion de « sens » donné à la production et à la consommation, et avec le **bien-être animal**. Schweitzer développe ses ventes au niveau régional et national.

Le **pâturage extensif**, au titre de l'entretien du paysage, est présent en Alsace. Des vaches Highland broutent par exemple dans le Parc des Vosges du Nord et dans la Petite Camargue alsacienne.

Il faut rendre hommage à la très dynamique agriculture biologique régionale qui répond sur de nombreux aspects aux attentes de protection de l'environnement et de bien-être des animaux, et en même temps à l'argument de proximité et au développement économique local. Avec Biobernai 2011, elle s'est courageusement engagée pour le bien-être animal. Quant à la biodiversité naturelle, ses pratiques sont nettement moins destructrices que l'agriculture conventionnelle. Les sols sont vivants, les espèces

auxiliaires préservées, l'herbe est privilégiée dans les rations des bovins. Cependant certaines conduites plus extensives des prairies et la non exploitation de zones refuges ont toujours un coût pour l'agriculteur, aussi en bio. Ainsi, la promotion de la biodiversité à travers des espèces remarquables reste plutôt l'exception. Mais l'agriculture biologique est particulièrement douée. Par exemple, les rotations obligatoires et la diversité des cultures sont favorables au grand hamster, indicateur de biodiversité en zone céréalière.

L'agriculture biologique se développe, au point de dépasser largement les prévisions sur certaines filières. Des contractualisations sur les débouchés se mettent en place. C'est la solution optimale pour progresser, cependant, pour certaines productions comme les céréales, les volumes resteront très limités à moyen terme.

Les **partenariats avec des producteurs régionaux** sont régulièrement mis en avant par tous les distributeurs. A l'exception de l'agriculture biologique il n'y a le plus souvent – à de rares exceptions près - aucun contenu significatif quant au mode de production et quant à son impact sur la nature et sur les animaux d'élevage. Le risque de telles démarches est plutôt d'induire le consommateur dans la confusion en avançant une « durabilité » qui se résume à des emplois locaux.

Le **terme « bien-être animal »** apparaît de plus en plus dans des publicités de grandes surfaces pour des produits d'élevage régionaux, mais sans précision quant au contenu. Le fait d'induire le consommateur en erreur paraît évident.

La mention du 'bien-être animal' est aussi délicate en matière de produits laitiers transformés à la ferme. Des éleveurs ont fait des choix de progrès et il est juste que cela se sache, mais il manque parfois des critères transparents concernant d'une part le système de production et d'autre part l'impact et les résultats sur les animaux. Certains problèmes persistent malgré l'engagement pour des « Chartes de bonnes pratiques » ; celles-ci sont en règle générale essentiellement d'ordre sanitaire.

La vente directe concerne 12 % des exploitations alsaciennes, pour tout ou (en général) une partie de leur production. Dans certains cas, la vente directe est associée à des prestations individuelles remarquables. C'est le cas pour le bien-être animal dans le Ferme Vogelgesang, lauréate au Trophée régional de l'agriculture durable en 2011. Cette ferme engraisse des porcs en plein air. Ses vaches laitières ont accès à du pâturage. Les veaux mâles sont engraisés à la ferme.

La vente directe représente un potentiel extraordinaire pour rendre économiquement viables des pratiques exigeantes ainsi que la production de petits volumes, mais la vente directe en soi ne garantit strictement rien au niveau des pratiques. Elle peut valoriser l'excellence, tout comme elle peut simplement concerner une petite fraction d'une importante production conventionnelle de technicité environnementale variable. Cela pose la question des pratiques dites 'raisonnées' qui en soi n'apportent que très peu de contraintes, mais qui peuvent ouvrir la porte vers l'agriculture intégrée et ensuite vers la conversion à l'agriculture biologique, en fonction de la personnalité du producteur.

1.1. Répondre à un besoin

1.1.3 Labels, mentions, marques, certifications : insuffisances et exemplarités

L'essentiel en bref

Ces pages passent en revue **différents signes de qualité et de l'origine existants**, européens et nationaux, dont les définitions officielles se trouvent sur le site de l'INAO. Il y a par ailleurs des 'mentions valorisantes' (montagne, fermier, produits pays). **Les exigences et contraintes sont inégales**. La protection des milieux naturels et le bien-être des animaux ne sont pas des priorités. C'est surtout le poulet label rouge qui a su combiner le goût supérieur avec un niveau remarquable de bien-être animal.

La réflexion quant à la biodiversité et au bien-être animal ne fait que commencer au sein de l'INAO et se limitera à proposer des Chartes, sans intégrer les cahiers des charges.

Des démarches privées commencent à s'intéresser timidement à la biodiversité et au bien-être animal. Toutefois, qu'il s'agisse de signe officiel ou de marque privée, le contenu des cahiers des charges est le plus souvent encore **peu fourni en matière de protection de la nature et des animaux**.

A noter toutefois que la Charte des bonnes pratiques d'élevage (bovins) comporte l'intention de respecter les zones semi-naturelles.

Certaines initiatives sont exemplaires et encouragent à poursuivre la réflexion.

L'agriculture biologique est la plus à même à répondre à des attentes de protection de l'environnement et de bien-être des animaux, en interdisant les produits de synthèse, et par des techniques culturales favorisant la fertilité des sols, la résistance des plantes, les auxiliaires, etc. Quant à l'élevage elle interdit la plupart des techniques concentrationnaires et impose des surfaces et des niveaux de confort supérieurs, une alimentation plus naturelle, des performances plus raisonnables, et des animaux plus robustes. Mais certains problèmes, comme la fauche tardive ou les zones refuge dans les prairies, sont sensiblement les mêmes, que l'exploitation laitière soit biologique ou non. De même certains problèmes de protection animale (vente des veaux de 8 jours et des brouillards en surnombre vers la production conventionnelle, écornage et castration à vif...) restent entiers, et en matière de santé animale des progrès sont possibles.

Les autres **signes officiels de la qualité et de l'origine** reconnus au niveau européen et national sont, comme l'agriculture biologique, gérés par l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO). Leurs définitions exactes se trouvent sur le site de l'INAO. Ils ont comme caractéristiques :

- une mise en œuvre lourde, longue, et coûteuse, inaccessible à de petites initiatives locales
- une orientation ciblée sur l'origine et la tradition régionale, et ceci malgré des volumes industriels
- une grande variabilité au niveau des exigences et des contraintes.

Par exemple, le jambon de Bayonne (**IGP, Indication Géographique Protégée**) ou le jambon de Parme (**AOP, Appellation d'Origine Protégée**) appliquent une recette régionale à une matière première industrielle.

Le **label rouge** est un signe national qui repose sur la preuve d'une qualité organoleptique supérieure du produit, démontrée par des analyses et des dégustations le comparant au produit standard. Le bien-être animal est très accessoirement considéré comme une « qualité d'image ». Selon le cas, la coïncidence entre goût et bien-être est porteuse. Le **poulet fermier label rouge élevé en plein air** a su combiner par excellence une agriculture de terroir avec du bien-être animal significatif. Ainsi les volailles fermières

élevées en plein air, et à croissance lente, de race rustique, sont l'exemple remarquable où la France a produit un succès commercial basé sur la qualité et le terroir et où le bien-être animal est une composante majeure et évidente perçue par le consommateur grâce à la mention « plein-air ». Quant à la viande de **gros bovins**, le cahier des charges rend la litière obligatoire et impose le pâturage saisonnier, ce qui est bon pour les animaux et pour les paysages. Cependant, la finition en bâtiment est admise, de même l'attache, la liaison au sol n'est pas assurée, la castration se pratique couramment sans anesthésie, et le système allaitant repose toujours sur le transport des brouillards vers l'engraissement intensif. D'ailleurs, l'agriculture biologique ne fait guère mieux. Un problème éthique majeur reste dans cette incohérence que les génisses puissent plus facilement être élevées au pré et valorisées, alors que leurs frères partent encore plus dans les systèmes d'engraissement très intensifs et à l'exportation.

Le porc **label rouge** est un produit banal de type industriel avec peu de contraintes, les porcs pouvant être élevés sur caillebotis intégral. Seuls les éleveurs de porcs **fermiers** appliquent un niveau significatif de bien-être animal, très différent du modèle dominant ; ils sont en difficulté, suite à la confusion induite par le label rouge non fermier.

Quant aux fromages, le Comté **AOC (Appellation d'Origine Contrôlée)** correspond à un mode d'élevage à l'herbe, intéressant pour l'environnement. Il existe aujourd'hui un débat entre d'un côté l'option « compétitivité, prix bas et volumes élevés » et de l'autre « différenciation et qualité ». Un autre exemple est le Munster AOC : il a un rayon géographique très large et des contraintes très faibles, au point que la révision (en cours) de sa définition s'est imposée. L'AOC des Bauges est lié à un concours de prairies fleuries. Malgré la faiblesse de certains cahiers des charges, une analyse géographique des zones en France où subsiste encore une agriculture à haute valeur naturelle (HVN, voir aussi 2.2.5), montre que « 72 % des fermes qui produisent au moins une appellation d'origine contrôlée (hors viticulture) sont en zone HVN » (*Philippe Pointereau et al.: Les systèmes agricoles à haute valeur naturelle en France Métropolitaine, Courrier de l'Environnement, octobre 2010, n°59, page 14*). Ce qui devient alors très inquiétant c'est la régression considérable des zones HVN. Est-ce que la démarche AOC telle qu'elle est, suffit pour sauver ou regagner du terrain HVN ?

Selon les réponses données par l'INAO qui gère ces signes de qualité, **une réflexion sur la biodiversité et le bien-être animal y est engagée**, en commençant par la biodiversité et par une recherche de ce qui existe dans ce domaine. Cette réflexion aboutira à des Chartes, mais n'a pas comme objectif de faire intégrer la biodiversité et le bien-être animal dans les cahiers des charges.

Un projet de recherche (BIG-DIVA) sur AOC et biodiversité animé par *Armelle Caron* a analysé « l'émergence d'un nouveau registre de justification du dispositif des Indications Géographiques défini autour de la conservation de la biodiversité », à propos des AOC fromagères St Nectaire et Salers. Cette émergence serait pilotée par l'international ! Le constat est que l'intérêt pour la biodiversité n'a pas été explicite dans l'historique de ces AOC, que le niveau d'exigences de leur cahier des charges est faible mais a toutefois intégré une limitation des fertilisants, et que les agriculteurs ont des représentations multivalentes de la biodiversité (utile, tolérée, indésirable). Pourtant sur les prairies, les relevés de biodiversité ont montré qu'elle est moyenne à forte, avec un risque lié à l'intensification, et le paysage est riche. – **Cette étude approfondie confirme qu'il existe encore de grandes lacunes quant à relier différenciation de produits et biodiversité.**

L'étiquetage des œufs est un cas très particulier et unique. La réglementation européenne impose en effet **l'affichage obligatoire du mode d'élevage des poules pondeuses.**

La **mention valorisante « montagne »** n'implique pas d'exigences autres que l'origine.

La nouvelle mention « **Haute Valeur Environnementale** » (HVE, voir 2.2.3) issue du Grenelle de l'Environnement par contre pourrait porter une certaine garantie quant à une place laissée à la nature, encore faut-il que les agriculteurs soient motivés (et encouragés) pour communiquer à ce sujet. D'ailleurs, la future conditionnalité devrait redéfinir un pourcentage minimal obligatoire, sujet à interprétation.

« **Bienvenue à la ferme** » est une marque des Chambres d'Agriculture qui regroupe un réseau de **différentes démarches**. Elle valorise surtout la qualité de l'accueil et l'« authenticité ». En Alsace, les membres disent respecter « *la saisonnalité des productions, l'environnement et le bien-être animal* », toutefois la production de foie gras étant admise, les critères de bien-être animal restent flous. Il s'avère que les cahiers des charges régionaux ou départementaux des démarches regroupées sous la marque « Bienvenue à la ferme » ne sont pas forcément diffusés. Ils semblent pour l'essentiel demander le respect de la réglementation.

Quant aux fermes pédagogiques, qui font partie du réseau ci-dessus, autant les motivations et pratiques des acteurs individuels peuvent être remarquables, autant la base collective est faible sur le fond. Il s'agit de sensibiliser autant à l'environnement qu'à la notion de filière. Selon *la circulaire*, « *le jeune apprendra à réguler son comportement pour mieux respecter le vivant* » - mais que signifie cela ? Selon les recommandations du Ministère il s'agit aussi de faire accepter l'agriculture moderne : « *Une initiation à l'économie agricole, un regard sur la ferme en tant qu'unité de production, la découverte des progrès génétiques et technologiques et la prise de conscience de l'existence de rythmes biologiques dévoilent et renforcent les relations tissées entre villes et campagnes.* » Quoi de plus contradictoire que les 'progrès' génétiques et technologiques et les rythmes biologiques !

Divers démarches et programmes développent les circuits courts, dont la marque des « **Marchés de producteurs de pays** », appartenant aux Chambres d'agriculture, et les points de vente collectifs de producteurs.

Les **labels Parc naturels régionaux** qui s'appuient sur une Charte, peuvent valoriser des produits ponctuellement, mais cela semble très limité comme produits et volumes ; cela concerne en particulier le savoir-faire de métiers d'antan. Leur priorité est l'accueil touristique. Toutefois ils peuvent pratiquer le pâturage extensif. – **Les parcs naturels régionaux et nationaux et certaines filières AOC** organisent des **concours de prairies fleuries**, avec la participation de l'INRA. Cela s'est fait dans le massif des Bauges, le Haut-Jura, les Pyrénées, le Vercors, et s'étudie dans les Vosges. L'objectif est de mieux concilier biodiversité et production, et aussi de promouvoir une mesure agro-environnementale particulière, celle des « prairies fleuries » qui privilégie le résultat et non les contraintes. L'initiative est très intéressante, toutefois deux questions se posent : d'abord la pertinence des espèces indicatrices retenues, et ensuite l'évolution de la flore dans la durée. « *La richesse floristique s'explique par des pratiques favorables de longue date (plus de vingt ans sont nécessaires selon certains).* » Un point intéressant est que cette mesure peut valoriser des pratiques vertueuses dans le passé – c'est mérité ! mais est-ce que cela dure ? (*Source : Science, eaux et Territoires, Article hors-série, 10 janvier 2012 L'obligation de résultat pour les mesures agri-environnementales "prairies fleuries" et "gestion pastorale" par NETTIER, Baptiste ; DOBREMEZ, Laurent ; FLEURY, Philippe.*)

Les « **paniers** » des réseaux AMAPs sont le mode le plus citoyen et innovant, reflétant souvent une réelle mobilisation sociale et solidaire, exprimant des valeurs éthiques et responsables. C'est une opportunité pour une production respectueuse. Il est d'autant plus important que cette dynamique générant de la plus-value ne soit pas absorbée par la production conventionnelle ni noyée dans un nouvel agri-management de grandes structures en vente directe. Or de l'efficacité il en faut aussi... Comment coexisteront les petites et les grandes structures dans le créneau de la vente directe ? Seront-elles partenaires ?

Les « **saveurs du coin** » sont une illustration intéressante. Ce groupement de producteurs autour de Lyon diversifie les débouchés en combinant la livraison de paniers, les points de vente en grande surface (Auchan), et un magasin des producteurs. Ils affichent la proximité, la saisonnalité, la fraîcheur, la qualité, et des méthodes de production relevant de techniques raisonnées et intégrées. Les obligations sont basiques, dans le sens des bonnes pratiques paraissant élémentaires, ce qui rend probable une grande variabilité entre producteurs individuels. Le cahier des charges, avec toutes ses faiblesses, est transparent et téléchargeable, ce qui est un point très positif ! Ils s'engagent dans une démarche évolutive de progrès. La préservation de la biodiversité est mentionnée – est-ce juste par rapport aux abeilles et auxiliaires

quant aux insecticides ? -, par contre le bien-être animal n'est pas cité, alors qu'il y a des éleveurs se disant 'fermiers' et l'un ou l'autre aurait sans doute des choses intéressantes à dire.

La biodiversité commence à être un **argument de communication et de responsabilité sociale des entreprises (RSE ou CSR = Corporate Social Responsibility)**. Et c'est tant mieux. Mais un regard indépendant de la société civile sera toujours nécessaire pour en évaluer la portée. Par exemple « Douce France » parle de « *semmer des fleurs des champs pour les abeilles* » et d'élever « *des haies pour les oiseaux dans chaque exploitation* ». Quant au bien-être animal, il y a « *des perchoirs pour les pintades, des jeux à piquer pour nos dindes* ». Bref, il s'agit d'élevages industriels en claustration, avec une mesure palliative a minima afin de réduire 'nervosisme' et picage (causes de saisies à l'abattoir).

La certification de conformité n'est plus un signe dit officiel de qualité. C'est un outil qui permet de mettre en avant certaines qualités et caractéristiques du produit ou de la production, et en particulier la traçabilité, le tout étant contrôlé selon les règles par un organisme indépendant. La démarche est entièrement privée. Elle peut comporter des critères de bien-être animal ou de biodiversité, mais c'est plutôt rare. Ainsi il existe environ 25 certifications de veau de boucherie et il y en a une seule (!) (détenue par Viandes Bretagne Distribution) qui met en avant la présence de litière. En effet, dans la majorité des ateliers spécialisés, les veaux sont détenus sur caillebotis et n'ont pas de litière, ce qui n'empêche pas certaines filières de parler de « respect » ou de « bien-être ».

La charte des bonnes pratiques d'élevage lancée en 1999, suite aux crises de la vache folle, par la Fédération Nationale Bovine et la Fédération Nationale des Producteurs de Lait, constitue d'abord une **campagne de communication**. Aujourd'hui, 62% des éleveurs de bovins français adhèrent à la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage, représentant 90% des produits commercialisés issus de l'élevage bovin français, selon le site de la Charte. La Charte met en avant le respect des normes, notamment en matière de traçabilité, et les bonnes pratiques basiques, ainsi que l'accompagnement des éleveurs dans l'amélioration de leurs pratiques, amélioration qui n'est pas précisée. A noter toutefois que les adhérents affirment : « *pour préserver la biodiversité et parce qu'elles stockent du carbone, je respecte les zones « semi-naturelles » et les surfaces toujours en herbe de mon exploitation.* » C'est une déclaration de bonne intention qui mériterait être beaucoup mieux connue et appréciée ! Quant au bien-être animal, pour les conditions de logement « *conformes à leur besoin* » rien n'est précisé. Le bien-être reste une sous-rubrique de la sécurité... le fruit des campagnes de prévention d'accidents de la MSA, qui avaient expliqué l'éthologie – et notamment les frayeurs – des bovins ?

Globalgap mérite un intérêt particulier vu son impact : il s'agit d'un système de certification international, privé, dont le niveau devient de plus en plus le sine qua non du référencement en grande surface. La biodiversité fait partie des critères. Quant aux exploitations, elles doivent avoir un plan d'action écrit pour la protection des habitats et la biodiversité ; il peut s'agir d'un plan individuel ou régional s'il en existe un. Sans surprise... ce n'est qu'une obligation mineure ! La suite se situe au niveau de la recommandation ; il s'agit en particulier de convertir des zones non productives et à priorité écologique en zones protégées. En ce qui concerne le bien-être animal, il semble y avoir quelques recommandations intéressantes, dans l'air du temps, toutefois globalement les exigences sont adaptées aux pratiques existantes, et il peut arriver qu'elles soient même inférieures à la réglementation, comme c'est le cas pour les porcs quant au matériau manipulable et à la caudectomie.

La **certification « AgriConfiance »** concerne un très grand nombre de coopératives, d'entreprises et des grands noms de l'agro-industrie française. Selon son site internet, « *la signature Agri Confiance® fédère des coopératives agricoles qui ont entrepris une démarche d'organisation, de contrôle et d'amélioration continue de la qualité de leur système de production pour les produits issus de l'agriculture française. ... Pour les producteurs et les coopératives certifiées selon la norme NF V 01-007, le choix et l'utilisation des intrants (engrais et phytosanitaires), la gestion des déchets, la maîtrise des ressources naturelles (eau, énergie, sols, biodiversité) font l'objet d'engagements précis et planifiés.* » Lors d'un colloque de lancement, des volailles fermières avaient été présentées : le top du top ! Mais en regardant les produits sous signature AgriConfiance, on découvre en premier lieu le foie gras industriel, bref, le pire du pire. Quant à la « Route

du Lait », au service de Candia, l'accent semble bien être mis sur le recyclage des déchets et l'économie d'énergie, des aspects environnementaux dont l'intérêt économique est immédiat. Mais si l'adhésion à Natura 2000 était aussi massivement plébiscitée que les bonnes paroles le suggèrent, cela se saurait peut-être ? Or la fiche pédagogique d'AgriConfiance qui explique la mise en œuvre de la norme environnementale NF V 01-007 reflète une certaine méthode quant à la consommation des ressources et quant aux pollutions, mais semble assez démunie quant à une prise en compte opérationnelle de la biodiversité. Et on cherche en vain une stratégie de bien-être animal. Jusqu'à preuve du contraire il s'agit une fois de plus, d'un outil de communication pour une méthode de management qui combat en effet les non conformités et les risques majeurs identifiés. Il serait nécessaire de mettre le curseur des attentes écologiques et éthiques nettement plus haut.

Une étude a montré que sur 300 produits d'origine animale dans 10 lieux de vente particulièrement populaires dans chacun de 6 pays (RU, Italie, Norvège, France, Pays-Bas, Suède), 60% communiquaient aux consommateurs sur quelque aspect de la vie des animaux ou du mode de production. Or la moitié de ces produits portait des affirmations de bien-être animal qui n'étaient basées sur aucune règle de production particulièrement favorable aux animaux (*Roe et al, 2005, selon Mara Miele, Conférence européenne 1^{er} mars 2012*). Le problème est bien là.

Face à de nombreuses démarches de management et de marketing qui sèment la confusion il devient donc **urgent de se donner des repères crédibles**, dans la durée, et de reconnaître l'exemplarité de certaines démarches.

Citons encore les **labels de pêche durable**, MSC (Marine Stewardship Council) fondé par Unilever et le WWF, et FOS (Friend of the Sea). MSC certifie près de 6% des tonnages annuels mondiaux. Or les deux labels sont fortement critiqués, parce qu'ils incluent des produits issus de populations menacées, même si globalement le risque est nettement moindre que pour des produits non certifiés. Il y a un réel besoin de labels pour la biodiversité. L'association « fair-fish » défend des critères plus exigeants et s'engage aussi positivement pour des 'petits' pêcheurs africains.

Certains **groupements de producteurs 'alternatifs' (Réseau Agriculture Durable)** s'engagent pour le lien au sol, le maintien du bocage et une production à base d'herbe. C'est ce que pratique le **Réseau Cohérence** (Bretagne), qui promeut une agriculture durable et recherche le bien-être animal dans ses pratiques, avec un cahier des charges significatif, avec un contrôle participatif.

Le réseau « **Terres d'envies** » de Rhône-Alpes veut vendre des produits fermiers de saison, sains, et de qualité, et promouvoir une agriculture à dimension humaine, et annonce vouloir le faire dans le respect de la nature et de l'animal. C'est probablement vrai et mérite valorisation – mais comment en être sûr ?

Dans tous les pays existent des démarches de **pâturage très extensif**, pour entretenir des paysages particulièrement remarquables et fragiles.

La **marque « L'éleveur et l'oiseau »**, valorise des bovins en lien avec des prairies humides favorables au rôle des genêts.

L'association explicite entre bien-être animal et milieux naturels est rare. Un exemple sont les jeunes bovins au pré dans le **Nationalpark Donauauen** (Parc National Plaine alluviale du Danube).

La **marque « Terra suisse »** de Migros valorise de la biodiversité ; il s'agit d'une mise en œuvre plus pertinente et exigeante des obligations émanant de l'agriculture intégrée qui concerne 20 % des agriculteurs suisses. Cette démarche est issue d'un partenariat avec la Station ornithologique de Sempach.

Rappelons les efforts engagés par certaines filières notamment de fromages AOC, pour des **prairies fleuries**. Ce mouvement semble bien en marche, et prometteur.

Des **labels « bien-être animal »** existent dans plusieurs pays, et certains ont depuis longtemps dépassé le marché de niche. Davantage de détails seront donnés dans les parties 2.1 et 2.2.

1.1. Répondre à un besoin

1.1.4. Quelques publications pour entrer dans le sujet

L'essentiel en bref

Parmi les très nombreux documents consultés au cours du présent travail, voici quelques publications qui conduisent au cœur du sujet.

Les sondages de l'Eurobaromètre montrent que les Européens accordent une **forte priorité à la protection de la nature**. Selon les pays, entre 80 et 59 % sont **prêts à payer plus cher** pour des produits favorables à l'environnement.

De même, la majorité des Européens sont **disposés à payer plus cher pour des produits respectueux des animaux**, et à changer l'endroit où ils font leurs courses pour les trouver.

Des travaux récents portent sur **l'agriculture de proximité**, un thème qui est dans l'air du temps. Mais les questions de protection des animaux et de la nature restent mal identifiées. Est-ce que les producteurs qui vendent en circuit court font évoluer leurs pratiques ? L'essentiel se joue par rapport au groupe de référence et aux contacts et liens entre personnes.

L'étiquetage environnemental, conséquence du Grenelle de l'Environnement, fait l'objet de travaux, et la biodiversité commence à être intégrée.

L'UICN s'est intéressée à des **signes de reconnaissance de la biodiversité**.

Quant à un **label de bien-être animal**, une **étude de faisabilité allemande**, dite étude de Göttingen, est particulièrement complète et pragmatique et nous servira souvent.

Sous le titre *Eurobaromètre*, l'Europe publie régulièrement des études sur l'opinion des Européens sur divers sujets. Les orientations de la Commission prennent en compte ces résultats, L'Eurobaromètre était la forte priorité, pour les Européens, de la protection des animaux et de la sauvegarde de l'environnement.

Quant à l'environnement, l'enquête de 2011 a montré que parmi les thèmes associés à la notion 'environnement', c'est la **protection de la nature** qui arrive désormais en 1^{ère} place, alors qu'elle n'arrivait qu'en 4^{ème} en 2007. Mais attention ! Si le terme 'protection de la nature' est remplacé par le terme 'protection de la biodiversité' la priorité passe de 47 à 20 % ! Selon les pays, entre 80 et 59 % des personnes disent être **prêts à acheter des produits plus favorables à l'environnement** même s'ils coûtent un peu plus cher ; mais entre 64 et 22 % seulement estiment que les labels existants leur permettent d'identifier de tels produits. La perte de la biodiversité fait partie des thèmes sur lesquels les Européens pensent manquer d'information.

Dès 2005, une enquête Eurobaromètre a constaté que **57 % des consommateurs sont disposés à payer plus cher pour des produits respectueux des animaux ; mais que ces produits devraient être plus facilement identifiables**. Une *étude approfondie publiée en 2007* a conclu que les consommateurs considèrent en premier lieu qu'un meilleur bien-être animal permet d'obtenir des produits plus sains et de meilleure qualité. L'importance – ou la prise de conscience – quant au fait que les animaux sont plus heureux, varie selon les pays. **62 % (les Français se situent dans la moyenne européenne) se disent disposés à changer l'endroit où ils font leurs courses afin d'acheter des produits plus respectueux des animaux**. 53 % des Français estiment que **les labels ne leur permettent pas d'identifier des produits respectueux des animaux**. En France, ils sont 39 respectivement 37 % à penser que des améliorations au niveau des conditions d'élevage sont certainement ou probablement nécessaires.

Il est important de comprendre que ce mouvement d'opinion n'est pas seulement européen. Selon le site de *Global Animal Partnership*, des enquêtes aux Etats-Unis rapportent que 95% des Américains disent qu'il est important pour eux comment les animaux d'élevage sont traités, et 76 % estiment que le bien-être des animaux est plus important que des prix bas pour la viande.

Au fur et à mesure que le présent travail progresse, divers textes européens, émanant de la Commission ou expertises, viendront éclairer les réflexions **Un grand nombre de programmes de recherche européens** concernent en effet le bien-être animal (WelfareQuality, EconWelfare, AWARE, AWIN, European Platform for Animal Welfare, les nombreux rapports de l'EFSA, et des conférences).

L'Allemagne aura son « **label bien-être animal** ». Une importante étude de faisabilité de 2010 à ce sujet a été accompagnée par l'Université de Göttingen. Au fil des présentes fiches, différents détails issus de cette étude (appelée « *étude de Göttingen* ») récente seront présentés, vu qu'elle est particulièrement complète et pragmatique, la construction d'un tel label étant en cours. Elle est téléchargeable sur le site de l'Initiative Tierschutzlabel de l'Université de Göttingen : <http://www.uni-goettingen.de/de/190211.html>.

Le Réseau rural français diffuse en 2011 une brochure « **Agriculture de proximité : CIRCUITS COURTS : les territoires aquitains s'impliquent. Guide pour l'action.** » Toutes les expériences qui y sont détaillées étayent le constat : proximité oui, mais pas de contenu en matière de mode de production. Le contenu peut y être, ou ne pas y être ; on ne le dit pas, ce n'est pas la préoccupation.

L'INRA fait divers travaux sur **l'agriculture de proximité et les circuits courts**. Est-ce une agriculture plus durable ? Est-ce qu'une rupture dans le mode de commercialisation va de pair avec une rupture dans le mode de production ? Pas nécessairement. Il y a d'abord le regard sur l'économie de l'exploitation. Il peut être classique, il peut aussi, surtout pour les éleveurs, conduire à la recherche d'une autonomie par rapport aux intrants, ce qui conduit à des pratiques durables. Certains vont jusqu'à la rupture avec le modèle productiviste. Mais le plus important reste le lien avec le groupe de référence dans lequel ils sont intégrés et qui donne une sécurité psychologique et affective. En cas de rupture, l'agriculture biologique et paysanne peut aussi la donner. Le rôle du consommateur est beaucoup moins clair, parce que souvent, « le consommateur » est une image assez théorique véhiculée par différents groupes, alors que le contact direct est basé sur une confiance sans demandes explicites. En conclusion, le principal levier d'évolution sont les liens et les échanges entre les agriculteurs impliqués. Cet enrichissement des contacts sociaux est le résultat bénéfique majeur des marchés de producteurs. (Sources : Gilles Marchal, Alexiane Spanu : *Les circuits courts favorisent-ils l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement ? Le Courrier de l'Environnement, octobre 2010, n°59 ; Yuna Chiffolleau sur les circuits courts*)

L'ADEME a publié en avril 2012 un avis sur « *Les circuits courts alimentaires de proximité* » et conclut que quant à leur impact sur l'environnement il n'est pas possible de généraliser. L'organisation de la distribution des aliments est un point important du bilan environnemental, mais sous certaines conditions il existe un potentiel important en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le respect de **la saisonnalité** des produits est crucial.

Un vaste projet est **l'étiquetage environnemental** des produits alimentaires (entre autre), suite à une **décision issue du Grenelle de l'Environnement**. En jugeant d'après l'état d'avancement des travaux sur les **produits du porc**, la tâche est extrêmement complexe, et la veille des premières expérimentations qui démarrent le 1^{er} juillet 2011, beaucoup de questions restent ouvertes. Quels seront les conséquences au niveau des pratiques ? Y aura-t-il des effets pervers ? Les choix quant aux méthodes et indicateurs seront déterminants. Des critères comme l'empreinte carbone ou la consommation des ressources (eau, énergie...) sont déjà un peu familiers. La biodiversité ainsi que la toxicité sont les derniers critères venus et font l'objet de recherches quant à la manière dont ils pourraient être intégrés. Le bien-être des animaux est totalement absent de la démarche qui va sans doute conforter l'élevage concentrationnaire assorti de quelques progrès au niveau de l'agronomie et des émissions. Le risque est donc de créer de nouvelles contradictions au lieu de construire dans la cohérence.

La **filière volailles** travaille aussi sur l'étiquetage environnemental, dont **l'Analyse du Cycle de Vie (AVC)** et les **Infrastructures Agro-Environnementales (IAE)**, intéressantes pour la biodiversité.

L'**UICN** (Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) a publié une étude sur « **Biodiversité et signes de reconnaissance agricoles** » et arrive à la conclusion que les signes de reconnaissance agricoles existants induisent la confusion, et que la biodiversité est peu prise en compte. Ainsi « *selon de récents sondages, plus de la moitié des consommateurs pensent qu'un label officiel portant sur la qualité du produit garantit également un respect de l'environnement. Pourtant, ces signes ne garantissent pas toujours une limitation des impacts environnementaux.* » (d'après « *Perception de la qualité et des signes officiels de qualité dans le secteur alimentaire.* » par G. Tavoularis, F. Recours et P. Hébel. *Cahier de Recherche, n° 236, CRÉDOC, 2007*) L'étude de l'UICN considère qu'il y a dans ce domaine une opportunité à saisir, et émet des recommandations.

La prise en compte de la biodiversité par les entreprises est une voie largement préconisée, notamment par la Commission européenne.

1.2. Les prix

1.2.1 Des prix trop chers ou pas assez ?

L'essentiel en bref

Les prix alimentaires inquiètent. Où va l'argent ? L'Observatoire de la formation des prix et des marges aide à comprendre.

Or les repères quant à la vraie valeur des aliments ont été perdus. **La forte pression** sur les prix va de pair avec pillage, exploitation et violence.

Il y a besoin d'une double transparence : celle des prix et celle des modes de production, puisque le prix s'évalue en termes de rapport qualité/prix. Pour ce qui nous intéresse, c'est même **le rapport qualité éthique/prix**.

Hélas, les calculs d'économistes passent à côté des enjeux du vivant.

Divers coûts pourtant non négligeables sont largement acceptés, comme la suradministration, les audits, les règles sanitaires, la publicité. **Jusqu'à 30 % (voire plus) des aliments sont gaspillés.**

Et le respect des animaux et de la nature seraient « trop chers » ?

Quant au problème du **pouvoir d'achat** et de la pauvreté, il faut avoir l'honnêteté de poser les vraies questions quant à l'injustice et quant au banditisme financier. Faire pression sur le prix de l'œuf au détriment des poules fait partie du **cercle vicieux**, pas de la solution. **Les comportements alimentaires peuvent être réajustés** aux critères éthiques et aux ressources de la planète.

Le présent travail veut modestement présenter **quelques arguments et exemples en faveur d'une équité** qui sort des sentiers battus. Rappelons pour mémoire que derrière la surabondance dans nos magasins, la concurrence, la spéculation, les agro--carburants,... il y a des conditions de travail intolérables, l'injustice, la pauvreté, la malnutrition, la mort. L'équité planétaire n'est pas le sujet ici. Mais ce serait sans doute un exercice utile de tous les points de vue, de s'entraîner à apercevoir tous les enjeux de l'équité dans nos assiettes.

Aujourd'hui, les prix alimentaires inquiètent. La rémunération est insuffisante pour certains producteurs. A l'opposé, les prix pour le consommateur augmentent. Autant en France qu'au niveau européen se manifeste **un besoin de comprendre**. Qui sera en définitive coupable de s'en mettre trop dans les poches ?

L'Union Européenne finance avec 1 M€ un projet de recherche sur trois ans, nommé « *Transparency of Food Pricing* », motivé par l'augmentation de (certains) prix alimentaires et en particulier par les variations des cours mondiaux.

En 2011 a été publié l'étude commandée par la Commission Européenne sur « *The impact of private labels on the competitiveness of the European food supply chain* ». Elle se penche plus particulièrement sur l'impact des marques de distributeurs et sur les relations de pouvoir entre fournisseurs et acheteurs. En conclusion, le nombre de nouveaux produits augmente encore, et l'innovation ne serait pas menacée. La rentabilité de l'industrie agro-alimentaire reste constante, et le nombre de PME régresse à une vitesse considérée comme « normale ».

Le problème de ces études est que pour le moment encore **la vision et doctrine économistes passent avec leurs indicateurs à côté des enjeux de l'éthique et du vivant, qu'il s'agisse d'hommes, d'animaux, ou de la nature.**

En France, *l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires* commence à apporter une certaine transparence quant aux marges encaissées par les transformateurs et les distributeurs (*Rapport au Parlement, 2011*). Mais attention ! la marge n'est pas égale au bénéfice ! A quoi servent les marges ? L'Observatoire commence à s'y intéresser, mais l'analyse fine sera faite ultérieurement.

L'Observatoire travaille avec des prix moyens, ce qui évince l'effet 'promotion', mais cela nous coupe aussi d'un grand nombre d'informations. Sont forcément évincées les différences de qualité notamment dans les modes de production, comme si de telles différences n'avaient pas à exister. Ce serait évidemment un travail de Sisyphe de vouloir prendre réellement en compte les conditions de production. Toutefois l'Observatoire tient compte de quelques grandes catégories bien identifiées. Ainsi sont synthétisés sur un tableau les coûts de production laitière dans différents systèmes en plaine et en montagne, et il prend en compte les poulets de plein air (label rouge). Il ne traite pas du tout des œufs.

Il s'agit donc d'un début important mais encore très limité. Il exclut totalement les démarches d'avant-garde et d'excellence. Il ignore les critères de durabilité, de biodiversité et de bien-être animal. Comme dans toutes les statistiques agro-alimentaires, le vivant est réduit à une matière première industrielle. **Or nous avons besoin de la double transparence : de celle des prix et des marges, et de celle des modes de production.** Il faudra mettre les deux en relation.

C'est le « cercle vertueux » qui nous intéresse, afin de l'expérimenter à un modeste niveau local. Mais commençons par **un aperçu du cercle vicieux global.**

Les enseignes de la grande distribution s'étaient développées par la compétition sur les prix, conditionnant le consommateur à ne voir que cela. Et le consommateur a joué le jeu... pour un réveil parfois douloureux. Ce mécanisme a en effet atteint ses limites. Les prix des promotions voire le « premier prix » résultent de négociations commerciales à forces inégales, de marges réduites et de marges arrières, de la course aux volumes et aux économies d'échelle, de spéculations, bien plus que d'une quelconque vérité des prix au niveau de la production. Ni les producteurs ni les transformateurs ne peuvent travailler bien et durablement dans ces conditions. **Le prix d'appel de la publicité ne représente pas la vraie valeur des choses, et les consommateurs ne la connaissent plus.** Certains produits ne sont **pas assez chers** étant donné qu'ils sont **issus du pillage** des ressources, **de l'exploitation** des hommes en termes de conditions de travail et de salaires, **et de violences** contre les animaux. Il ne faut pas s'étonner de certaines crises sanitaires et écologiques. La responsabilité en est partagée.

Après la concurrence autour du prix **est arrivé le marketing, avec la segmentation du marché et les stratégies de fidélisation de la clientèle.** Il exploite le fait que le consommateur est en effet **prêt à payer plus cher** pour des caractéristiques du produit (ou de sa présentation) et pour des représentations associées au produit, qu'elles soient fondées ou seulement suggérées, lui apportant plaisir, satisfaction, et une identité qui vont avec son choix d'achat.

L'arrivée de considérations éthiques (bio, écologique, équitable...) est une tendance constante actuellement, selon le CREDOC (*Environnement : des bonnes intentions aux bonnes pratiques R. Bigot - S. Hoibian. N° 242 - Août 2011*).

La segmentation du marché **est une opportunité pour des producteurs de « faire mieux ».** Mais **le risque est aussi de pérenniser des pratiques condamnables** pour l'« entrée de gamme », au nom du soi-disant libre choix du consommateur. Or contrairement à un discours répandu, ce n'est pas au

consommateur mais **c'est aux professionnels de prendre leurs responsabilités**. A chacun son métier et sa déontologie.

La question du prix se pose effectivement en termes de rapport qualité/prix. Pour un consommateur intéressé par les valeurs du respect du vivant, il se pose en termes de **rapport qualité éthique/prix**. Personne n'a envie de se faire arnaquer, et peu de gens acceptent n'importe quoi. Dès lors se pose un grand **problème d'information et de transparence quant au mode de production**. Parfois le mode de production reste le même, mais l'emballage change. D'ailleurs les produits 'premier prix' ne sont pas forcément moins bons. Et même les produits les plus 'conventionnels' c'est-à-dire issus d'une agriculture de type industriel, peuvent se doter de signes distinctifs, mettant l'accent sur l'origine ('viande porcine française', 'Cochon de Bretagne', 'produit dans la Région', ...), sur une certification de conformité (viande 'Burehof'), sur la fraîcheur (œufs datés ...), sur l'alimentation végétale (poulet standard), sur une marque privée nationale ou régionale. Quant aux marques de distributeur (MDD), elles peuvent s'appliquer à toute la gamme, en commençant par les prix discount, en appliquant la segmentation du marché concoctée par l'enseigne – parfois avec des dénominations suggestives mais très floues quant au contenu, comme 'origine', 'terroir', 'saveur', 'tradition'.

En ce qui concerne l'agriculture biologique, la situation est claire. Elle se différencie par une approche globale et éthique qui assure **la garantie des moyens** quant au mode de production, mais pas la régularité des résultats. C'est d'une grande sagesse. En effet, rien que les conditions météorologiques varient déjà d'année en année. La variabilité est naturelle.

Rappelons encore **quelques mécanismes qui génèrent des coûts** non négligeables et qui semblent acceptés, imposés ou subis sans faire d'histoires, alors que le moindre effort réclamé pour le respect du vivant semble parfois susciter des réflexes de défense disproportionnés. Certains de ces coûts sont payés par les entreprises, et donc répercutés sur le consommateur, d'autres sont payés par la collectivité et répercutés sur les contribuables.

Il s'agit d'abord de **tout l'édifice d'accompagnement et de contrôle en termes de « qualité »**.

Par exemple **la procédure « Label rouge »** est longue, lourde et coûteuse ; elle s'appuie sur la revendication d'un goût supérieur - que les conditions d'élevage qui le permettent soient éthiques ou non. Ce goût supérieur doit être démontré chaque année avec des panels de dégustateurs, et toute la filière doit être contrôlée. Il faut bien que quelqu'un le paie !

L'administration de la PAC tient le pompon. *« Le coût administratif du dispositif des MAE européennes est estimé au niveau du coût des subventions versées aux agriculteurs (pour 1 € versé aux agriculteurs, 1 € doit être dépensé par les institutions en charge de ces mesures) ».* (Source : *Expertise scientifique collective de l'INRA/CEMAGREF sur Pesticides, agriculture et environnement, 2005*)

Mais sur toutes les filières et à tous les niveaux, **les contrôles sanitaires et les audits se succèdent** et s'additionnent. Une extrême **lourdeur administrative** pèse sur tout le monde. La conséquence est une fois de plus une incitation perverse aux économies d'échelle.

Sans oublier qu'**en cas de crise, le coût des aides publiques de « sauvetage »** se rajoutent.

Et, pour mémoire, **le coût de la (dé)pollution de l'eau.**

Un autre problème majeur est **le gaspillage**. Jusqu'à 30 % des aliments sont perdus, et selon des chiffres de la Commission européenne ce serait même 50 % en Europe. **Face à cette réalité consternante il est d'autant plus inadmissible de prétendre que le bien-être des animaux et la protection de la nature coûteraient « trop cher ».**

Certains discours qui s'opposent à un surcoût pour une qualité éthique argumentent que **les personnes dont le budget est serré** ne peuvent pas les acheter. Ce n'est pas un bon argument. En Alsace, des productions de moyen et de haut de gamme bénéficient d'**un bassin de consommation solvable, comme**

c'est le cas en Alsace. Premièrement, les produits 'premier prix' ne disparaissent pas pour autant. L'évolution vers des pratiques plus respectueuses est lente. Or les pratiques inacceptables devraient disparaître. Il restera une large palette de niveaux différents entre le « tout juste acceptable » et l'« excellence » du plus haut de gamme. Certaines bonnes pratiques n'entraînent même pas de surcoût. Deuxièmement, c'est une question de respect envers les personnes d'accorder à chacun, aussi aux pauvres, le droit d'aimer la nature et les animaux – ce n'est pas un luxe ! Ce n'est pas parce que certains sont pauvres qu'ils doivent être nourris de stress et de pollution. A commencer par les enfants dans les cantines.

Le « coût de la vie » a bon dos. Un certain discours veut nous faire croire que la réponse aux problèmes de budget que connaissent de nombreux ménages consiste à diminuer le prix des produits alimentaires de base en aiguissant la concurrence, alors que cette concurrence est de longue date basée sur les prix, ce qui a fait des dégâts considérables, dont les délocalisations de la production notamment industrielle mais aussi alimentaire, et des conditions parfois déplorables de travail mal payé. Aujourd'hui la part de l'alimentation dans le budget des ménages n'est que de 14 % environ, en France. Est-ce normal que ce soit encore et toujours la principale marge de manœuvre dont dispose la famille pour chercher l'argent qui manque pour partir en vacances, vu que pour tout le reste (taxes, énergie, loyers, voiture, téléphone,...) le client est plus ou moins captif ? Or les aliments sont le plus visible, étant utilisés comme des produits d'appel par le prix. L'impact du banditisme financier et des autres injustices sur le coût de la vie des personnes modestes reste invisible.

Lorsque des entreprises agro-alimentaires augmentent leur valeur ajoutée en créant des produits plus élaborés, voire des produits inutiles, voire des produits néfastes pour la santé, introduits et maintenus sur le marché par la publicité (qu'il faut aussi payer), personne ne crie au scandale sous prétexte que les budgets des ménages souffrent. Pourquoi hypocritement prétexter la défense des « pauvres » lorsqu'il s'agit d'animaux ou d'environnement et que la rémunération méritée revient à l'agriculteur, producteur primaire (et favorise l'emploi) ? **On tire l'argent de la poche des gens pour tant d'imbécillités – alors pourquoi pas, pour une fois, payer pour quelque chose de sensé ? C'est l'école du respect, rien d'autre.**

Ainsi, les habitudes alimentaires peuvent évoluer, grâce à l'information (la fin de la confusion), la prise de conscience. Par exemple, les œufs ou le lait sont des protéines de très haute valeur, dont le coût reste, vu la valeur nutritionnelle, très faible, même en y rajoutant quelques centimes pour une production décente. Choisir et préparer un menu équilibré avec un petit budget, suppose un apprentissage. De telles formations pour un public défavorisé font partie du Plan Régional de l'alimentation en Alsace (exemple de Lingolsheim).

Autrefois, on mangeait ce qu'il y avait, et on ne jetait pas la nourriture. Aujourd'hui, on est habitué à choisir entre des milliers de références. **Les comportements peuvent être réajustés** aux critères éthiques et aux ressources de la planète. La question du **prix abordable** est certes très importante. Celle de **l'équilibre nutritionnel** aussi. **L'éthique alimentaire doit s'y joindre.**

1.2. Les prix

1.2.2 Le principe du prix équitable pour une production équitable. Exemples.

L'essentiel en bref

Alsace Nature propose de défendre un **prix juste** pour le producteur, lié à des **pratiques éthiques**, et ceci à un niveau local.

Est-ce que **les consommateurs** sont prêts à payer plus cher ? Les sondages disent que **oui**. La **part de marché atteinte** pour des produits bien étiquetés comme les œufs alternatifs le confirment. Une étude du CREDOC montre, quant à l'environnement, le passage des bonnes intentions aux bonnes pratiques.

Les **circuits courts** amènent la plus-value aux producteurs, mais il y a aussi **besoin des circuits longs**. Il existe des exemples de retour d'une plus-value assurée, valorisant une protection particulière des animaux et de la nature : commerce équitable, Thierry Schweitzer, Neuland, Terra Suisse, certains produits laitiers.

Ce n'est jamais facile, mais ce combat pour la transparence et pour l'équité est le seul moyen pour contrer la **distorsion de concurrence au détriment des pratiques plus éthiques**. La situation est suffisamment grave pour nécessiter un changement de paradigme, d'autant plus que **des distributeurs affirment** que ce n'est pas un obstacle de faire remonter quelques centimes de plus par produit au producteur et qu'ils ont **leurs stratégies de responsabilité sociale**.

Alsace Nature propose : prix justes, pratiques éthiques, au niveau local

L'empreinte écologique dans nos pays est insoutenable. Les habitudes alimentaires changeront. Et si l'éthique y trouvait sa place ?

L'**originalité des propositions** présentées par Alsace Nature consiste à **combiner les actions suivantes** :

- ✓ engager un **projet local**, de dimension modeste et viable,
- ✓ défendre la notion du **prix juste** ; c'est un travail à long terme, parce que c'est inhabituel et que les gens sont désabusés,
- ✓ **relier le prix « équitable » à des pratiques « équitables », donc respectueuses, envers la nature et les animaux,**
- ✓ insister par une **démarche privée, sociétale, consensuelle et avec un soutien politique, pour qu'une plus-value soit attribuée à la biodiversité locale et à du bien-être animal, et qu'elle revienne directement au producteur local, et ceci de manière transparente,**
- ✓ **construire une certaine efficacité** dans une telle démarche, au niveau de l'entreprise, du travail, des volumes, de la logistique,
- ✓ **en tirer une valeur de démonstration**, de pédagogie, et de contribution au débat public permettant **d'enrichir la démocratie locale.**

Presque tous les producteurs vous diront : « Je veux bien travailler autrement, si c'est payé ». Certains disent : « J'aimerais beaucoup pouvoir travailler autrement si seulement je le pouvais, d'un point de vue économique. »

De combien les produits éthiques sont-ils plus chers ? Cela dépend évidemment autant des produits que du niveau de prestation. Ce n'est pas de la compétence d'Alsace Nature d'expertiser les coûts de production, mais il est possible de cerner quelques principes et ordres de grandeur. Ainsi, plus loin,

quelques fiches spécifiques (œufs, lait, poulets, porc) apporteront quelques réflexions sur les prix par produit, à titre purement indicatif, inspirées par L'Observatoire de formation des prix et des marges.

Selon l'étude de Göttingen, concernant l'exemple des viandes et produits laitiers biologiques, les **trois quarts du surcoût final sont générés en aval de l'exploitation agricole**. Un tel constat soulève trois remarques :

- pour toute comparaison de prix, quelle est la référence ?
- les surcoûts générés en aval ne sont pas une fatalité, ils diminuent avec l'augmentation des volumes,
- il se pose fatalement des questions plus complexes, quant à l'efficacité de la transformation. En d'autres termes : est-ce que je veux payer très cher pour le pot du yaourt, alors que ce qui m'intéresse le plus c'est le mode de production du contenu ?
- comment se traduit le prix plus élevé en termes d'emplois ?

Il n'est pas question d'établir une doctrine. **Transformation fermière, artisanale et industrielle ont chacune leur pertinence et leur place**. L'impact sur la biodiversité et sur le bien-être animal sera d'autant plus favorable que les volumes issus de pratiques respectueuses augmentent.

Les consommateurs et les prix

Combien de consommateurs sont prêts à payer un surcoût ? Un surcoût de quelle hauteur ?

Il y a deux types de réponses. D'abord les sondages qui permettent d'éclairer combien de consommateurs sont sensibilisés à la question et combien parmi eux souhaiteraient acheter en fonction de leurs convictions, en précisant quel serait le surcoût accepté. 57 % des Européens y seraient prêts, selon une étude de l'Eurobaromètre de 2005. Mais de quel montant ? Plus il est élevé, moins les personnes qui acceptent ce surcoût sont nombreuses. C'est pourquoi les Suisses s'appliquent à maîtriser les surcoûts à l'étal. Quelques ultra-convaincus acceptent (presque) n'importe quel surcoût. De même, selon une étude de 2011 de l'Eurobaromètre, entre 80 et 59 % des personnes se disent disposés à acheter des produits plus favorables à l'environnement même s'ils coûtent un peu plus cher. Les consommateurs sensibilisés sont assez nombreux à accepter > 50 % de surcoût. (voir 1.1.4, 1.2.4)

Mais dans la pratique, tout dépend si la comparaison se fait par rapport à un premier prix ou une promotion ou par rapport à un prix de moyen de gamme ou de fond de rayon. Les impressions sont éminemment manipulables.

L'étude de faisabilité allemande de Göttingen a été réalisée en contribution au débat européen quant à un label de bien-être animal. Elle fait un bilan de travaux récents consacrés à la question :

Des études suisse, allemande, néerlandaise examinent la disposition des consommateurs à payer plus cher pour des produits respectueux des animaux. Le surcoût acceptable va de 10 % à > 50 % par rapport à un prix de référence. Une typologie des consommateurs conclut que ceux qui sont le plus préoccupés par la condition animale, mangent aussi moins de viande et de charcuterie ; mais ils en mangent tout de même ! Mais d'autres catégories de consommateurs sont aussi prêtes à payer un surplus, même s'ils ne déclarent pas d'intérêt prioritaire pour la cause animale.

Globalement, 20 % des consommateurs sont la clientèle à viser pour des produits labellisés 'bien-être animal'. C'est bien plus que la clientèle 'bio'. Les parts de marché pour la viande de bœuf, de volaille et de porc bio sont respectivement de 4,3, de 0,7 et de 0,4 % en Allemagne. En France la part du poulet bio est de 0,6 % (2009), celle du porc bio est à 0,2 %, et l'immense majorité des veaux issus des élevages allaitants biologiques sont engraisés en conventionnel. L'augmentation en termes de pourcentage est rapide.

Quant à l'engagement des consommateurs à payer plus cher pour le bien-être animal, **les chercheurs ne partagent pas le pessimisme de la filière**.

L'autre type de réponse est factuel : c'est la part de marché atteint par des produits à qualité éthique. Il va dans le sens de l'optimisme. Or il est instructif d'analyser les conditions favorables ou défavorables selon les produits. Ainsi l'étiquetage des œufs selon le mode d'élevage a permis aux œufs issus de systèmes alternatifs (non-cage) d'atteindre en France 22 % de la production mais 33 % des ventes en grande et moyenne surface, sachant que la France reste mauvaise élève en la matière, comparé à d'autres pays. Quant aux poulets entiers PAC (prêt à cuire), la moitié environ sont des poulets label rouge élevés en plein air – les Français sont champions.

Selon le CREDOC (*Environnement : des bonnes intentions aux bonnes pratiques. R. Bigot - S. Hoibian. N° 242 - Août 2011*), l'économie d'eau se développe **pour des raisons de sensibilité écologique**, que le rapport à la voiture est différent, la voiture ayant perdu de son aura chez les jeunes, que l'on répare davantage et que l'on jette moins. Le succès du bio est une des manifestations les plus visibles des **changements d'habitude à l'œuvre**, et ceci – c'est important ! – même chez des ménages modestes et **malgré les contraintes budgétaires**. Le boycott gagne du terrain, et la méfiance envers le « greenwashing » se renforce.

Circuits courts et longs

Quant à faire revenir une plus-value satisfaisante au producteur, il y aurait deux approches.

Les circuits courts sont aujourd'hui plébiscités. Ils visent à récupérer les marges des intermédiaires et des distributeurs au bénéfice du producteur. Il reste au maximum un intermédiaire, souvent un collectif de producteurs. La vente se fait dans un rayon de 80 km. Cela se prête particulièrement bien pour les fruits et légumes et le vin, et se développe de plus en plus pour les produits laitiers. Mais plus il y a de transformation (par exemple pour la charcuterie), plus le savoir-faire requis et le respect des normes sanitaires deviennent lourds à porter et supposent des investissements considérables. Au final, il faut faire plusieurs métiers, et ce n'est pas la vocation de chacun.

Les circuits longs et la grande distribution restent incontournables si l'objectif est de développer les produits de qualité éthique avec des volumes qui sortent du marché de niche. Beaucoup de producteurs ont d'ailleurs besoin de plusieurs débouchés différents et complémentaires. A ce jour, les magasins spécialisés détiennent une part significative du marché, notamment pour certains produits bio. Mais les boucheries traditionnelles par exemple, soumis à une concurrence très dure de la part des grandes enseignes, ont été peu intéressées par de nouvelles démarches éthiques et 'durables'. Deux tiers de notre alimentation est vendue en grande et moyenne surface. **A défaut de réussir à casser la prédominance des grandes enseignes, le défi des prochaines années est d'obtenir une plus-value décente pour le producteur qui a des pratiques éthiques, quel que soit le circuit.**

Des représentants d'enseignes affirment que « ce n'est pas un problème » de faire remonter chez le producteur quelques centimes par produit.

Des exemples

Quelques exemples permettront de s'assurer qu'on reste dans le champ du possible. Ce n'est jamais facile, mais équité et transparence sont les seuls moyens pour contrer la distorsion de concurrence au détriment des productions plus éthiques. La situation est suffisamment grave pour nécessiter un changement de paradigme, d'autant plus que des distributeurs mettent en avant leurs stratégies de responsabilité sociale des entreprises.

Le commerce équitable s'adresse surtout aux pays du Sud et son principe de base est de garantir un prix juste aux petits producteurs, payé en avance, et supérieur au prix du marché. Cela permet de protéger les producteurs contre les risques de baisse des prix sur le marché mondial, de la spéculation et de la

concurrence déloyale, de sauver les emplois, de prévenir l'endettement, et d'investir dans des structures de progrès social (école, dispensaire). En général, le cahier des charges prend en compte des aspects de protection de l'environnement. L'agriculture biologique est de plus en plus adoptée.

C'est en 2010 que **Thierry Schweitzer** a annoncé qu'il s'engage à ce que **la plus-value payée aux éleveurs soit déconnectée du cadran de Plérin**. Cependant quant aux distributeurs, le prix juste reste un combat au quotidien.

Le **label privé allemand « Neuland »**, axé sur le respect des animaux et de l'environnement, une agriculture paysanne et une transformation artisanale, s'est dès sa création appuyé sur la **contractualisation d'un prix garanti**.

En Suisse, Migros a lancé un « lait des prés » qui fait partie d'un nouveau label chez Migros, **« TerraSuisse », consacré à la biodiversité**. Ce label remplace et combine deux labels distincts de Migros qui existaient avant : IP-Suisse (Production Intégrée) pour le végétal et M7 pour un certain bien-être animal. IPSuisse comporte des critères de biodiversité, et notamment des surfaces de compensation écologique. Le label « TerraSuisse » vise à améliorer la mise en œuvre pratique de ces critères, et à préserver spécifiquement certaines espèces sauvages. L'organisme IP-Suisse utilise pour le label TerraSuisse un système à points sur la biodiversité qui avait été développé par la station ornithologique de Sempach (voir 2.2.7). Le producteur est récompensé pour une production à base de fourrages provenant de l'exploitation et de pâturage, ainsi que la longévité des vaches, la biodiversité et la protection des ressources. En mai 2011, le supplément payé au producteur est de 7 ct/kg (francs suisses) ce qui représente une plus-value de > 10% qui abonde les aides directes. La majoration du prix au consommateur serait de 15 ct, puisque la logistique parallèle a aussi ses coûts. (*Source : Agri, 20 mai 2011*).

Un autre enjeu est **d'inciter les agriculteurs à laisser aux vaches leurs cornes**. Il existe ainsi quelques expériences en Suisse avec un **« Hörnerrappen »**, c'est-à-dire que la laiterie paie un meilleur prix pour chaque litre de lait provenant de vaches avec des cornes sur la tête. C'est la petite laiterie d'Andeer, championne de qualité dans divers concours même mondiaux, qui a propagé ce modèle. Elle vend en circuits court et long.

En Allemagne, suite à la grève du lait en 2008, **la notion d'équité par rapport au prix du lait** s'est fortement répandue au niveau du marketing. La **Verbraucherzentrale Bayern** (organisme de consommateurs) a fait un comparatif entre marques (*téléchargeable, chercher Durchblick im Milch-Wirrwarr, Marktcheck der Verbraucherzentrale Bayern*) en 2010 et mis à jour en juin 2011, s'intéressant en priorité à l'origine régionale, à l'équité du prix, au bio, et au sans-OGM. Des questions de bien-être animal et de biodiversité ne sont pas ciblées directement, mais différentes précisions y répondent, quant à l'alimentation à base d'herbe (qui est précisée) et quant au pâturage (le plus souvent obligatoire), à la stabulation libre et la sortie en plein air. Il existe une marque nommée « Die faire Milch » (Le lait équitable) qui assure que les producteurs reçoivent intégralement le prix de 40ct/litre ; ils sont alors obligés de participer à un programme environnemental. La marque « Ein gutes Stück Heimat » (Un bon morceau de mon pays) annonce une plus-value de 15ct payée aux paysans, « Ein Herz für Erzeuger » (Avoir du cœur pour les producteurs) annonce 10ct. Dans plusieurs de ces démarches, la plus-value payée au producteur dépend aussi du nombre d'unités de la marque vendues ; en effet, le même lait est vendu sous d'autres marques, sans cette plus-value de solidarité. Le consommateur a le choix ! C'est sans doute aussi une manière de forcer les producteurs à s'impliquer dans la communication.

Notons d'une part qu'il s'agit de la Bavière, donc pour l'essentiel de zone herbagère, de montagne, et de tourisme. Notons ensuite qu'il s'agit de **démarches privées** : pas besoin d'un encadrement par une quelconque institution nationale ou procédure lourde de démarches de qualité compliquant tout. Notons troisièmement que le Land de Bavière paie des aides directes du deuxième pilier de la PAC aux éleveurs qui laissent pâturer leurs vaches, et ceci au titre des mesures ouvertes pour le bien-être animal. La France n'a pas retenu ces mesures.

1.2. Les prix

1.2.3 Plaidoyer pour une complémentarité entre aides (justifiées) et plus-value (transparente)

L'essentiel en bref

Les aides de la PAC n'ont pas réussi à faire protéger l'environnement et les animaux. Le producteur qui signe une Mesures Agro-Environnementale reste en général dans un système conventionnel et vend au prix du marché. Le système de production n'est pas adapté au milieu.

Or il serait pertinent de **combinaison des aides** payées à l'exploitant **avec une valorisation** lui permettant d'obtenir une plus-value et de mieux adapter son système au milieu.

C'est de cette manière que la Suisse a obtenu une part considérable de systèmes de production nettement supérieurs aux normes minimales, pour le bien-être animal comme pour l'environnement, et pour l'agriculture biologique. Une partie du surcoût est compensée par les aides, et l'autre partie est payée par le consommateur. De cette manière le surcoût à l'étal reste suffisamment modéré pour que de nombreux consommateurs participent.

Ainsi la viabilité économique d'une production qui intègre des critères éthiques passe par **la combinaison d'aides pertinentes avec une commercialisation volontariste**, en réponse à des nécessités écologiques, éthiques, et sociétales.

Les **aides FEADER dont LEADER**, ainsi qu'un programme **LIFE** qui avait été préparé pour le Ried, peuvent y contribuer.

Tout serait plus simple si les aides de la PAC étaient plus pertinentes.

On entend souvent des agriculteurs dire qu'ils préfèrent être payés pour ce qu'ils produisent plutôt que de toucher des aides. Pourtant les aides sont une part indispensable du revenu. Initialement les aides étaient « compensatoires » suite à l'alignement des prix européens à ceux du marché mondial. **Aujourd'hui, tout un édifice complexe de règles économiques, sanitaires, environnementales, encadre les aides de la PAC, sans pour autant avoir su les orienter vers la durabilité, l'éthique, l'emploi, la justice.** La PAC finance un productivisme primaire et applique quelques sparadraps environnementaux qui n'ont cependant pas réussi à préserver ni les milieux naturels ni la qualité de l'eau. La conditionnalité reste peu contraignante, et ce n'est que par rapport à l'identification des animaux qu'elle semble intraitable. De facto, il n'y a aucune cohérence entre le premier pilier et les vœux de durabilité du second.

Le producteur laitier qui signe des MAE (Mesures Agro-Environnementales) dans un Ried, est indemnisé pour un manque à gagner. Mais il vend son lait comme un lait industriel quelconque, au prix du marché (sauf en cas de vente directe). Idem pour un producteur de viande bovine. En l'état actuel, un producteurs d'œufs ou de volailles n'aurait aucune possibilité de valoriser – imaginons cet exemple – son choix s'il préserve une ripisylve et une roselière sur ses terres. Un céréalier qui diversifierait ses rotations et recréerait une zone humide le long d'un fossé, ne toucherait pas un centime de plus pour ses produits alors que le paysage et la biodiversité de l'Alsace dépendent de lui.

Il est intéressant de voir que **la Suisse a apporté une réponse différente à la question comment assurer un revenu viable pour des produits dont la production répond à des exigences supérieures. Voici pour le cas du bien-être animal :**

- Le surcoût à l'élevage est compensé pour deux tiers par les aides directes de l'Etat, en cohérence avec les priorités exprimées par les citoyens, conformément aux principes de la démocratie directe

- Le surcoût est compensé pour un tiers par un prix de vente légèrement supérieur, en restant dans une limite de 5-10 % plus cher que le produit standard, ce qui correspond à ce que beaucoup de consommateurs acceptent. Plus le surcoût augmente, plus les choix d'achat diminuent.

Avec ce système, la majorité des animaux d'élevage en Suisse bénéficient de conditions de vie plus favorables que les normes minimales, alors que les normes suisses sont déjà beaucoup plus exigeantes que les normes européennes (voir 2.1.3).

En ce qui concerne l'agriculture biologique, les taux de subvention suisses sont calculés pour que l'agriculteur gagne mieux sa vie en bio qu'en conventionnel. C'est essentiel pour le motiver et atteindre, au niveau du pays, les objectifs fixés en matière de conversions. Il faut souligner que **ce calcul est fait par rapport au revenu à l'hectare (pas par rapport au litre de lait, par exemple).**

Hélas, notre PAC n'en est pas là. Pour les deux piliers, l'essentiel de ses aides aux exploitations ne vise aucune connexion entre filière de vente et pratiques envers l'environnement et les animaux. **Toutefois, il existe un potentiel intéressant et il est possible de mieux faire,** en utilisant les outils de la PAC (voir fiche 1.3. Cadre réglementaire). Cela vaut la peine de rechercher systématiquement la cohérence et la complémentarité alors qu'il n'y a aucune obligation.

La viabilité économique d'une production qui intègre des critères éthiques passe en effet par la combinaison d'aides pertinentes avec une commercialisation volontariste.

Les **aides FEADER dont LEADER**, ainsi qu'un **programme LIFE** pourraient y contribuer. Les autorités régionales ont leur mot à dire. La **profession agricole** pourrait y trouver son intérêt. - Les **aides du premier pilier** pourraient aussi y contribuer de manière intelligente ; leur régionalisation serait souhaitable, mais elle n'est hélas pas acquise.

La Commission a publié *en janvier 2012* une communication sur la **prochaine « stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015 »** (voir pour plus de détails le chapitre 1.3.4). Le premier Plan d'action européen avait été évalué : le **rapport « Evaluation of the EU Policy on Animal Welfare and Possible Policy Options for the Future » de décembre 2010**, dans ses Recommandations (1.2.7, page 9) concernant les instruments financiers, insiste sur **le rôle de la PAC** et le potentiel de **transférer des fonds du 1er pilier au 2ème**. Il pose la question si un tel financement du bien-être animal doit **rester facultatif ou s'il faut un élément obligatoire**, et évoque les **rôles respectifs des fonds publics, des marchés, et des investissements privés pour élever le niveau de bien-être animal. La promotion de la labellisation**, pouvant favoriser la prise de conscience et la confiance des consommateurs, est recommandée (1.2.10, page 10). La promotion du bien-être animal a aussi toute sa place dans la **Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)**.

Malheureusement, la nouvelle stratégie de la Commission est décevante, et loin en deçà des recommandations du rapport d'évaluation. Elle reste dans le flou. La Commission est parfaitement consciente de l'immensité de la tâche, en matière d'application des normes, de formation autant des professionnels que des administrations, et de l'information des consommateurs sur des bases solides.

Il y a donc de **bonnes raisons pour construire localement une démarche crédible**, sans attendre les lenteurs d'une Commission qui se débat contre des blocages nationaux. D'autant plus que les pays voisins se sont déjà lancés. - D'une manière générale, la Commission semble intéressée par des expériences pilotes. Elle a d'ailleurs déjà amplement démontré, par plusieurs invitations à des manifestations, son intérêt pour la démarche « porc Thierry Schweitzer ».

Ainsi les collectivités pourraient engager, avec des financements européens, des projets de filières locales avec l'objectif d'un respect accru de la nature et des animaux. Ce qui pourrait conduire à un renforcement vertueux entre mesures réglementaires, aides directes, et interventions ciblées pour stimuler, au niveau du marché, une demande croissante de ces produits à un prix équitable : du gagnant-gagnant.

1.2. Les prix

1.2.4. Exemples de prix (œufs, lait, poulet, porc)

1.2.4.1 Le prix des œufs

L'essentiel en bref

Le prix d'un œuf de taille moyenne pouvant, dans nos relevés, varier de 0,11 à 0,44 €, le marketing avec des arguments éthiques, quant au bien-être animal et l'environnement, a toute sa place.

La filière des œufs de cage est en crise, avec une course à la compétitivité plus que cynique. Cependant, en grande surface, l'œuf de cage fait encore 67 % du volume, alors que dans des pays voisins il tend à disparaître. La part de l'œuf dit alternatif continue à augmenter.

Les producteurs sont tributaires d'un prix du marché très bas qui pousse à agrandir les élevages. C'est la **vente directe** – au moins d'une partie des œufs – qui permet de sécuriser le revenu.

Quant aux **ovoproduits**, les casseries industrielles sont très centralisées ; il n'y en a plus en Alsace.

La valorisation des œufs fait l'objet d'une proposition en Fiche 3.2.

L'œuf est le produit pour lequel l'information du consommateur sur le mode d'élevage est particulièrement détaillée. Quatre systèmes sont définis au niveau européen ; ils figurent obligatoirement en toute lettre sur l'emballage, et, grâce à un code, l'information se trouve tamponnée sur chaque œuf.

0 = agriculture biologique

1 = plein air

2 = au sol (cela signifie en claustration mais pas en cage)

3 = en cage, y compris en cage aux normes 2012

Cette information obligatoire a induit et accompagné **une augmentation constante des parts de marché des œufs dits alternatifs (= non-cage).**

Type d'œufs : Moyens (sauf indication contraire)		Enseigne A	Discount
Cage	1 ^{er} prix	0,11 ; 0,16	Gros 0,11
	MDD	0,17 ; 0,18	
	Régional	0,18 ; 0,20	
Au sol	Promo	0,25	
	Régional		
Plein air	Promo	0,22	Gros 0,20
	MDD	0,27	
Label rouge	Marque	0,32	
	MDD	0,25	
	Petits élevages	0,29	
Bio	Marques	0,39 ; 0,32 ; 0,44	0,27
	MDD	0,33	

Prix des œufs relevés en Alsace, septembre 2011 :

A titre indicatif et sans prétendre à l'exhaustivité, des prix unitaires des œufs de la catégorie '**Moyens**' (sauf en hard discount, qui a peu de choix) ont été relevés, mais sans tenir compte du conditionnement (qui explique certaines différences de prix). Toutefois, la complexité du rayon œufs dans une grande enseigne est telle que l'une ou l'autre erreur au niveau du rayon est quasi inévitable.

Le prix d'un œuf de taille moyenne peut, dans ces quelques relevés,

varier de 0,11 à 0,44 €. Le marketing éthique, pour l'animal et la nature, a toute sa place !

La filière des œufs de cage qui est particulièrement concentrée avec quelques grands groupements, se livre une course à la compétitivité plus que cynique où les dépôts de bilan et restructurations sont courants. « ...la plus grande crise depuis 20 ans », peut-on lire dans Filières Avicoles de septembre 2011 (page 22) : « ... le prix de vente (hors discount) de l'œuf coquille au consommateur est passé de 16,67 cts € en juillet 2010 à 17,50 cts l'unité en juin 2011... Sur la même période, le prix de vente à l'unité d'un œuf par les centres de conditionnement est resté stable, aux environs de à 0,10 € l'œuf. »

C'est dans ce contexte qu'en 2010 le poulailler de Kingersheim qui livrait aux Pays-Bas, a, suite à un incident sanitaire, laisser mourir ses poules, n'ayant soi-disant plus de quoi payer l'aliment. - En Bretagne, à la même époque, dans un grand poulailler industriel, des poules en fin de carrière, dans l'attente du transport de la mort, n'étaient plus nourries, pour économiser l'aliment.

En même temps, en 2010 les parts du marché des œufs label rouge (+ 9 %) et bio (+ 31 %) sont toujours à la hausse. Ces chiffres ne comprennent pas **Cocorette** qui fait bande à part avec un cahier des charges plus exigeant que le label rouge et des élevages plus petits, et sa propre histoire à succès.

En GMS (Grande et Moyenne Surface) les œufs label rouge et bio font 8 % du volume mais respectivement 11 % et 16 % de la valeur. Quant au plein air, le volume comme la valeur sont à 19 %, et pour les œufs au sol à 1 %. L'œuf standard fait 67 % en volume et 53 % en valeur. « *Globalement, le marché de l'œuf a gagné 4 % en 2010 pour les volumes et 3 % pour le chiffre d'affaires.* » (Source : Filières avicoles, septembre 2011, page 25).

Alors que dans des pays voisins une enseigne après l'autre élimine les œufs de cage des rayons, aucune enseigne française n'a fait le pas à ce jour. Laquelle sera la première ?

Quant aux producteurs, le prix du marché rend difficile de dégager un revenu, avec cependant des variations importantes en fonction de la conjoncture. Le passage à l'interdiction des cages conventionnelles a créé une forte demande. Mais souvent c'est la vente d'une partie des œufs **en vente directe** qui redresse la situation.

Le prix du marché, y compris pour les systèmes alternatifs, incite à la prudence au niveau des investissements, et **pousse malheureusement à l'augmentation du nombre de poules**. (voir Fiche 3.1.).

Les **casseries industrielles** qui produisent les **ovoproducts** pour la restauration collective et l'industrie, sont très centralisées. Ainsi ces cages-batteries de Kingersheim, tristement célèbres par l'hécatombe des poules, livraient une casserie néerlandaise. Il n'y a plus de casserie en Alsace depuis la fermeture de celle de Scharrachbergheim. Celle-ci accueillait, entre autre, des semi-remorques d'œufs venant d'Espagne. La pasteurisation permet de tout digérer... Les casseries valorisent – mal ! – les œufs déclassés. Il est dramatique que selon les soubresauts de la conjoncture il puisse arriver que des œufs de plein air partent en casserie au prix des œufs de cage.

1.2. Les prix

1.2.4. Exemples de prix (œufs, lait, poulet, porc)

1.2.4.2 Le prix du lait

L'essentiel en bref

Le litre de lait demi-écrémé s'est trouvé entre 0,57 et 1,29 €. Manifestement, de nombreux clients sont prêts à payer « plus » pour une raison ou une autre. Laisser vivre la nature et avoir des animaux plus heureux - critères encore largement inconnus -, pourraient devenir une telle raison, pour un certain nombre de consommateurs.

Pour le lait, **la transformation est fondamentale.** Tout l'enjeu est de réussir à valoriser toutes les composantes du lait, durant toute l'année, malgré les variations saisonnières de volumes.

Quant à la valeur produite par l'industrie, la part du lait sortie ferme diminue dans la valeur totale. Or, la protection de la nature et le bien-être des animaux se jouent au niveau de la ferme. Ils ont une vraie valeur, écologique et éthique, pour la société. Il s'agit donc de **faire revenir une plus-value à la ferme.**

Des prestations environnementales sous forme de **MAE** existent. On a l'habitude de calculer un manque à gagner que les MAE doivent compenser. Or il serait possible de faire un calcul dans l'autre sens : qu'est-ce qu'il est possible d'améliorer au niveau du mode de production, avec 10 ou 20 cts de plus par litre, pour l'éleveur ? Cette réflexion sera conduite dans une fiche ultérieure : laisser davantage de zones refuges pour la faune et la flore ? Laisser pâturer les animaux ? Réduire le chargement ? Améliorer le bien-être des vaches et des veaux ?

Le défi consiste à **organiser la transformation assez efficacement pour développer des volumes.**

MDD premier prix	0,68 0,69
MDD brique	0,71 0,75
Marque	0,93
MDD bouteille	0,78 0,85
Alsace	0,94
Alsace UHT	0,89 0,89
Lait d'ici	0,59
Promo 2 packs	0,67
Vitamine D	1,03
Texte cf. Vitamines	0,90 1,11 1,13
Marque Bio	1,23 1,23
MDD Bio	0,99 1,05
Frais Marque régionale	1,29
Frais Ferme régionale	1,15
Hard discount	
Tetrapack	0,57
Bouteille	0,62
Vente directe	
Chez le producteur bio	1,25 (lait cru entier)

Relevés de prix du litre de lait demi-écrémé, en Alsace, en juillet 2011 et septembre 2011

Quant au lait, la situation reste critique et met à l'épreuve les outils politiques et contractuels qui se mettent en place. Des multinationales dominent la transformation.

Quant au prix du litre de lait demi-écrémé au détail, **les prix relevés ont varié de 0,57 à 1,29 €.** Comparons, pour faire simple, les prix des différents laits sous MDD (Marque De Distributeur), sans tenir compte du mode de conservation (certes, les teneurs en vitamines varient, mais cela reste du lait) :

Le lait bio est environ 50 % plus cher que le lait premier prix ou de promotions (31 à 40 cts de différence). Le lait bio est 28 à 21 cts plus cher que le lait de fond de rayon. Si on calcule par rapport au prix bio, alors le lait premier prix est 31 % moins cher, et le lait fond de rayon est 28 à 21 % moins cher. Mais le lait bio UHT (le bio a des qualités nutritionnelles supérieures) est plutôt moins cher qu'un lait non bio revendiquant des avantages nutritionnels (diverses vitamines), et qu'un lait conventionnel frais pasteurisé.

Que dit l'Observatoire de la formation des prix et des marges (Rapport au Parlement, 2011)?

Le lait produit par les vaches est transformé par l'industrie laitière dans des produits de grande consommation et dans des produits destinés aux IAA (Industries Agro-Alimentaires) et RHF (Restauration Hors Foyer). 11% de la production laitière est vendu sous forme de lait, dont 80 % est acheté par les ménages. « *Le lait UHT demi-écrémé représentait 73 % des volumes de lait conditionné dans les achats des ménages en 2009 ... commercialisé à 73 % en Hyper et supermarchés et 22 % en hard-discount à un prix moyen pondéré de 0,70€/l.* » (p.100. Attention, il s'agit de prix 2009).

Il est donc impossible de traiter du prix du lait en faisant abstraction des marges et des prix des autres produits issus de la transformation du lait. C'est l'ensemble des produits qui doit permettre d'atteindre l'équilibre. Une difficulté importante pour les transformateurs est de disposer des quantités souhaitées en période de faible production, ce qui induit comme conséquence le fait d'avoir à écouler des volumes plus importants en période de forte production (excédents saisonniers), à destination industrielle. De même, la valorisation des co-produits impacte les prix des produits de consommation courante. Il est dès lors évident que le coût dépend dans une large part de l'efficacité de l'outil industriel permettant d'aboutir à une gamme de produits complémentaires sur toute l'année, et des coûts de la logistique.

Quant au producteur, le lait lui est payé en fonction de sa qualité (taux protéique, taux butyrique, qualité sanitaire) et de la saison. Le prix de référence s'applique à un lait de référence à 38g/l de matière grasse et 32g/l de matière protéique, or la réalité est en général supérieure. En 2011 le prix de base est de 31,7cts/litre, ce que la FNSEA considère comme un résultat de négociation satisfaisant.

A vrai dire, **le lait payé au producteur ne couvre pas toujours les coûts de production agricole**. Ainsi en 2009, « *seule la présence des aides directes permet de couvrir partiellement la rémunération du travail familial estimée sur la base de 1,5 SMIC* » (page 124). Les producteurs supportent la pression sur les prix de manière inégale. La restructuration est souhaitée par les uns, subie par d'autres. **La tendance est de réduire les coûts de production et d'augmenter la productivité du travail.**

Regardons aussi, à titre indicatif, un produit transformé, le fromage Emmental :

GMS préemballé		Au marché
Relevés sur internet :		
Emmental 1 ^{er} prix	7,74 /kg	
Emmental Marque	9,73 /kg	
Emmental Marque	10,40 /kg	
Emmental différentes MDD	11,77 ; 7,16 ; 7,38	
Emmental Bio	11,80 /kg	12,20/kg
Découpe, rayon traditionnel :		
Emmental Savoie IGP	12,95/kg	
Emmental grand cru Entremont	12,95/kg	
Emmental bio	17,50/kg	

Quant à la marge du transformateur, (page 116) « **la part de la matière première dans le compte de résultat montre la baisse relative du poids du lait sortie ferme dans la valeur produite par l'industrie, sous l'effet du degré croissant d'élaboration des produits et de la hausse des prix des charges autres que de matière première.** »

Ce constat n'est pas innocent ! Il nous interpelle. S'agissant de l'industrie, on parle de « valeur produite », mais **qu'est-ce qu'on attend pour parler de « valeur produite » quant à la sauvegarde de la nature et du bien-être des animaux ?**

Pourquoi **la hausse des prix** de l'élaboration croissante et des « charges autres » serait-elle acceptée comme normale et inéluctable, alors que le fait de demander de payer le prix de la protection de la nature et des animaux serait une ineptie voire 'politiquement pas correct' face à la précarité ? Or il est parfaitement légitime de considérer que la plus-value doit revenir là où se jouent l'avenir du

fonctionnement de nos écosystèmes et l'avenir du comportement des hommes envers le vivant, à savoir au contact de la terre, des plantes, et des animaux. Comparé à cela, le marketing d'une nième variante de dessert lacté est dérisoire.

Le surcoût pour un « plus » de respect envers les animaux et la nature pourrait se situer dans les mêmes ordres de grandeur que d'autres surcoûts qui sont couramment acceptés avec de moins bonnes raisons. Certains agriculteurs considèrent sans doute que le respect des animaux et de la nature est déjà acquis, puisque les animaux sont productifs, et que leur ration est en partie herbagère ; ils n'ont ni tout à fait tort ni tout à fait raison. Ce sont les fiches suivantes (2.1. et 2.2.) qui détailleront ce que pourrait signifier le « plus » de respect tel qu'il est désirable.

Quant aux marges commerciales des GMS, elles représentent selon l'Observatoire 35 % du prix au détail de l'emmental, 30 % pour le yaourt et 22 % pour le lait UHT, mais l'Observatoire ne sait pas encore expliquer les variations dans le temps. Quoi qu'il en soit, la GMS est libre d'émarger plus ou moins sur certains produits, en fonction de ses objectifs... de responsabilité sociale, par exemple. **Le véritable enjeu est la responsabilité sociale** : discours à la mode, ou paradigme nouveau ?

Permettons-nous de rêver un instant et d'imaginer à quoi pourrait correspondre une telle plus-value.

Prenons l'hypothèse d'une plus-value de par exemple 10 cts/l qui remonterait chez l'éleveur, comportant 5 cts pour le bien-être animal et 5 cts pour la protection des milieux naturels. Les détails des prestations envisageables seront discutés dans les fiches thématiques correspondantes. En partant d'un prix MDD standard moyen de 0,75cts, un tel plus nous amènerait à 0,85 cts. En admettant l'hypothèse d'une plus-value de 20 cts accordée au producteur, nous serions à 0,95 cts ; que bonheur des vaches et des veaux, quelle beauté de paysages, quel retour des oiseaux et batraciens seraient accessibles à ce tarif !

Les montants des MAE sont calculés pour compenser, sans plus, le manque à gagner lié à une mesure de préservation de la nature. Une étude de la Chambre d'Agriculture, faite pour le Conseil Général 67, a confirmé que les montants proposés compensent effectivement le manque à gagner.

Imaginons donc que 357,- € (c'est le montant de la MAE) compensent le manque à gagner pour une fauche tardive sur 1 hectare de prairie naturelle, par exemple pour une ferme qui dispose d'une référence de 350 000 litres de lait (ce chiffre nous permettra d'arrondir nos calculs). Cette prime pour 1 hectare équivaut alors à 0,1 centime € de plus-value par litre de lait livré.

Théoriquement, un prix du lait augmenté de 1 centime par litre permettrait alors de compenser :

- Soit 10 hectares de fauche tardive
- Soit 7,7 hectares de fauche au 1^{er} septembre (selon un calcul très théorique)

En pratique, les choses sont moins simples, puisqu'il faut garder des prairies productives pour continuer la production de lait. Remplacer un foin de moindre qualité par des concentrés est une stratégie qui a des limites, notamment écologiques. Et il faut trouver une utilisation pour le foin de fauche tardive. Donc on peut imaginer, globalement un mélange de mesures dont certaines impactent la production moins qu'une fauche tardive (voir 2.2.8) :

- donc globalement une augmentation significative des zones refuges ou autres infrastructures agro-écologiques (une gestion des prairies en mosaïque, des haies, mares, bandes non cultivées, vergers haute tige, trame verte et bleue...)

Une approche différente respectivement complémentaire serait d'assurer le même revenu en produisant moins de lait, soit moins de lait par vache et/ou d'avoir moins d'animaux, mais en produisant du lait mieux rémunéré. Cette solution comporte des opportunités autant pour la sauvegarde des milieux naturels que pour un meilleur bien-être animal, par exemple à travers un pâturage plus extensif. Cependant elle peut se heurter à la volonté, ou la nécessité, de réaliser les références laitières acquises et va à l'encontre des

tendances à l'agrandissement qui sont à la mode. Il faut aussi tenir compte du fait qu'il y a des frais variables et des frais fixes.

Quoi qu'il en soit, il est **incontestable qu'une meilleure rémunération ouvre des voies intéressantes vers une agriculture à Haute Valeur Naturelle et avec un bien-être animal supérieur.**

Il est plutôt inquiétant qu'une démarche comme la marque « le lait d'ici » s'est positionnée dans un créneau marketing qui suggère la proximité tout en investissant le segment du premier prix avec un lait industriel de gros volumes qui forcément mélange les laits de toutes les « proximités ». Bien joué... sauf que cette marque « éduque » une fois de plus les consommateurs à croire qu'il serait « *responsable et engagé* » de choisir le lait premier prix sans se préoccuper en quoi que ce soit des conditions de production et des pressions qui font qu'il est à ce prix.

Nous nous étions autorisés à rêver un instant en considérant une plus-value qui remonterait à l'éleveur. Encore faut-il **organiser la transformation et la logistique.**

Quant à la **transformation fermière ou artisanale, le coût du conditionnement** représente une difficulté majeure. Par exemple le pot du yaourt revient plus cher que le contenu et plusieurs fois le prix d'un emballage industriel. Cela représente une distorsion de concurrence majeure pour des productions éthiques à petit volume. Il faut en effet trouver des consommateurs qui non seulement recherchent le produit éthique, mais qui de surplus sont prêts à payer le prix du pot, ou qui considèrent que le pot cher est éthique. Il se rajoute le coût d'une logistique de proximité à très petits volumes, à moins de limiter les débouchés à quelques marchés locaux.

La transformation à la ferme est certes une option particulièrement sympathique et mérite être soutenue à fond. Mais c'est un nouveau métier, et ce n'est pas le choix de tout le monde. C'est un moyen précieux pour obtenir une plus-value pour le producteur, et il serait d'autant plus impardonnable de gaspiller cette opportunité sans l'utiliser pour faire évoluer les pratiques dans le sens du respect de la nature et des animaux, en particulier grâce à l'agriculture biologique. L'équité consiste à recevoir ce qui est juste.

Plus on souhaite **augmenter les volumes**, plus il faut **l'engagement de transformateurs** qui sont en mesure de faire des économies d'échelle et qui disposent d'une chaîne logistique, soit existante, soit à démarrer.

Une volonté partagée, collective, politique et sociétale, avec quelques **aides publiques**, semble indispensable. L'équité le vaut bien.

1.2. Les prix

1.2.4. Exemples de prix (œufs, lait, poulet, porc)

1.2.4.3 Le prix du poulet

L'essentiel en bref

Lors d'un tour en grand magasin, il est possible de trouver des poulets prêts à cuire à des prix variant entre 2,50 et 8,95 €/kg.

Quant au prix du vif payé à l'éleveur, il est en gros de 1 € par kg de poulet standard vif, et près de 2 €/kg pour du poulet label rouge plein air.

L'évolution va vers des produits élaborés apportant plus de plus-value au transformateur. Cela montre qu'auprès du client ce n'est pas tant l'argent qui manque, du moins pas chez tout le monde, mais que **c'est l'évolution sociétale et culturelle qui est déterminante.** L'éthique doit y trouver sa place.

Les marges obtenues par le producteur sont minimes, et poussent aux augmentations des volumes. Ainsi **le revenu par poulet de chair engraisé se compte en quelques centimes.** La situation de la volaille est particulière, puisqu'elle se produit à 90 % en intégration, c'est-à-dire que l'éleveur fournit un service à l'industriel qui contrôle l'amont et l'aval.

Les volailles et notamment le poulet ont ceci d'intéressant qu'il existe de longue date une **production fermière** qui réunit non seulement une qualité gustative supérieure, mais aussi un bien-être animal

remarquable (comparé au poulet standard). Et cela a été un succès ! En effet, le poulet label rouge élevé à croissance lente, à faible densité avec sortie au plein air a atteint une part de marché impressionnante (voir ci-dessous). A l'opposé, la croissance très rapide des poulets est à l'origine de diverses pathologies et souffrances.

L'Alsace a une production de **poulets standard**. Les producteurs de **poulet label** sont aussi bien représentés (Alsace Volailles), mais ils peuvent avoir des soucis de pression sur les prix et de débouchés. Il est arrivé qu'ils produisent certaines bandes en standard. La production, plus récente, du **poulet certifié** se base sur un croisement de souches des deux types précédents ; il vit en claustration à très forte densité.

Prix relevés en Alsace, automne 2011

Type de poulet, GMS	Prix au kilo
2 poulets promo, Le 2 ^{ème} à -50%	2,50 €
Poulet standard	3,33 ; 3,90 ; 4,95
Label rouge MDD	5,85
Label rouge marque	7,95
Promo label rouge	4,40
Label rouge mentions sur engagements divers pour l'environnement	8,95
Bio	8,95
Magasin d'abattoir	
Poulet standard	4,33 ; 4,40
Poulet fermier	6,24 ; 6,61 ; 7,14
Poulet de Bresse	15,50

L'Observatoire de la formation des prix et des marges a présenté sa synthèse. Les abattages de poulets destinés au marché français et communautaire se composent de **65 % de poulet standard**, 22 % de poulet label et 11 % de poulet certifié. 70 % des achats se font en GMS. 53 % revient aux découpes, 16 % aux produits élaborés, en hausse. **Quant aux poulets entiers PAC (prêt à cuire), la moitié environ sont des poulets label rouge.** La France est championne pour ce produit

Or l'Observatoire ne dispose d'aucune référence précise de **prix industriels** dans la filière volailles, donc il ne peut pas bien calculer la marge brute de l'industrie par catégorie de volaille. Il s'appuie sur la différence entre le prix au détail et le prix du vif. Les prix au détail reflètent partiellement les variations des coûts de production, surtout le prix de l'aliment, et les crises sanitaires. **Le taux de valeur ajoutée augmente avec les produits élaborés.** Les prochains travaux porteront sur le contenu de la marge brute de la distribution. *« En attendant, la croissance de la marge agrégée (note : abattage, transformation, et distribution) ne peut, en l'état actuel des données disponibles, qu'être partiellement expliquée par la progression constatée des charges dans l'industrie de transformation ».*

Il est certain, et c'est vrai en Alsace comme partout, que **la pression sur les prix** se traduit par une **forte pression sur la productivité du travail** et sur la santé du personnel. Dans un abattoir alsacien des problèmes très graves de protection animale ont été documentés (arrêt de la chaîne d'abattage pour des réglages, des animaux étant accrochés, avec absence de contrôle et d'intervention manuelle pour les ratés de l'étourdissement).

Côté élevage, le coût de **production** d'un poulet standard est selon l'ITAVI d'environ 1 €/kg de poids vif (en comptant un revenu de 2 SMIC par travailleur, avec un coût de l'aliment (2011) d'environ 0,6 €). Le coût de production d'un poulet label est un peu moins que le double, dont environ 1,1 € pour l'aliment. En effet les poulets label rouge mangent davantage, puisqu'ils peuvent se dépenser – tout poulet label rouge sort en plein air - et qu'ils vivent deux fois plus longtemps, et leur aliment est de meilleure qualité. Et c'est bien en raison du coût des céréales bio que le poulet biologique est encore plus cher.

L'information donnée par des chefs de rayon en GMS est que là où les clients choisissent leur poulet, c'est-à-dire pour le poulet entier, la part du rayon du poulet plein air va de 30 à > 60 %, selon les magasins.

L'évolution allant vers des produits élaborés apportant plus de plus-value, montre qu'auprès du client ce n'est pas tant l'argent qui manque, du moins pas chez tout le monde, mais que c'est l'évolution sociétale et culturelle qui est déterminante. Avec des changements toujours plus rapides...

Peut-être serons-nous de plus en plus nombreux à trouver que de produire des poulets qui valent moins que 2 € (arrivée abattoir) n'est pas normal, mais que cela reflète une **perte de valeurs et de repères**, autant au niveau des pratiques agro-industrielles qu'au niveau de la gouvernance économique.

1.2. Les prix

1.2.4. Exemples de prix (œufs, lait, poulet, porc)

1.2.4.4 Le prix du porc

L'essentiel en bref

Le porc standard est payé au producteur 1,40 € par kg de carcasse. Le porc du genre « porc Thierry Schweitzer » ou « porc durable » selon le Réseau Cohérence doit, pour être viable, être payé de 1,8 à 2,2 € le kg de carcasse, selon les conditions d'élevage (p.ex. espace disponible par animal, courette,...). Le soja sans OGM coûte cher, et il y a lieu de réduire la part de soja dans l'aliment.

Le porc biologique doit être payé de l'ordre de 3 €/kg ; ce coût est lié à celui, élevé, des céréales biologiques.

La production porcine est connue pour ses **difficultés économiques**. Cette filière industrielle a dans le passé connu des oscillations de prix qui ont **régulièrement éliminé les éleveurs les plus fragiles et permis l'agrandissement** des plus « performants » au niveau technico-économique qui, selon la doctrine dominante, seraient « les meilleurs ». Depuis plusieurs années, la crise n'est plus oscillante mais permanente. En 2012, la situation semble s'améliorer, mais l'aliment et les autres intrants restent chers.

En même temps, cette filière industrielle a su empêcher l'émergence significative d'une filière alternative de porc élevé sur paille ou en plein air ; contrairement au poulet plein air, le porc alternatif n'a pas pu à ce jour prendre une place significative en filière longue. Le porc biologique en est encore à une part de marché de 0,2 % en 2009, avec, certes, une forte demande. Le porc label rouge fermier se maintient en circuit court, mais est en difficulté en circuit long, parce qu'il peine à faire reconnaître sa différence par rapport à un porc label rouge mais non fermier pouvant être élevé sur caillebotis intégral, donc très peu différent du standard. A titre d'exemple, il existe un porc label rouge IGP du Limousin qui est élevé, à peu de choses près, dans des conditions de type industriel et qui concerne 120 éleveurs, et un porc label rouge IGP du Limousin qui est élevé en plein air et qui concerne 4 éleveurs, ceci selon le site des viandes label rouge. Les deux logos se ressemblent fortement, et les deux sont soutenus par la Région et l'Europe. N'est-ce pas jouer la carte de la confusion ?

Prix relevés en Alsace, automne 2011

	Côte première	Filet mignon
Promotion caissette GMS	6,30/kg	13,95
Thierry Schweitzer, rayon traditionnel	7,65	16,35

Quant au **jambon**, la variabilité des nombreuses présentations est importante (avec ou sans couenne, jambon supérieur,...) et difficile à comprendre pour le non spécialiste ; sans aller dans ces détails, le prix au kg pour le jambon en tranches préemballées en libre-service **varie de 6,50/kg, en passant par 10,90 en label rouge, à du bio à 25,17 et un bio régional à 40,-/kg**. En rayon découpe traditionnelle les prix du **jambon à l'os** peuvent varier fortement, par exemple dans les 12 € pour du conventionnel, dans les 17 € pour du porc Schweitzer, et dans les 27 € pour du porc biologique.

Qu'en dit l'Observatoire de la formation des prix et des marges ?

La marge brute de l'abattage-découpe représente moins de 9 % du prix au détail ; nous savons que les conditions de travail y sont dures et induisent des problèmes de santé, et que les abattoirs sont en difficulté. La marge des GMS est à > 50 %. L'Observatoire obtiendra des comptes par rayon, et pourra alors préciser les charges couvertes par ces marges. Quant au jambon, s'il est essentiellement vendu en libre-service, la GMS n'a pas de dernière découpe à faire, contrairement à la viande, et pourtant sa marge reste à 45 % du prix de détail. La part de l'élevage est bien moindre : 35 % pour la longe, et 31 % pour le jambon.

Là aussi, il y a lieu de s'indigner. Le moindre centime dépensé pour un minimum de bien-être animal semble de trop, alors que le prix est défini dans une opacité suspecte, et par ailleurs tout se complique au nom de la qualité, tout s'intensifie au nom de la compétitivité, tout se déshumanise au nom de la performance.

Dans le cadre des contacts entre la démarche alsacienne « porc Thierry Schweitzer » et la démarche bretonne « Réseau Cohérence », **une réflexion sur la rémunération des éleveurs** a été conduite en 2010 (poster réalisé par Anne Vonesch). Voici le résultat avec la réévaluation de quelques chiffres :

Le porc standard est passé à 1,40 € par kg de carcasse, sur la base du cadran de Plérin, ce prix de base étant augmenté en fonction du taux de viande maigre. 110 kg de poids vif font 85kg de carcasse. Le mode d'élevage est concentrationnaire et ne respecte même pas les normes minimales relatives à la protection des porcs (voir 2.1.2).

Le porc du genre « porc Thierry Schweitzer » ou « porc durable » selon le Réseau Cohérence doit, pour être durablement viable, être payé 1,8 € le kg de carcasse pour un bien-être animal significativement supérieur au standard et quelques contraintes environnementales dont l'obligation de soja non-OGM – qui coûte cher. En pratique, l'utilisation de soja est réduite au minimum. Le coût de production augmente si l'espace donné aux animaux augmente, avec davantage d'accès au plein air, et peut dépasser 2 €/kg.

Le porc biologique doit être payé de l'ordre de 3 €/kg ; ce coût varie fortement en fonction du cours des céréales biologiques pour lesquelles la demande est forte.

1.3. Un cadre réglementaire européen et national

1.3.1 : Entre espoirs et désespoirs

L'essentiel en bref

La politique agricole européenne essaie de satisfaire à tout et son contraire, les mots d'ordre étant « **compétitivité** », « **qualité** », « **durabilité** », **mais sans la nécessaire cohérence.**

Diverses aides pourtant élevées ne comportent aucun critère de bien-être animal ou de biodiversité, si ce n'est une conditionnalité peu contraignante.

Le cadre réglementaire européen offre quelques outils pour améliorer la protection de la nature et des animaux, mais l'application qui en est faite manque d'efficacité sur le terrain.

Rien n'empêche les états membres de faire mieux que les normes minimalistes. Par exemple, le Land de Basse-Saxe s'engage pour la protection animale.

Globalement, face aux échecs des approches réglementaires, la Commission européenne s'oriente vers des solutions basées sur le volontariat et fait appel aux entreprises.

L'appel au volontariat est tout aussi valable pour les collectivités territoriales. Elles peuvent être pilotes et expérimentatrices sur des démarches volontaires valorisant la protection de la nature et des animaux, surtout que certains savoir-faire existent.

L'atout de l'Alsace est de produire relativement peu mais de bénéficier d'un marché solvable.

La politique européenne essaie de satisfaire à tout et son contraire. Elle veut une agriculture surtout compétitive, qui exporte, et en même temps elle veut inverser le déclin de la biodiversité, préserver les paysages, protéger l'eau et les sols, contrôler les émissions aériennes et leurs impacts à distance, consommer des agro-carburants sans en avoir les inconvénients, assurer davantage d'équité entre les régions, compenser les handicaps, considérer les animaux comme des êtres sensibles... et ceci avec l'aval des filières et des états membres ! Quoi d'étonnant que les opportunités offertes produisent des résultats mitigés, en fonction de l'usage qui en est fait ? Les analyses scientifiques, relayées par les ONG, continuent à pointer des défaillances majeures : dépassements des capacités de résorption du cycle de l'azote, pesticides, pollution de l'eau, dumping social, détresse animale, déraillement du climat...

Les objectifs de « compétitivité », « qualité » et « durabilité » prélèvent dans les budgets sans la nécessaire cohérence. La distorsion de concurrence règne. La « compétitivité » se fait par les économies d'échelle et devient de plus en plus perverse, la « qualité » signifie tout et rien, la « durabilité » dérive vers un argument de marketing au contenu aléatoire. Les statistiques agricoles traitent du vivant en termes de tonnages, sans tenir compte de sa sensibilité.

Quant au 1er pilier de la PAC (Politique Agricole Commune), les aides sont considérées historiquement comme étant 'compensatoires' de la baisse des prix. **La conditionnalité** est venue apporter des premiers effets modestes en faveur de la biodiversité, essentiellement à travers la protection des cours d'eau. Elle reste inefficace pour l'application des normes minimales de protection animale (qui sont loin de ce qu'on pourrait appeler du bien-être).

Les aides du 1er pilier qui restent couplées (bovins allaitants, ovins, ...) n'incluent **aucun critère lié au bien-être animal ou à la biodiversité ; de même les aides à la modernisation des bâtiments d'élevage et à la mise aux normes**. Indirectement les aides dont bénéficient en particulier les céréales donnent un coup de fouet majeur à l'élevage industriel.

Quant à la biodiversité, les mesures agro-environnementales du 2^{ème} pilier sont des outils intéressants et indispensables, notamment grâce à l'engagement des collectivités territoriales. Leurs faiblesses seront détaillées ci-dessous (1.3.2).

Les **Plans Régionaux d'Agriculture Durable**, en cours d'élaboration, doivent prendre en compte les dispositions des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) décrivant les futures Trames vertes et bleues.

Quant aux animaux d'élevage, malheureusement, **il n'existe pour le moment aucune politique nationale ni régionale pour améliorer la protection et le bien-être des animaux**. Le gouvernement considère que cela relève de la compétence européenne, mais ne manque pas d'ambiguïtés et de défaillances quant à l'application des directives européennes. Le Bureau de la Protection Animale au sein de la Direction Générale de l'Alimentation, dispose de moyens dérisoires : au mieux 7 personnes – et encore – pour, au niveau national, s'occuper de tout : élevage, transport, abattage, animaux domestiques, obligations européennes,....

Le Ministre de l'Agriculture, dans sa réponse du 3 mai 2011 à une question de la députée Anny Poursinoff, a parfaitement dévoilé l'absence de toute action ou stratégie nationale dans ce domaine.

Certains états membres de l'UE mettent en place des **normes plus sévères** que les normes européennes minimalistes ou des stratégies nationales (voir fiches sur le bien-être animal). D'autres pays favorisent des **démarches volontaires** assurant un niveau de bien-être animal supérieur aux normes minimales.

Dans le cadre du 2^{ème} pilier, diverses mesures ouvertes au niveau européen permettent de soutenir des productions qui peuvent apporter un « plus » au niveau de la biodiversité et du bien-être animal. Ces opportunités concernent l'aide à l'**investissement** et au **fonctionnement**, à la **formation**, à la **promotion**, et à la **transformation**, y compris pour les **Industries Agro-Alimentaires**. Or en Alsace, ces dernières lignes budgétaires – si elles existent - étaient peu sollicitées par manque de projets !

La **mesure 215** du développement rural aiderait directement le bien-être animal supérieur aux normes, or la France ne l'a pas retenue, contrairement à 16 autres pays qui ont financé 21 programmes sur cette base. Cette aide au bien-être animal peut monter à 500€ par unité de gros bétail et par an (*Annexe du règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil*). Mais en France un enjeu comme le bien-être animal qui n'est pas obligatoire et qui n'implique pas de risque de condamnation par la Cour Européenne de Justice, n'a pas eu de part budgétaire. Notons que c'est un pays du Sud, l'Italie, qui a dépensé le plus pour cette mesure de bien-être animal : environ 300 Millions €. L'Italie avait aussi su booster son agriculture biologique !

Les **formations** sont aidées, mais elles ne concernent jamais la biodiversité ou le bien-être animal (en dehors de l'agriculture biologique ou de questions sanitaires).

Face aux échecs de ses politiques pour la protection des animaux et de la biodiversité, la Commission européenne cherche à proposer et à **promouvoir des démarches volontaires allant au-delà des normes minimales réglementaires**. Mais ces démarches ne sont pas suffisamment reconnues et aidées et souffrent toujours de la distorsion de concurrence par rapport au dumping des plus gros.

L'appel au volontariat s'adresse aux acteurs privés. Il est aussi valable pour les collectivités ! **Il serait donc particulièrement intéressant, et dans l'intérêt de l'agriculture française, que des régions – et nous proposons cela pour l'Alsace – soient pilotes et expérimentatrices avec des programmes de bien-être animal pour l'élevage et de biodiversité pour l'agriculture et les forêts.** Surtout que certains savoir-faire existent.

A titre d'exemple, le Land de Niedersachsen, grande région d'élevage très intensif, s'est donné un tel plan (voir 2.1.5), ambitieux dans un contexte où l'industrialisation de l'élevage et le poids des lobbies ont atteint des sommets. L'Alsace ne dispose ni d'une production comparable ni de l'encadrement scientifique correspondant, par contre **l'Alsace bénéficie d'autres atouts puisqu'elle possède un marché solvable dépassant de loin sa production**. Elle pourrait aussi tirer profit de l'expérience des **pays limitrophes** et d'un **programme transfrontalier**.

1.3. Un cadre réglementaire européen et national

1.3.2 : Le cadre européen et l'application nationale quant à la biodiversité

L'essentiel en bref

La politique européenne pour la biodiversité s'appuie sur les directives Oiseaux et Habitats, et le réseau Natura 2000. L'Etat français a fait le choix d'une gestion basée sur le volontariat, sans apporter des contraintes réglementaires. Le budget des mesures agro-environnementales (MAE) est orienté sur les enjeux dits prioritaires : ce sont ceux qui font, en l'absence de progrès, courir à la France un risque de lourdes amendes, à savoir la qualité de l'eau et Natura 2000, ainsi que le hamster. Le système des MAE a des mérites mais aussi de nombreuses faiblesses. Heureusement, les collectivités territoriales s'engagent, avec une volonté de résultats.

Entretemps, la biodiversité a été reconnue comme une **grande cause planétaire à haute priorité**, et doit être prise en compte dans toutes les politiques (Conférence de Nagoya, 2010).

La Commission a constaté l'échec de son Plan d'Action en faveur de la diversité biologique, vu la régression des espèces et la dégradation des habitats. Elle fait appel aux entreprises et aux outils financiers pour servir la biodiversité. La marge entre « servir » et « exploiter » semble étroite.

La **stratégie nationale sur la biodiversité (SNB)** met en avant **solidarité** et **équité**, et propose aux entreprises une « Déclaration d'engagement volontaire pour la SNB 2011-2020 ».

Au cœur de la SNB et du Grenelle se trouve la mise en place des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique, avec **la trame verte et bleue**.

La politique européenne pour la préservation de la biodiversité s'appuie sur les *directives Oiseaux (1979) et Habitats-Faune-Flore (1992)*. Ces directives ont créé des zonages, respectivement les Zones de Protection Spéciales (ZPS) et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Ensemble, ils forment la base des zones classées Natura 2000.

La France a fait l'objet de plusieurs condamnations par la Cour de Justice de l'Union Européenne concernant les retards de transposition et les manquements en matière d'évaluation des incidences sur les zones Natura 2000. L'approche de la protection des milieux se fait hélas encore trop souvent en mode « conflit », les usagers et exploitants des milieux naturels refusant la protection réglementaire. Ainsi la France a opté, pour la gestion des zones Natura 2000, pour des outils exclusivement contractuels et basés sur le volontariat. Les objectifs de gestion sont élaborés par une procédure de concertation pour aboutir à des Documents d'Objectifs (DOCOB) et des Chartes Natura 2000 décrivant les bonnes pratiques agro-environnementales. La souscription à la Charte permet d'être exonéré de taxe foncière. Les DOCOB définissent les mesures de gestion qui peuvent être financées, en utilisant tout particulièrement le FEADER, 2^{ème} pilier de la PAC, dans son axe environnemental qui comporte les mesures agro-environnementales (MAE).

Malheureusement, l'impression dominante est **que l'état français oriente les moyens budgétaires sur les enjeux qui font courir un risque de condamnation** de l'Etat français par la Cour de Justice Européenne à de lourdes amendes. Ce risque existait quant à la qualité de l'eau, quant à la procédure de Natura 2000 ou encore sur le dossier du Grand Hamster. Ce sont donc les priorités retenues pour les MAE. En dehors de certaines démarches en montagne, il n'existe guère de mise en cohérence entre biodiversité et système de production. Pourtant les directives existantes permettraient de travailler davantage dans ce sens.

Les collectivités territoriales ont démontré l'intérêt de gérer les mesures de protection de la nature au niveau régional et local. L'évolution récente sur les MAE « prairies » comme les mesures pour les papillons et les surfaces refuges traduisent la forte motivation des collectivités pour convaincre et pour atteindre davantage de résultats.

La méthode des MAE a le mérite de reconnaître certaines prestations pour l'environnement et de les rendre possibles, mais aussi une série de faiblesses et de défaillances :

- Les MAE sont choisies parmi une longue liste nationale validée par Bruxelles. C'est un cadre extrêmement lourd et rigide, notamment dans sa forme centralisée choisie par Paris.
- Pour chaque euro qui arrive chez l'agriculteur au titre de ces mesures, un autre euro est dépensé pour l'encadrement de cette procédure.
- Les règles nationales quant aux Mesures Agro-Environnementales évoluent tout le temps, et les financements prennent parfois du retard.
- Les aides au titre des MAE sont destinées à compenser un manque à gagner et rien de plus. Les sommes allouées sont calculées dans ce but. Ce n'est pas forcément motivant. De plus, les contrats pluriannuels ne font l'objet d'aucun ajustement vis-à-vis des prix du marché. Ainsi, un agriculteur peut voir son manque à gagner couvert une année et plus du tout l'année n+1 pour peu que le prix des céréales s'envole.
- Il est interdit de financer, au titre des MAE, des prestations de protection des milieux qui répondraient à une obligation réglementaire. En conséquence, il n'est désormais plus possible de réglementer la protection si on souhaite pouvoir soutenir les agriculteurs pour des prestations de biodiversité. Le piège se referme... par exemple sur les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope qui pénalisent (partiellement) les exploitants concernés.
- Pire. Les agriculteurs se méfient : ce qui est proposé comme « volontaire » aujourd'hui risque de devenir « obligatoire » demain. Et c'est vrai. Il y a même un objectif pédagogique ! En tout cas en ce qui concerne les pesticides et la protection de l'eau. Est-ce qu'ils ont alors intérêt à encaisser le plus d'argent possible tant qu'il y en a ? Ou plutôt ne pas mettre le petit doigt dans l'engrenage ? Le Ried de la Zorn est victime de la deuxième option : les agriculteurs s'étant opposés efficacement au classement en Natura 2000, l'Etat ne cofinance pas les MAE du Ried de la Zorn, donc les budgets pour les MAE sont réduits aux seules capacités financières du Conseil Général, en cofinancement avec l'Europe mais sans l'Etat.
- Les zonages déterminent l'éligibilité aux MAE. Il s'agit pour l'essentiel des zones Natura 2000. Heureusement, quelques zones tampons sont admises et intégrées, encore grâce aux collectivités. Alors tout devient une équation instable entre zonages et enveloppes budgétaires, avec les besoins en animation locale en plus. Les collectivités territoriales font de leur mieux.

En clair, **l'agriculture productiviste conventionnelle reste la norme**, donne les repères, et gouverne l'économie. Les MAE essaient de « sauver les meubles » en termes de résidus de nature. En montagne, **les aides à l'herbe servent en somme à faire du social** ; car sans elles, les agriculteurs ne pourraient plus y vivre ce qui créerait un tollé.

La Commission a constaté l'échec de son Plan d'action en faveur de la diversité biologique, vu la régression des espèces et l'état dégradé de nombreux habitats.

Comme toujours lorsque les mesures réglementaires échouent, **il est fait appel à des mesures volontaires de la part des acteurs économiques**. Les forces du marché, correctement encadrées, devraient réparer le mal qu'elles ont fait. Dans ce but, la Commission a développé un programme pour inciter les entreprises à **créer des projets « pro-biodiversité »**. Pour les aider, des **Biodiversity Technical Assistance Units (BTAU)** financés de 2007 à 2010 ont été créés. Parmi les activités économiques pour la biodiversité préconisées dans le manuel (*Handbook for developing and implementing Pro-Biodiversity Business Projects*) on retrouve les mêmes que celles proposées par Alsace Nature :

l'élevage à l'herbe, la récolte de roseaux, la sylviculture respectueuse de biodiversité, entretien (fauche) de zones humides protégées,... en font partie.

La Commission préconise aussi **des outils financiers** au service de la biodiversité.

L'approche économique prend de l'ampleur. **Le Ministère du Développement Durable fait campagne auprès des entreprises** en insistant sur **les services éco-systémiques**, indispensables à la durabilité des entreprises. C'était le discours développé par exemple à la CCI du Bas-Rhin.

La nouvelle **Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** est en cohérence avec le **Plan stratégique de dix ans (objectif Aichi) issu de la conférence de Nagoya d'octobre 2010**. Le ton est donné : **la biodiversité doit être prise en compte dans toutes les politiques**, et notamment quant aux politiques qui la détruisent. - Il s'agit de maintenir et accroître les écosystèmes et les services qu'ils rendent. Une fois de plus, la marge entre protection et exploitation est étroite.

Quant à la SNB, elle affirme : l'action en faveur de la biodiversité exprimera ainsi à la fois un esprit de **solidarité écologique**, locale et globale, d'**équité** et un esprit de solidarité envers les générations présentes et futures. Sur le terrain, les éléments phares sont la restauration des continuités écologiques à travers les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE), la Stratégie nationale de création d'Aires Protégées (SCAP), et les Atlas Communaux de la Biodiversité (ACB). Quant au SRCE, selon Alsace Nature, les cartes sont plutôt bien faites en Alsace, mais il manque les moyens et les programmations concrètes.

La SNB introduit **une procédure de « Déclaration d'engagement volontaire pour la SNB 2011-2020 »**. Elle propose aux acteurs économiques de présenter un projet pour la biodiversité ; ce projet doit être impliquant, significatif, additionnel, mesurable et révisable. Il est reconnu pour une période de trois ans renouvelable au terme d'un dispositif ad hoc régional, ou d'un appel à projet du Ministère du Développement Durable. Les acteurs ont alors le droit d'utiliser leur engagement dans leur communication.

1.3. Un cadre réglementaire européen et national

1.3.3 : Le cadre européen et l'application nationale quant à la qualité des produits agricoles

L'essentiel en bref

Le « paquet qualité » joue sur les aspects administratifs. Les portes vers la qualité de la biodiversité et la qualité du bien-être animal s'ouvrent, mais les filières restent encore dans les sentiers battus.

Le principe de 'reconnaissance officielle' de démarches dites de qualité est délicat, vu qu'une telle procédure est susceptible d'exclure des petites démarches exigeantes et d'inclure des grandes démarches peu crédibles quant à leurs exigences. Quoi qu'il en soit, 'officiel' ou non, il est possible de soutenir des productions et filières, y compris la transformation et la commercialisation, qui apporteront un « plus » significatif au niveau de la protection de la nature et du bien-être animal.

La balle est dans le camp des collectivités territoriales. Elles ont vocation à faire émerger des solutions locales pour l'environnement et pour la production agricole.

Le « paquet qualité » (2010/0353(COD)) de fin 2010 consiste en une actualisation des systèmes de qualité existants. Ainsi

- le processus d'enregistrement des indications géographiques (IGP) et des spécialités traditionnelles (STG) est rationalisé ;
- les mentions facultatives (p.ex. « élevé en plein air » pour les poulets ou « première pression à froid » pour l'huile d'olive) seront règlementées par une même législation ;
- les normes de commercialisation pourront plus facilement être modifiées ;
- des lignes directrices facultatives sont définies pour les programmes de certification et pour l'étiquetage des produits avec ingrédients IGP ou STG.

Cette réforme joue donc sur les aspects administratifs, qu'elle cherche à clarifier et simplifier. Elle ne se préoccupe pas des contenus des cahiers des charges, et **ne semble pas apporter d'avancée au niveau de l'environnement, de la nature, et du bien-être animal.** Les systèmes de qualité existants restent orientés sur l'origine et sur la tradition, avec pour certains des convergences favorables à l'environnement et au bien-être animal. Ces convergences peuvent être majeures, et c'est le cas pour le « poulet label rouge fermier élevé en plein air », mais elles n'ont rien d'obligatoire. Elles peuvent être totalement absentes (voir fiche 1.1).

Cependant la porte vers l'environnement et le bien-être animal est largement ouverte, puisque les régimes de qualité peuvent jouer sur les modes de production ; il suffit de vouloir exploiter cette piste. Toutefois cela ne deviendrait intéressant, dans le cadre des signes européens existants, que pour de grands groupements et de gros volumes susceptibles d'être exportés.

En somme, la réforme actuelle répond avant tout aux **demandes des filières** régionales qui souhaitent très légitimement être protégées, et qui, quant à l'information des consommateurs, restent dans les sentiers battus, à savoir **la priorité absolue donnée à l'origine géographique** et une discrétion certaine quant aux cahiers des charges. En effet, l'origine géographique est un argument de vente qui **protège sans trop contraindre**.

Quant aux **mentions facultatives**, elles pourront donc être développées. Mais est-ce que la Commission mettra sur pied des mentions crédibles relatives à la biodiversité et au bien-être animal, valables au niveau européen, dans des délais raisonnables ? Rien n'est moins sûr, mais tout est possible. Une crainte majeure est que les propositions de la Commission, selon la volonté des filières, resteront très en deçà des attentes portées par les ONG. Or l'objectif de la Commission est indiscutablement de donner aux filières des opportunités pour mieux valoriser leurs produits et de prévenir la distorsion de concurrence – notamment pour les petits producteurs !

Certes, **la stratégie de la Commission** quant au bien-être animal recherche plus d'efficacité dans ce domaine. Mais le nouveau Programme stratégique pour la protection et le bien-être des animaux a beaucoup déçu.

Sans aucun doute, dans les domaines de la biodiversité et du bien-être animal, **des démarches privées** se mettront en place bien avant que de quelconques avancées officielles n'aboutissent.

Les démarches privées peuvent d'ailleurs utiliser l'outil de la **certification**, qui est désormais éclairé par les recommandations émises par la Commission (2010/C 341/04).

Qu'en est-il de la **certification de conformité** en France ? C'était autrefois considéré comme signe officiel de la qualité, ce qui n'est plus le cas. Outil de traçabilité et de communication de nombreuses marques, il a bien fallu lui assurer un certain sérieux officiel. Ainsi il existe une série d'arrêtés qui fixent les exigences et recommandations en matière de certification de conformité pour différents produits agricoles. Le produit certifié doit se différencier du produit standard – alors que tendanciellement il en est un. Les exigences restent minimalistes – mais il y a pire ! Eh oui. L'arrêté formule surtout des recommandations basiques, notamment en termes de respect de la réglementation et de bonnes pratiques. Ainsi la certification est adaptée aux diverses pratiques usuelles et aux normes minimales, mais pas aux besoins des animaux. Elle ignore la biodiversité.

Qu'en est-il des aides publiques pour des productions qui auraient une qualité supérieure et notamment un niveau supérieur au niveau de la protection de la biodiversité et des animaux ? Au sein du 2^{ème} pilier il y a une pléthore de mesures qui permettent par un bout ou un autre, d'aider des filières, les PME de transformation, les débouchés. Quant aux producteurs, l'adhésion à un régime de qualité est souvent énoncée comme condition par les collectivités qui gèrent les aides.

Quant aux aides destinées spécifiquement aux régimes de qualité, le *Règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission, Article 22* énonce certaines règles :

« 2. Pour être admissible au bénéfice d'une aide, les régimes de qualité alimentaire reconnus par les Etats membres, ... doivent respecter les conditions suivantes :

a) la spécificité du produit final relevant desdits régimes procède d'un cahier des charges précis définissant des méthodes d'exploitation qui garantissent:

— des caractéristiques spécifiques, y compris en ce qui concerne le processus de production, ou

— l'obtention d'un produit final dont la qualité va largement au-delà des normes commerciales applicables aux produits de grande consommation, en termes phytosanitaires, de santé publique ou de police sanitaire, de bien-être des animaux ou de protection de l'environnement;

b) les produits relevant des régimes concernés répondent à un cahier des charges contraignant dont le respect est vérifié par un organisme d'inspection indépendant;

c) les régimes sont ouverts à tous les producteurs;

d) les régimes sont transparents et assurent une traçabilité complète des produits;

e) les régimes sont ciblés sur des débouchés commerciaux actuels ou prévisibles.

3. Un agriculteur participant à un régime de qualité alimentaire ne peut bénéficier de l'aide que si le produit agricole ou la denrée alimentaire concernée a fait l'objet d'une reconnaissance officielle au titre des règlements ou

dispositions visés au paragraphe 1 (il s'agit de l'agriculture biologique, des spécialités traditionnelles garanties, et des indications géographiques et appellations d'origine contrôlés, et de l'organisation commune du marché du vin) ou au titre d'un régime de qualité alimentaire reconnu par un État membre, visé au paragraphe 2.

Dans le cas des régimes de qualité alimentaire visés au paragraphe 1, points b) et c) (note : il s'agit de AB, STG, IGP, AOC, OCM vin), l'aide ne peut être octroyée que pour des produits figurant dans un registre communautaire. »

Il reste un problème : dans la mesure où d'éventuelles productions **réellement et nettement** supérieures aux normes minimales en matière de respect de la nature et des animaux ne font pas l'objet d'une **reconnaissance officielle**, elles ne pourraient pas être soutenues au titre des régimes de qualité ? **Que signifie alors « reconnaissance officielle » ? La question reste ouverte.** Il semble difficile de trouver la réponse. Cette question soulève en effet un certain nombre d'**ambiguïtés**.

La reconnaissance des **signes officiels** qui se pratique aujourd'hui au **niveau national et européen** pour **les labels rouges, AOC etc.**, est un processus lourd, long et coûteux et **totalemment dissuasif pour des petites initiatives**. Cette pratique de la reconnaissance officielle par l'INAO est sans aucun doute intéressante pour de grandes filières qui exportent sur le marché unique et au-delà **aussi remarquables soient-elles**. le fait d'avoir **besoin de grands groupements capables de gérer des démarches très lourdes, n'est guère favorable aux petites initiatives locales, aussi remarquables soient-elles**. et de ce fait sabote les petites initiatives et l'innovation ; car même au niveau de la reconnaissance d'une démarche de qualité, on est sous le rouleau compresseur des économies d'échelle ! Or **tout début qui n'est pas banal est petit**. Ainsi la procédure semble plutôt **contre-productive en matière d'innovation et d'éthique**.

Et ceci d'autant plus que les démarches aujourd'hui reconnues comme démarches officielles de qualité et de l'origine sont encore **souvent peu engagés quant à la biodiversité et quant au respect de l'animal**. Certaines peuvent être très favorables au bien-être. Pour d'autres, l'élevage peut se passer dans des conditions industrielles banales (voir aussi 1.1.3), voire utiliser des méthodes certes traditionnelles mais préjudiciables. De même, la viticulture AOC n'est pas forcément écologique. Bref, la biodiversité et les animaux ont encore beaucoup trop de difficultés à se faire entendre.

Aussi le fait de **privilégier la 'tradition' dans les signes de l'origine rend doublement difficile de jouer sur l'innovation** en matière de bien-être animal et de protection de la nature. Forcément, l'innovation ne relève pas de la tradition. Toutefois, par ailleurs **l'innovation est théoriquement un objectif en soi**, pour l'Europe, et par exemple au niveau des PRAD (Plan Régional d'Agriculture Durable).

L'importance de soutenir les petits producteurs et les marchés gérés par les agriculteurs eux-mêmes, a été bien repérée par le Parlement Européen et la Commission. Celle-ci a organisé un colloque sur les circuits courts en avril 2012, reconnaissant leur importance pour l'avenir et la nécessité de mieux les soutenir dans la future PAC.

D'ailleurs, **la Commission a une définition très ouverte du terme « groupement » (« quelle que soit sa forme juridique ou sa composition »)** - condition d'éligibilité pour une démarche officielle de qualité. La Commission défend la transparence, et elle interdit de faire obstacle à l'accès aux diverses démarches.

Il reste en effet le problème de **la transparence**, qui pourtant est **une obligation**. Car pour pouvoir aller consulter un cahier des charges d'un signe officiel, il faut comme on dit, se lever tôt, afin de se rendre sur place dans un des quelques bureaux régionaux de l'INAO (Colmar ou Epernay pour le Nord-est), et ceci après s'être annoncé préalablement avec les demandes précises, ... à l'heure d'Internet !

En conclusion, l'impression qui se dégage est qu'il y aurait **quelque chose à faire pour que la « reconnaissance officielle », qui reste encore floue, puisse aussi devenir un outil efficace de soutien à des initiatives jeunes, petites et locales, innovantes, éthiques.**

Par ailleurs, une **stratégie d'aides au titre du développement rural, de la part de l'Etat et des collectivités est parfaitement possible sans passer par la case du régime de qualité officiel** que ce soit pour les **petites et moyennes entreprises** notamment **agro-alimentaires**, pour le **paysage**, pour la **formation**,...

Ce sont les **collectivités territoriales qui ont la charge de réconcilier production, paysages, et valeurs immatérielles. Elles connaissent bien leur territoire et ont vocation à faire émerger des solutions locales aux grands problèmes qui se posent à notre société.**

1.3. Un cadre réglementaire européen et national

1.3.4 : Le cadre européen et l'application nationale quant au bien-être animal

L'essentiel en bref

Le bien-être animal est un principe fondamental de l'Europe, selon les traités d'Amsterdam et de Lisbonne. Sa défense se traduit par des directives et règlements. Leur élaboration est longue et lourde, et leur l'application laisse fortement à désirer.

Un deuxième Plan d'Action pour la protection et le bien-être des animaux doit être publié par la Commission européenne en 2012.

Alors que la **Fédération des Vétérinaires d'Europe** considère que les normes sont insuffisantes, la **Fédération des Exploitants Agricoles** demande qu'on délègue le choix des bonnes pratiques à la profession.

Un « **label bien-être** » européen est envisagé, sur une base volontaire. Des compétences sont mobilisées. Il s'agit de convaincre les Etats membres et les acteurs de l'intérêt d'une telle démarche susceptible de répondre à une attente sociétale et d'apporter une plus-value aux filières.

Il n'existe **aucune stratégie nationale** digne de ce nom pour la protection et le bien-être des animaux, si ce n'est quelque « mesures » en faveur d'une application minimaliste de la réglementation, mais sans y accorder les moyens nécessaires.

L'UE a engagé de nombreux travaux sur le bien-être des animaux d'élevage. Elle est en effet, dans ce domaine, particulièrement sollicitée par les citoyens.

La réglementation européenne s'exprime en une série de directives en matière de normes minimales de protection de certaines catégories animales (poules pondeuses, veaux de boucherie, porcs, poulets de chair), et une directive générale, qui vise toutes les espèces et catégories. Les contrôles aussi sont réglementés, et les bilans (succincts) des inspections doivent être transmis à la Commission. Par ailleurs le transport et l'abattage font l'objet de directives. **Les modestes progrès se font grâce à l'Europe.**

L'élaboration d'une telle directive correspond à une série d'expertises et à une négociation longue et difficile. Il en sort environ une directive tous les 2 ans. A ce rythme il faut plus d'une génération pour obtenir des textes quant à la protection de toutes les espèces et catégories. Quant au fond, **ces directives sont une adaptation des normes à l'élevage industriel tel qu'il existe**, avec cependant **quelques éléments qui corrigent des excès** particulièrement médiatisés, **tout en prévoyant des exceptions** à presque toute règle un peu « trop » incisive. De surplus, ces directives sont certes transposées en droit national, mais sont **souvent mal appliquées** (voir 2.1.2).

Or selon le site de l'UE, **les dispositions du traité de Lisbonne « placent le bien-être animal sur le même pied que les autres principes fondamentaux mentionnés dans ce titre du traité, à savoir la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, la garantie de la protection sociale, la protection de la santé humaine, la lutte contre les discriminations, la promotion du développement durable, ainsi que la protection des consommateurs et des données à caractère personnel ».**

Il faut donc agir ! Et le début de l'année 2012 a été particulièrement riche en actualités européennes.

Stratégie 2012-2015 pour la protection et le bien-être des animaux

Le chantier du bien-être animal dépend de la Direction Générale SANCO (Santé et Protection des Consommateurs). Un document clé est la *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen sur la stratégie de l'Union européenne pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015*, publié le 19 janvier 2012.

Il y a eu, au moment de la consultation préparatoire à ce document, deux contributions qui sont parfaitement révélatrices des enjeux et des forces en présence :

- **La FVE (Fédération des Vétérinaires d'Europe) demande pour les animaux une "vie qui vaut la peine d'être vécue"** ; la détermination d'un bon niveau de bien-être animal au lieu de normes minimales qui permettent un bien-être insuffisant ; la réglementation doit être réévaluée vers le haut ; il est souhaitable de labelliser les aliments en fonction du niveau de bien-être animal pour une information exacte et impartiale des citoyens ; etc.
- **La FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles) privilégie un loi-cadre ; veut s'inscrire dans une perspective de compétitivité** ; dit rechercher l'application des textes actuels ; soutient le fait de favoriser le développement par les filières de leurs propres solutions techniques ; veut informer les citoyens des efforts des agriculteurs européens ; la loi cadre doit reposer sur des objectifs consensuels, doit prendre en compte les contextes économiques et sociaux, doit mettre en place des principes de subsidiarité par des guides de bonnes pratiques et des adaptations aux contextes locaux ; elle insiste sur le mode d'élaboration en co-construction afin de s'adapter aux normes existantes et ne pas en produire de nouvelles ; veut des guides de bonnes pratiques produits par les filières pour apporter des interprétations ou des solutions pragmatiques.

Les divergences qui s'expriment dans ces deux contributions peuvent éclairer les problèmes décrits dans le chapitre concernant les normes (2.1.2). C'est d'ailleurs cette même position officielle de la FNSEA qui avait conduit à l'échec total des « Rencontres Animal et Société » organisées par le Ministère de l'Agriculture en 2008 : toute action envisageable y était en effet limitée à l'application des textes (et encore !) et à l'élaboration de chartes de bonnes pratiques par les filières elles-mêmes. Ainsi la protection animale dans notre pays reste sinistrée. Ce qui n'empêche pas, et il faut le souligner, que certains représentants syndicaux ont eux-mêmes des pratiques qui sur certains points sont plutôt exemplaires et fort sympathiques.

La Commission doit faire appliquer la loi, et c'est un vrai souci pour elle, face aux incompétences et face aux blocages.

Sa stratégie 2012-2015 pour la protection et le bien-être des animaux s'efforce de convaincre. Elle part sur quelques principes généraux, dont un certain intérêt pour les petits producteurs :

- *« les conditions du bien-être des animaux dans l'Union d'atteignent pas le niveau concurrentiel équitable requis pour soutenir le gigantesque volume d'activité économique qui détermine le traitement des animaux dans l'Union ».*
- Il y aurait là une opportunité de **simplification**
- Les normes auraient induit des coûts supplémentaires estimés à 2% de la valeur générale, ce qui ne menace pas la viabilité économique, mais *« il convient de saisir toutes les occasions d'exprimer en termes économiques la valeur ajoutée de la politique de bien-être animal pour renforcer la compétitivité de l'agriculture européenne, dont celle des petits exploitants ».*

La Commission reconnaît dans le défaut d'application des normes une dimension culturelle, un manque d'information des consommateurs, et des connaissances insuffisantes de la part des acteurs concernés.

« Le besoin de simplifier les principes en matière de bien-être animal et de les concevoir clairement se fait ressentir. » Elle propose donc

- ❖ **Un cadre législatif révisé simplifié**, fondé sur une orientation globale pour une réduction de la charge administrative et une valorisation des normes (valeur ajoutée) :
 - **La Commission annonce en page 7 sous 3.1. (a) a) vouloir s'orienter vers l'emploi d'indicateurs fondés sur les résultats en matière de bien-être animal**, selon des critères scientifiques. Nous avons vu **les risques** d'une telle approche (voir 2.1.1). Toute approche pose en effet le problème du choix des indicateurs de bien-être, choix soumis à la pression des lobbies. Il est donc particulièrement intéressant qu'une nouvelle expertise de l'EFSA relativise le principe de l'indicateur sur l'animal, comme nous le verrons ci-dessous.
 - La Commission veut **accroître la transparence et la pertinence des informations** fournies aux consommateurs pour renforcer leur pouvoir.
 - **Le Réseau européen de centres de référence** pour le bien-être des animaux devrait soutenir les administrations et diffuser les connaissances. Il reste à **espérer que ce centre réunisse les avocats sincères des animaux, et pas les défenseurs du statu quo** en la matière. La France manque tout particulièrement de scientifiques engagés avec une certaine éthique et indépendants des groupes de référence que constituent les filières.
 - Il y aurait des **exigences communes applicables aux compétences du personnel manipulant les animaux**. Ces personnes doivent savoir détecter, prévenir et limiter la douleur, la souffrance et l'angoisse des animaux et connaître les obligations juridiques. **Il reste donc un pas important à franchir** au niveau « culturel » pour que ces personnes connaissent et respectent aussi les besoins des animaux et les conditions à remplir pour qu'ils puissent ressentir des **émotions de plaisir** et de bonheur.
- ❖ **Soutien aux Etats membres** pour améliorer la conformité
- ❖ **Soutien à la coopération internationale**
- ❖ **Communication d'informations** appropriées aux consommateurs et au public
- ❖ **Optimisation des synergies avec la politique agricole commune (accord interservices)**. Ce point laisse émerger des **soucis**, vu que la Communication de la Commission sur la future PAC est particulièrement décevante quant à l'objectif du bien-être animal. Que peut bien représenter un « accord interservices » si le bien-être animal est à ce point repoussé à la portion moins que congrue ?
- ❖ **Enquête sur le bien-être des poissons d'élevage.**

En conclusion, cette stratégie reste décevante dans ses ambitions. Toutefois, les efforts de la Commission pour faire avancer la cause du bien-être animal se traduisent par une activité impressionnante de colloques et de rencontres en début 2012.

Le 19 mars a eu lieu une rencontre sur le **logement en groupe des truies** ; il s'agit une fois de plus de **gérer une situation de non-conformité** massive au moment de l'échéance, et ceci malgré un délai de 10 ans pour la transition.

La Commission veut faire en sorte que le marché reconnaisse la plus-value du bien-être animal

Nous connaissons bien la musique : lorsque les réglementations et la formation, les élus et les professionnels, se trouvent face à leur échec, on fait appel au consommateur-citoyen et au marché pour panser les plaies. Or toute la difficulté consiste à faire marche arrière sur des réglementations et des pratiques apprises qui justement sont la cause des malheurs, et ceci n'est pas le métier du consommateur-citoyen. Merci toutefois de l'équiper de quelques pelles et pioches face à de gros engins... l'énergie du désespoir donne des forces. Quoi qu'il en soit... **il n'y a aujourd'hui guère d'autre choix que de faire évoluer la situation grâce à une nouvelle dynamique basée sur volontariat.** Il s'agit de la **différentiation des produits grâce à l'étiquetage.**

L'Europe a organisé *le 22 mars 2012 une conférence à Washington sur « Market-driven Animal Welfare in the EU and the US »*. En effet, des filières de bien-être animal sont de plus en plus développées aux Etats-Unis. Ce serait une lourde erreur de considérer que l'Europe en aurait l'exclusivité. Le dynamisme anglo-saxon n'est pas à sous-estimer.

Le 29 février et 1er mars la Commission a organisé à Bruxelles une conférence sur la nouvelle stratégie européenne intitulée « Empowering consumers and creating market opportunities for animal welfare » (Donner le pouvoir aux consommateurs et créer des opportunités de marché pour le bien-être animal). Les résumés et les présentations sont en majorité téléchargeables. Cette conférence d'une grande richesse a fait le tour des questions abordées dans la présente étude dont une première version avait été publiée en janvier 2012. Certaines données ont toutefois été intégrées dans la version d'avril 2012, et ceci dans différents chapitres.

Quant à une **labellisation du bien-être animal**, divers travaux avaient déjà eu lieu précédemment. Une conférence sur l'amélioration du bien-être animal par une labellisation s'était tenue en mars 2007. *La résolution du Parlement Européen voté concernant le rapport Paulsen en Commission le 17 mars 2010* dit : « ... tout producteur, coopérative ou région devrait avoir la faculté discrétionnaire de mettre en place, sur une base volontaire, un régime et un étiquetage plus contraignants que la norme législative générale... » .

Une importante étude de faisabilité avait permis à la Commission d'évaluer plusieurs questions cruciales : est-ce qu'un tel étiquetage serait autonome ou intégré à des labels existants ? Volontaire ou obligatoire ? A quel niveau se situerait-il ? L'orientation retenue privilégie une **approche souple et volontaire mais crédible**, permettant d'informer le consommateur.

Quant à la question tout aussi cruciale **comment évaluer le bien-être animal** afin d'avoir un reflet objectif et fiable de la réalité, *le programme de recherche « welfare quality »* a apporté des avancées malgré quelques réserves qui sont à apporter.

Il appartient maintenant à la DG SANCO de **convaincre les états membres** de l'utilité d'un étiquetage informant sur le niveau de bien-être animal, utilité pour les consommateurs, et utilité pour les producteurs qui pourraient y trouver une plus-value. Il reste à espérer que la France n'y fasse pas obstacle.

Aucune volonté politique ni stratégie nationale pour la protection et le bien-être des animaux

Il n'existe **aucune stratégie nationale** digne de ce nom pour la protection et le bien-être des animaux, si ce n'est quelques mesurées en faveur d'une application minimaliste de la réglementation, mais sans y accorder les moyens nécessaires. La procédure lourde de concertation de 2008, appelée « Rencontres Animal et Société », avait été un échec total dénoncée par l'ensemble des associations de protection des

animaux, indignées. La responsabilité de l'échec se partage entre une Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) en langue de bois, des présidents ou rédacteurs qui par ignorance et par politique refusent de reconnaître les problèmes et restent dans le faire-semblant, et une FNSEA qui de toute façon dit « non ». Et puisque le pouvoir politique ne valide que ce qui est consensuel, il n'en sort rien.

On aurait pu croire à au moins un petit résultat, puisque *l'INRA avait été chargé de rédiger une Expertise Scientifique Collective sur la douleur des animaux*. Globalement, ce fut un bon rapport, sous quelques réserves. Mais cet important travail n'a servi à strictement rien. En effet, *le décret et l'arrêté du 5 octobre 2011 autorisent les éleveurs et leurs salariés à réaliser des actes de médecine ou de chirurgie sur leurs animaux*. Cela concerne pour les porcs la caudectomie, la coupe des dents et la castration (à vif) pour diverses espèces. Le décret prévoit entre autre que les propriétaires ou détenteurs d'animaux de rente sont réputés avoir les compétences requises « *lorsqu'ils disposent d'une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de l'élevage* » (*devenu Article D-243-1 du code rural*), en d'autres termes : **sans aucune formation !** Dès lors, il suffit d'avoir manié le karcher ou le tracteur et d'avoir regardé faire n'importe qui et n'importe quoi, pour avoir le droit de pratiquer des actes chirurgicaux sur des animaux. C'est une non-conformité flagrante quant aux directives européennes.

En Suisse, de tels actes sont désormais soumis à l'obligation d'utiliser une anesthésie, et celle-ci est soumise à l'obligation d'avoir validé une formation théorique et pratique.

Quant au **Comité Consultatif de la Santé et Protection Animales**, il est consulté sur certaines décisions quasiment prises, et n'a ni poids, ni moyens, ni initiatives. Les Comités Départementaux de Protection et de Santé Animales restent tout aussi inefficaces, sans moyens, sans initiatives, sans résultats. L'intérêt se limite, en gros, à ce qui touche l'ordre public et la prophylaxie sanitaire.

Au niveau du Ministère de l'Agriculture, et plus précisément de la DGAL, le **Bureau de la Protection Animale** compte environ sept personnes pour s'occuper des animaux de compagnie et d'élevage, de l'abattage et du transport, des affaires juridiques et négociations européennes. Les personnes qui y travaillent ont beau faire tout ce qui est humainement possible de faire - leurs moyens restent dérisoires.

Le Ministre de l'Agriculture considère que le bien-être animal est de la compétence de Bruxelles. Le bien-être animal pourrait gêner les filières françaises...

Or il est extrêmement **regrettable de ne pas soutenir le grand nombre d'éleveurs français** qui ne demanderaient pas mieux que de trouver un cadre économique leur permettant d'offrir des conditions de vie plus heureuses à leurs animaux et de produire moins mais mieux, tout en ayant un revenu décent et l'estime de la part de la société en plus.

1.4. Communiquer et convaincre

1.4.1 Communiquer envers les consommateurs

L'essentiel en bref

Développer un argument de vente basé sur le respect des animaux et/ou de la nature doit avant tout **être crédible**. Cela signifie d'abord que **le niveau des exigences** doit être convaincant, et ensuite que **leur mise en oeuvre et le contrôle effectué** sont dignes de confiance. Cette crédibilité doit être communiquée. Les associations peuvent témoigner.

Il faut choisir **comment se positionner** parmi les autres messages de durabilité ou de **qualité tout en communiquant une priorité très claire sur l'animal et la nature**. L'animal et la nature « parlent » au public. Le respect du vivant sensible est **le fondement** du bien-être, de la santé, et d'un avenir plus solidaire. Plutôt que de cumuler des contraintes dans tous les domaines, il pourrait être préférable de favoriser et d'expérimenter des pratiques (p.ex. agronomiques) qui sont intéressantes au niveau **économique et écologique**, et de laisser de la place à **des choix sur la base du volontariat**.

Une coopération avec l'agriculture biologique est souhaitable, un cumul est possible.

Le coût de la communication peut être réduit grâce à **une communication de proximité**, basée sur une volonté consensuelle, citoyenne, au service de l'intérêt général.

Des possibilités de **financement** existent, en particulier sur les **3 axes du FEADER et LEADER**.

Il va de soi que, pour réussir, les produits doivent aussi être bons, faciles à trouver, et d'un prix acceptable, et les soutiens doivent œuvrer dans ce sens.

20 % des consommateurs peuvent être considérés comme une cible réaliste. Il faut compter sur **un certain altruisme** ; il fait partie de la nature humaine, et une 'bonne action' procure du plaisir. Cela ne peut fonctionner que si le public peut avoir **confiance dans la sincérité de la démarche**. Il est important aussi que le consommateur puisse acquérir **la conviction de pouvoir changer le cours des choses** par son acte d'achat. Toutes ces conditions nécessitent une **information** et un **débat public** de qualité.

La Chambre de Consommation d'Alsace confirme l'orientation vers le « **moins, mais mieux** ».

Les consommateurs

Diverses enquêtes montrent qu'une majorité de consommateurs sont sensibles aux questions de respect de l'animal et de la nature. Certains le sont fortement, d'autres ne le seront jamais. Entre les deux extrêmes, il y a tous ceux qui peuvent éventuellement être touchés par l'un ou l'autre aspect et qui peuvent, dans des conditions favorables, aussi accepter un certain surcoût sans nécessairement adhérer à une 'doctrine' qu'ils ont pu considérer comme excessive, quitte à en être saturés. L'avenir est ouvert. L'étude de faisabilité européenne insiste aussi sur le fait que **c'est l'absence de ce type de produits sur le marché qui rend difficile ces choix d'achat**. Quant à *l'étude faisabilité allemande de Göttingen*, elle estime que **la cible d'un label 'bien-être animal' est constituée par 20 % des consommateurs**. Cette estimation paraît raisonnable, d'autant plus que certains produits où l'étiquetage est bien établi, comme

les œufs et les poulets, ont une part de marché en grande surface déjà largement supérieure, et que dans des pays comme la Suisse et la Grande-Bretagne où la sensibilisation est ancienne, certains produits « bien-être » sont devenus majoritaires. Quant aux Français, ils aiment aussi les animaux ; les sondages le prouvent.

Nous ne disposons d'aucune étude alsacienne. Il n'y a que quelques expériences, qui ne sont pas scientifiques mais qui font remonter des **impressions du « terrain »**. De nombreuses conversations avec des consommateurs sur le sujet du bien-être animal, et ceci sur le lieu de vente (animation bénévole 'porc Thierry Schweitzer' viande et charcuterie), laissent le souvenir suivant :

- parmi les gens qui acceptent une conversation, en règle générale, l'accueil de la thématique est bon,
- un nombre élevé de personnes ont le souvenir d'une vie à la ferme, par leurs racines familiales, et se souviennent des animaux, d'autres ont des connaissances professionnelles (agro-alimentaire),
- il y a beaucoup de messages encourageants et de soutien pour le travail pour le bien-être animal,
- on voit souvent une attitude désabusée, largement pessimiste et fataliste, par rapport à « comment les choses se passent aujourd'hui », « s'geht je numme um's Gald »,
- par contre une franche acceptation des conditions d'élevage actuelles est rarissime,
- la formule « on peut élever des animaux autrement » (que le mode industriel dominant) fait un large consensus.

Il est évident qu'au moment d'une crise sanitaire les critiques sont plus vives et concernent plus particulièrement « ce qu'on donne à manger aux animaux ». Toutefois, on a aussi pu constater une saturation quant aux crises sanitaires (H5N1) : « on en fait trop ». La « crise » et les contraintes budgétaires sont aussi très présentes dans les réflexions, mais l'idée du « moins mais mieux » fait son chemin.

Quoi qu'il en soit, il est sans doute assez facile d'influencer les gens à adhérer à telle ou telle formulation. Changer les habitudes est une autre affaire.

La représentation qu'a la profession agricole du consommateur est typée. Elle dit que **le citoyen demande du bien-être animal, mais que la même personne en tant que consommateur met des produits industriels banaux « moins chers » dans son caddie.** C'est ce qui a été observé.

La réalité est d'abord que **nous sommes tous bourrés de contradictions.** C'est la condition humaine. En effet, **les idées que se font les gens sur les animaux d'un côté et le choix d'une barquette de viande ou de saucisses de l'autre, se passent dans des endroits différents : endroits différents dans la vie, et aussi endroits différents du cerveau humain.** Ce sont deux logiques, deux imaginaires, distincts. L'animal vivant est si loin de la barquette. Entre les deux, il y a toute la chaîne logistique entre une matière première et un grand nombre de produits, et les intermédiaires sont eux-mêmes loin des animaux. « Aimer les animaux » et « qualité de la viande » sont des champs lexicaux distincts, qui s'apprennent à différents endroits. **Le groupe social de référence n'est pas le même.** Et plus la situation est complexe, plus nous avons besoin de **nos habitudes** comme fil conducteur.

La mise en cohérence ne sera donc ni automatique, ni simple, ni rapide.

D'abord, elle implique un grand nombre de variables et de liens sociaux. Mais la situation n'est pas figée, bien au contraire. Il y a les pionniers et les prophètes, et ceux qui copient les comportements des autres lorsque « ça marche ». **Choisir ses aliments** est un acte qui donne une **identité sociale** et qui peut donner **une fierté**. Cela peut aussi donner une **bonne conscience**. Et c'est un argument important que l'achat procure **le plaisir d'être en harmonie avec ses valeurs**. « *La liberté consiste à choisir entre deux esclavages : l'égoïsme et la conscience. Celui qui choisit la conscience est l'homme libre.* » (Victor Hugo). Le bonheur d'avoir fait une bonne action est un vrai plaisir, et c'est confirmé par la recherche sur le bonheur, au point de faire partie des conseils pour une vie plus heureuse. **Se sentir bien grâce à un choix d'achat**

éthique, est un vrai argument de vente, du moment que cette éthique est reconnue par la société. **Et plus le choix altruiste converge avec des intérêts personnels et des facilités, plus il sera retenu.** Mais la part altruiste est une réalité.

En cela nous pouvons rejoindre **Karine Latouche qui en 2003 a présenté une thèse en sciences économiques** intitulée « *La valorisation économique du bien-être animal. Une application à la viande de porc.* » Elle montre que dans les yeux des consommateurs les valeurs d'usage (sécurité alimentaire, goût) sont mêlées aux représentations de bien-être. La majorité privilégie sécurité alimentaire et goût, et 15 % placent le bien-être animal en tête. Le respect de l'environnement et encore plus le respect des animaux « sont des attributs à valeur de non-usage dont l'évaluation s'inscrit dans une logique de don indirecte. » Selon Karine Latouche, les directives qu'elle appelle à tort 'bien-être' ont été adoptées sous la pression des pays nord européens, et leur application crée un pur surcoût social puisque la valeur implicite attribuée par les décideurs au bien-être animal n'est pas évidente à mesurer. Karine Latouche confond hélas les normes avec le bien-être des animaux. Elle se situe dans un groupe de référence où le discours « correct » est encore défensif envers un bien-être animal venu du Nord. Une meilleure information des consommateurs n'est pas prévue. – Néanmoins, elle a montré, malgré des formules mathématiques qui laissent dubitatif, qu'une partie non négligeable de consommateurs sont prêts à faire un « don ».

Quant aux contradictions entre volonté exprimée et choix d'achat, il existe encore d'autres **explications**, qui relèvent de la psychologie, et ceci *selon l'étude de Göttingen*.

C'est d'abord la **méfiance générale envers l'information proposée**. Cette méfiance est alimentée par des **producteurs opportunistes** qui se servent d'images d'une ambiance fermière peu crédible. Le manque de confiance aboutit à choisir sur la seule base du prix.

L'acte d'achat dépend aussi de la croyance du consommateur quant à son propre pouvoir de contrôler le cours des choses. Cette croyance dépend du type de personnalité ; en somme, certains militent, d'autres sont fatalistes. Si le consommateur est convaincu de pouvoir changer le cours des choses par son choix, il agira en conséquence. Si par contre il pense ne pas pouvoir influencer le cours des choses, il ne prendra pas en compte ses convictions lors de l'achat. Il pourra sortir de son fatalisme et changer son comportement d'achat dès lors qu'un large débat public aura pu lui démontrer l'efficacité d'une action.

Et n'oublions jamais que la cohésion d'une société humaine est basée sur **l'imitation**.

Les motivations des achats éthiques ont été étudiés dans *un rapport britannique de IGD en 2010, et présentés par Siem Korver de VION Food Group à la conférence sur le bien-être animal à Bruxelles en mars 2012 (« Empowering consumers and creating market opportunities for animal welfare »)*. Elle compare les motivations éthiques des consommateurs britanniques, français et allemands. En tête arrivent, dans l'ordre, pour les britanniques le bien-être animal (63%), ensuite l'origine locale ou nationale, puis l'environnement. Pour les Français, l'ordre d'arrivée est d'abord l'origine locale et nationale, puis l'environnement, puis le bien-être animal (58%), et pour les Allemands, d'abord l'origine locale et nationale, ensuite le bien-être animal (63%), et ensuite l'environnement. En dernier arrivent le commerce équitable : 42% au RU, 33% en France, et seulement 27 % en Allemagne, alors qu'au RU l'agriculture biologique descend à 22 %, 30 % en France, et 36 % en Allemagne. Cette étude confirme que quant au bien-être animal, l'intérêt des consommateurs français n'est pas très différent de ceux des autres pays : seulement 5% de moins que les britanniques réputés champions. Si des différences culturelles existent et font la différence, elles se situent ailleurs – peut-être est-ce dans la manière de conduire un débat public ou un conflit sociétal, bref, dans la gouvernance.

Ce qui s'est passé au sein de la **Chambre de Consommation d'Alsace** confirme l'utilité d'un débat approfondi. **L'information et la confrontation dans la durée ont un impact durable.** Ainsi, la réflexion autour du cahier des charges du « porc Thierry Schweitzer » a permis aux personnes de se confronter aux réalités techniques et économiques de l'élevage. La sécurité alimentaire (dans le sens sanitaire, suite à l'ESB) a été leur premier mobile, mais le souci d'un respect élémentaire de l'animal était bien présent et a été approuvé de manière collective et consensuelle dans un sens pragmatique et concret, avec comme but de le concilier avec la viabilité économique et un prix abordable.

Le « Consommateur d'Alsace » écrit dans son édition de novembre-décembre 2011 : « *Les modifications sociétales d'aujourd'hui mettent à mal le commerce de masse des lointaines Trente Glorieuses.* » Et la présidente Marie-José Fignier affirme : « **L'éthique tout comme la provenance d'un produit sont des facteurs de plus en plus importants pour les consommateurs alsaciens.** ... *Il ne faut jamais oublier que le consommateur a un réel pouvoir à travers ses actes d'achat... La tâche d'un mouvement comme le nôtre est de pousser les pouvoirs publics à aller plus loin dans des démarches originales et sérieuses qui répondent aux attentes de nos concitoyens....* »

Au Salon Biobernai, 300 personnes ont répondu au questionnaire de la Chambre de Consommation. 68 % des votants veulent prioritairement savoir toujours plus sur ce qu'ils consomment, et seulement 13 % des votants veulent consommer le moins cher possible (certes, le public était sélectionné, mais tout de même). « **De plus en plus nombreuses sont celles et ceux qui veulent consommer moins, mais mieux.** »

La crédibilité

Une expérience solide existe en Europe quant aux labels privés de bien-être animal, mais pas encore pour la biodiversité. Au dire des bons connaisseurs des labels suisses, le critère le plus important pour réussir est la **crédibilité**. La crédibilité repose sur :

- **le niveau des exigences** qui sont réellement et nettement supérieures au standard, et qui font du sens. Cela rejoint la conclusion de l'étude de faisabilité européenne quant à un label de bien-être animal : communiquer sur la seule base du respect des normes en vigueur n'est pas recommandable. Or **ces exigences doivent être communicables** à un large public.
- **le respect de ces exigences** et donc le sérieux des contrôles et du suivi, avec en particulier des contrôles indépendants et non annoncés, et en cas de non-conformité, des corrections, sanctions voire l'exclusion, selon la gravité. La question est dès lors : **qui est apte à garantir** le sérieux du respect ?
- **les résultats concrets** auxquels le respect d'un cahier des charges permet d'aboutir : le bien-être et la santé des animaux doivent effectivement être assurés à un niveau supérieur, et les populations de la faune et de la flore sauvages doivent effectivement avoir profité des efforts consentis. L'évaluation nécessite **des compétences** spécialisées.

Quel serait le contenu du « plus » apporté, qui soit clair et communicable au grand public ?

Quant à l'élevage, un critère a fait ses preuves : c'est **la sortie des animaux au plein air**. Celle-ci se définit différemment selon les espèces, les catégories d'animaux, et les saisons, mais reste un argument transversal valable.

Un autre argument peut être la garantie par exemple d'une **litière de paille** pour des espèces qui couramment en sont privées, comme les porcs et souvent les veaux et jeunes bovins. En effet, la paille « parle » au consommateur. **L'espace plus grand** correspond également à une attente, mais il est plus complexe à définir ; en effet, couramment pour les porcs et bovins, la surface disponible est inférieure à

1m² pour 100kg de poids vif. Encore une autre possibilité – voire nécessité - est de communiquer sur **l'interdiction de pratiques néfastes**, par exemple la castration à vif et d'autres amputations, ou la détention en cages. Cette interdiction peut être appréciée par le grand public dans la mesure où les pratiques en question ont été médiatisées.

La communication devient de plus en plus compliquée lorsqu'on souhaite **intégrer des méthodes d'évaluation scientifiques** qui prennent en compte un grand nombre de critères et en particulier l'état de santé effectif des animaux. Par exemple la méthode « welfare quality » conduit à calculer des scores qui sont non seulement complexes mais dont **la méthode est hélas manipulable**, selon les axes que l'on veut privilégier. Une méthode peut être conçue pour que l'élevage industriel conventionnel puisse s'« en sortir » avec un score correct ; tout dépend où on met le curseur. **Ces enjeux seront présentés dans la 2ème partie de cette série de fiches.**

Quant à **la protection de la nature et de l'environnement**, elle est concernée par différents systèmes d'évaluation (voir 2.2). En général il s'agit d'évaluer l'impact sur l'environnement globalement, au regard de la durabilité. La **biodiversité naturelle** n'en constitue alors qu'un paragraphe. Or c'est celle-ci qui nous intéresse ici, justement parce qu'elle souffre du fait d'être si peu prise en compte. Quant à la certification « **Haute Valeur Environnementale** » (**HVE**) issue du Grenelle, la prestation dans le domaine de la biodiversité est évaluée en termes de pourcentage de la SAU, avec des équivalences compliquées qui font que le niveau est en réalité beaucoup moins ambitieux qu'il n'en a l'air. L'évaluation scientifique des performances en matière de biodiversité est complexe et fait encore l'objet de recherches. Il s'agit en particulier de valider la corrélation entre certaines pratiques agricoles et le nombre d'espèces présentes sur le terrain. Il existe moins d'expériences pointues dans ce domaine qu'au niveau du bien-être animal. Des études sont en cours, notamment en vue de l'étiquetage environnemental.

Quelques réflexions seront présentées dans la 2^{ème} partie.

Le contenu du « plus » apporté doit s'appuyer sur une base scientifique solide. De telles bases existent et peuvent se trouver. Il s'agit de trouver les bonnes personnes pour conseiller un groupe de travail.

Qui garantit le respect du « plus » annoncé dans la démarche ?

A ce jour, un mot qui se veut magique est supposé d'y répondre en ce qui concerne les signes dits de qualité. C'est le **terme « officiel »**. Or « officiel » quant aux signes dits de qualité et d'origine correspond effectivement à une **procédure lourde, exigeante, coûteuse**, impliquant beaucoup de monde. Récapitulons ici **les problèmes** qui se posent encore dans les domaines de la biodiversité et le bien-être animal :

- L'INAO qui est le gestionnaire de l'« officiel » ne fait que commencer à réfléchir d'abord à la biodiversité et ultérieurement au bien-être animal, et commence à faire l'inventaire de ce qui existe en matière de biodiversité (Source : renseignement téléphonique) ; ce qui montre bien à quel point ces aspects ont été aléatoires et négligés quant à leur valorisation.
- Les cahiers des charges « officiels » manquent singulièrement de transparence (ce qui est d'ailleurs contraire à la réglementation européenne) puisqu'il faut se déplacer à une filiale de l'INAO pour pouvoir les consulter (sur préavis).
- Ces démarches « officielles » sont des outils pour les groupements importants, et la procédure est dissuasive pour toute petite initiative et pour l'innovation, aussi pertinente et vertueuse soit-elle.
- Les ONG de la protection des animaux et de l'environnement n'ont pas été associées à ces démarches « officielles ».

- L'Etat, garant de l'officiel, est par excellence responsable de la cogestion de l'agriculture avec le syndicat dominant, et il est malheureusement à l'origine d'une politique agricole pas si durable, et peu efficace pour la biodiversité et encore moins pour le bien-être ; une évolution peut et doit bien entendu avoir lieu.

Il ne s'agit pas ici de nier que l'engagement des pouvoirs publics peut avoir un intérêt majeur. Mais il ne faut pas se voiler la face quant à la réalité : en matière de biodiversité et de bien-être animal, **le terme « officiel » n'invite pas encore à avoir confiance.**

Des associations peuvent fonctionner comme des témoins de crédibilité, en partenariat avec des acteurs privés.

Ainsi le **projet allemand de label bien-être** tient compte de l'expérience que la crédibilité de différentes démarches entreprises par les seules filières pose problème, vu tous les scandales de ces dernières années. C'est la raison de l'**implication d'une grande ONG**, en l'occurrence le Deutscher Tierschutzbund (Fédération allemande de protection des animaux). Celle-ci est en mesure de défendre, au niveau des négociations, des exigences crédibles et le principe d'une évolution favorable des pratiques dans le temps, étant elle-même obligée de veiller à sa propre crédibilité.

Quant aux **audits** à réaliser, le **contrôle par un organisme indépendant** est admis comme une évidence. *Selon l'étude de faisabilité de Göttingen*, le **coût** peut poser problème, notamment si on inclut une évaluation de bien-être animal selon le protocole de « welfare quality » pouvant prendre une journée entière et coûter environ 1 000€, ce qui resterait cependant inférieur à 1 % du prix de vente pour une porcherie de 400 places d'engraissement.

En France, un tel partenariat entre label (ou marque) et association n'a pas encore mûri, mais certaines conditions sont en train de se mettre en place. **Les contacts entre enseignes et associations se densifient**, autant pour la PMAF (Protection Mondiale des Animaux de Ferme) que pour CIWF (Compassion in World Farming), d'installation récente en France, qui privilégie ce genre d'actions. La **LPO** est un partenaire pour la biodiversité.

Toutefois de longue date, **certaines démarches, comme le porc Thierry Schweitzer ou les œufs Cocorette, ou la bio en général, sont régulièrement soutenues par les associations.** Alors que Cocorette est soumis au système de contrôle exigeant du label rouge, Thierry Schweitzer a interrompu le contrôle du type certification qui avait été mis en place. L'absence de contrôle ne peut être une situation autre que temporaire, dans l'attente de construire une solution classique et/ou innovante. Toutefois il ne faut pas se faire d'illusions quant aux garanties qu'apporte un contrôle annuel. Les organismes de contrôle sont payés au nombre de contrôles et sont soumis à la concurrence, et les contrôleurs ne voient et ne comptent pas tout. Ils sont sans doute encore peu formés au bien-être animal. Souvent leur visite est annoncée.

Une approche innovante quant au contrôle est celle d'un « **Système Participatif de Garantie** » (SPG), choisi par Réseau Cohérence en Bretagne. Il s'agit de visites de certification participative annuelles portant sur l'optimisation des pratiques dans le temps, par des collectifs réunissant agriculteurs et société civile. C'est donc une **alternative citoyenne** par rapport à la lourde bureaucratie de la certification dont on peut en effet penser que malgré son coût élevé elle n'est en mesure d'assurer ni le respect fiable des cahiers des charges (une visite par an ! avec des défaillances manifestes), ni le progrès dans les pratiques.

Dans un système participatif, à chaque visite sur une ferme **on décide collectivement ce qui est à améliorer durant l'année à venir.** Une telle approche est extrêmement précieuse. Toutefois sa qualité dépendra de la qualité des expertises présentes dans l'équipe. Si les participants sont compétents, reconnus et crédibles, ils pourraient réaliser le grand écart entre flexibilité et excellence.

Quoi qu'il en soit, il est indispensable de **démontrer que la structure de contrôle est apte à faire accepter les mesures correctives utiles en cas de problème**. Une association « amie » du producteur peut éventuellement y contribuer, mais ce serait naïf de compter dessus.

Aucune démarche, aussi sincère soit-elle, n'est à l'abri de défaillances humaines. Il y a toujours, et partout, de meilleurs professionnels et des moins bons et quelques personnes à problèmes. Et il faut se donner les moyens de savoir gérer cela avec respect et efficacité.

La meilleure prévention, s'il peut y en avoir une, est une fois de plus la rémunération équitable. Si le prix payé pour les produits permet d'en vivre décemment, on peut faire beaucoup de choses, pour ne pas dire « on peut tout faire si ça paie ». Si le prix ne suffit pas, les conditions de travail se dégradent et les risques augmentent. Et surtout, il n'est guère possible de demander des efforts supplémentaires à des gens qui ne gagnent pas vraiment leur vie. Si par contre le prix payé correspond à la prestation demandée, des exigences élevées peuvent être contrôlées sans état d'âme. Une rémunération équitable met la demande sociétale et associative en position de force et lui donne une grande crédibilité. Un prix défaillant renvoie la demande sociétale à sa propre incohérence.

Il est donc essentiel et prioritaire de mettre en chantier, très en amont, et de manière anticipative, la question du prix équitable.

Toutefois, ce genre de logique ne doit pas non plus devenir un chantage. Culturellement et existentiellement, la profession agricole se lamente et a parfois quelque difficulté à reconnaître la légitimité fondamentale de la biodiversité et du bien-être animal. Il vaut toujours mieux être convaincu que d'être crispé.

En conclusion, la crédibilité est sans doute à construire à partir de tous ces éléments. Les associations fournissent un témoignage important, le professionnalisme est indispensable, et le côté officiel assure une stabilité dans le temps. Mais ce sont les agriculteurs avec leur motivation et leurs idées, qui restent au cœur de la démarche.

Le positionnement

Une question fondamentale quant à une éventuelle différenciation des produits par rapport à la biodiversité et au bien-être animal, est **le positionnement d'une telle démarche par rapport aux labels et signes divers existants**, et en même temps **le positionnement par rapport à d'autres arguments de vente concernant le produit ou le mode de production**, comme

- la qualité gustative supérieure, le produit haut de gamme.
- la sécurité alimentaire, l'absence de traitements médicamenteux des animaux
- la réduction des intrants, l'extensification, l'agriculture paysanne,
- la naturalité, la durabilité,
- la proximité.

Est-ce pertinent de différencier des produits spécialement sur la base du bien-être animal et/ou de la biodiversité ? Faut-il mélanger ces deux préoccupations à d'autres arguments parmi ceux listés ci-dessus ? Si oui, lesquels ?

Dans le cadre du présent travail, **un chapitre spécifique (2.3) abordera les relations réelles mais complexes qui existent entre ces divers critères**.

Certaines attentes sociétales se focalisent volontiers sur trois points précis : l'absence d'OGM, ou l'agriculture paysanne, ou « ce qu'on donne à manger aux animaux ». La souffrance des animaux passe alors à l'arrière-plan par rapport aux points cités dont les défenseurs imaginent qu'ils vont tout résoudre y compris pour les animaux : « sans OGM c'est clean », « si l'agriculture redevient paysanne, tout va se

régler tout seul», « si on nourrit les animaux avec les bons aliments les animaux vont bien et ceux qui les mangent aussi ». Chaque idée contient une part de vérité mais ne suffit pas, et de loin.

Il apparait que les consommateurs associent spontanément le bien-être animal à d'autres qualités : meilleur goût, produit traditionnel, produit du terroir, produit naturel, produit plus sain. En effet, les labels et marques existants mettent l'accent en priorité sur la qualité organoleptique et sur l'origine. L'« origine » s'appuie sur des représentations proches du tourisme, le paysage et l'authenticité. Ces aspects-là figurent d'ailleurs régulièrement et depuis plus ou moins longtemps dans les discours de promotion des produits, alors que **le bien-être animal ne commence à émerger que de manière timide et parfois confuse voire trompeuse** (voir 1.1.3).

Deux enquêtes alsaciennes récentes sur la consommation ont ignoré les animaux. L'une concernait les attentes des consommateurs quant aux circuits courts à Strasbourg qui a ignoré autant les animaux que la nature, l'autre concernait l'intérêt des consommateurs pour les produits de la haute vallée de la Bruche/Villé, elle a mentionné l'environnement mais sans préciser, et pas du tout les animaux. Il est évident que l'intérêt pour les animaux ne sera pas détecté si la question n'est pas posée, ou si les problèmes qui se posent sont encore ignorés.

Quant au débat de fond, mettre une priorité forte sur l'animal et la nature tient compte du fait que **le respect du vivant sensible est à la base du bien-être, de la santé, et d'un avenir plus solidaire.** C'est un fondement beaucoup plus large et performant que des notions partielles, agronomiques, sociologiques ou nutritionnelles. Agronomie, sociologie paysanne et règles diététiques parlent à certaines personnes, à des techniciens, des engagés, des anxieux. **L'animal aussi « parle » à beaucoup de gens. La nature aussi.** Or les habitants de la terre deviennent citoyens. Les quelques « exploitants agricoles » qui restent dans nos pays ne pourront pas imposer leur vision du vivant à tous les autres.

Si on prévoit l'avenir par la seule extrapolation des tendances commerciales et des discours de marketing actuellement prédominants, le bien-être animal et la biodiversité ont en effet peu de chances d'être repérés comme des tendances prometteuses. Il faut donc **insister que toute prospective élaborant des scénarios pour l'avenir ne se limite pas à l'extrapolation, mais intègre de potentiels changements qualitatifs, en particulier sur les aspects les moins connus et les plus mal en point à l'état actuel : la nature et les animaux.**

Vous allez dire que **la réponse idéale existe : c'est l'agriculture biologique.** En effet, la bio énonce un idéal éthique fort. Pourquoi chercher autre chose ? **Le positionnement par rapport à l'agriculture biologique est un point sensible de la communication pour les animaux et la nature.** La mouvance bio peut en effet ressentir une gamme intermédiaire de protection des animaux et de la nature comme une concurrence. En même temps, les connaisseurs de l'agriculture biologique savent parfaitement que la progression des conversions prendra du temps, et que notamment le manque en céréales biologiques freine les conversions en porcs et volailles et rend les produits très chers. Par ailleurs la bio connaît aussi quelques conflits entre contraintes économiques et espaces naturels, ainsi que certains problèmes de bien-être et de santé des animaux qui sont de plus en plus reconnus par les experts. Le travail sur ces questions pourrait tout à fait être partagé entre filières bio et non bio, comme c'est déjà le cas pour les techniques culturales sans pesticides où la bio est leader, comme elle est leader sur divers d'aspects, mais pas tous, du bien-être animal. Les démarches intermédiaires peuvent être considérées comme autant de « réservoirs » à la conversion, tout comme des viticulteurs de la démarche « Tyflo » vont finalement jusqu'au bout de la conversion à la bio. Citons encore une fois les fermes de Thierry Schweitzer et de Dominique Schmitt qui ont basculé en bio ; les bâtiments « bien-être » le permettent aisément.

Ainsi, même si l'objectif du Grenelle est d'atteindre 6 % des terres en bio dès 2012, il reste beaucoup à faire en dehors du bio ! **Des démarches intermédiaires sont indispensables.** Il serait irresponsable de ne pas y travailler.

Quant à la question de **combiner les arguments d'excellence**, il existe **des exemples de démarches assez globales**, sans nécessairement aller jusqu'à la conversion en bio.

C'est le **Réseau Agriculture Durable** qui pratique la **traduction agronomique** de la notion de durabilité, traduction à laquelle le **Réseau Cohérence** associe le bien-être animal et une certaine biodiversité, et tout cela va bien ensemble, mais pour le moment les débouchés se limitent à la vente directe. Cela pourrait changer.

Une expérience qui incite à la prudence est celle de la **marque Neuland**, en Allemagne, portée par des ONGs de protection animale, de protection de l'environnement, et d'agriculture paysanne. Vouloir défendre à la fois le bien-être animal en tant que priorité forte, et des pratiques culturelles écologiques, et des petites exploitations, et des débouchés artisanaux, entraîne beaucoup de contraintes, et on risque de se priver de débouchés permettant de développer des volumes conséquents. La situation s'améliore aujourd'hui à Berlin, avec l'entrée dans la restauration collective.

Il faut retenir plusieurs leçons. D'un côté il est **risqué de trop charger la barque** avec des contraintes de toute sorte. De l'autre, **plus on est cohérent et bon dans le domaine de l'environnement et de la santé, mieux ça vaut**. Alors **comment faire pour satisfaire des attentes diversifiées** sans accumuler les freins et obstacles en raison d'exigences trop enquiquinantes ou coûteuses ? Voici quelques pistes de réflexion :

L'idéal est bien sûr d'introduire des progrès agronomiques et des progrès de bien-être animal qui apportent du « gagnant-gagnant » pour l'environnement, pour les animaux et pour l'exploitant, et de dénicher les marges de progrès qui ne sont pas trop pénalisantes au niveau économique à court terme. En particulier l'amélioration de la santé – et donc du bien-être – des animaux améliore le revenu. Il est par ailleurs démontré et reconnu que l'extensification peut dans certains cas améliorer le revenu en diminuant les coûts. C'est le cas pour tout ce qui augmente l'autonomie de l'exploitation et réduit la dépendance des cours volatiles. Ce qui revient aussi à trouver un bon équilibre entre l'intérêt de l'exploitant à **court terme** et des **avantages à moyen et long terme, y compris en matière d'externalités**, la protection des sols et des ressources en eau étant un enjeu majeur pour l'agriculteur et pour la société.

Il est possible d'introduire un volet expérimental : **tester des solutions nouvelles** pour mieux concilier protection de la faune et de la flore et production. De toute manière, les techniques culturelles devront évoluer, et l'INRA a son rôle à jouer.

Une possibilité est d'assurer quelques garanties sur des critères basiques précis, mais par ailleurs instaurer un libre choix entre différentes mesures, avec une place importante laissée au volontariat.

Quant à des critères précis par exemple d'espace dédié à la nature, il est **parfaitement concevable de cumuler la certification « agriculture biologique » et la participation à une démarche davantage ciblée sur la biodiversité naturelle locale**. L'agrobiologiste Raymond Durr est leader régional de ce type de démarche combinée. De même Dominique Schmitt à la Ferme des Embetschés, d'abord leader en biodiversité – le symbole étant le traquet tarier -, s'est ensuite converti en agriculture biologique.

De même pour le bien-être animal. Toute information plus poussée des consommateurs sur les modes de production ne peut que **renforcer la notoriété** des meilleures pratiques et en particulier de l'agriculture biologique. **Il n'y a pas de concurrence mais un travail commun** à faire pour élargir l'assise agricole et sociétale des valeurs partagées.

La communication

L'argument de vente du bien-être animal et de la biodiversité est effectivement assez nouveau en France. Donc **il faut faire un effort de communication pour expliquer au consommateur quelque chose qu'il ne connaît pas ou peu, alors qu'il est sensible aux valeurs véhiculées**. La majorité des consommateurs sont vaguement conscients qu'il y a des problèmes, mais n'ont jamais étudié les solutions concrètes possibles si ce n'est, pour certains, l'agriculture biologique.

L'étude de faisabilité allemande d'un label bien-être – qui cible un niveau national, pas local ! - estime que la publicité que les acteurs économiques privés d'une telle démarche feraient, ne suffirait pas. Les investissements nécessaires seraient un nombre à deux chiffres de millions d'euros. Attention, il s'agit de faire émerger un « label bien-être » sur tout le territoire allemand.

Il faudrait donc **que les pouvoirs publics accompagnent avec une campagne de communication l'introduction d'un label de bien-être animal**, la phase de démarrage étant décisive pour la réussite. Mais le poids des chiffres est à relativiser. Il faut d'abord les mettre en relation avec ce qui est dépensé par ailleurs dans le cadre du marketing des produits alimentaires (industriels). Il faut les mettre en relation avec d'autres subventions accordées par les collectivités... et il ne faut surtout pas sous-estimer l'intérêt sociétal qu'il y a à investir dans un projet qui crée et maintient des emplois ruraux, qui sensibilise à des valeurs essentielles, et qui préserve la qualité et l'intérêt d'un territoire pour le long terme, et c'est peut-être plus intéressant que d'investir dans certains projets de loisirs payants. Il faut aussi prendre en compte qu'il est particulièrement difficile d'expliquer la pertinence, et en particulier la pertinence morale, d'un label de bien-être animal, tant qu'il est « interdit » de « discriminer » les autres produits, et lorsqu'en parallèle des moyens considérables – et des fonds publics entre autre européens - sont déployés pour « rassurer » le consommateur quant à des produits conventionnels dont les contraintes se limitent à des normes minimalistes et insuffisamment respectées. Ce problème-là, qui est pourtant fondamental, est régulièrement passé sous silence dans les textes européens.

Alsace Nature ne propose pas à la Région Alsace de dépenser des millions pour communiquer sur des filières éthiques, mais un certain budget pour l'animation est nécessaire. **Alsace Nature propose des initiatives locales où se rejoignent production de proximité et communication de proximité**. Justement, tout l'enjeu consiste à **faire converger les efforts** et bonnes volontés dans une **dynamique citoyenne**, responsable et lucide quant aux intérêts collectifs à long terme. C'est ce qui permet de mettre en cohérence des actions d'ordre économique avec des mesures qui répondent à des objectifs environnementaux et des valeurs sociétales. **Elles peuvent recourir à des financements issus par exemple des programmes européens LIFE et FEADER avec diverses mesures dans les trois axes et en particulier LEADER (les GAL)**. C'est une question de volonté politique, entre autre au niveau des Pays et des Communautés de Communes

Une telle démarche peut être animée par **les collectivités**.

Les ONG ont leur rôle à jouer.

Les médias régionaux reflètent fidèlement de telles actions.

Les **collectivités** disposent de leur côté de moyens de communication dont l'utilisation est légitime dès lors que l'intérêt collectif est bien présent.

Par ailleurs **les grandes enseignes** disposent d'outils de communication énormes qui pour l'instant ne sont que dans des cas exceptionnels utilisés au service d'une quelconque utilité sociale. A l'opposé, les enseignes suisses publient des journaux avec des informations utiles.

Bref, la bonne foi dispose **d'importantes réserves mobilisables en faveur de solidarités éthiques et locales, en utilisant des moyens existants**.

L'étude de faisabilité allemande quant au label « bien-être » a établi des recommandations quant à la **représentation graphique** d'un tel label. La forme doit être claire et simple, et doit se différencier des autres logos sur le marché. Elle doit durer dans le temps. Une forme symétrique attire davantage l'attention. Un symbole doit établir le lien avec le bien-être animal. Les couleurs doivent être soigneusement choisies, pour exprimer la valeur élevée du produit. La forme doit être plutôt arrondie pour exprimer l'harmonie. **Le nom est aussi important.** En effet, des tentatives antérieures, en Allemagne, n'avaient pas laissé apparaître au niveau du nom un quelconque lien au bien-être animal (exemples de « Neuland » et du « Schwäbisch-Hällisches Schwein »).

Tout effort collectif de communication ne peut aboutir que si les produits sont bons, disponibles, et abordables. **Le travail collectif de communication doit avancer « la main dans la main » avec le travail technique et économique permettant d'arriver au résultat « bon, disponible, abordable » et à l'augmentation des volumes.** C'est la condition d'un impact significatif sur l'environnement et la vie animale.

1.4. Communiquer et convaincre

1.4.2 : Communiquer envers les acteurs professionnels

L'essentiel en bref

Les agriculteurs se trouvent dans une situation fragilisée. D'une part, ils sont très nombreux à penser « on a été trop loin ». D'autre part, les critiques font mal et sont mal-aimées. Mais qu'est-ce que cela signifie d'être « bon » ou « moins bon » ? Souvent il semble s'agir avant tout de performances.

Alsace Nature propose de créer, au sein de la Chambre d'agriculture, où existe déjà une section « environnement-innovation », une section « bien-être animal – innovation » en collaboration avec l'agriculture biologique. Cela ne pourrait être que positif pour la modernité et l'image de l'agriculture alsacienne.

Les transformateurs sont des acteurs essentiels. Ils ont aussi intérêt à identifier des enjeux sociétaux nouveaux. Cependant ils doivent faire face à des **difficultés de démarrage** pour lancer de nouvelles gammes de produits, ce qui justifie des aides. **Les trois axes du FEADER offrent diverses possibilités de soutien aux PME agro-alimentaires.**

Les distributeurs et entreprises de restauration collective tiennent un discours de **développement durable** qui s'intéresse p. ex. aux forêts et à la pêche. Bien-être animal et biodiversité régionale n'ont pas encore leur place, mais cela semble être une question de temps. **Transmettre quelques centimes de plus pour un produit au producteur, n'est pas vraiment un obstacle pour eux.** Mais c'est sur le **lieu de vente** que se jouent la qualité de l'information et la volonté de réussir.

La Région Alsace pourrait réunir des personnes intéressées pour démarrer des groupes de travail.

Solliciter les avis des acteurs (« stakeholders ») a le vent en poupe. Les divers programmes de recherche européens ne s'arrêtent pas de les interroger. Le dialogue entre scientifiques, NGOs, producteurs et autres acteurs économiques était à l'ordre du jour de la conférence, déjà mentionnée, organisée par la Commission à Bruxelles le 29 février et 1^{er} mars : « **Empowering consumers and creating market opportunities for animal welfare** » (Donner le pouvoir aux consommateurs et créer des opportunités de marché pour le bien-être animal ». COPA-COGECA était présent. Dans les discussions il a été souligné combien la **question de la confiance** est au cœur du problème : à qui les agriculteurs font-ils confiance ? Or la confiance a besoin d'une réciprocité.

En Alsace, nous avons nos propres, très modestes, petites expériences informelles.

Les agriculteurs

Les acteurs professionnels sont les plus réticents à introduire des produits différenciés sur la base de valeurs éthiques, et parmi eux, en première ligne, la profession agricole. Pour les agriculteurs – et pas seulement pour eux -, les revenus ont diminué, et l'avenir inquiète. Concernant les pratiques, de nombreux agriculteurs pensent « on a été trop loin », que ce soit avec les pesticides, l'élevage industriel, ou le productivisme en général. Quant à valoriser des pratiques plus respectueuses, des conversations avec des agriculteurs individuels laissent entendre : « c'est ce qu'il faudrait faire », et souvent « je veux bien adopter d'autres pratiques si ça paie ». Le principe n'est pas rejeté, loin de là ; c'est sa faisabilité qui est

mise en doute. Mais pourquoi ne pas essayer ? Alors que l'on fait payer les gens pour tant de bêtises, pourquoi ne pas les faire payer pour quelque chose qui fait du sens ?

Que pensent les agriculteurs des consommateurs ? C'est à confronter avec les observations du chapitre précédent. On entend souvent :

« Le consommateur ne regarde **que le prix** ». Mais quid du rapport qualité/prix ? Quid du rapport qualité éthique/prix ? Quid des neurosciences qui reconnaissent une soif d'équité innée ?

« La bio est **une niche**, pour une catégorie de gens aisés ». Avec le Grenelle, c'est dépassé.

« Les urbains **ne connaissent rien** aux animaux ». Quid des connaissances nouvelles sur l'éthologie et le fonctionnement du cerveau animal et humain ? Qui se les approprie ?

« Les enfants **ne savent plus** d'où vient le lait ». A relativiser. Parfois il s'agit plutôt de leur faire accepter que l'on découpe les animaux en morceaux...

En définitive : « Les exploitants agricoles ont des animaux, donc **ils savent** », et il suffirait dès lors d'expliquer aux citoyens combien le métier est « bien fait » quelles que soient les pratiques.

En attendant, lorsqu'une branche heurte le rétroviseur d'un gros tracteur, c'est **la faute à l'arbre**.

Si certaines tensions sont bien palpables, il ne sert à rien de céder à la polémique. Le dialogue **entre personnes** respectueuses est possible dès lors que l'on partage suffisamment de **connaissances pour parler de la même chose** et repérer les **difficultés réelles** que personne n'a intérêt à nier. Ensuite **le choix** consistera **soit à essayer collectivement de surmonter les difficultés dans un sens éthique et durable, soit à étouffer le fait que ce choix existe**.

Il y a deux enjeux déterminants : **le savoir** et **la confiance**.

L'agriculteur croit ce qu'il voit. L'agriculteur a confiance dans un conseiller, ou un vétérinaire, ou un vendeur, qui lui permet d'**augmenter son revenu**. Il ne voit pas nécessairement tout, c'est humain. Il fait son métier.

Cependant on peut supposer qu'internet accélère le partage des mêmes informations entre agriculteurs et société civile dont plus particulièrement écologistes et protecteurs des animaux. Ces derniers groupes acceptent tout particulièrement de payer plus cher pour des produits qui respectent leurs valeurs. C'est une tendance à soutenir.

La critique semble insupportable pour les agriculteurs. C'est ce qui nous a été énoncé à la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin il y a déjà une quinzaine d'années. On a le droit de dire que quelque chose est bien, oui ; mais de critiquer, non. Mais qui donc parmi nous tous peut se déclarer au-dessus des critiques ?

La difficulté a été exprimée plus clairement par l'actuel Président de la Chambre d'Agriculture d'Alsace. L'idée de valoriser des produits émanant de démarches locales est approuvée et partagée et mise en œuvre. Il n'y a pas de soucis là-dessus. **Le problème, pour lui, se pose dès lors que des qualités spécifiques mises en avant dans le mode de production de certains conduiraient à donner l'impression que les autres sont moins bons.** C'est là que se trouve la difficulté, et le danger de blocage est là, et c'est pourquoi **il faut en parler en toute transparence et franchise, jusqu'à trouver une réponse et une stratégie acceptable pour tous.** C'est en effet assez tragique, puisque cette grande peur de laisser apparaître que certains seraient « moins bons » est un redoutable boulet au pied de l'amélioration des pratiques. Il y a toujours des pionniers, des expérimentateurs, un niveau d'excellence, et ensuite le transfert des techniques au plus grand nombre. Le nivellement par le bas n'est pas stimulant.

Curieusement, la profession pratique elle-même, et de manière systématique, le discours des « meilleurs » et des « moins bons »! et ceci dans le cadre des comparaisons quant aux résultats technico-économiques. On identifie les moyennes et le tiers des « meilleurs » producteurs et le tiers des « moins bons ». A vrai dire, par exemple en production porcine, les « moins bons » sont appelés à disparaître au moment d'une crise. Les « moyens » s'efforcent à suivre les « meilleurs ». Les « meilleurs »

s'insèrent dans la logique du « toujours plus toujours plus vite », une logique qui est radicalement à questionner quant à sa (non-)durabilité. Le résultat en tout cas n'est pas convaincant.

Qu'est-ce qui peut motiver les agriculteurs ? Est-ce uniquement l'argent ?

Au-delà d'un prix rémunérateur, l'agriculteur peut être motivé par **ses affinités** et par **sa conscience**, par **des valeurs – peut-être spirituelles** - transmises par les anciens, il peut être rendu créatif **par sa propre sensibilité envers la nature et les animaux**, et soucieux de **ne pas creuser le fossé** envers les valeurs sociétales émergentes et non marchandes. Les associations de protection de l'environnement et des animaux n'ont pas l'exclusivité de la sensibilité. Il faudrait que **ceux qui aiment vraiment leurs animaux et la nature** puissent gagner en liberté par rapport au carcan technico-économique.

Rien n'est facile. Des personnes, fussent-elles alsaciennes, qui aiment leurs animaux n'enverront pas leurs bovins vivants sur des voyages de longue souffrance pour être abattus sans étourdissement dans des pays lointains du pourtour méditerranéen. La société civile ne pourra pas changer d'avis sur ces exportations, inacceptables, qui ternissent l'image de l'élevage français et européen.

Qu'est-ce qui peut motiver la société civile à se sentir solidaire de son agriculture et à la soutenir ?

Pourquoi se soucier des revenus des agriculteurs – qui ont déjà le privilège de posséder du foncier - alors que la pauvreté s'aggrave dans la société ? Une chose est certaine : ce ne sont **ni la force du plus gros tracteur, ni la performance des vaches, ni le rendement des parcelles**, qui pourront induire une quelconque sympathie ou solidarité particulière, ni justifier la moindre aide par la PAC. **L'inquiétude et l'attente de la société va dans le sens d'une nourriture saine** (quelle qu'en soit la représentation à la mode), **d'écosystèmes intacts, d'un paysage qui rend heureux, et d'un changement de paradigme en matière d'élevage**. Ce qui ne dispense pas la société dite civile de faire son autocritique.

La réponse au dilemme de la critique pourrait être la suivante :

- bien **identifier les responsabilités sociétales** qui sont lourdes – il n'y a pas de bouc émissaire ! – et positionner clairement et de manière équilibrée **la question des modes de production** dans leur dépendance par rapport à la question des **prix**, de la **transparence**, du **consumérisme** et de **l'éducation**,
- mettre en place **des formations de qualité** sur la biodiversité et le bien-être animal,
- recueillir la **diversité des opinions**,
- informer et débattre en vue d'un meilleur **partage sociétal des compétences et des responsabilités**.
- **anticiper**, car la critique sociétale est inévitable et de plus en plus profonde,
- **positiver** grâce à une dynamique de projets pilotes et d'expérimentation.

Voilà pourquoi il faut des initiatives locales valorisant le bien-être animal et la biodiversité locale. **Afin de prévenir les discriminations**, ces initiatives locales proposées devraient être largement ouvertes aux volontaires. Les zonages restrictifs introduits pour les mesures agro-environnementales ont des raisons d'être avant tout budgétaires, alors que les milieux naturels et le bien-être animal doivent être respectés partout.

Actuellement les Chambres d'Agriculture d'Alsace disposent d'une section « environnement-innovation » dont une des thématiques est « Milieux naturels et biodiversité ». La profession agricole a en effet tout intérêt à veiller à ce que les moyens dédiés à la protection de la nature s'avèrent efficaces quant aux résultats.

Quant au bien-être animal, nous sommes, en 2011, encore à un stade où les éleveurs ont très peur d'être « critiqués » et, selon M. Bastian, Président de la Chambre d'Agriculture, **ils ne seraient pas « prêts » à aborder ce problème.** C'est trop dommage, et par ailleurs incompréhensible ! Enormément d'animaux d'élevage sont prêts à voir leurs conditions de vie améliorées. L'Europe fait beaucoup parler des démarches volontaires dans ce domaine. La science avance à grands pas avec de nouvelles découvertes

quasi quotidiennes quant à la sensibilité et l'intelligence des animaux. Et le monde agricole ne serait pas prêt ?

Alsace Nature propose que les Chambres d'Agriculture créent une section « bien-être animal-innovation », en collaboration avec l'agriculture biologique, afin de s'approprier cette thématique et de commencer à mettre en œuvre en Alsace ce qu'on trouve de mieux dans ce domaine aujourd'hui en Europe. N'est-ce pas logique, sur la terre d'un Albert Schweitzer ?

Ce serait une belle action pour l'« image » de l'Alsace de devenir pionnier français dans ce domaine, avec les moyens, les limites et les atouts dont elle dispose.

Les transformateurs

Nous ne disposons pas d'enquête alsacienne, quant à l'implication de son importante industrie agro-alimentaire pour la biodiversité naturelle et le bien-être animal. L'intérêt de l'industrie agro-alimentaire alsacienne pour ces causes paraît à première vue peu développée. Les enjeux ne semblent pas avoir été identifiés. Certains conflits avec le bien-être animal sont bien réels. Par contre des objectifs comme l'économie d'énergie et le recyclage des matériaux sont déjà bien implantés ; dans ces domaines, l'amortissement des investissements est clairement perceptible.

Mais il y a quelques exemples positifs quant aux animaux et à la biodiversité, et nous aimerions en connaître d'autres qui peut-être existent à l'ombre :

Les pâtes Thirion proposent une gamme à base d'œufs de poules élevées en plein air.

Le « paysan-charcutier » du « porc Schweitzer » cible en particulier le bien-être animal.

Sojinal est exemplaire quant à la biodiversité sur son foncier.

Et bien sûr, il y a toutes les démarches en agriculture biologique, en particulier en viticulture, et des démarches inspirées de l'agriculture intégrée, favorable aux insectes auxiliaires.

Quant aux produits laitiers, l'intérêt pour la biodiversité est affirmé par certaines démarches de transformation artisanale et fermière.

Le grand hamster serait candidat pour devenir un argument de vente lié à la « biodiversité », qu'il s'agisse de pain, de muesli, de bière,....

L'industrie ou l'artisanat de la transformation sont un échelon déterminant. C'est à leur niveau que se réalise la gestion de la matière première qui doit être valorisée au mieux, dans sa totalité, et durant toute l'année, en l'orientant vers la fabrication de différents produits complémentaires.

C'est là aussi – p.ex. dans les laiteries - que va la plus-value, surtout si les prix pour le producteur baissent, et que les produits deviennent de plus en plus élaborés. Par exemple, le lait est transformé en lait stérilisé, en yaourt, desserts, beurre, fromage, sans oublier le petit lait et la poudre de lait. Le porc est transformé en viande, jambon, et une large gamme de charcuterie sans oublier les oreilles, la tête, les pieds, les abats. Valoriser de la biodiversité et du bien-être animal suppose donc soit une concertation et coopération de différents opérateurs, soit l'engagement d'un opérateur qui soit en mesure de gérer toute la chaîne.

Selon l'étude de Göttingen, $\frac{3}{4}$ du surcoût des produits bio trouve son origine après la production agricole. Or ces surcoûts diminuent dès que les volumes augmentent.

Les difficultés à l'introduction de nouvelles gammes de produits sont d'abord :

- le **surcoût de la matière première**, mais ce n'est pas le plus grand obstacle
- le **surcoût lié aux petits volumes** et aux exigences de traçabilité
- le surcoût de **la logistique** des petits volumes, et ceci même – voire particulièrement – dans le cadre de la proximité en l'absence de plateformes logistiques
- les **investissements** à faire pour produire de nouvelles gammes

- l'**incertitude** quant à la réaction des consommateurs
- le besoin d'une **communication** spécifique conséquente
- **le peu de connaissances concernant les enjeux de bien-être animal et de biodiversité.**

Aussi les transformateurs sont plutôt fixés – pour des raisons compréhensibles - sur les **qualités technologiques** de la matière première. **Prendre en compte la qualité éthique demande sans doute une révolution mentale**, à laquelle ni leur formation ni leur milieu professionnel ne les ont préparés. De surplus, leur source d'information directe est la profession agricole. Il faut qu'ils entrent en contact avec des ONG pour entendre un « autre son de cloche ».

Actuellement, des négociations sont engagées, avec des acteurs dépendant de multinationales et avec la participation d'ONG de protection animale et de l'environnement. L'enjeu du bien-être animal commence à être identifié.

Quant au bien-être animal, l'étude de faisabilité de Göttingen apporte une analyse poussée des **mécanismes qui expliquent l'échec du marché** quant à la valorisation du bien-être animal.

Elle constate, pour l'Allemagne, que le marché de la viande et du lait est peu différencié. Le hard discount a gagné des parts de marché au détriment de la diversité. Cela a encouragé le marketing à privilégier la concurrence sur les prix. Le **conformisme extrême** des acteurs économiques est difficile à surmonter. **Leur scepticisme domine, en attendant l'émergence d'un exemple témoignant de la réussite d'une expérience alternative. Or tout contribue à bloquer une telle émergence.**

En France, la culture d'une **plus grande diversité alimentaire** pourrait être un atout.

Mais un autre problème est l'extrême **concentration des structures d'abattage** et de transformation. Elles ont un pouvoir tel qu'elles peuvent bloquer les marchés et empêcher toute évolution favorable. A l'inverse, ils pourraient aussi imposer des avancées. En France, les coopératives sont très présentes quant aux outils d'abattage.

Quoi qu'il en soit, des travaux scientifiques ont montré que **les acteurs économiques se comportent de manière irrationnelle** et qu'ils se suivent comme des moutons, en fonction de la « mode » dans leur secteur.

Il n'y a peut-être pas lieu de désespérer, dans la mesure où l'« **innovation** » est une notion attractive et valorisante, que le **développement durable** est devenu une nécessité, et que la **responsabilité sociale des entreprises** cherche sa voie. Est-ce que ces valeurs nouvelles se cantonneront dans quelques clichés bon marché, ou est-ce qu'elles deviendront cohérentes et crédibles ? Ce sera intéressant de voir jusqu'où ira **l'engagement d'un leader de la viande comme VION**, une multinationale avec 27 000 salariés, qui est partie prenante dans les démarches néerlandaises (qui ne sont pas forcément très ambitieuses), et dans le projet allemand de label 'bien-être', et qui le fait savoir. VION a présenté sa réflexion lors de la conférence européenne de mars 2012. *Siem Korver* a posé la question : quels sont les ingrédients nécessaires pour progresser en bien-être animal à une échelle globale ? Premièrement, c'est aux entreprises de prendre leurs responsabilités : réponse aux marchés ; responsabilité sociale des entreprises ; alliances avec des partenaires dans les filières et avec les ONGs ; transparence des labels. Ensuite cela relève de **la responsabilité des institutions**, et ceci à un niveau européen et international.

Si l'opposition psychologique est surmontée, il reste les travaux pratiques consistant à **organiser la transformation et valorisation** de tous les produits issus d'une production particulièrement respectueuse. Les collectivités territoriales peuvent y contribuer. L'étude de Göttingen qui nous sert de fil conducteur, propose de se servir de « **tables rondes** » **régionales pour réunir les acteurs des**

différents niveaux de transformation et valorisation et pour mettre en route une production plus respectueuse.

Des aides publiques sont particulièrement utiles pour surmonter les barrières au démarrage d'une nouvelle filière qui au départ est forcément une niche, mais dont les parts de marché ont vocation d'augmenter. Plus les volumes augmentent, moins il y a besoin d'aides.

Le FEADER propose une série de mesures, et ceci sur les trois axes, qui pourraient servir au soutien à des PME agro-alimentaires innovantes dans le domaine de la protection de la nature et des animaux. – Rappelons que certaines mesures du FEADER n'ont pas ou peu été sollicitées dans le passé en Alsace.

Les distributeurs et la restauration collective

Dans les grandes enseignes, le **développement durable** fait l'objet de grands rapports. Qu'en est-il de la place du bien-être animal et de la biodiversité ?

A titre d'exemple, cherchons ce qui se trouve dans *le rapport « développement durable 2010 » d'Auchan.*

« Auchan s'implique pour mieux préserver la BIODIVERSITÉ en valorisant ses déchets d'activité, en réduisant la distribution de sacs jetables, en développant une gestion responsable de l'eau, des ressources halieutiques et des forêts primaires. » C'est un fourre-tout, mais la biodiversité européenne et locale reste absente. Par ailleurs, les labels actuels de pêche et de foresterie dits durables sont certes « mieux que rien » mais pas pour autant crédibles. Oh qu'il est difficile de bien faire ! Des efforts louables se font par exemple sur la suppression et la certification de l'huile de palme, même si l'impact reste à être vérifié.

Le respect de l'animal est relégué au club des jeunes :

En Espagne, en France et au Portugal, l'entreprise a repensé le modèle des clubs pour intégrer des préoccupations liées à la protection des animaux et de la nature, à l'économie d'eau, à la bonne alimentation, au tri et recyclage des déchets et à la solidarité.

Lors d'une rencontre avec des responsables d'Auchan, nous avons pu constater que la non application de la directive relative aux normes minimales de protection des porcs ne leur pose pas problème. Cette non-application est d'ailleurs la règle chez GlobalGap, bref, chez tout le monde. Le programme d'Auchan « Bien se nourrir pour mieux vivre » s'intéresse au genre « chocolat allégé », pas à l'éthique envers le vivant.

Ce serait trop long de détailler ce que fait chaque enseigne (Cora, SuperU, Leclerc, Carrefour, ...). Nous trouvons en général en matière de biodiversité une stratégie concernant les deux enjeux planétaires majeurs de la planète que sont les forêts tropicales et les milieux marins, c'est-à-dire la déforestation appelée aussi « changement d'affectation des sols » et le pillage des mers. Plus loin de la biodiversité au sens strict se situe le développement de produits bio et écoresponsables, une approche sociale, une communication forte avec les producteurs de proximité, l'un ou l'autre projet de partenariat avec des pays du Sud, et des actions concernant la santé humaine. Ces efforts, quoique encore très insuffisants, montrent néanmoins à quel point la stratégie d'une enseigne, dans la mesure où elle agit sur la composition d'un grand nombre de produits et où elle informe sa clientèle, est aujourd'hui essentielle et potentiellement efficace. Toutefois, les grandes enseignes ont intérêt à faire attention à leurs sources d'information. Si Leclerc est fier de son carburant intégrant des « biocarburants » - cherchez l'erreur.

Des dirigeants qui ont su commencer à interioriser l'enjeu des forêts, du papier, et de l'huile de palme, sont sans doute aussi capables de s'appropriier le respect de l'animal et la biodiversité locale telle qu'elle se présente dans une exploitation agricole européenne.

Le partenariat local avec des entreprises de proximité a le vent en poupe, chez toutes les enseignes. Mais on peut se demander si le motif premier n'est pas d'utiliser les producteurs quitte à en faire des animateurs bénévoles, afin **d'améliorer l'image de l'enseigne** et de couper court à une hostilité croissante à l'encontre des hypermarchés. Le fait de soutenir des emplois locaux, quels qu'ils soient, est forcément une publicité pour l'enseigne. A part ce fait, la proximité en soi ne dit encore strictement rien sur la durabilité et la respectabilité des méthodes de production. On peut prendre l'exemple d'une charcuterie régionale produite à base de porcs industriels bretons ou espagnols achetés au prix le moins cher, et les œufs régionaux de cages-batteries.

En conclusion, de telles approches et volontés ouvrent une **dimension nouvelle d'espoir, mais l'évolution nécessaire des pratiques en matière de respect de l'animal et de la nature ne semble pas encore avoir percé en tant que nécessité durable et marketing responsable.**

On attend toujours la première enseigne française qui sortirait les œufs de cage des rayons (chose acquise dans des pays voisins).

Après s'être ainsi imprégné du discours de développement durable des enseignes, **la réalité des rayons** est une autre affaire. **Les produits 'non durables' et non éthiques remplissent les linéaires, et les produits éthiques, écologiques et équitables occupent quelques îlots.**

Les chefs de rayon doivent faire du chiffre. Les achats sont en majeure partie sous la responsabilité des centrales d'achat. La communication suit les pistes larges, dominantes. Le respect de la nature et des animaux est absent.

Ce qui compte sont les personnes ! Certaines contribuent efficacement leur part à un avenir meilleur et plus juste et réussissent à **faire fructifier la marge de manœuvre dont ils disposent.**

Mais il est sans doute difficile pour beaucoup parmi eux d'imaginer que des produits couramment vendus posent de vrais problèmes éthiques, que les fournisseurs habituels font souffrir leurs animaux, et que la production de la matière première détruit les milieux naturels. Un immense tabou recouvre ces vérités. Il est de toute évidence plus facile de coller une étiquette sur un bois tropical que de préserver la zone humide ou les arbres morts d'à côté. Bien plus facile d'imprimer une étiquette «nourri sans OGM» que d'abandonner les mutilations douloureuses des animaux et de mettre fin à leur entassement en claustration.

Entre le discours conventionnel du « il faut faire comme ça » et « ça s'est toujours fait comme ça » et l'autre discours disant qu'« il est possible de faire autrement », **le chef de rayon et même l'acheteur baignent dans l'ignorance**, et d'autant plus s'il change fréquemment de poste de travail et que son information provient des fournisseurs. **L'information au sein du personnel du rayon est tout aussi importante qu'envers le consommateur final.** En effet, **le vrai combat pour la nature et pour les animaux se déroule sur le lieu de vente.**

Ainsi le résultat d'années de sensibilisation du consommateur est rapidement anéanti dès qu'un nouveau chef de rayon et de nouvelles vendeuses sont insensibles ou non informées et qu'ils orientent la stratégie des ventes autrement. La présence dans la durée d'un responsable qui relaie l'argument de la qualité éthique, apporte de bons résultats dans la durée au niveau des ventes des produits. Encore faut-il que les produits soient bons.

En ce qui concerne le prix juste pour des produits de qualité éthique, il a été dit par des responsables de grandes enseignes à Alsace Nature et en réunion publique sans aucune ambiguïté, que cela ne pose « aucun problème » de faire parvenir au producteur-éleveur quelques centimes de plus par produit.

De source bien informée, **le problème se situerait plutôt du côté des représentants de la profession agricole** qui refuseraient une approche au nom du bien-être animal.

Faut-il que chacun renvoie à l'autre la responsabilité de ce qui visiblement va mal ?

Quoi qu'il en soit, chacun pourrait aisément démontrer sa bonne foi.

La volonté d'aller vers un développement plus durable, plus solidaire et plus respectueux du vivant qu'aujourd'hui semble être un terreau suffisamment fertile pour pouvoir envisager des projets créatifs, ambitieux et partagés. Cela signifie de se mettre autour d'une table dans des délais rapprochés, avec des agriculteurs, des élus, des ONGs et des distributeurs.

Quant à la restauration collective, les stratégies de développement durable sont aussi monnaie courante. Suite au Grenelle de l'Environnement, **l'agriculture biologique** s'implante, et c'est favorable autant pour l'environnement que pour le bien-être animal. Le problème est que tous les efforts se reportent sur l'introduction de la bio, et **la part conventionnelle des repas reste ce qu'elle est, issue de pesticides et d'élevages concentrationnaires.**

C'était une erreur tragique – et c'était aussi l'erreur des « écologistes » ! - de ne pas faire bénéficier les volailles fermières et le bien-être animal en général d'un grand coup de pouce par le Grenelle de l'Environnement destiné à l'agriculture biologique. Une erreur tragique de ne pas en faire profiter la production alternative de porc. Une erreur manifeste de ne pas soutenir la production de lait et de viande à l'herbe. **Des erreurs** qui pourraient refléter la vision simpliste des uns et l'attitude défensive de ceux qui acceptent une part croissante de produits bio pourvu qu'on n'impose pas de contraintes aux filières industrielles qui ne jurent que par la compétitivité.

En restauration collective et notamment dans les **cantines scolaires**, la **pression sur les prix** est particulièrement impitoyable. Cela pose fortement la question des valeurs qui sont enseignées aux enfants et aux jeunes : « Nourris-toi de souffrances et de pathologies animales, pourvu que tu en aies le plus possible pour ton argent » ? Est-ce l'objectif pédagogique ? Le haut exemple moral à donner aux innombrables jeunes en difficulté ? Tout en jetant le tiers ou la moitié de la nourriture à la poubelle, et en laissant consommer des produits transformés plus chers et pas forcément pertinents au niveau nutritionnel.

Le respect de l'animal et de la nature pourraient faire leur entrée, dès lors que l'un ou l'autre des acteurs économiques identifie que la thématique peut apporter un bénéfice au niveau de l'« image » et de la responsabilité sociale de l'entreprise... ou que le rectorat, les enseignants et les parents d'élèves se familiarisent avec la problématique et se souviennent de leur rôle pédagogique. Avec un coup de pouce des collectivités.



2ème partie : Mieux respecter les besoins des animaux et la biodiversité : comment ?

2.1. Le bien-être animal

2.1.1 Regard scientifique : le bien-être animal, qu'est-ce que c'est ?

L'essentiel en bref

La cruauté envers les animaux est ancienne. Aujourd'hui, ce sont surtout les systèmes industriels de productions animales qui interpellent. Divers indicateurs, physiologiques et comportementaux, traduisent la souffrance des animaux.

Quant à la **définition du bien-être animal**, c'est le concept des « 5 libertés » qui s'est imposé depuis les années 70 ; encore faut-il ne pas l'amputer de son contenu.

Plus récemment, la science s'intéresse de plus en plus aux **émotions des animaux** et à leurs **capacités cognitives**.

Adapte-t-on les animaux au système, ou le système aux animaux ? Est-ce qu'on veut des animaux hyper-productifs ou rustiques ? La question des repères est posée. **L'éthologie**, science du comportement, a un rôle primordial à jouer.

Comment **évaluer le bien-être** des animaux ? Il y a **deux tendances** : donner la **priorité aux moyens** à mettre en œuvre, p.ex. en termes de surface, de litière, de plein air, ou donner la **priorité aux résultats sur l'animal** en termes de santé, d'intégrité corporelle et de comportement. **Les choix ne sont pas neutres**. S'agit-il d'optimiser les systèmes alternatifs, ou d'améliorer l'état de santé des animaux dans les systèmes industriels conventionnels ? Les résultats du programme de recherche européen « welfare quality » sont un compromis, adapté à l'élevage industriel existant.

Pour un progrès crédible, il faut évidemment s'appuyer sur **les deux : définir des moyens, et vérifier les résultats** sur l'animal.

La personne de l'éleveur, sa compétence et sa gentillesse, restent déterminantes. Mais « être animalier » envers des animaux-prisonniers ne suffit pas ; il faut leur accorder une certaine liberté et autonomie pour le bonheur d'un vivre-ensemble où personnes et animaux trouvent leur épanouissement.

Commençons par **un regard dans l'histoire. La cruauté envers les animaux est aussi vieille que l'humanité.** Les hommes et les chevaux partaient à la guerre, pour le même sort. Dans le passé rural, tous les animaux ne s'ébattaient pas en liberté, et de loin, et l'abattage se passait plutôt mal. Une dimension particulière fut atteinte avec la propagation, au dernier siècle, des **méthodes industrielles** pour ce qui était devenu les « productions animales ». Les animaux sont dès lors une matière première, un minerai, pour l'industrie. La sélection cible la productivité et la qualité technologique. Les caractéristiques des nouveaux modes d'élevage sont « concentration » et « claustration », puisqu'il s'agit d'automatiser le travail pour produire de gros volumes, chaque animal individuel rapportant de moins en moins. Pour l'exploitation agricole l'alternative est dès lors grandir ou disparaître. Les mots d'ordre sont « performance » et compétitivité ».

Il se trouve qu'il était impossible de faire survivre et reproduire des animaux dans ces conditions sans les traiter systématiquement aux **antibiotiques**. Leur performance était dopée aux antibiotiques et aux hormones. Dans ce contexte sont nés un certain nombre de **scandales alimentaires**. L'« élevage industriel » a eu une mauvaise image. C'est pourquoi ses acteurs l'ont renommé « élevage moderne » ou « rationnel » ou « conventionnel ». Une notion hautement symbolique, caractérisant le système, est celle de « cages batteries ».

Face à cette évolution, la société a réagi avec des poussées de **dégoût**, au fil des scandales alimentaires, et par ailleurs avec un mouvement de **compassion** pour les animaux. La bataille contre les cages batteries pour poules pondeuses dure près d'un demi-siècle, et ce n'est pas fini.

La majorité des scientifiques, chercheurs de l'INRA, zootechniciens, vétérinaires, se sont impliqués pour faire fonctionner ces systèmes industriels sans que les animaux n'en meurent, avec des performances maximales et, de plus en plus, une amélioration quoique fragile des résultats sanitaires à force de désinfecter, de vacciner, de traiter, de construire des barrières sanitaires, et de corriger certaines erreurs de l'alimentation industrielle. Tous ces outils apportent des profits majeurs à l'industrie. Le système semble « fonctionner ». Et pourtant, aujourd'hui encore, des personnes qui ont été amenées à y travailler, en reviennent écoeurées : ramassage quotidien des poules mortes en cages, conditions de vie nauséabondes des dindes, mutilations diverses et variées, tristes veaux seuls en case, ambiance de lisier, performance sans sentiments, etc : des témoignages en clash avec la communication officielle des filières, conçue et aseptisée par des lobbyistes professionnels.

Dans le but **d'obtenir des lois qui interdisent des systèmes de mal-traitance**, le premier défi a été de **démontrer que, réellement, les animaux souffrent**. Cette souffrance était en effet niée et minimisée. Les formations agronomiques et vétérinaires étaient des écoles de l'abrutissement, un moule pour produire des gens très sûrs d'eux, éduqués pour parler d'« anthropomorphisme » en prenant de très haut les sentiments humains de compassion.

Dans ce contexte **la science du bien-être animal a débuté en tant que science de la souffrance animale**, avec en priorité **la physiologie du stress**, et une grande prédilection pour des dosages de cortisolémie, le cortisol étant considéré comme l'indicateur du stress et donc de la douleur. Souvent il s'agissait de prouver des évidences à des collègues qui les mettaient en doute, tel que la douleur d'une castration à vif.

Aujourd'hui règne **un consensus scientifique quant aux preuves ou indicateurs de la souffrance**. Tout d'abord, il est faux d'imaginer qu'une bonne productivité traduit un bien-être satisfaisant. Par contre une **chute subite dans la productivité** peut signifier un problème. Un mal-être important peut être révélé par des **lésions ou des maladies** (p.ex. une infection suite à des blessures des téguments en raison de l'inconfort). Toute maladie cause en soi un mal-être. Des **mesures physiologiques** comme le cortisol peuvent fournir des indications quant à l'état psychique de l'animal, mais elles sont sujettes à interprétation. Or **les indices les plus fins et les plus précoces d'un problème de bien-être sont les signes comportementaux**. Le comportement peut exprimer la douleur, la peur, le stress, l'ennui, la frustration, la privation. Il peut s'agir d'un changement dans les activités quotidiennes et les contacts

sociaux, d'une position du corps, de nervosité, de léthargie, de comportements anormaux comme les morsures des barrières chez les truies, la caudophagie des porcs, le picage des poules, les mouvements de langue des veaux privés de tétée et de fourrage grossier.

Un consensus très large approuve en tant que fondement d'une politique de bien-être animal, **les « 5 libertés » diffusées par le Farm Animal Welfare Council dès 1979 :**

Liberté de faim et de soif – par un accès aisé à de l'eau fraîche et à une alimentation qui maintient la pleine santé et force

Liberté d'inconfort – en mettant à disposition un environnement approprié, incluant un abri et une aire de repos confortable

Liberté de douleur, de blessure, et de maladie – par la prévention ou par un diagnostic et un traitement rapide

Liberté d'exprimer le comportement normal – en mettant à disposition suffisamment d'espace, un équipement approprié, et la compagnie de congénères

Liberté de peur et de détresse – en assurant des conditions et un traitement qui évitent la souffrance mentale.

Ces principes ont l'air simple et évident, et pourtant les conditions de production conventionnelles sont en conflit avec chacun d'eux. Il est important de prendre en compte toute la définition et pas seulement le titre (ici en gras). Ainsi le premier principe dit en bref : « protection contre la faim et la soif ». Or la précision d'une « alimentation qui maintient la pleine santé et force » condamne aussi toute alimentation excessive et déséquilibrée souvent liée à l'hyper-productivité, incompatible avec le bien-être et une santé durable, telle que la production de foie gras qui n'a plus rien à voir avec « la pleine santé et force » mais conduit directement à la mort, idem le veau blanc, les vaches, poulets et dindes poussés à bout de leur soi-disant « potentiel génétique », etc. **Ils sont loin d'avoir faim et soif, mais loin aussi de la pleine santé et force.**

Le principe le plus contesté et sensible est celui du **comportement naturel**. Pour certains acteurs respectivement textes de loi, il se limite à pouvoir se lever, se coucher et étendre les membres, et se retourner, et ingérer la quantité de nutriments et d'eau nécessaires à la croissance et à la reproduction. Par contre pour des gens honnêtes et instruits, cela inclut le programme comportemental naturel dans toutes ses grandes fonctions :

- recherche et ingestion alimentaire, par exemple : pâture pour les herbivores, tout en avançant pas par pas, et en coupant ou arrachant l'herbe (selon l'espèce), et en choisissant les plantes et les endroits,... ; pour les porcs, pâture un peu, mais beaucoup fouiller dans la terre, et rechercher, manipuler, mâcher, travailler, détruire, ingérer, pendant près de 70% du temps d'activité ; pour les poules, gratter et picorer pendant des heures, aussi attraper par exemple une souris si l'occasion se présente ; avec toujours une composante sociale et notamment d'apprentissage social... La nourriture doit donc être suffisante, physiologique, ne pas générer des pathologies, et permettre l'expression du comportement correspondant sans créer des frustrations et du stress.
- mouvement (marcher, courir, voler, battre des ailes, sauter, jouer...),
- repos dans un endroit approprié, en sécurité, sans dérangement, en fonction de l'abri et du confort recherché, et de la proximité sociale, en fonction de la température,...
- toilettage : se lécher, se gratter, pour les volailles prendre un bain de poussière...
- excrétion : ce qui pose surtout un problème d'aménagement de l'espace pour le producteur,
- comportement social : là encore il s'agit d'un vaste éventail de comportements, qui va du besoin absolu de la présence de congénères – tous nos animaux d'élevage sont des espèces éminemment sociales – jusqu'aux comportements sexuels et de lien entre mère et petit, entre animaux en parenté et en particulier entre mère et fille qui reste souvent un lien fort et durable, et d'affinités et d'amitié (oui, le terme est licite) entre individus. Reste le comportement hiérarchique et

agonistique, et le souci en élevage est que ce comportement ne génère pas de dommages et pas de stress chronique ; il faut donc que la structure de l'espace et la densité des animaux soient appropriés.

- **Revenons sur l'exploration** : c'est un besoin comportemental et mental plutôt transversal, puisqu'il s'agit d'explorer des lieux (sécurité ? abri ? confort ? tranquillité ?), des ressources alimentaires, la présence de congénères. Les animaux sont curieux. Ils aiment la nouveauté. En particulier les porcs en ont un besoin très fort.

Voici pour les besoins comportementaux.

D'autres approches du bien-être animal mettent l'accent sur une **insertion harmonieuse de l'animal dans son environnement**, ou sur son aptitude à faire face à cet environnement physique et social y compris ses contraintes, en s'y adaptant sans subir de dommages. Sa capacité d'adaptation ne doit pas être dépassée.

Quant à toutes ces questions, la Commission européenne dispose d'une série impressionnante **d'expertises scientifiques** sur le bien-être de quelques espèces et catégories d'animaux, rédigées par le Comité Scientifique Vétérinaire, devenu aujourd'hui AHAW au sein de l'EFSA. Ces expertises sont à la base des propositions de directives par la Commission. *Elles sont téléchargeables sur le site de l'EFSA.*

La recherche a progressé. Aujourd'hui elle perçoit l'essentiel du bien-être au niveau du ressenti de l'animal, donc de ses émotions. Et l'animal, pour être bien, mérite **d'avoir des émotions positives, agréables**, bien au-delà du seul évitement des états de souffrance manifeste et en particulier peurs et privations chroniques. Parmi les émotions agréables il y a d'abord l'activité dite « searching » (*selon J.Panksepp et T.Grandin*) considérée comme une émotion fondamentale, qui consiste à être actif et passionné, à rechercher en anticipant des événements agréables (p.ex. la nourriture), et c'est l'activité de recherche qui procure le plaisir. Ce type d'interaction sensée avec l'environnement stimule l'intelligence et aboutit à ce que l'animal trouve des réponses satisfaisantes aux situations et tâches qu'il rencontre. Des applications reconnues sont le besoin de gratter et picorer des poules, et le besoin d'explorer et de manipuler des matériaux appropriés, destructibles et de préférence comestibles chez les porcs. D'autres émotions agréables sont les interactions sociales positives, amicales, le maternage, la sexualité, et le jeu.

Sans prendre de risque de se tromper il est possible de prévoir qu'**à l'avenir** la science s'intéresse de plus en plus à **l'intelligence des animaux, à leur individualité, et à leurs liens sociaux**. Le non-respect des liens sociaux est en effet un problème particulièrement critique en élevage, qu'il s'agisse du déchirement de ces liens (p.ex. mère-jeune) ou de l'inexistence de tout lien social naturel (p.ex. les poussins n'ont plus aucun contact avec un animal adulte). La science met aujourd'hui en évidence les traces que laisse une privation ou une séparation précoce dans le cerveau du jeune animal, voire même un stress prénatal chez la mère.

Un autre enjeu qui prendra sans doute encore beaucoup d'importance est **l'impact du bien-être mental sur le système immunitaire**.

Il y a consensus pour **attribuer un rôle primordial à l'éleveur**. Un bon éleveur peut en partie compenser certains défauts d'un mauvais système, et un mauvais éleveur peut avoir des animaux malheureux dans un système qui pourtant aurait un potentiel d'excellence. Globalement, les systèmes alternatifs sont plus exigeants en matière de compétence et de suivi. Le rôle humain est évincé lorsque des installations automatisées, gérées par ordinateur, abritent des dizaines voire des centaines de milliers de poules pondeuses. Le rôle du salarié consiste alors essentiellement à passer dans les rangs pour ramasser les mortes et s'il veut bien achever les agonisantes. Un terme adéquat est déshumanisation.

Les bases scientifiques étant ce qu'elles sont, il s'y greffe **des divergences d'ordre éthique ou idéologique qui marquent le débat actuel**.

Il y a d'abord un **problème d'honnêteté scientifique**. Les filières qui combattent toute contrainte qui pourrait leur être imposée au titre du bien-être animal, entretiennent une stratégie du doute. Les publications rédigées dans cet esprit arrivent à des conclusions assez stéréotypées du genre qu' « on ne sait pas encore » – quitte à nier des évidences -, et qu'il faut davantage de recherches (donc de crédits) avant d'imposer des contraintes aux éleveurs.

Ensuite se pose la question de **l'engagement éthique**. En France une certaine idée sur la neutralité scientifique a fait beaucoup de dégâts. C'était la conviction énoncée par *Pierre Le Neindre (conversation personnelle)*, longtemps un des principaux experts en la matière, qu'un scientifique engagé ne serait plus crédible au niveau scientifique. Le rôle du scientifique serait seulement de fournir des données aux décideurs politiques. Ainsi les scientifiques français « neutres » ont laissé le champ auprès des politiques libre, au profit de lobbyistes, et le niveau du débat notamment auprès du Parlement en est très atteint. Dans d'autres pays se sont créées pendant ce temps des associations de scientifiques reconnus et engagés pour le bien-être animal. Quant aux vétérinaires, certains épousent la doctrine économique dominante de la compétitivité (qui semble avoir eu des vertus quasi tétanisantes sur les esprits), d'autres, ailleurs, ont eu comme paradigme « dans le doute, pour l'animal ». Le fait est que, à titre d'exemple, les vétérinaires français ont été plus tardifs, comparé à d'autres pays européens, à se sensibiliser à la douleur des vaches.

Sur le fond, **la divergence** est la suivante : **est-ce qu'on veut adapter l'animal au système de production** (industriel en l'occurrence), **ou est-ce qu'on veut adapter le système à l'animal**, ce qui signifie dans de nombreux cas de devoir changer de système et inventer de nouveaux systèmes. Adapter l'animal au système peut signifier de sectionner les becs des volailles et les queues des porcs, de brûler les cornes des bovins, et tout simplement de sélectionner des animaux qui supportent ces conditions de vie (concentration et claustration) et ce niveau de performances durant le peu de temps qu'ils vivent, et qui s'y reproduisent. Toutefois aujourd'hui se pose aussi de plus en plus le problème inverse de (ré)adapter des races et des souches issus d'un productivisme sans scrupules à des conditions de vie qu'on estime plus naturelles et plus saines, telles que les offre l'agriculture biologique et fermière. Ce qui se traduit par une demande de vaches rustiques, de porcs et de poules sans tendance aux troubles du comportement (cannibalisme et picage), de truies qui font attention à ne pas écraser leurs petits.

La question des repères devient dès lors fondamentale. Les acteurs et défenseurs des systèmes productivistes font valoir que **la sélection a déjà transformé et adapté les animaux au système industriel** et qu'il y a moyen de les modeler un peu comme on veut, avec l'aide de la génomique très à la mode, et ceci dans un jeu d'hypothèses plutôt spéculatives où les interrogations sont nombreuses. D'autres, et nous en faisons partie, appuyés sur un large consensus scientifique, constatent que **les races domestiques actuelles partagent toujours de nombreuses caractéristiques avec leurs ancêtres sauvages**, et ceci **en particulier au niveau comportemental**. Ainsi le porc domestique a gardé le comportement du sanglier. Certes, des comportements peuvent changer en intensité – il est possible de sélectionner sur le comportement -, mais **globalement on ne change pas la structure d'un cerveau issu d'une évolution de millions d'années**. Par contre, en sélectionnant à outrance certains traits, on risque fort d'entraîner des déséquilibres par ailleurs, et c'est effectivement ce qui s'est passé. **Il y a donc lieu de tenir compte de la nature d'une espèce et de la respecter. C'est l'éthologie, science du comportement, qui a un rôle fondamental à jouer, autant pour comprendre les comportements et les besoins des animaux, que pour concevoir des systèmes qui puissent répondre à ces besoins**. Or ce n'est pas une pseudo-éthologie pratiquant des tests statistiques sur des animaux en cages et en claustration et densité extrême, qui pourra apporter des réponses crédibles, mais une éthologie qui étudie les animaux dans un environnement semi-naturel où ils peuvent exprimer ce qu'ils sont.

Par ailleurs **le comportement d'un animal est aussi le résultat d'un apprentissage et d'expériences individuelles**, et les programmes comportementaux sont en grande partie des programmes ouverts qui seront façonnés par l'histoire des interactions de l'individu avec son environnement physique et social. **Il faut dès lors un environnement riche et diversifié pour satisfaire les besoins cognitifs et émotionnels des animaux** et pour éviter ainsi des effets de privation et de stress chroniques. La sélection

peut certes privilégier des animaux nerveux ou des animaux calmes, mais **il appartient au système d'élevage et à l'éleveur d'apporter un environnement qui rassure les animaux et les met en confiance, stimule leur curiosité, satisfait leur besoin d'explorer et de s'occuper, et leur permet de bénéficier de liens sociaux stables dans la durée avec des congénères.**

La personne de l'éleveur et la relation homme-animal font aussi l'objet de recherches scientifiques. C'est *Jocelyne Porcher, dans divers ouvrages*, qui a insisté sur la souffrance au travail, qui résulte de la déshumanisation du système industriel par la doctrine de la performance et de la compétitivité, système incompatible avec les « sentiments » que voudraient avoir les éleveurs et salariés envers leurs animaux. Il se trouve que le système industriel a intégré certaines critiques mais en déviant le sens. Désormais le terme « être animalier » est dans toutes les bouches. Mais cela ne signifie rien de plus que d'être un gentil gardien de prison qui occasionnellement caresse ses prisonniers. Il reste encore beaucoup de chemin à faire jusqu'à laisser aux animaux une certaine liberté et autonomie pour vivre une vie intéressante et qui en vaut la peine pour eux, conformément à leur nature. C'est sur la base d'une réelle communication avec des animaux libres de bouger, dans un environnement naturel, que le « vivre avec les animaux » peut déployer tout son potentiel de bonheur.

Il se pose en dernier la question de l'évaluation du bien-être animal. Anticipons le nœud du débat : **est-ce qu'on donne la priorité aux moyens ou au résultat ?**

Les filières pratiquent la stratégie du doute. Elles ne se lassent pas de réclamer des bases objectives et scientifiques, ce qui semble recevable, sauf que le but manifeste est de contester et de retarder toute tentative de réglementation et de remise en question qui pourraient en résulter quant aux systèmes industriels actuels. **C'est un enjeu majeur pour les filières industrielles d'influencer les critères d'évaluation**, et c'est pourquoi les « bases objectives et scientifiques » méritent un regard particulièrement lucide. Les filières industrielles pourraient avoir gagné une première bataille en ce qui concerne la « *Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil et au Comité Economique et Social Européen sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* », publiée le 19 janvier 2012 (voir 1.3.4).

Historiquement, l'évaluation des systèmes d'élevage quant au bien-être animal s'est appuyée sur un repérage des bâtiments et de leur équipement, donc des « moyens » mis en œuvre. Les labels des pays voisins axés sur le bien-être animal ont défini des cahiers des charges avec des surfaces minimales, des obligations de litière, des obligations alimentaires, éventuellement la sortie en plein air, etc., en fonction des catégories d'animaux.

Par rapport à cette approche se posent **deux questions.**

La première concerne **les systèmes alternatifs.** Certains moyens sont là, mais le respect de surfaces minimales et de sortie en plein air (par exemple) ne garantit pas automatiquement dans tous les cas une bonne santé animale ni p.ex. un groupe social harmonieux, l'absence de peur et de lésions. En effet, le système peut présenter des points faibles à risques qui seraient à corriger, et l'éleveur peut faire des erreurs ou ne pas prendre le temps nécessaire pour bien s'occuper des animaux. D'où **l'intérêt de prendre en compte non seulement les moyens mis en œuvre, mais aussi le résultat sur l'animal, donc d'évaluer les animaux, leur état de santé, d'éventuelles lésions, et leur comportement.**

La deuxième concerne **les systèmes industriels** : comment évaluer et améliorer le bien-être animal dans des systèmes industriels dominants ? **Evaluer des « moyens »** (en termes de surfaces, de litière, de lumière, de sortie en plein air...) **n'est pas flatteur dans un système basé sur la concentration et la claustration.** C'est pourquoi les filières industrielles veulent à tout prix ne pas évaluer le bien-être par rapport aux « moyens » mais « sur l'animal ». Il existe en effet **une marge de progrès certaine au niveau de la santé animale**, ce qui va dans le sens du bien-être mais aussi dans le sens le plus strict de la productivité, donc cela ne dérange personne dans les filières industrielles, car c'est de toute façon une préoccupation constante, tant les animaux sont fragilisés. Ainsi l'amélioration du système de ventilation

réduit les maladies respiratoires. A tous les niveaux l'hygiène, la prophylaxie, les barrières sanitaires réduisent les pathologies (sauf en cas d'échec)- et les saisies à l'abattoir. C'est cette approche élémentaire mais très restrictive du bien-être qu'exerçait le directeur (récemment retraité) de l'Unité de l'épidémiologie et de bien-être du porc de l'ANSES Ploufragan, qui estime qu'au-delà c'est du luxe et que de toute manière l'éthique recule devant les intérêts commerciaux. Or même ces améliorations de l'hygiène et du statut sanitaire sont fragiles. Les maladies émergentes se succèdent. Certains risques sanitaires sont liés au système. Ainsi *une évaluation allemande de 169 systèmes d'élevage (KTBL : Nationaler Bewertungsrahmen Tierhaltungsverfahren)* rejette un certain nombre de systèmes industriels conventionnels pour une double raison : autant les risques sanitaires que les privations comportementales ne sont pas corrigibles en restant dans ce système. Pour améliorer significativement la situation, il faut changer de système. Il se trouve que les systèmes alternatifs sont en général plus aptes à la correction des points faibles.

Les résultats (2010) du programme de recherche européen « welfare quality » apportent des avancées quant à une évaluation globale et cohérente du bien-être sur l'animal. Mais le résultat semble **accommodant envers le système industriel** ; ainsi, pour les porcs, le coefficient de la note quant à l'occupation des animaux avec des matériaux manipulables est particulièrement faible, ce qui semble fait sur mesure pour arranger le système de production sur caillebotis intégral. La méthode est critiquée pour sa complexité et son coût : il faut, avec une formation solide, une journée entière pour évaluer un élevage. C'était sans doute le prix à payer pour que des scientifiques de tendances et de convictions différentes tombent à peu près d'accord. Il est d'autant plus surprenant que la Commission préconise ce genre d'évaluation sous prétexte de simplification.... (*Communication de la Commission sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015, 19 janvier 2012, p. 7*).

Si cette dernière Communication de la Commission semble largement acquise à l'évaluation « objective » du bien-être sur l'animal, les *deux derniers rapports de l'EFSA (European Food Safety Authority) de début 2012* apportent un petit b-moll à cette doctrine dernier cri. Il s'agit en premier de « *Scientific Opinion on the use of animal-based measures to assess welfare in pigs* », et le même titre concernant les vaches laitières. Ces deux opinions expriment dans leurs recommandations sous 1. que **des combinaisons entre mesures basées sur l'animal et mesures non basées sur l'animal devraient être appropriées** pour répondre aux objectifs (législation, conseil en management, respect de cahier des charges). Les mesures sur l'animal sont très utiles (lésions, comportement, thermorégulation, boiteries, maladies, mutilations,...). Cependant le lien entre moyen (input) et effet sur le bien-être peuvent être complexes et non spécifiques. Certaines causes de problèmes peuvent être rapidement corrigées, d'autres non. **Dans certains cas des mesures non basées sur l'animal sont plus efficaces pour maintenir le bien-être.**

On peut conclure que l'évaluation du bien-être animal doit reposer à la fois sur des moyens et sur des résultats sur l'animal. Une méthode pour faire le lien entre les deux est de plus en plus développée ces dernières années : il s'agit de l'évaluation des risques. Ainsi l'EFSA a publié en janvier « *Scientific Opinion Guidance on Risk Assessment for Animal Welfare* » et en février 2012 « *Relationships between animal welfare hazards and animal-based welfare indicators* » L'«évaluation du risque» évalue l'exposition aux facteurs déjà identifiés, caractérise les conséquences, et en dernier détermine le risque. Ce travail ne peut être fait que si des données pertinentes sont disponibles, et donc les facteurs à risque déjà connus... En matière de bien-être animal, dans la plupart des cas des facteurs multiples engendrent des conséquences multiples. Cette approche traduit un engouement des chercheurs pour les méthodes et concepts statistiques, tout en restant assez répétitive quant aux données concrètes. Est-ce que les formules mathématiques et statistiques sont vraiment la meilleure traduction des douleurs et émotions que ressentent nos animaux ? Il reste à voir si ce genre d'outil aboutira à davantage d'efficacité politique et pratique. **Une bonne nouvelle est que cette méthode veut aussi s'intéresser aux facteurs qui engendrent un bien-être élevé.**

Si Alsace Nature développe ses propositions de valorisation du bien-être animal et de la biodiversité, c'est dans la profonde conviction que le respect du vivant n'est pas un luxe, et qu'il y a lieu de tenir compte à part entière non seulement de la bonne santé des corps mais aussi du fonctionnement de cerveaux intelligents et sensibles, en harmonie avec l'environnement.

2.1. Le bien-être animal

2.1.2 Les normes : insuffisantes et mal appliquées

L'essentiel en bref

Les normes sont d'abord insuffisantes. La Commission valide environ **une directive en deux ans**, concernant à chaque fois **seulement une seule catégorie d'animaux**. Les textes s'appuient sur des **expertises scientifiques**. Mais le plus souvent, lorsqu'un **bon principe** est énoncé, il est suivi par **les exceptions** qui sont acceptées et de ce fait privent les bons principes de leurs effets. Des exemples tirés de la protection des porcs le démontrent bien. Les directives sont faites pour remédier à l'un ou l'autre des pires excès, mais **sans gêner ou remettre en question les pratiques d'usage en élevage industriel** qui restent **largement incompatibles avec le bien-être des animaux**.

Les directives comportent en effet l'un ou l'autre point qui est **un levier pour l'innovation** et une évolution favorable. En l'absence d'application des textes, l'effet levier est perdu.

L'**innovation demandée** procure une **marge de manœuvre**. Il faudrait donc que **la recherche et le conseil technique** en élevage soient étroitement associés à une application optimale des nouvelles réglementations. Or le drame est que l'encadrement professionnel tout comme les autorités compétentes et les aides d'Etat accompagnent volontiers – pas toujours - **une mise aux normes a minima « aussi mauvais que permis », au lieu d'orienter les investissements des éleveurs vers du « aussi bien que possible »**. **Ces erreurs sont en cours avec la mise aux normes des truies (pas de litière, peu d'espace, cages en maternité) et des poules pondeuses (cages aménagées)**.

De surplus, **les textes sont très mal appliqués**, surtout s'il s'agit d'éthologie et pas seulement de centimètres au carré. Une nouvelle plainte à la Commission contre la France a permis de faire le point sur les violations en matière de formation des éleveurs, inspections, matériaux manipulables pour les porcs (les chaînes étant utilisées mais pas conformes) et caudectomie (courante, alors qu'elle est interdite en routine), distorsion de concurrence par des aides accordées à des élevages non conformes, et les autorisations d'exploiter pour des élevages non conformes.

C'est clairement au niveau de **la volonté politique**, au niveau de **l'indépendance par rapport aux acteurs économiques** et au niveau des **moyens disponibles** que **la protection des animaux en France doit fondamentalement changer**. Il y a besoin, sans attendre, de pionniers dans les régions.

Des normes insuffisantes

Souvent les directives concernant la protection des animaux d'élevage sont appelées les « normes bien-être ». Une telle appellation induit les usagers lourdement en erreur, et en particulier les éleveurs : ils peuvent imaginer que la « mise aux normes » assure à leurs animaux le « bien-être ». En réalité, il s'agit de directives « établissant les **normes minimales** relatives à... » telle ou telle catégorie d'animaux. La Commission européenne sort environ une directive tous les deux ans, concernant même pas toute une espèce mais en général une catégorie. A ce rythme il faudra plus d'une génération pour couvrir tous les domaines, et de surplus chaque directive est rapidement dépassée.

D'ailleurs, la Commission prévoit, dans sa « *Stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* » pour l'année 2014 une « **éventuelle proposition législative visant à simplifier le cadre législatif de l'UE dans le domaine du bien-être des animaux** ». Cette idée

peut être intéressante, mais elle est aussi doublement inquiétante. Elle est susceptible de signifier l'abandon des directives spécifiques actuelles (voir ci-dessous), déjà peu exigeantes, pour reculer encore davantage. Deuxièmement, il s'agit de mettre à la place une législation cadre basée sur des indicateurs sur l'animal. Ces indicateurs peuvent être choisis de manière plus ou moins complaisante envers les filières industrielles, et en tout cas, promettent d'intenses batailles de lobbying pour des années à venir, avant d'être appliqués.

Les directives existantes ou futures s'appuient au départ sur des **expertises scientifiques** approfondies, téléchargeables en langue anglaise sur le site de l'EFSA, qui ne sont pas nécessairement consensuelles mais qui résument les très nombreuses publications disponibles. Les conclusions sont en général prudentes, mais certains éléments de mal-être majeur sont clairement désignés (et confirment la pertinence des campagnes des associations de protection des animaux). Cela constitue la base scientifique des évolutions que sont censées induire les nouvelles directives. Ainsi chaque directive comporte quelques leviers réglementaires pour faire évoluer ce qu'il y a de pire dans les pratiques usuelles. Mais il n'y a jamais de remise en question de l'élevage industriel en soi et de l'élevage concentrationnaire en claustration totale. D'une part le poids politique des filières dans les Etats membres sur leurs Ministères respectifs suffit pour l'empêcher, d'autre part la plupart des scientifiques sont issus du milieu des productions animales « performantes » et acceptent le productivisme. Ceci dit, le traitement tout de même rigoureux des **questions de santé animale** est révélateur de très nombreux problèmes de bien-être, et les **besoins comportementaux** ont acquis une place importante dans l'étude du bien-être animal, ce qui constitue une avancée remarquable. Quant à la santé, il est démontré que les cages pour truies comme les cages à poules induisent des pathologies générant des souffrances. Quant au comportement, il est désormais acquis et acté qu'une poule a besoin de picorer et de gratter, de pondre dans un nid, de se reposer sur un perchoir, et de prendre des bains de poussière. Il est reconnu et admis qu'un porc a besoin d'explorer et de manipuler des matériaux, qu'une truie a besoin de matériau de nidification avant la mise bas, et que tous les porcs ont besoin de vivre avec des congénères. Et tout cela sans trop gêner les acteurs de l'élevage concentrationnaire en claustration ?

Dans ce contexte de rapports de force, **contorsions, contradictions et absurdités au sein même des directives** sont préprogrammés. Nous nous limiterons ici à **quelques exemples** ; toute analyse approfondie des autres textes en révélera d'autres.

Quelques directives spécifiques s'appliquent à une catégorie d'animaux (veaux, poules pondeuses, porcs et poulet de chair). **La directive générale Directive 98/58/CE du Conseil du 20 juillet 1998 concernant la protection des animaux dans les élevages** s'applique à toutes les espèces. Le point 7. de l'Annexe paraît révoltant dans ses contradictions que, pardonnez-le, il impose quelques réflexions sur le dysfonctionnement du cerveau humain qui aligne une affirmation et sa négation, offrant ainsi une affirmation à l'opinion publique friande de protection animale, et offrant en même temps sa négation aux filières de production animale. Ainsi l'absurde est la normalité politique. Ces propos confirment et illustrent des résultats de recherche psychologique qui montrent que - dès l'âge de quatre ans ! - les individus de notre espèce penchent à affirmer sciemment des erreurs afin de s'aligner sur les propos majoritaires de leur groupe social. Pauvres animaux d'élevage ! Voyons :

(Annexe) « 7. La liberté de mouvement propre à l'animal, compte tenu de son espèce et conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques, ne doit pas être entravée de telle manière que cela lui cause des souffrances ou des dommages inutiles. Lorsqu'un animal est continuellement ou habituellement attaché, enchaîné ou maintenu, il doit lui être laissé un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques, conformément à l'expérience acquise et aux connaissances scientifiques. »

D'abord cela suggère qu'il puisse y avoir des souffrances et dommages « utiles ». Le débat entre éthique et cynisme de la compétitivité est ouvert. Ensuite il est accepté qu'un animal puisse être continuellement

attaché, enchaîné ou maintenu en ajoutant avec hypocrisie qu'il faut lui laisser « un espace approprié à ses besoins physiologiques et éthologiques », alors qu'il est évident que les besoins physiologiques incluent le besoin de bouger (marcher, courir, battre des ailes, entraîner les systèmes cardio-vasculaires, locomoteurs et respiratoires...) et que les besoins éthologiques incluent d'autant plus le besoin de bouger et d'interagir. Or l'« expérience acquise » n'est dès lors qu'un euphémisme révérencieux pour désigner les pratiques agricoles usuelles, et les « connaissances scientifiques » révèlent les controverses au fil des décennies, non sans fond idéologique, entre gens qui reconnaissent les besoins des animaux et négationnistes. Quoi qu'il en soit, avec une telle approche, l'« espace approprié » pour un animal immobilisé devient dès lors un combat à méthodologie de statisticiens pour ajouter ou refuser des centimètres au carré au minimum accordé par individu. Il a ainsi été brillamment légiféré que « un espace libre doit être aménagé derrière la truie ou la cochette pour permettre une mise bas naturelle ou assistée. »

Cette **piètra logique** se poursuit jusque dans les résultats du coûteux programme européen de recherche « welfare quality ». L'évaluation de la 'facilité de bouger' (*ease of movement*, page 33) des truies allaitantes se contente d'évaluer si la truie peut se lever et se coucher dans sa cage et si la cage est adaptée à la dimension de la truie ou non (*crate is adequate/inadequate for the size of the sow*). Bref, si la cage est plus petite que la truie ce n'est pas bon... Bravo ! (Notez qu'en Suède et en Suisse les cages en maternité sont déjà abandonnées). L'effet d'annonce prime : « plus aucune truie n'est attachée ! ». Or l'attache a été interdite et remplacée par la fixation de la truie entre deux barrières ; la truie ne bouge pas plus qu'avant, dans certains cas moins, et elle n'a plus de paille ; le seul progrès est le fait qu'il n'y a plus de sangles qui s'incrument dans la chair parce que l'agriculteur n'a pas adapté la sangle à la circonférence de la truie (et le vétérinaire ne disait rien car « ce sont des clients »). Aujourd'hui, des lésions proviennent du frottement contre les barrières.

Restons pour nos **exemples d'insuffisances avec la directive 120/2008/CE relative aux normes minimales pour la protection des porcs**. Montrons à quel point la déclaration d'un bon principe est immédiatement suivie de la dérogation à ce principe :

- Il est dit que les truies devront désormais être logées en groupe, pour abandonner les cages à la dimension de la truie (dites 'stalles individuelles') ; en réalité, les cages restent autorisées en maternité (une semaine avant la mise-bas jusqu'au sevrage), en période d'insémination, et le premier mois de la gestation, ce qui peut revenir à une durée de blocage qui n'est pas loin de la moitié de l'année,
- Les truies doivent bénéficier de matériaux manipulables – un besoin essentiel ! - lorsqu'elles sont en groupe ; vu les faits exposés ci-dessus, elles peuvent en être privées près de la moitié du temps c'est-à-dire tant qu'elles ne sont pas en groupe mais en cage individuelle,
- Les truies doivent en principe bénéficier d'un sol plein partiel (non perforé) ce qui suggère (effet d'annonce) la fin du caillebotis (sol perforé) intégral ; or il n'en est rien : le sol plein est défini par un maximum de 15% d'ouverture, alors que pour le sol perforé la norme est de 20% d'ouverture. La différence entre les deux est en effet si faible que dans les faits le caillebotis intégral reste autorisé, et l'instruction française officielle en matière de conditionnalité ne se prive pas de l'écrire.
- Avant la mise-bas, la truie doit disposer de matériaux pour la nidification, vu que son instinct la pousse très fortement à construire un nid pour ses petits ; or ce n'est pas une obligation si le système de gestion des effluents « ne le permet pas » ce qui est soi-disant le cas en caillebotis intégral, système largement dominant ; le résultat est que les truies n'ont pas de matériau de nidification.
- Le sol est réglementé quant aux dimensions du plein (environ 80 %) et du perforé (environ 20 %) selon l'âge des animaux ; mais cela uniquement s'il s'agit de béton ! Sur sol en fonte ou caillebotis fil rien n'est réglementé, et c'est laisser libre cours à l'inconfort maximal des animaux.
- Les animaux doivent avoir accès à une aire de couchage confortable du point de vue physique et thermique ; or le caillebotis intégral reste autorisé alors qu'il ne procure aucun confort, ni physique ni thermique.

- Les mutilations sont autorisés sous certaines conditions sans la moindre anesthésie durant la première semaine de la vie, alors que, au-delà des 7 jours, une anesthésie est obligatoire ; or il est avéré et reconnu que la douleur du tout petit animal est tout aussi intense que celle du plus grand – seulement, plus il est petit, moins il peut se défendre.

Ces quelques exemples montrent bien dans quel esprit et dans quelles tensions sont élaborées ces directives, et à quel point il est fondamental de **ne pas confondre les « normes » avec le « bien-être »**.

Toutefois, certaines obligations actées dans les directives donnent des impulsions fortes pour faire évoluer les systèmes d'élevage dans le bon sens. Ainsi un point précis peut constituer un levier pour induire des innovations. C'est le cas pour les poules pondeuses, où les nouvelles exigences en matière de cages dites aménagées rendent la production en cages batteries légèrement plus chère avec des incertitudes quant à l'efficacité des aménagements et quant aux choix d'achat des consommateurs, en même temps les systèmes alternatifs aux cages sont validés et développés, ce qui favorise le basculement du système cage vers un système alternatif.

Encore faut-il que la réglementation soit réellement appliquée ! Sinon l'effet d'innovation est perdu.

La nécessaire innovation procure une marge de manœuvre. **Il faut donc que la recherche et le conseil technique en élevage soient étroitement associés à une application optimale des nouvelles réglementations.** Or le drame est que l'encadrement professionnel tout comme les autorités compétentes, pratiquent **une mise aux normes a minima « aussi mauvais que permis »**, au lieu d'orienter les investissements des éleveurs vers le « aussi bien que possible ». C'est ce qui se passe actuellement avec la mise aux normes a minima des truies (pas de litière, peu d'espace, cages en maternité) et des poules pondeuses (en cages aménagées) : aussi mauvais que permis, voire encore plus mauvais que permis.

En effet, certaines normes ne sont pas appliquées...

D'ailleurs, dans sa « *Communication sur la stratégie de l'UE pour la protection et le bien-être des animaux au cours de la période 2012-2015* », la Commission le souligne.

Des normes mal appliquées

Le sujet est vaste. Citons pour mémoire toutes les non conformités récurrentes lors du transport des animaux, les non conformités et dysfonctionnements dans les abattoirs avec les ratés de l'étourdissement et l'abattage rituel, l'absence de soins pour les animaux malades.

Quant aux bâtiments d'élevage et leurs équipements, **il semble relativement facile pour les techniciens et pour les inspecteurs de comprendre des normes qui concernent des surfaces minimales par animal, alors que des obligations qui relèvent de l'éthologie ne sont pas prises au sérieux.**

Le dépôt d'une plainte à la Commission européenne contre la République française pour non application de la directive concernant les normes minimales relatives à la protection des porcs (voir dossier de presse sur le site d'Alsace Nature) a été l'occasion d'enquêter comment il se fait que deux obligations qui sont la clé d'un réel progrès au niveau du bien-être des porcs, sont systématiquement ignorées et déformées. Il s'agit de l'obligation de donner à tous les porcs l'accès permanent et suffisant à des matériaux manipulables conformes (voir ci-dessous) et de l'interdiction de sectionner les queues des porcs en routine. La violation des obligations légales a pu être démontrée à 6 niveaux :

1. Violation de l'article 6 de la Directive qui dispose que les Etats membres doivent veiller à ce que des **cours de formation adéquats** soient organisés. Or, la formation des éleveurs est déléguée à l'Institut Technique du Porc qui ne délivre pas une information conforme à la réglementation mais qui poursuit des stratégies de lobbying.

Par ailleurs le décret et l'arrêté du 5 octobre 2011 autorisant les éleveurs et salariés à réaliser des actes de médecine et de chirurgie sur les animaux d'élevage, définit certes des formations reconnues, mais reconnaît par ailleurs comme équivalent à une formation « *une expérience professionnelle d'au moins un an dans le domaine de l'élevage* », ce qui équivaut à donner l'autorisation de castrer et caudectomiser en rond sans la moindre formation quelconque et notamment en bien-être animal.

2. Violation de l'article quant aux **inspections qui doivent être effectuées sous la responsabilité des autorités compétentes**. Ces inspections se font selon un « vade-mecum » qui a été tenu au secret pendant plus de trois ans ; il a été publié sous la pression d'Alsace Nature qui a sollicité la CADA et le Tribunal Administratif. Le fait est que l'autorité compétente déforme elle-même le texte de la directive quant aux matériaux manipulables qu'il faut mettre à disposition des porcs. Par ailleurs la directive exige des mesures préventives avant caudectomie (section de la queue pour prévenir les comportements de morsure et cannibalisme), celle-ci étant interdite en routine. La caudophagie est une expression de désœuvrement et de détresse des porcs qui ne se voit pas ou peu (sauf en cas d'autres stress p.ex. alimentaires) sur des porcs qui vivent dans un environnement diversifié et approprié.) Le vade-mecum liste des mesures préventives qui contribuent aussi à réduire la détresse en cause, ce qui est bien, mais ceci a été considéré comme confidentiel par la Direction Générale de l'Alimentation. Comment améliorer des pratiques si les mesures utiles sont tenues au secret ? En fait, les mesures préventives ne sont jamais appliquées, et ne sont pas contrôlées lors des inspections, la caudectomie restant systématique.

Les résultats et l'efficacité des inspections devraient être transparents, selon la directive. Or il est évident que dans les quelques bilans succincts publiés, **les non conformités sont gravement sous estimées**, et certaines n'apparaissent même pas du tout.

Le gouvernement n'a aucune politique ni stratégie en matière de protection animale ; celle-ci est considérée comme étant le domaine de Bruxelles et une menace pour les filières françaises. Les moyens dont dispose le Bureau de la Protection Animale au sein de la Direction Générale de l'Alimentation sont dérisoires.

3. L'Annexe de la Directive prescrit que « *les porcs doivent avoir un accès permanent à une quantité suffisante de matériaux permettant des activités de recherche et de manipulation suffisantes, tels que la paille, le foin, le bois, la sciure de bois, le compost de champignons, la tourbe ou un mélange de ces matériaux qui ne compromette pas la santé des animaux.* » Or, l'autorité compétente transforme le texte **en remplaçant « ou un mélange de ces matériaux » par « ou d'autres matériaux »**, ce que les filières, et notamment l'Institut Technique du Porc, **transforme en « objets » et « jouets », et, en définitive, en « chaînes »** quitte à positionner ces chaînes au sol. Ce qui est loin de matériaux organiques, naturels, cités par la Directive, que les porcs peuvent mâcher et détruire, et, idéalement, manger. Il y a eu en 2006 et en 2010 des **missions d'inspection de l'OAV** (Office Alimentaire et Vétérinaire européen) quant à la protection des animaux en élevage, et les rapports d'inspection ont clairement retenu que les chaînes ne sont pas suffisantes, et que les vade-mecums présentent des lacunes. Or rien n'a évolué depuis.
4. Quant à la **section partielle des queues, la violation de la directive** est tout aussi nette, et malgré les conclusions critiques de la mission d'inspection de l'OAV de février 2010 rien n'a changé.
5. Il y a **distorsion de concurrence** dès lors que certains éleveurs font le nécessaire pour respecter la directive (et le meilleur moyen est de prévoir une litière, ce qui permet de se passer de caudectomie) et que d'autres ne la respectent pas, dans l'indifférence des autorités. La distorsion de concurrence est **aggravée par les aides publiques** massives (aides d'Etat) pour des soi-disantes mises aux normes du logement des truies gestantes, alors qu'il n'est même pas prévu de respecter les normes quant aux matériaux manipulables et quant à l'intégrité des queues, et ceci dans un contexte de restructuration des élevages (jusqu'à plus de 150 000€ d'aides d'Etat pour une grande unité).
6. Les autorités accordent des **autorisations à des exploitations non conformes**. Les autorisations se font au titre des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), et la protection des animaux n'a aucune place dans la procédure d'autorisation. Certes, des normes en matière de

surfaces minimales sont comprises, mais les obligations concernant l'éthologie sont ignorées par les services de l'Etat ; pourtant, ce sont des obligations.

De telles listes de défaillances majeures pourraient être établies sans doute pour toutes les catégories d'animaux, le transport et l'abattage. Cela n'exclut pas que certains inspecteurs font leur travail aussi bien que possible, avec compétence et dévouement.

Mais c'est clairement au niveau de la volonté politique, au niveau de l'indépendance par rapport aux acteurs économiques et au niveau des moyens disponibles que les choses doivent fondamentalement changer.

2.1. Le bien-être animal

2.1.3 : Le modèle suisse : pragmatique

L'essentiel en bref

Appliquer des critères d'un bien-être animal supérieur peut paraître compliqué. Or il existe **un système de différenciation qui fonctionne depuis une quinzaine d'années avec succès**, et ceci avec un accompagnement scientifique sérieux. Cela se passe **en Suisse : des aides directes** aux agriculteurs volontaires sont attribuées **via deux programmes éthologiques**. L'un soutient les **Systèmes de Stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)**, l'autre les **Sorties Régulières en Plein Air (SRPA)**, et cela concerne **respectivement 46 et 72 % des animaux de rente élevés en Suisse**. On est loin de la niche !

Les critères dépassent les normes obligatoires qui sont déjà peut-être les plus exigeantes au niveau mondial, en interdisant p.ex. le caillebotis intégral, les cages à truies, les mutilations sans anesthésie. Quelques principes généraux pour **SST** sont : pour les herbivores et les porcs, une zone de repos avec litière, et une zone sans litière. Des définitions précises quant à la qualité de la litière ('matelas de paille', mais aussi couches souples déformables à condition qu'elles aient obtenu l'autorisation suite à des tests, et qu'elles soient couvertes de paille hachée) ; des surfaces minimales ; pour les truies allaitantes aussi une zone avec et une zone sans litière ; pour les volailles, des aires à climat extérieur (ACE). Les exigences sont particulièrement remarquables pour une espèce aussi difficile que les lapins.

Quant à **SRPA**, la fréquence de sortie est définie : quant aux herbivores, c'est pâturage en bonne saison, et des sorties 13 jours par mois pour le reste. Pour les porcs et volailles, surfaces et fréquences sont définies ; les truies allaitantes doivent aussi pouvoir sortir.

Dans certains domaines l'évolution en Suisse est quasi-révolutionnaire (mise-bas des truies sans cages, lapins, abandon du caillebotis intégral...). Globalement les critères sont adaptés à ce qui est aujourd'hui **réaliste** dans les exploitations (p.ex. dans de vieux bâtiments, et vu le déficit de paille dans le pays), et acceptent aussi quelques dérogations. De temps en temps certaines exigences sont augmentées, ce qui permet de rester dans une démarche de progrès crédible. Par ailleurs, l'efficacité des critères est évaluée quant aux résultats sur les animaux.

La question : « mais comment définir un bien-être supérieur ? » peut sembler décourageante, tellement les systèmes et les conditions locales sont diverses. **Les critères suisses pour l'attribution des aides destinées à améliorer les conditions de détention des animaux, ont le mérite de fonctionner depuis une quinzaine d'années, avec un succès remarquable.** Autant le **recul dans le temps** que **l'accompagnement scientifique** lui confèrent un intérêt exceptionnel.

Il ne s'agit pas de glorifier outre mesure ce qui se passe en Suisse ; la France a d'excellentes étables, des éleveurs remarquables, et une belle tradition de pâturage (sauf en plaine d'Alsace) qui cependant subit la pression de l'intensification. Par exemple, la France n'a jamais diffusé l'ineptie du dresse-vache qui donne des charges électriques aux vaches qui s'appêtent à déféquer dans leur logette. Cependant une comparaison détaillée de la réglementation en matière de protection des animaux de rente, entre la Suisse et l'Union Européenne et en particulier l'Allemagne, la France et l'Autriche (d'autres pays ayant des normes supérieures comme la Suède et la Norvège, n'étant pas pris en compte) a montré sans fard l'avance majeure, incontestable qu'a la Suisse (*Source : Vergleich Tierschutzniveau Schweiz-EU, Haltung von Nutztieren, Stand Mai 2008, Yvonne Ambühl u. Tabitha Müntener*).

La Suisse a **deux programmes éthologiques** qui sont facultatifs, donc basés sur le volontariat, mais accessibles à tous. Ces programmes vont nettement au-delà de la loi de protection des animaux, qui est déjà une des meilleures de la planète. L'un des programmes soutient les **systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST)** depuis 1996, et l'autre incite aux **sorties régulières en plein air (SRPA)**, depuis 1993. Les chiffres quant aux animaux concernés sont téléchargeables dans « *Rapport 2011. Rôle et situation de l'agriculture. Ecologie et éthologie* ». Globalement, l'augmentation s'est encore poursuivie entre 2000 et 2010 : **le pourcentage d'animaux gardés selon les règles SRPA a passé de 51 à 72 %, et de 23 à 46 % pour SST**. Le taux plus faible en SST, notamment en bovins, est dû au fait que les investissements pour changer d'étable sont lourds. Il y a eu un recul quant aux porcs en SRPA (entre 2009 et 2010 de 63 à 50 %) parce que depuis 2009 les contributions SRPA ne sont versées que lorsque les truies allaitantes peuvent sortir au plein air. De même il y a eu un recul pour les poulets de chair avec plus que 10 % en SRPA, parce que la durée minimale d'engraissement a été fixée à 56 jours. Par contre la volaille participe à 86 % au programme SST, qui exige tout de même un parcours couvert, et ce taux élevé est attribuable au succès commercial des labels. Quant aux poules pondeuses, le taux en SRPA est à 71 %. Les lapins, espèce particulièrement difficile, sont à 26 % en SST et à 2 % en SRPA.

Bref, **si on veut on peut**.

Insistons sur deux éléments. D'abord, il est révélateur que ces programmes s'appellent « programmes éthologiques », au même titre qu'il y a les programmes écologiques. **Ecologie et éthologie ont chacun leur reconnaissance, leurs programmes, leur budget**. Chacune a ses fondements scientifiques, et chacune fait partie de la culture. Ensuite, il a été particulièrement pertinent de **diviser l'approche en deux parties** : l'une sur le **bâtiment**, le logement des animaux, l'autre sur **la sortie en plein air** donc une certaine réappropriation (plus ou moins, selon les espèces) de l'environnement naturel, ou au moins pouvoir respirer l'air frais et sentir le soleil ou la pluie sur le dos. Cette séparation entre logement et sortie apporte souplesse, pertinence, pragmatisme.

Voici le montant des contributions par UGB et par an :

- SST : bovins, équidés, caprins 90 FCH, porcs sauf porcelets allaités 155 FCH, volailles 280 FCH,
- SRPA : bovins, équidés, ovins et caprins 180 FCH, truies d'élevage non allaitantes 360 FCH, autres porcs sauf porcelets allaités 155 FCH, volailles 280 FCH.

Les exigences précises de ces programmes sont téléchargeables sous « Ordonnance du DFE sur les programmes éthologiques ». Il suffit donc ici de présenter **les principes généraux** et quelques points d'intérêt particulier – certains sont révolutionnaires, comparé aux pratiques courantes en UE.

Quant au SST, les herbivores et porcs, les animaux doivent être détenus en groupe, doivent avoir en permanence accès à une aire de repos au sol non perforée, dont les caractéristiques sont décrites précisément pour assurer le confort des animaux tels que matelas de paille et couches équivalentes. Pour les bovins, les couches souples déformables peuvent être utilisées si elles ont été testées et ont obtenu une autorisation – une liste est disponible - ; elles doivent être recouvertes exclusivement de paille hachée vu le risque de blessures aux jarrets. Il apparait bien qu'il existe une souplesse, et on ne pourrait pas imaginer qu'il en soit autrement, dans un pays montagneux qui a peu de paille, et dont pas loin d'un million d'UGB bovins sont inscrits dans chacun des deux programmes (chiffres publiés sous « *participation aux programmes SST SRPA* »). Pour les porcs, des variantes de litière sont définies : paille, roseau de Chine, sciure, compost.

Les herbivores et porcs doivent aussi avoir en permanence accès à une aire non recouverte de litière. Plus particulièrement, **les truies allaitantes** doivent avoir en permanence accès à une aire de repos avec litière et à une aire non recouverte de litière. C'est uniquement en cas de comportement agressif envers les porcelets ou en cas de problèmes aux pattes que la truie peut être confinée à partir du moment où elle présente un comportement nidificateur jusqu'à la fin du jour suivant la mise bas, au plus tard. Grâce à ce

programme et aux labels, la Suisse a une longue expérience des cases « liberté » pour la mise bas et l'allaitement, sans aucune fixation de la truie ; et cela fonctionne bien.

Quant aux **lapins**, la Suisse a fait un travail exceptionnel pour tenter de répondre aux besoins comportementaux et notamment sociaux. Les **lapines** doivent être gardées en groupe, et chacune disposer d'un nid séparé. Chaque comportement hébergeant des jeunes doit présenter une surface minimale de 2m². Des surfaces minimales de litière sont définies, pour que les animaux puissent gratter.

Les **poulets de chair** doivent disposer d'aires surélevées. Les dindes aussi doivent bénéficier d'aires surélevées à différents étages, et de cachettes en nombre suffisant (p.ex. aménagées à partir de balles de paille). Pour les volailles – les dindes aussi -, SST et SRPA exigent des aires à climat extérieur (parcours couvert) recouvertes de litière dont la dimension et les heures d'accès sont exactement définies.

Quant au SRPA, les herbivores doivent bénéficier d'au moins 26 sorties au pâturage par mois du 1^{er} mai au 31 octobre, et 13 sorties par mois du 1^{er} novembre au 30 avril. Les porcins doivent bénéficier chaque jour d'une sortie de plusieurs heures, idem les lapins. Les volailles doivent pouvoir sortir au moins 5 heures par jour ; il peut y avoir des restrictions par mauvais temps ou pour de jeunes animaux, ou en vue de la mue.

Des prescriptions détaillées décrivent les aires d'exercice pour les herbivores, et en particulier leur surface, ainsi que les exigences pour le pâturage. Il faut que les animaux puissent couvrir une part substantielle de leur besoin quotidien de fourrage grossier. Pour les porcs, les aires d'alimentation et les abreuvoirs doivent être équipés d'un revêtement en dur. Les volailles doivent disposer de refuges tels que des arbres, des arbustes ou des abris.

Il ne s'agit pas de prétendre qu'en Suisse tout serait rose... la protection des animaux de rente et la consommation responsable restent partout un combat au quotidien. Néanmoins, **pourquoi la Suisse est-elle en avance ?** Plusieurs facteurs jouent certainement :

- **Des personnes** à haut niveau d'éthique envers les animaux, à des postes de responsabilité aux services vétérinaires, ou dans la recherche et dans l'enseignement, dans le domaine vétérinaire, agronomique et zoologique,
- **Une démocratie** directe et un débat politique de meilleur niveau qu'en France, moins verrouillé par les lobbies et la langue de bois,
- **Des associations** de protection animale conduites de longue date par des ingénieurs agronomes de haut niveau, et ayant des moyens,
- **L'engagement des grands distributeurs** avec leurs gros volumes et leur potentiel de communication (notamment leurs journaux),
- **Des journalistes** qui ont fait leur métier d'information avec un engagement éthique,
- **Il y a de l'argent** en Suisse ; toutefois, les calculs économiques restent toujours serrés ...

Reste à dire que **chaque année en Suisse au moins 25 % des élevages sont contrôlés** (et la correction des non conformités est encadrée) au titre de la protection animale.

En UE, le minimum obligatoire est de 1 %, le suivi est faible, et les sanctions sont rarissimes.

En UE, les aides, et même les aides couplées au nombre d'animaux (bovins, ovins), sont données quel que soit le système, les contrôles sont dérisoires, et les signes de qualité sont souvent décevants quant à l'environnement et au bien-être animal. **Quel gâchis !**

2.1. Le bien-être animal

2.1.4. : Valoriser le bien-être animal : quel contenu ?

L'essentiel en bref

Ce chapitre réfléchit à ce qu'une valorisation du bien-être animal pourrait, concrètement, signifier pour les animaux, en s'inspirant des stratégies poursuivies ailleurs par d'autres.

Chaque exploitation est différente, et il faut une souplesse. Assurer **quelques fondamentaux** et une **dynamique de progrès** peut être une approche pragmatique.

Le label prévu en Allemagne prévoit **deux niveaux**, « **argent** » et « **or** ». Le **label néerlandais**, en plein développement, applique **3 étoiles** ; le niveau le plus élevé correspond au niveau de l'agriculture biologique. Le **niveau de Coop Naturafarm suisse** est ambitieux malgré de gros volumes, et correspond au projet « or » allemand.

Sur ces pages sont présentées **des propositions selon les espèces**. Voici quelques priorités :

- Reconquérir **la prairie et l'herbe** pour les vaches
- Construire une **cohérence** pour que toutes les catégories d'animaux soient bien
- Construire une **transition** pour les **porcheries conventionnelles** avec entre autre des matériaux manipulables satisfaisants et l'abandon total des cages à truies ; profiter de la mise aux **normes 2013** au lieu de rater l'occasion
- Prendre en charge la **douleur**, pratiquer des **anesthésies** (castration, écornage)
- Mettre en place des **parcours couverts** pour les volailles
- **Renoncer aux mutilations** notamment des becs

Des principes généraux sont valables pour toutes les espèces : bonne ambiance, bon confort (qualité de la litière), un logement spacieux et structuré, pouvoir bouger et s'occuper conformément aux besoins de l'espèce.

L'évaluation des résultats en termes de lésions, de santé, de mortalité et d'autre part en termes de comportement (activités et expression d'émotions positives) est aujourd'hui de mieux en mieux validée ; il faut l'intégrer. Si un problème apparaît, il faut rechercher les causes et y remédier.

En proposant des initiatives pour la valorisation du bien-être animal, il convient de formuler aussi quelques propositions quant aux critères qui pourraient être valorisés.

Ces propositions ne sont pas une critique envers les éleveurs qui font de leur mieux. Par exemple, il existe en Alsace de très belles étables. Il y a en Alsace comme ailleurs des éleveurs dévoués pour leurs animaux, et qui s'appliquent pour trouver les meilleures solutions possibles pour le confort et la santé de leurs bêtes. Il y en a qui voudraient faire mieux, mais qui sont « coincés » par le parcellaire ou par le poids des investissements. Il n'y a aucune critique à leur égard, bien au contraire. Néanmoins, les problèmes en élevage sont ce qu'ils sont, partout, et par ailleurs les différences entre éleveurs et entre exploitations peuvent être importantes. Le potentiel de progrès est évident. Les propositions ci-dessous se positionnent dans une perspective de valorisation.

En conclusion des pages qui précèdent, il y a lieu de travailler d'une part sur la garantie de **moyens**, mais aussi de vérifier l'impact au niveau des **résultats** afin de remédier à d'éventuels dysfonctionnements. Des **échanges d'expériences, des visites, des fermes de démonstration**,... peuvent être utiles pour partager les techniques et la motivation.

En vue d'un argument de vente basé sur le bien-être animal, faudrait-il se décider pour **un seul niveau dit « bien-être animal »** ? Et s'il n'y a qu'un seul niveau, **où mettre le curseur** – être ambitieux ou seulement moyennement bon ? Ne vaut-il pas mieux **d'introduire dès le départ la possibilité de deux niveaux ou de plusieurs étoiles** ?

Le projet allemand de « label bien-être » qui bénéficie d'une expertise scientifique solide, part **sur deux niveaux, un niveau « argent »** qui permet à des éleveurs conventionnels de progresser, et **un niveau « or »** proche de l'agriculture biologique quant aux moyens en matière de bien-être. Ce qui est particulièrement intéressant c'est l'idée d'obliger les distributeurs qui veulent vendre le niveau « argent » de proposer aussi le niveau « or ». Ce qui devrait permettre de tirer la demande vers le haut.

Le label néerlandais « beter leven » (mieux vivre) porté par la protection des animaux et vendu par plusieurs grands distributeurs applique **un système à 3 étoiles**. La première étoile semble avoir un niveau significatif pour certaines espèces, mais excessivement bas pour les porcs. L'affichage de 3 étoiles signale un produit dont le niveau de bien-être animal est équivalent à celui de l'agriculture biologique, et c'est aussi considéré être le cas pour le poulet label rouge. Oui, avec le bien-être des poulets label rouge, la France est en effet loin, très loin devant les Pays-Bas ! Grâce à « beter leven », 10 millions d'animaux auraient déjà une meilleure vie (alors que 400 millions vivent mal), dit l'association Dierenbescherming (Protection des Animaux) des Pays-Bas en décembre 2011 de manière assez optimiste, lorsque Lidl s'engage à commercialiser 50 % et bientôt 65 % de ses poulets en « Beter leven » à une étoile. De toute évidence, cette approche est conçue pour permettre à des éleveurs conventionnels d'évoluer, mais quant au porc, cela pose un problème de crédibilité.

En Suisse existent de nombreux labels indépendants à différents niveaux, dont KAG-Freiland qui a des exigences très élevées mais de petits volumes. La marque Coop Naturafarm concerne des volumes importants voire majoritaires dans les magasins Coop, tout en tenant un niveau très élevé d'exigences qui dans le projet allemand serait de l'« or ». Il existe une saine concurrence positive entre enseignes. Les ONGs publient périodiquement des comparaisons entre labels.

Un programme international très présent aux USA, nommé « Global Animal Partnership » (GAP), a été créé en 2008 ; il est porté par des producteurs, d'éminents scientifiques, et des représentants des plus grandes associations de protection animale. GAP comporte 5 niveaux (5 steps). L'objectif est l'amélioration continue, en passant d'un niveau au suivant. Il est à souligner que ce programme, élaboré avec d'éminents scientifiques, se base avant tout sur des critères de **moyens** mis en place, en les combinant dans certains cas avec **l'évaluation de certains résultats** (p.ex. boïteries).

Voici les grands principes (dans le détail, les cahiers des charges sont beaucoup plus compliqués) :

- ✓ 1^{er} pas : c'est l'entrée dans le programme : ni cages, ni stalles individuelles, ni forte densité (crowding)
- ✓ 2^{ème} pas : environnement enrichi, mais toujours en bâtiment :
 - Balles de paille ou foin et distribution de grain pour les poulets
 - Des poteaux à gratter pour les bovins
 - Des matériaux pour les porcs qui encouragent le comportement de recherche de nourriture et de manipulation
- ✓ 3^{ème} pas : les animaux vivent en bâtiment, mais ont accès à une zone améliorée en plein air
 - Construit sur les pas 1 et 2
 - Matériaux pour la recherche de nourriture disponible
- ✓ 4^{ème} pas : centré sur le pâturage : les animaux vivent dehors avec accès à un abri
 - Accès continu à la pâture ou des aires pour la recherche de nourriture
 - Logement en bâtiment seulement selon saison
- ✓ 5^{ème} pas : centré sur l'animal
 - Intégrité physique

- En bâtiment uniquement lors de conditions météorologiques extrêmes
- ✓ 5+ : le niveau le plus haut :
 - l'animal vit toute sa vie sur la même ferme
 - abattage à la ferme ou au niveau local

140 millions d'animaux sont élevés selon ce programme. Sans surprise : la majorité n'est qu'au 1^{er} niveau (857 fermes) ! 441 au niveau 2 ; 121 au niveau 3 ; 387 au niveau 4 ; 7 au niveau 5 ; et 2 au niveau 5+. La majorité concerne du bœuf, nombreux sont les poulets et les porcs, les dindes démarrent, et les poules pondeuses sont en préparation.

Le passage d'un niveau au suivant est une réalité. Et le chiffre du niveau atteint est affiché à l'étal : c'est un simple numéro, p. ex. « Step 1 » ou « Step 4 ». Ainsi le consommateur averti pourra choisir le niveau le plus élevé disponible. Cette démarche est en effet particulièrement intéressante, parce **qu'elle permet de communiquer très clairement à partir des premières améliorations qu'introduit un système industriel, jusqu'à des conditions de vie naturelles en plein air intégral** tel qu'il est par exemple pratiqué en France par des éleveurs de porcs de race ancienne.

Le premier partenaire commercial est Whole Foods Market qui s'implique aussi beaucoup dans l'accompagnement des producteurs.

En conclusion, plusieurs niveaux différents semblent en effet pertinents, tout en gardant l'appartenance à la même démarche. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories pourrait être tranché en combinant **quelques fondamentaux** quant aux moyens et le cas échéant **des éléments quant aux résultats** qui doivent suivre (p.ex. un faible taux de boiteries, de lésions, de mortalité). Une **dynamique de progrès** pourrait être fortement encouragée, entre autre par la rémunération, pour permettre aux producteurs de passer à un niveau plus élevé.

Rêvons un peu, imaginons la voie vers l'utopie réaliste. **Garantir un cahier des charges est particulièrement difficile en production laitière** puisque le lait collecté est forcément **un mélange** venant d'exploitations si possible géographiquement rapprochées, or **chaque exploitation est différente**. **Un système à 3 étoiles pourrait être rendu compatible avec un mélange de lait issu de trois niveaux différents, à condition de différencier la rémunération** en fonction du nombre d'étoiles atteint et à condition de pouvoir **garantir une dynamique de progrès**. Un tel système inciterait à 'monter en étoiles' et permettrait de communiquer sur les avancés accomplies – **pas seulement pour les produits laitiers, mais aussi pour la viande** qui accompagne la production laitière. Ce qui pourrait même **se combiner avec des étoiles pour la biodiversité...** Une fois que c'est validé, l'ordinateur s'en charge !

Les propositions quant aux critères de bien-être qui suivront s'inspirent de cahiers des charges et de stratégies existants ainsi que des travaux européens. **Ce n'est qu'un début pour lancer une discussion.**

Il est à souligner que **certains de ces critères sont actuellement mis en œuvre par des éleveurs**. Beaucoup relèvent du bon sens. Il s'agit donc essentiellement de **surmonter les obstacles** économiques et certaines difficultés techniques qui freinent des progrès pourtant largement reconnus comme tels, et d'être à l'affût de solutions nouvelles. Il y a aussi des idées plus innovantes, mais pas moins pertinentes.

Un grand nombre de programmes européens déploient en effet des moyens considérables en travaillant sur le bien-être animal. Conscients du décalage qui existe entre les connaissances scientifiques et la prise de conscience des praticiens, les experts s'appliquent de plus en plus à surmonter ce fossé. Voici un aperçu :

- ❖ **EconWelfare**, terminé en 2011, avait comme mission de recommander des **instruments politiques** pour améliorer le bien-être animal. *Le rapport (Deliverable Number DO.5, page 16)* identifie les

principales orientations de 84 démarches privées ou publiques comportant une amélioration (fût-elle minime) de bien-être animal, ainsi que les réglementations plus sévères dans certains pays.

- ❖ **European platform for animal welfare** a sorti son rapport final en février 2012. Ce groupe international a élaboré des *Documents d'approche stratégique* pour bovins lait et viande, porcs, poules pondeuses, poulets et saumon, exposant les principaux problèmes de bien-être, la législation, l'évaluation, **les meilleures pratiques disponibles, et les objectifs et priorités.**
- ❖ **AWARE** signifie Animal Welfare Research in an Enlarged Europe et vise à créer des ponts entre les différentes régions d'Europe en développant la recherche et le transfert et l'application des connaissances, en impliquant le plus possible les divers acteurs.
- ❖ **AWIN** développe des **indicateurs de bien-être animal sur les dindes, moutons, chèvres, ânes, chevaux**, qui sont des espèces souvent oubliées. Le projet prend en particulier en compte les **signes de douleur**. Un objet de recherche particulièrement important et innovant concerne **l'impact de l'environnement prénatal et néonatal** sur le jeune animal et son bien-être au courant de sa vie, et en particulier l'environnement social, respectivement l'impact du stress sur le développement cérébral. Le sevrage en fait partie.

Rappelons aussi les très nombreux rapports de l'EFSA et, avant l'EFSA, du CSF (Comité Scientifique Vétérinaire) qui font le point des connaissances sur une espèce ou catégorie d'animaux. *Les publications de 2012 sur les mesures de bien-être animal basées sur l'animal, en l'occurrence les porcs et les vaches laitières*, reprennent en fait sous forme de tableaux l'ensemble des problèmes de bien-être soulevés par les rapports précédents.

N'oublions pas **les divers cahiers des charges existants** qui sont une bonne source d'inspiration.

Ainsi, grâce à la disponibilité d'une masse de données nous pouvons tranquillement nous lancer dans des propositions quant à des avancées en termes de bien-être animal. La pertinence de nos propositions émane de toutes ces expériences et expertises. Si un cahier des charges souple, à plusieurs niveaux, peut être construit, **différentes prestations pourront être attribuées aux différents niveaux envisagés.** Si vraiment la diversité des exploitations rendait cette manière de faire inaccessible, **il y aurait toujours moyen de recourir à un système de points.** Il est aussi imaginable de recourir à un jury.

L'essentiel est de garder une incitation au progrès et une dynamique d'amélioration.

Vaches laitières : des atouts existent, la progression est jouable

Faire évoluer un système intensif

- en plaine d'Alsace le zéro-pâturage est courant, d'où l'objectif de faire revenir les vaches de la stabulation dans les prés
 - ➔ au moins vers un parcours herbeux (soutenir l'accès à des parcelles autour de l'étable ! échanges e parcelles...)
 - ➔ dans la mesure du possible apporter une part significative de la ration par le pâturage
- favoriser l'herbe dans la ration
- augmenter longévité et rusticité
- privilégier des troupeaux de nombre modéré, adapté aux surfaces à pâturer

Bien-être et Santé

- optimiser les nombreux facteurs dont dépendent le bien-être et la santé des vaches, concernant les lésions des téguments, les boiteries, les mammites, les maladies métaboliques, l'état corporel...
- adapter la ration alimentaire
- adapter la génétique et la productivité
- assurer un suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention
- prise en charge de la douleur ; écornage et castration sous anesthésie (si possible garder les cornes)

Bien-être et groupe social

- privilégier des groupes stables,
- respecter les liens entre animaux (le lien entre vache et veau étant le problème le plus difficile à résoudre)
- boxe de mise-bas

Logement

- lumière naturelle et bonne ambiance (largement acquis dans les bâtiments modernes)
- confort : améliorer selon les résultats sur l'animal (logettes, litière, matelas, surface au sol, ...)
- surfaces généreuses
- aire d'exercice en plein air
- accès facile aux ressources (aliment, eau...)
- parage au besoin
- brosse
- pas de stress en aire d'attente et lors de la traite

Cohérence

- faire bénéficier toutes les catégories d'animaux (génisses, veaux mâles,...) d'un bon niveau de bien-être, et ceci durant toute la vie
- mettre en place un programme de bien-être pour les veaux, en particulier les mâles ; privilégier l'engraissement des jeunes mâles sur place ou dans des exploitations connues pour leur bon niveau de bien-être (valoriser la viande)
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux

A abandonner

- attache (dans les étables existantes : compensations et transition à envisager, sorties régulières)
- isolement des veaux au-delà de quelques jours d'âge
- interventions sans anesthésie (écornage des veaux !, castration)

Transport/Abattage

- chargement et transport le plus court possible, confort, bonne ventilation et protection des extrêmes climatiques
- bientraitance à l'abattoir ;
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception aucune et zéro ratage
- contrôles renforcés.

Biodiversité

- développer la biodiversité au pâturage, ombrage et abri naturel (arbres, haies, exclos si utile pour la faune sauvage,...)
- limiter le chargement à un niveau compatible avec la biodiversité
- maintenir ou recréer de la zone humide
- favoriser haies, arbres, bosquets, bandes enherbées
- laisser en place, dans des zones non cultivées, des habitats ponctuels (tas de branches, pierres...)

Résultats :

- évaluer le résultat quant à la santé : téguments, boiteries, mammites, métabolisme, et longévité ; des méthodes d'évaluation des résultats existent
- Evaluer le comportement : troupeau stable, calme, en confiance, sans stress ni dommages en lien avec la compétition entre animaux, bonne relation homme-animal,
Des compétences existent : INRA, Institut de l'élevage, welfare quality...

Bovins viande : des atouts existent, la progression est jouable

La plupart des points sont identiques aux animaux laitiers. Mais il y a quelques opportunités spécifiques pour améliorer la cohérence et crédibilité d'un système herbager et le bien-être de tous les animaux.

Conforter un système herbager :

- Garantir le pâturage effectif en belle saison
- Assurer le bon état du pâturage, et l'accès facile à l'ombre et à l'eau
- Engraisser et finir tous les animaux au pré (si la saison le permet ; pas de finition à l'étable en belle saison)

Veiller à un logement de qualité (stabulation libre, bonne ambiance, confort...) pour la saison hivernale**Cohérence :**

- faire bénéficier toutes les catégories d'animaux (génisses et mâles) d'un bien-être supérieur ;
- privilégier l'engraissement des jeunes animaux au pâturage, à l'herbe, de préférence sur place (sinon à proximité dans des exploitations connues pour leur bon niveau de bien-être) ; finition au pré (avec compléments) si c'est la belle saison ;
- assurer le bien-être des taureaux reproducteurs durant toute l'année

Créer et promouvoir de nouvelles filières :

- ➔ commercialiser des **animaux jeunes** (environ 10 mois) au sevrage
Cela se pratique comme un label de haute qualité en Suisse, avec succès (NaturaBeef), et en Allemagne (Jungweiderind), et localement en France. Il n'y a aucune raison que ce soit impossible en Alsace – si on veut on peut. Aujourd'hui, les broutards partent à l'engraissement intensif en claustration, et de nombreux broutards biologiques partent de même en engraissement conventionnel.
- ➔ promouvoir le **bœuf élevé à l'herbe**. Les ressources en herbe existent, c'est plutôt un problème de faire reconnaître cette qualité.

Veaux d'élevage et veaux de boucherie : des atouts existent ; les messages au consommateur sont à revoir ; certains progrès sont facilement accessibles, d'autres sont difficiles.

Bien-être, alimentation et santé

- veau de boucherie : abandonner l'objectif de viande claire ; herbe ou foin à volonté
- informer le public quant au non-sens de l'anémie induite
- assurer une alimentation aussi physiologique que possible (colostrum, lait, herbe/foin)
- répondre au besoin de téter, multiplier le nombre de repas par jour
- suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention, sans impacter les besoins comportementaux et sociaux
- prise en charge de la douleur ; pas d'intervention sans anesthésie (écorneage !)
- garder les veaux de préférence sur l'exploitation où ils sont nés ; à la rigueur les transférer vers une exploitation connue, proche, et à bien-être élevé

Bien-être et logement

- Assurer une bonne ambiance, la lumière du jour
- Assurer une litière confortable et sèche
- Assurer une sortie au plein air (aire d'exercice, si possible pré)
- Assurer de l'espace suffisant pour courir et sauter
- Utiliser les antibiotiques à bon escient, mais ne pas s'en priver
- rappel : l'attache des veaux est interdite par la loi

Bien-être social

- mettre les veaux en groupe ; pas d'isolement social au-delà de quelques jours d'âge
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux
- explorer les solutions possibles pour permettre le lien vache-veau et pour minimiser ou supprimer le stress du sevrage

Transport/Abattage :

- chargement et transport le plus court possible, confort, bonne ventilation et protection des extrêmes climatiques
- bienveillance à l'abattoir
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception aucune et zéro ratage
- contrôles renforcés

Résultats :

- ➔ évaluer le résultat quant à la santé : morbidité et croissance.
- ➔ Evaluer le comportement : animaux actifs, confiants, sociables ; bonne relation homme-animal.

Ovins viande : des atouts ! à l'herbe ? abattus comment ?

Principes généraux

Sur cette espèce, les études sont moins abondantes, d'où le projet européen AWIN qui est en cours. Alors que cette production est supposée être plus herbagère et écologique que d'autres, le risque aujourd'hui est double. Dans une production très extensive, surveillance, soins et climat peuvent poser problème, alors qu'une production intensive – qui est en fait plus fréquente – génère d'autres risques, liés à la densité des animaux en claustration. Parasitisme et boiteries nécessitent toujours un investissement important de l'éleveur. La prise en charge de la douleur est aussi un enjeu.

L'objectif serait un élevage naturel, à l'herbe, saisonnier, et un bon respect des liens entre animaux, notamment entre brebis et agneaux, avec un sevrage tardif et le moins stressant possible.

L'évaluation des résultats sur l'animal est particulièrement pertinente, tant la personne de l'éleveur est décisive.

Un problème majeur aujourd'hui est constitué par le transport et par l'abattage sans étourdissement qui est, comme l'affirme la Fédération des Vétérinaires Européens, inacceptable quelles que soient les circonstances, or c'est le mode dominant en France.

Biodiversité

- préserver la biodiversité au pâturage ombrage et abri naturel (arbres, haies, chargement, exclos si utile pour la faune sauvage,...)
- maintenir ou recréer de la zone humide
- cas particulier du loup

➔ **le retour du loup, espèce protégée**, est à la fois le symbole d'un paysage qui laisse encore une place à la vraie nature, et un problème supplémentaire pour les éleveurs notamment de moutons. Les éleveurs ne doivent pas être laissés seuls à porter cette charge, ni au niveau des techniques de protection qui sont à améliorer, ni au niveau économique pour le coût de ces mesures et d'éventuels échecs. La société veut et peut payer pour la préservation du loup ; encore faut-il traduire cela en revenus viables pour des agriculteurs. **Une plus-value pour la sauvegarde d'une nature grandiose est légitime. Est-ce jouable ? Comment ?** Il serait en tout cas important de développer quelque créativité pour créer une valeur avec la présence d'un animal aussi fascinant, au lieu de limiter les paiements à des indemnités relevant d'expériences plutôt traumatisantes.

Caprins lait : assurer le pâturage, répondre aux besoins de bouger et d'explorer, assurer le bien-être des chevreaux

Principes généraux :

- assurer le pâturage effectif en belle saison
- privilégier l'élevage à l'herbe, modérer la productivité
- assurer un logement avec une bonne ambiance et suffisamment d'espace pour bouger et explorer
- enrichir l'environnement en chèvrerie
- développer la biodiversité au pâturage (arbres, haies, exclos...)

- maîtriser la compétition entre chèvres pour les ressources
- suivi vétérinaire avec, en cas de problème, recherche des causes et moyens de prévention,
- prise en charge de la douleur ; éviter l'écornage, sinon avec anesthésie
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux
- prise en charge du bien-être des chevreaux jusqu'à transport et abattage inclus (contrôles renforcés)

Transport/Abattage : transport le plus court possible ; étourdissement avec un bon équipement technique, sans exception ; contrôles renforcés.

Résultats :

- ➔ Evaluer le résultat quant à la santé (blessures, mortalité)
- ➔ Evaluer le comportement : interactions entre animaux, exploration, mouvement,...

Porcs : comment assurer une transition vers plus de bien-être ?

Faire évoluer un système intensif

En Alsace, l'essentiel de la production porcine suit le modèle breton, sur caillebotis intégral sans aucune litière, avec des surfaces minimales ou proches du minimum légal, en claustration avec ventilation mécanique, le blocage des truies en maternité, le maintien du blocage en début de gestation, et souvent le choix de petites cases pour l'engraissement, etc., Il existe un potentiel de progrès considérable, avec trois freins : la volonté, les investissements, et les coûts de production. Quant à la viabilité économique, tout dépend si les partenaires commerciaux jouent le jeu. La production alsacienne ne compte qu'environ 15% de la consommation alsacienne. Or il est parfaitement réaliste de convaincre 15% des consommateurs de payer un surcoût modéré pour une production locale respectueuse des animaux et de la nature. Il n'y a aucune impossibilité à initier une transition. C'est en grande partie un problème de transparence et de communication.

Les propositions ci-dessous seraient à attribuer à différents niveaux ou « étoiles », dont chacun aurait sa raison d'être.

Objectifs à terme

- Garantir un bien-être physique adéquat (confort, ambiance, choix entre différentes zones, privilégier les bâtiments ouverts à ventilation naturelle)
- Garantir un bien-être mental adéquat, avec un bon niveau d'occupation (matériaux manipulables et comestibles, structure de l'espace, plusieurs zones fonctionnelles)
- Abandonner la caudectomie grâce à la prévention de la caudophagie par de bonnes conditions de vie en évitant stress et mal-être chroniques et une vigilance constante
- Abandonner totalement les cages à truies
- Assurer la mise-bas en liberté, permettre la construction d'un nid avec des matériaux adaptés
- Abandonner la castration à vif (soit engraissement de verrats, soit anesthésie soit immunocastration)
- Abandonner la section des dents (léger limage uniquement en cas de besoin avéré)
- Assurer le même niveau de bien-être à toutes les catégories d'animaux

Biodiversité : actions sur l'exploitation

Comment avancer dans cette direction ?

- ➔ **Mise aux normes 2013 :** est-ce que tout est fait, ou reste-t-il encore des choix à faire ?
 - **Halte aux stalles en début de gestation**
 - **Halte à la fixation en maternité**
 - **Halte au caillebotis intégral**
 - **Halte à l'absence de litière**
 - **Halte au manque d'occupation**
 - **Halte aux petites cases/petits groupes/manque d'espace pour bouger**
- ➔ **Bâtiments neufs :** modèles bio ou divers modèles de labels bien-être (dont Thierry Schweitzer ou caillebotis partiel) ; bâtiments ouverts, sans ventilation mécanique et avec un minimum de chauffage (porcelets) ; courettes

- ➔ **Bâtiments conventionnels : étudier et expérimenter** les transformations :
 - **Poser des tapis** sur une partie de la surface en caillebotis
 - **Apporter des matériaux manipulables naturels, destructibles, comestibles, toujours renouvelés, accessibles en permanence à tous les animaux** ; adapter la gestion des effluents (N.B. : les labels suisses sont en majorité des systèmes à base de lisier qui néanmoins accordent une litière ; ils installent des pompes à hachoirs) ; utiliser au minimum plusieurs équipements différents assurant une occupation avec des matériaux naturels et destructibles (voir 2.1.5)
 - **Augmenter la surface par animal/réduire le nombre d'animaux**
 - **Etudier le réaménagement des bâtiments**
 - Notamment les maternités conventionnelles : agrandir et structurer les cases, sans fixer la truie
 - Réduire la densité, agrandir et structurer les cases (plusieurs zones fonctionnelles)
 - Créer des **ouvertures**, aller vers du plein air
- ➔ **Tous :**
 - **Ne plus castrer sans anesthésie (un anti-inflammatoire ne suffit pas)**
 - **Abandonner les autres mutilations sauf cas exceptionnels**
 - **Choisir la génétique pour permettre un bien-être maximal**
 - **Groupes stables**
 - **Sevrage retardé**

Résultats :

- ➔ Evaluer le résultat quant à l'intégrité et la santé des animaux
- ➔ Evaluer le comportement : comportement naturel, peu de lésions, activités traduisant du bien-être

Poules pondeuses : des atouts, et des progrès à rendre possibles

Principes généraux :

Le **Document d'Approche Stratégique** de la Plateforme Européenne de Bien-Etre Animal désigne, après consultation des acteurs, les enjeux et problèmes clés de protection animale et s'intéresse en particulier au ramassage, transport et abattage, sources de souffrances majeures. Il est donc indispensable de s'intéresser aussi à ces questions.

- Le développement des cages aménagées :
 - Surface disponible
 - Aménagement : la possibilité d'exprimer effectivement le comportement naturel
 - L'inspection, en particulier les cages du haut
- Electronarcose (avant abattage)
 - La suspension tête en bas
 - La durée entre accrochage et étourdissement
 - L'efficacité de l'électronarcose
- Enlèvement : pratiques de ramassage
- Transport (poussins, reproducteurs, poulettes)
 - Confort thermique
 - Durée
 - Espace disponible
 - Techniques de déchargement
- Attente à l'abattoir
 - Confort thermique
 - Durée
- Elevage de poulettes
 - Surface disponible
 - Exigence de lumière naturelle
 - Harmonisation entre environnements au stade poulette et au stade ponte
- Troubles du comportement et mutilations
 - Sélectionner contre le picage et cannibalisme
 - Epointage des reproducteurs
 - Epointage des pondeuses, (recommandation : uniquement par infra-rouge)

Picage de plumes et cannibalisme sont des troubles graves du comportement à origine multifactoriel, nécessitant des stratégies génétiques et environnementales pour les prévenir et combattre.

- Fractures en fin de ponte.

Le programme européen LayWel avait publié (en anglais, toujours en anglais...) un **Manuel pour l'autodiagnostic quant au bien-être des poules pondeuses dans tous les types d'élevage**, utilisant largement les mesures sur l'animal, mais aussi les observations sur le cadre de vie des poules dont la qualité de l'air, et pragmatique en termes de conseils. Et ceci bien avant le programme WelfareQuality qui a lui aussi publié (toujours en anglais...) un Manuel d'évaluation plutôt complexe. Celui de LayWel est immédiatement abordable sans passer par des courbes I-spline et des pondérations élaborées.

Sans nier la part génétique dans les problèmes de picage, des progrès dans la prévention sont possibles, et divers labels étrangers interdisent déjà tout raccourcissement des becs. L'Autriche a abandonné débecage et époutage, de même la Suède, la Norvège et la Finlande. Un bon résumé de la méthode autrichienne a été publié par Albert-Schweitzer-Stiftung en 2010 : « **Verzicht auf das Schnabelkürzen** », s'appuyant sur les dires des experts et professionnels autrichiens. Conclusion : c'est possible, et cela avec des lignées qui existent déjà. - Le Land du Niedersachsen a décidé d'abandonner la section des becs d'ici 2018 pour toutes les poules et dindes.

Propositions pour un cahier des charges à plusieurs niveaux

- ➔ Introduire des parcours couverts (ou aires à climat extérieur), et ceci en particulier au niveau des systèmes volière qui ne disposent pas de sortie en plein air
- ➔ Privilégier les systèmes avec sortie en plein air, en plus du parcours couvert
- ➔ Evaluer les conditions d'élevage et améliorer en fonction des besoins et de la faisabilité
 - Assurer une bonne qualité de l'air
 - Avoir assez de perchoirs
 - Diversifier l'environnement et l'occupation des poules
 - Permettre le comportement naturel sans des restrictions qui sont sources de stress
 - Prévenir les blessures (fractures)
 - Améliorer le cas échéant les nids
 - Développer un programme de prévention des troubles du comportement (picage)
 - Abandonner toute section du bec
 - Aménager les parcours (couvert)
 - Mettre en cohérence l'élevage des poulettes et des poules
 - prendre en charge la souffrance (infirmerie, soins, euthanasie)
 - suivi vétérinaire (parasites...)
 - veiller à la bonne relation éleveur-animaux
 - étudier une 2^{ème} période de ponte,
 - chercher à valoriser les poules

Transport/Abattage

- transport le plus court possible, et attente courte
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans ratage
- développer l'étourdissement par atmosphère contrôlée
- contrôles renforcés ; surveillance et intervention manuelle au besoin au poste d'étourdissement

Biodiversité

- Végétation sur le parcours en plein air
- Biodiversité sur l'exploitation

Résultats (voir LayWel, ci-dessus)

- ➔ évaluer le résultat quant à la santé, aux lésions, à la mortalité
- ➔ Evaluer le comportement : troupeau calme, en confiance, sans stress ; en cas de picage ou autres lésions, chercher les causes et les remèdes
- ➔ Accorder une attention particulière aux étapes de l'enlèvement, du transport et de l'abattage.

Autres volailles : atouts majeurs pour les uns (poulet label rouge), évolution utile pour les autres

Principes généraux

Il serait remarquable de transposer **les principes du poulet label rouge élevé en plein air** à d'autres espèces (croissance harmonieuse, densité faible, sortie en plein air), et ceci durant toute l'année, pas seulement pour les fêtes de fin d'année.

Les problèmes majeurs de maltraitance à l'enlèvement, au transport et à l'abattage sont communs à toutes les volailles. Les dindes étant très lourdes, la suspension par les pattes est particulièrement cruelle ; l'étourdissement en atmosphère contrôlée est la solution, aussi pour des raisons de qualité de viande.

La production de dindes est à particulièrement dans le collimateur des associations de protection animale, et à juste titre. Il est important, et incontournable, de développer des alternatives aux pratiques actuelles et aux souches hyper-productives qui sont condamnées à souffrir.

Globalement, les principes restent les mêmes :

- Veiller à la qualité de l'ambiance (forte priorité à la qualité de l'air)
- Veiller à la qualité de la litière
- Structurer l'environnement (zones de retrait, zones surélevés, ...)
- Optimiser l'occupation des animaux (graines dans la litière, balles de paille, éléments structurants...)
- prendre en charge la souffrance (infirmier, soins, euthanasie)
- suivi vétérinaire (parasites...) ; en cas de problèmes chercher les causes et prévenir
- veiller à la bonne relation éleveur-animaux (absence de peur)

Quant aux palmipèdes, ils ont besoin d'une surface d'eau ; c'est indéniable et incontournable pour bien faire.

En ce qui concerne **la production de foie gras**, elle est incompatible avec le principe d'une alimentation assurant la pleine santé et force et incompatible avec le respect des besoins comportementaux et en particulier du comportement alimentaire naturel (voir 2.1.1). Le palmipède gavé est abattu, habituellement à un stade économiquement intéressant, peu avant que les lésions du foie ne deviennent irréversibles, avec des nécroses rendant le foie invendable, et, en quelques jours, l'agonie. Sans entrer dans les différences certes non négligeables entre modes de logement, le verdict en termes de santé animale est déjà sans équivoque. **Une valorisation du bien-être animal ne pourrait donc pas porter le même logo qu'une production de foie gras.** Mais ce serait non seulement dommage mais impardonnable que le seul problème spécifique du foie gras empêche les autres productions animales de progresser sur la voie du bien-être animal et de le valoriser.

Interdits

- Chaponnage (extraction des testicules à vif), une cruauté dont on peut se passer
- Mutilations diverses : becs, griffes, ailes, ergots, crêtes,
- Application de lunettes
- Souches à croissance rapide et trop lourdes générant de la souffrance
- Alimentation forcée

Transport/Abattage

- transport le plus court possible, et attente courte
- étourdissement avec un bon équipement technique, sans ratage
- développer l'étourdissement par atmosphère contrôlée
- contrôles renforcés ; surveillance et intervention manuelle au besoin au poste d'étourdissement

Résultats : voir ci-dessus pour les poules pondeuses ; s'inspirer de LayWel.

Lapins : tout reste à faire, et ça vaut la peine !

La production de lapins est sévèrement critiquée, et à juste titre, par les associations de protection des animaux, avec des campagnes intenses, en Suisse (contre le lapin importé), en Allemagne,... et aussi en France. Mais l'élevage respectueux est particulièrement difficile pour les lapins, qui ont toujours une mortalité très élevée. En élevage conventionnel la consommation d'antibiotiques et d'anticoccidiens est extrêmement forte.

Principes généraux :

- Permettre aux lapins les mouvements normaux de l'espèce : courir et sauter
- Vivre en groupe (lapines)
- Confort (litière)
- Nids adaptés aux besoins de l'espèce
- Occupation : explorer, ronger
- Plusieurs zones fonctionnelles (une plateforme de repos surélevée ne suffit pas)
- Interventions sous anesthésie

Remarque : La Suisse développe des méthodes alternatives ; les programmes SST et SRPA donnent des orientations. Il est indispensable de trouver des solutions, parce que les pratiques actuelles ne peuvent plus durer.

2.1. Le bien-être animal

2.1.5 Le programme de protection animale de la Basse-Saxe

L'essentiel en bref

Un programme de travail de protection animale en Basse Saxe (Tierschutzplan Niedersachsen) a été présenté en avril 2011 par le Ministre de l'agriculture de Niedersachsen.

Quant aux animaux de rente, il s'attaque à une série de problèmes bien identifiés, avec un timing et des objectifs précis tels que **l'abandon du raccourcissement des becs** chez les poules y compris les reproducteurs, les dindes et les canards, et **l'abandon de la castration et de l'écornage sans anesthésie**, et un meilleur respect des **besoins des truies**.

Par ailleurs un travail important se fait pour élaborer des **instructions** basées sur des indicateurs de protection animale.

Des **programmes d'aides** sont prévus, notamment pour améliorer les conditions d'engraissement des jeunes bovins et le respect des besoins comportementaux des truies allaitantes.

Transport, abattage et médication font l'objet de travaux.

Un label « bien-être animal » doit voir le jour d'ici 2014.

Outre-Rhin l'élevage industriel a un gros problème d'image. Les scandales se succèdent. Plus de 20 000 personnes ont manifesté à Berlin. Végétarisme et végétalisme progressent. Plus de 500 professeurs d'université et chercheurs ont signé un appel pour l'abandon de l'élevage de masse. Dans ce contexte, les filières industrielles ont tout intérêt à accepter des réformes ; pour la première fois dans l'histoire, le rapport de force leur est moins favorable.

Un programme de travail de protection animale en Basse Saxe (Tierschutzplan Niedersachsen) a été présenté en avril 2011 par le Ministre de l'agriculture de Niedersachsen, servant d'orientation pour un Comité de pilotage « Stratégie de protection animale ». Le plan est critiqué parce qu'il sert à préserver l'élevage industriel, concentré dans ce Land. Certes, les ONG auraient souhaité des délais plus rapprochés pour certaines des améliorations prévues dans le programme de travail, mais elles apprécient ouvertement son contenu qui s'attaque effectivement à une série de gros problèmes. Le programme se présente sous forme d'un tableau dont les colonnes désignent l'espèce concernée, les problèmes identifiés quant au bien-être animal, la mesure retenue et l'objectif, les responsables de la mise en œuvre – le groupe de travail est souvent cité -, l'état d'avancement, et le timing.

Pour les **poulets de chair**, il s'agit principalement de l'élaboration de recommandations sur divers aspects, de formations, et de structuration des poulaillers afin de permettre aux animaux de se retirer et de s'occuper. Quant à la densité et aux lésions, les travaux semblent traduire l'application de la directive. Les questions concernant **la sélection des diverses volailles** seront traitées avec la Commission européenne et les sélectionneurs.

Quant aux **dindes**, la structuration des bâtiments pour mettre en place des possibilités de retrait et de l'occupation est aussi prévue, ainsi que des recommandations prenant en compte les lésions ; contrairement aux poulets, il n'existe pas de directive spécifique aux dindes. Il est décidé d'abandonner le

débecage des dindes ; les études et essais sont en cours, et l'abandon doit être achevé en 2018. Une initiative en vue de modifier la réglementation quant à la protection des animaux de rente est prévue.

Quant aux **poules pondeuses**, l'abandon de l'épointage des becs doit être acquis pour 2016 ; c'est une excellente nouvelle. Par contre quant aux cages batteries, la situation reste ambiguë ; il s'agit de protéger les batteries existantes de cages aménagées rebaptisées « petits groupes » (Kleingruppenhaltung) avec cependant la prise en compte des besoins de repos et de bains de poussière. Une procédure de testage et d'autorisation de mise en marché sera mise en place pour des équipements de bâtiments d'élevage. Tout dépendra dès lors du niveau des exigences. Des améliorations sont prévues pour l'élevage des **poulettes**, avec l'interdiction des cages, diverses recommandations, et l'évolution de la réglementation. Des travaux s'attaqueront à la mise à mort « sans raison valable » des **poussins mâles d'un jour**. Un aspect très intéressant est aussi l'intérêt porté au sort des reproducteurs qui sont jusqu'ici les laissés-pour-compte de toutes les réglementations et protections. Pour eux aussi, la section des becs se terminera en 2016.

Pour les **canards de Pékin et de Barbarie**, le respect du comportement notamment par rapport à l'eau doit être amélioré. Le débécage des canards de Barbarie sera abandonné dès 2013, et des améliorations quant à la structure, la litière et la conduite seront développées.

Les **vaches laitières** seront sélectionnées sur des critères de vitalité globale. Des systèmes de stabulation en zéro pâturage bénéficieront d'une aire d'exercice. L'attache sera interdite, avec une période de transition.

Quant aux **veaux**, l'écornage sans anesthésie sera abandonné. Pour réduire la morbidité, mortalité et sur-médication, des consignes basées sur des indicateurs de bien-être animal seront établies.

Quant aux **jeunes bovins**, les problèmes identifiés sont la détention sur caillebotis intégral sans paille, la densité excessive, la mauvaise ambiance, la section des queues (une pratique déplorable qui heureusement n'est guère répandue en France). Sont prévues des lignes directrices de protection animale pour les bovins mâles, l'abandon de la section des queues, et des programmes de subventions pour une détention conforme aux besoins des animaux.

Pour les **porcelets**, l'abandon de la castration sans anesthésie est prévu pour 2015. Des recommandations visent la prévention de la caudophagie. Il semble que l'abandon de la caudectomie ne serait prévue que pour 2016, ce qui paraît étonnant, d'autant plus que l'Allemagne était visée comme la France par une plainte pour la non application de la directive de protection des porcs. C'est pourquoi le Land de Basse-Saxe a déjà diffusé des instructions claires pour la prévention de la caudophagie et caudectomie.

Les **porcs à l'engrais** devront aussi bénéficier d'instructions basées sur des indicateurs de protection animale.

Pour les **truies allaitantes**, le problème du manque de substrat pour construire un nid est identifié. Il y aura un programme de subventions pour une détention conforme aux besoins des truies et pour transformer les équipements – à voir ce que cela voudra dire.

Quant aux **lapins** il est reconnu que la détention n'est pas conforme à leurs besoins. Des instructions seront élaborées.

Des groupes de travail se pencheront sur les **transports d'animaux**, sur **l'étourdissement et l'abattage**, ainsi que sur **l'utilisation de médicaments**.

Un label « bien-être animal » sera développé pour 2014, accompagné par l'Université de Göttingen et soutenu par le Land..

2.2. Les milieux naturels

2.2.1 : Besoins de biodiversité en Alsace

L'essentiel en bref

Quant à la biodiversité en Alsace, les **inventaires et zonages**, les problèmes et les objectifs, sont largement connus, notamment par les collectivités. L'objectif ici est de se concentrer sur des aspects qui peuvent être intéressants pour différencier une démarche de production et de valorisation de produits, avec l'argument d'un respect particulier des milieux naturels.

Que peuvent faire les agriculteurs pour accueillir la faune et la flore sauvages sur leurs exploitations ?

Nous récapitulons très succinctement **ce pour quoi la vie sauvage est particulièrement reconnaissante aux agriculteurs** qui lui laissent quelque gîte et nourriture (zones humides, haies, vieux arbres, zones refuges,...) et écartent par endroits certains dangers (récolte et fauche...).

Alors que la cause du bien-être animal est en train d'émerger, la cause de la biodiversité est déjà une priorité reconnue à l'échelle mondiale.

Ce qui nous intéresse ici dans notre démarche, ce sont les réponses à la question : **que peuvent faire les agriculteurs, concrètement, pour accueillir la faune et la flore sauvage sur leurs exploitations ? Quelles actions peuvent être valorisées dans une approche transparente, avec l'argument d'un respect particulier des milieux naturels ?**

En Alsace, **Les inventaires et les zonages**, les problèmes et les objectifs, sont bien connus et largement débattus, notamment par les collectivités dont les services s'impliquent dans les démarches de protection. La biodiversité fait aujourd'hui l'objet d'une ribambelle de commissions et de groupes de travail régionaux, afin de répondre aux différents engagements du Grenelle de l'environnement. Ils revoient les inventaires, des constats et des arbitrages quant aux objectifs. Les zones à protéger sont confrontées aux enjeux socio-économiques. Toutes ces données sont accessibles.

Alsace Nature reste attachée au **terme « nature »**. C'est la nature que nous aimons, c'est la protection de la nature que nous pratiquons. La nature a généré la « **biodiversité** », terme scientifique qui a percé dans le jargon des conférences mondiales et des multinationales, mais qui reste moins attrayant pour le citoyen normal que la « nature » (voir 1.1.4).

Que ressent l'agriculteur quant à la biodiversité ? *Le rapport sur les prairies fleuries publié en janvier 2012 par l'IRSTEA (anciennement Cemagref) « L'obligation de résultat pour les mesures agri-environnementales "prairies fleuries" et "gestion pastorale" » par NETTIER, Baptiste ; DOBREMEZ, Laurent ; FLEURY, Philippe (voir aussi sous 1.3) s'est intéressé aux motivations des agriculteurs par rapport aux fleurs dans leurs prairies. De quoi s'agit-il ? « Le principe de la MAE « prairies fleuries » est simple : sur chaque territoire est établie une liste d'une vingtaine de plantes à fleurs, indicatrices du bon état de la biodiversité locale et facilement identifiables. Parmi cette liste, on doit retrouver au moins quatre plantes différentes sur chacun des trois tiers de la diagonale des parcelles, que l'agriculteur engage pour cinq ans. Il s'agit donc bien pour l'agriculteur de s'engager sur un résultat (atteindre ou maintenir une*

certaine richesse floristique durant les cinq années du contrat), sans qu'il y ait de pratiques imposées (à l'exception des restrictions imposées par la PHAE). » Cette expérience se passe dans des zones de montagne.

La motivation des agriculteurs de souscrire cette mesure comporte un éventail de raisons :

- Certains s'engagent par opportunité financière
- La grande majorité met en avant des considérations environnementales
- Cette mesure est un signe de reconnaissance de leur travail par la société
- L'obligation de résultat est un facteur décisif : aucun changement de pratiques n'est imposé
- Il y a la reconnaissance d'un savoir-faire dans la préservation de la biodiversité : *« on ne nous donne pas de leçon sur nos façons de faire ».*

En fait, les agriculteurs disposent des meilleurs savoir-faire pour préserver la flore et connaissent l'impact de la fertilisation et du climat. Il s'agit bien du maintien d'un résultat et pas de l'obtention d'un résultat. Il est important de les soutenir, parce que ces milieux prairiaux sont particulièrement instables et fragiles.

L'étude citée expose la compatibilité entre objectifs de production agricole et objectifs environnementaux, et pose alors la question cruciale : *« L'obligation de résultats contribue-t-elle à changer les valeurs des agriculteurs ? »*

« La majorité des signataires de la MAE « prairies fleuries » reconnaît avoir acquis un certain intérêt pour les fleurs, notamment grâce au dialogue avec les techniciens lors de la phase de contractualisation et aux livrets de reconnaissance des fleurs distribués par les PNR. Dans les régions plus intensives comme l'Albanais dans les Bauges, certains déclarent même qu'avec les pratiques de fauche précoce et de séchage du foin en grange ils ne voyaient plus les fleurs et les redécouvrent. Cela suscite des questions de leur part : pourquoi certaines fleurs ont-elles disparu (cas du sainfoin) ? Comment faire pour les retrouver ? Un agriculteur résume ainsi : « je trouve ça vraiment intéressant de comprendre pourquoi tu arrives à une prairie fleurie comme ça. Ça te permet de réfléchir sur tes pratiques, de voir évoluer la flore ». Peut-être ces réflexions annoncent-elles de nouvelles façons de piloter les prairies ? Elles changent en tout cas le regard que leur porte l'agriculteur et le regard qu'il porte sur la biodiversité en général. Dans les trois PNR, un des apports de la mesure « prairies fleuries » a bien été de transformer la biodiversité, souvent perçue par les agriculteurs comme une contrainte à respecter, en un atout. Atout, car la biodiversité contribue à la production de fourrages, atout aussi car la biodiversité crée de nouveaux liens entre les agriculteurs et l'ensemble de la société qui exprime son intérêt pour les fleurs et une agriculture qui les maintient. »

De toute évidence, la situation en plaine d'Alsace est différente, parce que la destruction des milieux est beaucoup plus avancée. Toutefois, il y a lieu d'en tirer des leçons. Une chose est certaine : l'« atout » de la biodiversité ne doit pas se limiter à des mots, il doit se traduire en viabilité économique, en revenu.

Changer le regard ! pour accueillir la nature et répondre à ses besoins. Récapitulons, très succinctement, **les principaux besoins que manifestent les milieux naturels, la faune et flore, envers l'agriculture :**

- ➔ **les invertébrés** sont à la base de la chaîne alimentaire. De nombreuses espèces sont en régression ou disparaissent. Les compétences quant à les recenser sont rares. Certaines remplissent des fonctions d'auxiliaires des cultures. Besoins :
 - toutes infrastructures agro-écologiques (IAE) : surfaces ni labourées ni traitées ni fertilisées, en particulier les zones refuges en milieu prairial et les bandes tampons entre les cultures, et les haies ainsi que les bandes herbeuses le long des haies
 - adaptation de la gestion à leur cycle de reproduction (exemple des papillons)
 - maintien d'un couvert
 - limitation de la mortalité lors des opérations d'entretien
 - globalement, abandon des pesticides

- ➔ **les espèces inféodées aux zones humides** connaissent la régression la plus spectaculaire en Europe.
Besoins :
 - préservation de la végétation typique et patrimoniale : prairies humides, roselières, plantes protégées....
 - maintien et reconstitution de bas-fonds humides, de mares, bras-morts, ...
 - gestion écologique des fossés et cours d'eau
- ➔ **les nicheurs au sol** voient leurs nichées anéanties par les travaux agricoles et par la fréquentation inadaptée des milieux. Besoins :
 - adaptation des dates et de la nature des travaux agricoles
 - quiétude
- ➔ **les cavernicoles** (oiseaux et mammifères) ont perdu un grand nombre de sites de reproduction.
Besoins :
 - vieux arbres
- ➔ **la biodiversité des sols** est à la base de leur fertilité et du bon fonctionnement des écosystèmes.
Besoins :
 - pas de pesticides, fertilisation appropriée
 - diversité des cultures
 - couverture des sols
 - travail superficiel
- ➔ **la flore des prairies patrimoniales** (Rieds, collines sèches, hautes Vosges,...) ne se maintient plus que sur des îlots. Une certaine reconquête en surfaces fait partie des besoins :
 - pas ou peu de fertilisation
 - gestion adaptée (dates de fauche, chargement...)
- ➔ **l'ensemble des espèces, oiseaux et mammifères, agricoles souffrent de la banalisation des habitats, de la taille des parcelles, de l'absence de zones refuges :**
 - repenser la taille des parcelles et l'assolement
 - développer une polyculture
 - rétablir les **haies et autres IAE**, en particulier en zone de grandes cultures et dans le vignoble ; idem **des éléments diversifiant l'habitat, comme les murets, les tas de pierre, tas de branches, surfaces rudérales (arides), ourlets, zones non fauchées toute l'année...**

La liste ci-dessus est simple et concrète, et cela se justifie par l'utilisation visée : nous, citoyens, consommateurs, naturalistes, voulons en effet voir, sur le terrain, lors d'une promenade, notre nature au sein du paysage agricole. C'est la valeur non marchande, la valeur en termes de qualité de vie, la coexistence pacifiée avec les autres espèces, qui est recherchée. C'est ce qui peut motiver pour payer une plus-value. Nous avons un lien affectif avec cette nature, nous ne voulons pas qu'elle soit détruite, et nous assumons notre part de responsabilité. C'est l'enjeu.

Les **indicateurs scientifiques** sont certes utiles. Il existe aujourd'hui de nombreuses **méthodes pour évaluer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement**. *Une synthèse en est faite dans l'ouvrage « Elevages et environnement », coordination Sandrine Espagnol et Philippe Leterme, 2010. Christian Bockstaller de l'INRA de Colmar a rédigé avec d'autres le chapitre sur les méthodes et outils d'évaluation environnementale.* Ils s'intéressent aux fertilisants, pesticides, effluents, émissions, gaz à effet de serre, à la

viabilité, la vivabilité, et finalement aussi à la biodiversité. Quant à la l'évaluation de la biodiversité, une brève annexe lui est consacrée. Celle-ci montre que la méthode doit faire face aux difficultés de la spécificité des milieux et de leur dynamique. « *Les outils de diagnostic actuellement disponibles montrent qu'il est extrêmement rare de voir une approche complète qui intègre à la fois une analyse détaillée des attentes des utilisateurs finaux, la traduction de ces attentes en critères quantitatifs ou qualitatifs, la mise au point proprement dite de méthodes de diagnostics, et le retour vers les utilisateurs de la méthode pour une évaluation de sa pertinence. (...) La motivation des gestionnaires (agricoles et environnementaux) n'est pas toujours au rendez-vous... avec des exceptions encourageantes* » (p.55).

L'orientation des propositions qui suivent, tient compte des réflexions suivantes :

- 1) **La plupart des citoyens n'ont pas de lien affectif avec des indicateurs scientifiques** de durabilité, des mesures, des scores, des données agrégées,.... **Ils sont beaucoup plus nombreux à avoir un lien affectif avec la nature et les animaux**, d'où l'objectif sociétal de faire le lien avec une plus-value juste. Cela comporte un côté affectif.
 - 2) **L'avis scientifique** a sa place au niveau d'un **Comité de pilotage** ou d'un groupe de travail thématique ; à eux de décider s'il faut un « outil » et lequel.
 - 3) **L'évaluation de la durabilité** ou de l'impact global sur l'environnement d'une exploitation est d'une grande complexité notamment agronomique, elle est utile à **l'agriculteur lui-même** et au **conseil technique** et scientifique afin d'engager une dynamique de progrès, ce qui est d'ailleurs dans leur plus strict intérêt bien compris. C'est une question de formation, d'expérience et d'évolution dans le temps.
- Pour toutes ces raisons les chapitres suivants traiteront de la biodiversité d'un point de vue **le plus pragmatique possible**. Il s'agit de se payer, ensemble, des roselière en plus, des zones refuges en plus, des haies en plus, des nichées de courlis, des prés à orchidées,...

Toutefois il ne faut à aucun moment oublier que la réduction massive des pesticides est un objectif essentiel et urgent, pour des raisons à la fois de santé humaine et de biodiversité. De ce point de vue **l'agriculture biologique** est la solution idéale.

L'INRA a publié en janvier 2008 une Expertise scientifique collective sur « Agriculture et biodiversité. Valoriser les synergies. » L'ouvrage (téléchargeable) propose des pistes pour mieux préserver et utiliser la biodiversité dans les espaces agricoles, par exemple :

- En zone céréalière, c'est la mise en place de nouveaux éléments semi-naturels et l'évolution des pratiques agricoles,
- Lorsqu'il y a mosaïque paysagère, il faut la préserver et veiller à la qualité des éléments semi-naturels
- Dans les zones d'élevage intensif à prairies, c'est la réduction de la fertilisation, la réduction du chargement animal, la diminution du rythme de fauche, le report des dates de première exploitation de certaines parcelles
- En arboriculture, réduire les pesticides
- Et dans certaines zones enrayer la déprise agricole, en veillant à la pluralité des modes d'exploitation.

« Dans tous les cas, ce ne sont pas les seules pratiques, mais la totalité des systèmes productifs et l'organisation spatiale des usages des terres à l'échelle des territoires, qui sont à repenser. »

Les propositions d'Alsace Nature sont raisonnables !

2.2. Les milieux naturels

2.2.2 : Stratégie nationale pour la biodiversité, trame verte et bleue et agriculture

L'essentiel en bref

La **stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** a comme priorité la mise en place de **la trame verte et bleue (TVB)** dans les régions. La connectivité des éléments de biodiversité traverse forcément les espaces agricoles.

Alors que la TVB est un projet plutôt enthousiasmant, les outils proposés pour la mettre en œuvre ne sont pas nouveaux. Leurs faiblesses sont connues. La profession agricole proteste.

La plaidoirie d'Alsace Nature pour des filières locales et crédibles, respectueuses de la biodiversité et du bien-être animal, **répond précisément aux inquiétudes agricoles.**

Par ailleurs les propositions d'Alsace Nature sont aussi en parfait accord avec les recommandations de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement ; **les outils économiques innovants**, dont il est de plus en plus question, seront particulièrement pertinents s'ils servent à initier ce type de filières.

La Commission européenne, dans sa communication **COM(2011) 244 de mai 2011** sur « *La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel - stratégie de l'UE à l'horizon 2020* » cible entre autre **l'agriculture et la sylviculture**. Elle s'aligne sur l'objectif de Nagoya, à savoir rétablir 15 % des écosystèmes dégradés d'ici à 2020. Etre dégradé signifie que l'écosystème ne fournit plus ses services, et c'est ce qui inquiète. Une agriculture qui pollue les nappes phréatiques et détériore la vie du sol dégrade l'écosystème... Par ailleurs il s'agit (enfin) de préserver les espèces. Or **la régression des espèces** signe l'échec des politiques actuelles.

Pour 2020, la Commission veut étendre au maximum les surfaces agricoles bénéficiant de mesures de préservation de la biodiversité. Agriculture et sylviculture sont concernées.

La **Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) 2011-2020** déclare : « *Développer conjointement, au travers d'une démarche démocratique, le « savoir vivre » entre humains et avec l'ensemble de la nature, c'est imaginer une nouvelle façon d'habiter la Terre, c'est progresser vers un surcroît d'humanité.* » En effet.

Parmi les objectifs figure **comme prioritaire, la préservation et la remise en état de la trame verte et bleue**, qui comprend **des réservoirs de biodiversité et les éléments qui les relient**. **L'effort financier pour la biodiversité devra être largement accru**, que ce soit de la part des **acteurs publics** ou des **entreprises**.

La brochure sur la SNB est (à l'exception d'une photo de moutons et d'une citation au passage des termes MAE, PAC et filières durables en page 30/60) étonnamment silencieuse quant à l'agriculture ; le Ministère de l'Ecologie n'empiète guère sur le terrain du Ministère de l'Agriculture. Mais relisons vite l'objectif de la Commission pour 2020 et imaginons une nouvelle façon d'habiter la terre...

La trame verte et bleue (TVB) étant une priorité pour le SNB et pour le Grenelle, qu'est-ce qu'elle apporte à l'agriculture ?

Selon France Nature Environnement, « *le MEEDDTL a décidé de ne pas créer de dispositif spécifique pour les espaces de la TVB mais de privilégier les modalités contractuelles.* » Tous les dispositifs existants peuvent être mobilisés. Hélas, les dispositifs existants et contractuels sont les MAEs... dont nous avons vu les faiblesses et limites (sous 2.2.1). Faire la TVB en plus ?

Et le MEEDDTL a trouvé d'autres dispositifs existants et mobilisables : bail environnemental, départements, taxe départementale des espaces naturels sensibles, associations foncières agricoles, commission communale d'aménagement foncier, travaux d'amélioration foncière, nettoyage, remise en état...

Aussi, l'agriculture à Haute Valeur Environnementale de niveau 3 est à articuler avec la TVB, ainsi que d'autres mesures génériques comme le plan Ecophyto.

La conditionnalité des aides liées à la politique agricole contribue à la TVB grâce au maintien d'une bande végétalisée d'au moins 5 mètres le long des cours d'eau reconnus comme tels, et le maintien des éléments topographiques du paysage (haies, fossés, mares etc...). Ces derniers auraient dû passer de 3 à 5 % de la SAU en 2012, mais le Ministre de l'Agriculture les a maintenus à 3 % ce qui est une très mauvaise nouvelle pour la TVB.

Il se rajoute le maintien global des surfaces en herbe, contrainte suffisamment souple pour laisser une marge de manœuvre permettant de détruire des prairies.

Sont mis à contribution aussi les **Plans Régionaux de l'Agriculture Durable (PRAD) et les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF).**

Cette stratégie nationale de la TVB évoque quelques commentaires :

- **Le principe répond à la demande des associations de protection de l'environnement, et sa force est d'initier une connectivité des outils et mesures mobilisables,**
- Cependant, quant aux outils l'impression est que **la cuisinière a gratté et rassemblé tous les restes** qu'elle a pu trouver, **pour réchauffer un plat** qui puisse tant bien que mal être mis sur la table, en espérant que les convives volontaires en tirent l'énergie nécessaire,
- Quant au projet de **PRAD** intégrant une TVB, **la profession agricole** en Alsace a déjà exprimé « *scepticisme, inquiétudes et agacement* ». « *La profession agricole sera 'extrêmement vigilante' à ce qu'il n'y ait pas d'ajouts supplémentaires aux zonages environnementaux qui couvrent déjà le territoire régional.* » (Source : L'Est agricole et viticole du 9 décembre 2011)

Jean-Paul Bastian, président de la Chambre d'Agriculture, dit : « *Tout progrès environnemental doit pouvoir s'appuyer sur une activité économique pérenne, et doit être mis en œuvre par des hommes et des femmes qui doivent pouvoir vivre de leur métier.* »

Alsace Nature dit la même chose, en plaidant en faveur d'initiatives locales pour valoriser la protection de la nature et des animaux.

- Par contre, le **PPRDF** inquiète. Il y a de fortes raisons de penser qu'il vise à subventionner le **remembrement forcé**, la **mécanisation** et la **surexploitation** forestière, pour des intérêts à court terme (sortir du bois), et que la biodiversité est largement perdante. Par ailleurs, la certification PEFC n'exclut ni coupes à blanc ni monocultures sur plusieurs hectares. Tout cela évoque l'installation de la monoculture du maïs et le règne du machinisme agricole... un cauchemar pour la nature.

Un potentiel majeur pour mettre en œuvre la TVB **existe avec les différentes stratégies de certification, et pas seulement le HVE, mais aussi les démarches privées et les diverses Chartes de Bonnes Pratiques, y compris l'étiquetage environnemental.**

Le MEEDDTL dispose d'un *rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement : « Conservation et utilisation durable de la biodiversité : une analyse des outils économiques »* (octobre 2010). On trouvera certainement **dans ses 27 fiches, des outils économiques susceptibles d'apporter les aides nécessaires au démarrage de filières respectueuses de la biodiversité et des animaux.** Le rapport met en garde :

- **l'efficacité** environnementale des programmes dépend avant tout de la façon dont la mise en œuvre est régulée, suivie, contrôlée et progressivement adaptée ;
 - **Alsace Nature soumet des expériences et des réflexions à ce sujet.**
- La **nécessaire subsidiarité** liée aux caractéristiques très locales des milieux et des enjeux socio-économiques doit se conjuguer avec un **souci de cohérence, d'équité et d'économies d'échelles** notamment pour minimiser les coûts de conception et de transaction (méthodologie, expertise...).
 - C'est pour cette raison **qu'Alsace Nature propose des initiatives locales respectueuses, dont le principe et l'identification est transposable à un grand nombre de produits.**
- *« Certaines études établissent ... les outils économiques ciblés sur la préservation de la biodiversité ne sont pas forcément à même de contrebalancer les effets de subventions dommageables. **La réforme des subventions impactant négativement la biodiversité et l'éco-conditionnalité des aides publiques apparaissent donc comme des pistes de travail majeures.** ».*

2.2. Les milieux naturels

2.2.3 La biodiversité et les entreprises

L'essentiel en bref

Les pouvoirs publics, européens et nationaux, semblant plutôt désemparés quant à inverser la régression de la biodiversité, **se tournent vers les entreprises** qui ont de quoi savoir faire.

La présente synthèse s'appuie sur le **guide publié par Orée**, grande association multi acteurs. Il étudie **l'interdépendance entre entreprises et biodiversité** et présente **des retours d'expérience** qui décrivent l'éventail du possible et des espoirs légitimes. Un regard indépendant et critique quant au greenwashing resterait à intégrer de manière à progresser dans la transparence.

Le souhait est de **dépasser le réductionnisme de la controverse « compétitivité versus écologie »**. Pour allier langage de gestionnaire et langage écologique, c'est le concept de co-évolution entre entreprises et biodiversité qui émerge.

Tout au long de l'ouvrage, les réalisations décrites sont pleines d'idées et d'espoirs, mais montrent aussi la difficulté quant à juger de la pertinence des choix entre opportunités et opportunismes

L'ouvrage, vu les concepts développés et la richesse des indicateurs élaborés, suggère la remarque qu'après tout, l'éthique offre un raccourci performant. Si aujourd'hui, et de toute urgence, **les marchés doivent « dire la vérité écologique », les marchés doivent, de la même manière, dire la vérité quant aux bonheurs et malheurs, aux joies et détresses, des êtres sensibles.**

L'engagement des entreprises pour la biodiversité sont un sujet dans l'air du temps. Les **pouvoirs politiques**, qu'il s'agisse du niveau européen et national, face à leurs échecs et leur **désemparement**, placent en effet l'espoir dans l'autre gouvernance, celle des entreprises. D'ailleurs, le MEEDDTL fait le tour des Chambres de Commerce et de l'Industrie pour plaider la biodiversité. Les entreprises, du moins les grandes, ont du professionnalisme et des moyens. Certaines approches donnent un sentiment de satisfaction qui est rare en la matière.

Orée, une « association multi acteurs créée en 1992, rassemble entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels pour développer une réflexion commune sur les meilleures pratiques environnementales et mettre en œuvre des outils pratiques pour une gestion intégrée de l'environnement à l'échelle des territoires. » Cet organisme d'envergure a **publié en 2010 un guide, issu d'une thèse : « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises. Le Bilan Biodiversité des organisations. »** De cet ouvrage sont extraits les réflexions qui suivent.

L'ouvrage fait d'abord **le constat de l'interdépendance entre entreprises et biodiversité**. Cette interdépendance est analysée sous différents critères :

- **Le lien direct** avec la biodiversité englobe les matières premières, les services éco-systémiques, et toute dépendance directe du bon fonctionnement des écosystèmes.
- **Les marchés actuels** font qu'une certaine partie du chiffre d'affaires est lié à la biodiversité. Le positionnement marketing en fait partie. Ce point est d'ailleurs inquiétant de notre point de vue qui considère que transparence et équité sont prioritaires : utiliser la biodiversité comme un hameçon attribué aux produits haut de gamme afin de tirer d'autant plus d'argent des poches des citoyens les plus « responsables » (et solvables) est in fine plutôt machiavélique, même si l'approche est a priori inspirée d'une tentative d'éthique.

- **Les impacts sur la biodiversité** sont bien connus : la biodiversité régresse.
- **La compensation des impacts** est prometteuse, d'autant qu'elle peut se faire à trois niveaux : au niveau réglementaire, en dehors du niveau réglementaire, et non liée directement aux impacts de l'activité (p.ex. par le mécénat).
- le dernier critère décrit est **le positionnement stratégique de l'entreprise**.

Quant aux retours d'expérience articulés autour de ces critères, concernant de grandes structures comme Carrefour, EDF, ONF, Vinci, Botanic et tant d'autres, il s'agit dans cet ouvrage de la présentation des entreprises par elles-mêmes. Il faut quelques connaissances précises, de terrain, pour relativiser l'image donnée, p.ex. concernant EDF et le Rhin, sans même parler de Fessenheim. Il n'est pas facile de démêler vrais espoirs et simple greenwashing, et ce travail reste à faire pour progresser dans la transparence.

- Pour LVMH où le marketing est roi, on aimerait savoir d'où vient le cuir.
- Et l'agriculture ? SAF agriculteurs de France semble parti sur des discours classiques, avec une approche recevable sur la biodiversité, et plaide pour que le secteur agricole saisisse la manne qui tombera du marché du carbone. Là aussi, un regard indépendant et critique sur les critères d'attribution serait fort utile.
- Terr'Avenir (Picardie, Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais) s'est fait certifié ISO 14001, ce qui « *apporte une véritable valeur ajoutée au produit fini mais peine encore à se démarquer sur les marchés actuels* ». On est tenté de dire : il y en a d'autres qui s'usent les dents avec des « usines à gaz » de toute sorte. Ce qui montre au moins que la réflexion d'Alsace Nature sur l'objectif d'une plus-value communicable sur les animaux et na nature n'est en tout cas pas moins pertinente. Terr'Avenir divise des parcelles de 30ha pour obtenir des champs (énormes !) d'au maximum 12ha séparés par des bandes enherbées accueillantes pour la faune sauvage. Bref, tout est relatif ! C'est fait avec les chasseurs de la Somme.
- Pour écouter encore Veolia, la biodiversité n'est pas un atout marketing, mais les clients en veulent - pour villes et leurs cours d'eau. Donc, cela vaut peut-être la peine de tisser un lien, au niveau local.

L'ouvrage souhaite finalement découvrir comment **dépasser le réductionnisme de la controverse « compétitivité versus écologie »**. L'analyse coûts-bénéfices est en effet complexe, lorsqu'on tient compte des externalités, du facteur temps, des effets de seuil, de l'équilibre plus ou moins instable des écosystèmes, des aléas, du changement, de la diversité. Il en résulte un **concept de « co-évolution »** à long terme **entre entreprises et diversité du vivant**.

Il faut bien traduire tout cela dans un langage de gestionnaire, de bilans, de fiscalité, de finances... Il serait tentant d'affirmer que **l'éthique**, et en particulier le respect du vivant, **propose un raccourci** performant sur le chemin d'un développement durable partagé équitablement, dans le respect de la biodiversité.

L'ouvrage termine sur la présentation de quelques grandes réalisations en matière de biodiversité, dont la « Biodiversity and Wine Initiative » d'Afrique du Sud : 10 % des terres sont consacrés à la nature. Des zones humides renaissent, et une espèce d'antilope menacée de disparition reconstitue une population viable. Voilà de quoi satisfaire les consommateurs responsables. Nos slogans bien intentionnés pour une consommation de « proximité sans plus » deviennent un peu fades...

Globalement, dans l'ouvrage, le bien-être animal (à part une ou deux citations sans le moindre approfondissement) et la nature même des « être sensibles » sont ignorés et en tout cas totalement laissés de côté par cette étude qui s'intéresse toujours aux « services écosystémiques » et à la « diversité ».

On est tenté de poursuivre *la citation de Dahle Oystein*, ancien vice-président d'Exxon pour la Norvège, présentée en page 289 : « *Le socialisme s'est effondré parce qu'il n'autorisait pas le marché à dire la vérité économique. Le capitalisme pourrait s'effondrer parce qu'il ne permet pas au marché de dire la vérité écologique* » pour rajouter que le durabilisme (pardonnez le néologisme) pourrait s'effondrer s'il ne permet pas **au marché de dire la vérité quant aux bonheurs et malheurs, aux joies et détresses, des êtres sensibles**.

2.2. Les milieux naturels

2.2.4 : Haute Valeur Environnementale (HVE)

L'essentiel en bref

La certification HVE en 3 niveaux est désormais officielle. Elle contient des éléments importants. Elle reconnaît l'intérêt des éléments de biodiversité et reconnaît l'objectif de l'autonomie des exploitations. Mais elle ne semble pas avoir réussi la quadrature du cercle consistant à réunir à la fois simplicité et discrimination juste des décisions et pratiques méritoires.

A première vue, les critères HVE semblent trop aléatoires et injustes pour servir de base à une valorisation des produits. Que donneraient-elles sur les exploitations alsaciennes ?

Le principal enjeu pour les producteurs est le référencement par les grandes enseignes. **Il serait particulièrement grave que HVE devienne le rouleau compresseur « officiel » qui empêche l'émergence et la rémunération de pratiques profondément respectueuses du vivant et plus radicalement innovantes.**

Ici, le but est de se faire une idée sur plusieurs manières possibles permettant d'approcher et d'évaluer la biodiversité sur une exploitation régionale. Il ne s'agit pas de faire de la science, ni d'aller inventer ce que d'autres savent mieux faire. La question est pragmatique : **quelle méthode peut nous aider à reconnaître, à défendre, et si possible à valoriser, des gestes d'accueil de la part des agriculteurs à l'adresse de la faune et flore sauvages ?**

Commençons par **l'approche officielle**. Elle est issue du Grenelle de l'Environnement, et remplace l'agriculture dite « raisonnée » considérée comme un échec, ni convaincante ni motivante.

Le Décret n° 2011-694 du 20 juin 2011 relatif à la certification environnementale des exploitations agricoles établit trois niveaux. Seul le troisième donne droit à la mention « Haute Valeur Environnementale ». Les Arrêtés du 20 juin 2011 précisent le référentiel relatif à cette certification environnementale. Nous nous contentons ici de préciser les atouts pour la biodiversité, et de mentionner les autres domaines sans les préciser.

Le décret n° 2011-1914 du 20 décembre 2011 relatif à la mention valorisante « issu d'une exploitation de haute valeur environnementale » détaille l'utilisation de cette mention au niveau de la vente des produits, et notamment des produits transformés comportant plusieurs ingrédients.

La certification de 1er niveau exige que l'exploitation fasse un bilan, contrôlé par un organisme habilité, et qu'elle soit conforme aux critères de conditionnalité selon l'article 5 du règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil du 19 janvier 2009 établissant des règles communes pour les régimes de soutien direct.

L'exploitant doit aussi avoir effectué une évaluation par rapport aux référentiels du deuxième ou troisième niveau ; ceci est sensé le placer dans une **dynamique de progrès**.

La certification de 2^{ème} niveau exige le respect d'un référentiel fixé par arrêté. Celui-ci comporte pour la biodiversité :

« Exigence n° 1 : disposer des documents localisant les zones à enjeux environnementaux (en particulier les zones sensibles pour la qualité de l'eau et les zones de l'exploitation incluses dans des sites Natura 2000).

Exigence n° 2 : identifier les infrastructures agro-écologiques, et notamment les dispositifs végétalisés mis en place au titre de la conditionnalité des aides PAC ou dans le cadre de démarches volontaires sur le plan de

l'exploitation. Sauf justification de leur innocuité pour l'environnement ou dans les cas prévus par les règles locales d'entretien minimal, l'apport de fertilisants et de produits phytopharmaceutiques est interdit sur les dispositifs végétalisés, ainsi que l'entreposage de produits ou déchets.

Exigence n° 3 : optimiser la gestion de ces dispositifs en fonction des enjeux environnementaux et agronomiques identifiés dans l'exploitation, notamment par l'entretien et le choix des espèces

(2). Les emplacements choisis devront permettre de favoriser la continuité et la pérennité des bandes végétalisées.

Exigence n° 4 : mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe (3).

(2) En tenant compte de la liste des espèces autorisées pour les dispositifs végétalisés au titre des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). (3) Correspondant aux mesures figurant dans la charte Natura 2000. »

A souligner quelques réserves écologiques quant à la pertinence des listes auxquelles fait allusion le point (2). **Les autres obligations** portent sur le raisonnement des pesticides, des engrais, et des apports d'eau qui doivent être adaptés au plus juste aux besoins des plantes. Ces obligations correspondent à des bonnes pratiques qui sont d'ailleurs obligatoires, notamment en matière de fertilisation.

Seule la certification de 3ème niveau donne droit à la mention HVE. Il y a, au choix, deux manières, définies par arrêté, de mesurer les seuils de performance environnementale portant sur la biodiversité, les pesticides, les engrais, et la ressource en eau :

A) Des indicateurs composites, organisés en un système de points ; il faut en obtenir 10 par item. Il est évident que tous les items ont un impact direct ou indirect sur la biodiversité (fertilisants, engrais...), mais **nous nous limitons ici à l'item consacré explicitement à la biodiversité**. Or il n'y a qu'une seule ligne du tableau qui se rapporte à des zones non cultivées, cumulant les **infrastructures agro-écologiques (IAE) selon le principe des « surfaces équivalente topographique » (SET)**, détaillé ci-dessous. En effet, un are n'est pas toujours un are... certains IAE sont plus précieux ou plus contraignants que d'autres. Toutefois, ces équivalences font l'effet d'un emballage qui est beaucoup plus grand que le contenu. E but est que tous les agriculteurs, notamment les céréaliers, puissent atteindre sans trop de bouleversements et efforts le pourcentage minimal obligatoire (3 % de la SAU en 2011 et 2012).

Les autres lignes se rapportent à la diversité des espèces de plantes cultivées ou d'animaux élevés. Le cas des prairies est particulier ; chaque tranche de 10 % de la SAU en prairie permanente rapporte un point.

➔ **Le tableau de correspondances entre les particularités topographiques bandes tampons, jachères, lisières, haies, arbres isolés, fossés, mares, etc. et la valeur de la surface équivalente topographique figure en Annexe III de l'Arrêté du 13 juillet 2010 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE).** Quelques exemples :

- bandes tampons pérennes : 1ha de surface = 2 ha de SET
- 1 ha de surfaces herbacées en Natura 2000 = 2 ha SET
- 1 ha de vergers haute-tige = 5ha de SET
- **1m linéaire de haie = 100m² de SET ! et c'est ce rapport qui rend en définitive très facile d'atteindre les pourcentages requis !**
- les surfaces sont identiques pour certaines jachères, pour les bordures de champs, et d'autres milieux sans intrants ni labours.

La méthode est donc d'une souplesse extrême. Il répond aux besoins et problèmes locaux en biodiversité dans la mesure où il applique la gestion définie en zones Natura 2000. Or la protection des espèces et habitats dans les zones Natura 2000 est obligatoire pour les Etats, mais la gestion dans

les zones Natura 2000 est en France basée sur le volontariat. Est-ce que la mention HVE sera une « carotte » suffisamment efficace pour mettre en place Natura 2000 et les MAE correspondantes ? On peut en douter.

B) Des indicateurs globaux, proposés par France Nature Environnement dans un souci de simplification administrative, oh combien légitime :

- Le pourcentage de la SAU en IAE doit être au moins de 10 % ou le pourcentage de la SAU en prairies permanentes de plus de 5 ans doit être au moins de 50 %
- Le poids des intrants dans le chiffre d'affaires ne dépasse pas 30 %.

Toutefois, les IAE ici aussi n'échappent pas à la procédure des SET (voir ci-dessus).

Le deuxième indicateur ayant trait aux intrants traduit une volonté forte d'inciter à l'autonomie des exploitations. C'est en effet le manque d'autonomie respectivement la dépendance des intrants qui induit la fragilité économique des exploitations et la dégradation écologique des milieux, bref, la non-durabilité de l'agriculture.

Il sera donc particulièrement intéressant que les experts testent ce que le niveau HVE peut apporter, selon chacun des deux indicateurs :

- dans des zones aussi sensibles que les Rieds d'Alsace ?
- dans des zones de monoculture de maïs ?
- dans le Kochersberg, extrêmement pauvre en IAE ?
- dans les collines calcaires et en particulier le vignoble ?

Les premiers retours d'expérience d'autres régions montrent les limites d'une telle certification, que l'indicateur soit composite ou global. Les systèmes d'exploitations, les situations locales, les filières (grandes cultures, polyculture-élevage, granivores, élevage herbager, arboriculture, vigne,...) sont **trop différents pour que les seuils proposés soient à chaque fois pertinents**.

Quant à la biodiversité, le calcul SET arrive sans grands efforts à dépasser le seuil, tant la valorisation des haies, lisières et bandes enherbées est excessive, et dans certains cas les SET dépassent de loin la SAU ! C'est la conclusion du test effectué sur les exploitations engagées dans le programme « Agriculture et Biodiversité » en Vienne.

Quant à la part des intrants par rapport au chiffre d'affaires, selon la même étude même des exploitations faisant des efforts pour leur autonomie y arrivent difficilement, et cela peut dépendre de nombreux aléas, selon les années, et varie aussi fortement selon les filières. Ce qui n'enlève rien à la pertinence de l'objectif de cet indicateur : l'autonomie est un gage de durabilité. Mais en pratique, le résultat dépend à la fois des efforts de l'exploitant et de circonstances extérieures (chance ou pas de chance, conjoncture, événements exceptionnels...) ce qui en fait **à la fois un objectif valable et un critère injuste**.

L'indicateur A composite est encore moins discriminant pour la biodiversité, et pour les autres aspects il traduit du professionnalisme sans plus.

Il n'est pas prévu d'accorder des aides rémunérant les qualités « HVE ». Le premier enjeu pour les producteurs semble bien rester le référencement auprès des grandes enseignes.

A première vue, les critères HVE sont trop peu discriminants, trop aléatoires et trop injustes pour servir de base à une valorisation des produits.

Il serait particulièrement grave que HVE devienne le rouleau compresseur « officiel » qui empêche l'émergence de pratiques profondément respectueuses du vivant et plus radicalement innovantes.

2.2. Les milieux naturels

2.2.5. Haute Valeur Naturelle (HVN)

L'essentiel en bref

La **Haute Valeur Naturelle** est un concept européen. L'agriculture HVN est caractérisée par de **grands espaces semi-naturels** et des pratiques extensives, ou par une **mosaïque** entre extensif semi-naturel et intensif, ou par une **grande diversité** malgré peu de surfaces semi-naturelles.

C'est une approche intéressante **dans le but de mieux soutenir les exploitations qui préservent, ou qui font émerger, une haute valeur naturelle**. Un label est envisageable. C'est intéressant pour le Ried !

La notion de Haute Valeur Naturelle (HVN) est issue de réflexions européennes sur la biodiversité. Elle émane d'une approche scientifique des différents types de paysages agricoles à haute biodiversité.

Ce concept HVN fait partie des trois « *Orientations stratégiques de la Communauté concernant l'amélioration de l'environnement et des paysages* », pour la programmation 2007-2013 du développement rural, en l'occurrence l'objectif « *biodiversité, préservation de développement des systèmes agricoles et sylvicoles à haute valeur naturelle et des paysages traditionnels* ». Il fait aussi partie des critères d'évaluation du programme de développement rural 2007-2013.

Alors que la notion « HVE » part des pratiques de l'agriculteur en supposant que certaines pratiques vont de pair avec une bonne biodiversité, **la notion « HVN » considère la biodiversité présente sur le terrain et considère comme exploitations HVN celles qui contribuent au maintien de cette biodiversité**. Elle est caractérisée par les indicateurs suivants (*selon Solagro*):

- diversité d'assolement
- extensivité des pratiques
- densité des éléments paysagers.

Cela permet de qualifier de HVN différents **types de paysage** :

- de grands espaces semi-naturels avec une agriculture très extensive
- des espaces agricoles avec une mosaïque d'espaces semi-naturels et d'espaces exploitées de manière plus intensive
- des espaces agricoles avec peu de surfaces semi-naturelles mais néanmoins très diversifiés.

Cette définition selon laquelle Solagro a produit une cartographie et englobe des paysages plus vastes que le zonage Natura 2000 (qui dépend non seulement de la science mais aussi des pressions politiques).

Selon l'expertise collective de l'INRA sur agriculture et biodiversité, **la biodiversité ne peut réellement s'épanouir que lorsqu'au moins 20 % de la surface ont une végétation semi-naturelle**.

Le **Forum Européen pour la Conservation de la Nature et le Pastoralisme** considère que les aides aux exploitations devraient davantage être ciblées sur celles qui contribuent au maintien de la HVN, mais aussi sur celles qui, collectivement, sont susceptibles de faire émerger une agriculture et un paysage agricole à HVN. Ceci quant à la PAC. Par ailleurs il propose aussi de **labelliser des produits HVN**, pour que le consommateur puisse faire ses choix en faveur de la biodiversité et que les producteurs avec des pratiques extensives soient mieux reconnus et rémunérés. Voilà ce qui conviendrait parfaitement pour **les Rieds d'Alsace** !

2.2. Les milieux naturels

2.2.6. IBEA (Indices de Biodiversité des Exploitations Agricoles)

L'essentiel en bref

La méthode IBEA évalue l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité. Elle a un but surtout **pédagogique**.

En effet, la **trentaine d'attributs de base** sont constitués de **pratiques** (diversité des cultures, fertilisation, qualité des zones humides, mixité intra-parcellaire densité potentielle de la trame, etc...) **qui reflètent une décision de l'exploitant**. IBEA éclaire comment la biodiversité résulte de ce que l'agriculteur fait.

IBEA est un outil d'évaluation de l'impact sur la biodiversité des exploitations agricoles, dont l'objectif est surtout d'ordre **pédagogique**. Il s'agit de développer la prise en compte de la biodiversité dans la formation initiale des agriculteurs, de promouvoir des pratiques exemplaires, et d'améliorer le dialogue entre agriculteurs et environnementalistes. Le groupe d'experts qui pilote la démarche, comporte les lycées agricoles, partenaires privilégiés. Il s'agit de créer un modèle qui, **à partir des pratiques**, permet d'évaluer un impact global sur la biodiversité.

Contrairement à HVE3A, IBEA accorde une place importante à la biodiversité sauvage, sans oublier la biodiversité domestique. Les différents domaines (itinéraires techniques, cultures pérennes, modes de récolte, qualité des milieux semi-naturels, qualité des milieux naturels) sont déclinés en une vingtaine d'attributs de base qui correspondent chacun à une décision de l'agriculteur. Un domaine particulier concerne l'organisation spatiale et la gestion temporelle, avec la diversité des ressources et la connectivité des milieux, qui rajoutent encore 6 attributs de base. Chaque attribut (p.ex. pression d'azote à l'hectare, pression herbicide, enherbement, date de fauche...) est renseigné selon un nombre limité de classes, par exemple « faible, moyenne, forte ». Ensuite les classements de plusieurs attributs sont combinés pour déterminer un attribut agrégé, p.ex. la diversité des productions, l'itinéraire technique, les modes de récolte, etc., qui seront à leur tour agrégés en remontant l'arbre hiérarchique. De cette manière est construit le résultat final qui est l'impact global de la conduite de l'exploitation (pratiques, organisation spatiale) sur la biodiversité.

La méthode est construite sur les besoins des espèces. Elle permet de réfléchir très rapidement à des améliorations efficaces des pratiques, sans attendre les relevés de faune et de flore le long de l'année. Elle est utilisée par des lycées agricoles, et en particulier par la ferme de Grignon (AgroParisTech) qui a mis en place une évaluation et un suivi de sa biodiversité.

L'intérêt de la méthode est tout particulièrement son côté **pragmatique**. Certains renseignements sont chiffrés, selon des seuils, d'autres sont purement qualitatifs. IBEA met en valeur **les décisions de l'agriculteur face aux choix** dont il dispose. Et ces choix sont éclairés. Exemple : les modes de récolte :

- jour ou nuit ?
- quelles précautions vis-à-vis de la faune sauvage ? Les réponses possibles sont :
 - fauche vers le centre
 - absence de milieux cultivés
 - fauche du centre vers la périphérie ou par bandes
 - fauche du centre vers la périphérie ou par bandes et utilisation d'un dispositif d'effarouchement

Un autre exemple est la **qualité** des zones humides, celle des haies et celle des milieux herbacés non productifs : l'enjeu est d'avoir une **zone tampon non traitée**, avec un peuplement soit uniforme, soit diversifié. Il s'agit donc de **pratiques concrètes et détaillées**.

2.2. Les milieux naturels

2.2.7 TerraSuisse, exemple pratique de valorisation de la biodiversité

L'essentiel en bref

TerraSuisse est l'exemple le plus pointu et significatif que nous avons trouvé quant à la valorisation explicite de la biodiversité à une échelle qui dépasse largement la niche : **plus que 12000 agriculteurs** ! TerraSuisse fusionne et remplace en effet les labels M7 et IP-Suisse de Migros.

Une nouveauté est le « **Lait des prés** » qui implique une gestion extensive des pâturages et des mesures pour les espèces menacées (traquet tarier, grenouille rousse...), et surtout des rations alimentaires pour les vaches basées sur l'herbe et le fourrage de l'exploitation, avec interdiction du soja prévue pour 2015, et une prise en compte de la longévité des vaches.

TerraSuisse met l'accent sur « **l'espace vital** ». Il est issu d'un partenariat entre **Migros** (premier distributeur de Suisse), **IP-Suisse** (label de production intégrée comportant 20 % des agriculteurs suisses) et la **Station ornithologique de Sempach** qui a conçu le système à points qui valide les performances écologiques des exploitants.

Le système a pu se faire grâce aux paiements des compensations écologiques, et en particulier les contributions pour un plus en **qualité biologique** des surfaces de compensation écologique (SCE). Il s'appuie sur ces. A noter qu'en Suisse on « compense » l'impact des activités humaines sur la nature, alors qu'en UE on « compense » le manque à gagner de l'agriculteur.

Le système à points est conçu pour laisser un maximum de liberté aux agriculteurs dans le choix des mesures. Le but est d'améliorer les habitats en diversifiant, en enrichissant, en reliant, les structures qui le plus souvent existent, sans nécessairement beaucoup augmenter les surfaces. Le fait est que **les critères semblent crédibles et pertinents**. L'application se fait en dialogue avec les naturalistes. Les premiers résultats indiquent que c'est efficace pour les espèces sauvages.

Terra Suisse a déjà été présenté dans le chapitre sur les prix (voir 1.2.2 Exemples) : la plus-value du litre de lait pour le producteur étant de 7ctsCH (environ 10%).

Le label est né de la rencontre de personnes ayant des projets. Il y a trois partenaires : Migros, IP-Suisse, et les naturalistes de la Station ornithologique de Sempach.

Migros, premier distributeur suisse, a voulu fusionner ses labels M7 (viande) et IP-Suisse (produits végétaux), pour créer un nouveau label, TerraSuisse. Il combine l'engagement pour un élevage respectueux des animaux et pour la diversité paysagère et biologique. « *Les agricultrices et agriculteurs créent des espaces vitaux supplémentaires pour de nombreux animaux sauvages menacés et des plantes suisses désormais rares ...* »

Les lignes directrices sont celles d'**IP-Suisse** ; il s'agit bien du cahier des charges de l'agriculture intégrée, qui est plus exigeant que les prestations écologiques rémunérées par les cantons. En Suisse, environ 10 % des paysans pratiquent l'agriculture biologique et environ 20 % la production intégrée (à ne pas confondre avec le 'raisonné' ; la production intégrée suppose un changement de système).

Le troisième est la **Station ornithologique de Sempach**. Les naturalistes étaient en train de conduire un projet de recherche sur **un système à points permettant d'évaluer le respect de la biodiversité** dans

une exploitation agricole. Migros et IP-Suisse étaient pressés pour construire leur nouveau label. Ils ont voulu utiliser ce système à points à peine né, pour démarrer leur démarche.

Tout cela a été possible grâce aux aides directes suisses qui, conformément à *l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture en Suisse comprennent aussi les Contributions écologiques dont la Compensation écologique*. Pour exemple l'Article 48 : « Une bande de surface herbagère ou de surface à litière d'une largeur de trois à six mètres doit être aménagée de chaque côté le long des haies, des bosquets champêtres et des berges boisées. » Autre exemple : la culture extensive de céréales et de colza : « Par culture extensive de céréales et de colza, on entend leur culture sans utilisation de régulateurs de croissance, de fongicides, de stimulateurs chimiques de synthèse des défenses naturelles, et d'insecticides. » Cela comporte aussi les paiements à l'agriculture biologique et les **contributions éthologiques**, à savoir les paiements pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux (SST) et les sorties régulières en plein air (SRPA) (voir 2.1.3).

Quant aux pratiques culturales écologiques, IP-Suisse va au-delà. **Mais Migros souhaitait rajouter encore un « plus » quant à la biodiversité en intégrant des exigences de « points » selon le système à points des ornithologues.** « D'ici 2011, vous devriez atteindre au moins 12 points, puis un total de 17 points d'ici 2013, dont 15 points au moins devront venir du domaine « biodiversité ». **Selon le manuel** « les partenaires du marché garantissent des primes IP-Suisse plus élevées que celles des années précédentes. Les mesures écologiques apportent aux produits IP-Suisse une plus-value en faveur de la nature et se distinguent ainsi nettement des produits bon marché. **Les exploitations qui se situent nettement au-dessus de la valeur à atteindre (17 points) sont récompensées par un bonus (contribution à l'exploitation).** »

L'idée de base est qu'il est possible d'obtenir beaucoup de points sur **les surfaces écologiques existantes** par une **revalorisation de la structure et de la qualité**.

Là aussi, le système à points s'appuie sur une distinction faite pour l'attribution des aides directes de l'Etat : d'un côté les surfaces de **compensation (SCE) déclarées** et de l'autre les SCE **avec OQE** (Objectif de Qualité Ecologique), c'est-à-dire conformes avec l'Ordonnance sur la Qualité Ecologique qui définit des aides conséquentes dès lors qu'une qualité biologique minimale est acquise (p.ex.1000 FCH/ha/an pour une prairie à qualité écologique). Celle-ci est constatée sur la base d'espèces indicatrices définies, donc en termes pas de moyens mais de résultats. Elle précise aussi la composition et la gestion des haies. Il faut de chaque côté d'une haie une bande herbeuse de 3 mètres d'utilisation échelonnée. Les pâturages avec projet qualité doivent répondre à une diversité des structures : fossés humides, pierres, murs, surfaces rudérales, tas de branches, petites haies et bosquets, arbres (1 arbre=100m²). La **mise en réseau** donne aussi droit à des aides conséquentes (p.ex.1000FCH/ha/an). Ces sommes expliquent pourquoi une plus-value de 7ctsCH/litre de lait peut suffire pour des prestations aussi significatives.

Le système prend en compte les **petites structures de diversification, les ourlets sur terres assolées, les arbres**. Il valorise aussi les **SCE de grande taille avec qualité**, grande taille signifiant au moins 25 ares. Ce sont des habitats permanents, et des éléments essentiels pour une trame verte fonctionnelle. **La répartition spatiale des SCE** est un autre aspect important pour favoriser la mise en réseau écologique.

Dans les grandes cultures, sont proposées des mesures favorables aux animaux sauvages. Il s'agit de surfaces sans semis (patch ou bande)- en fait ensemencées avec un mélange de plantes adventices -, en particulier pour l'alouette des champs, et de semis espacé sur 5 % de la parcelle. De même un engrais vert qui ne doit pas être labouré avant le 15 février, afin d'assurer un couvert aux animaux ; et du sous-semis de graminées/trèfle, ou maïs-prairie. La gestion des friches compte.

Le renoncement aux **pesticides** favorise la flore rudérale.

Différentes mesures concernent **les prairies**. **L'utilisation échelonnée des prairies** permet une certaine souplesse, mais obligatoirement en concertation avec les services cantonaux de protection de la nature. Cela concerne les surfaces sous contribution OQE, et consiste en général à faucher une partie avant la date de fauche OPD (Ordonnance sur les paiements directs) et le reste plus tard. **Le système des clôtures**

doubles parallèles laisse persister une biodiversité naturelle entre les deux. Les prairies extensives dans les vergers à hautes tiges sont pris en compte, et des prairies de fauche intensives dans certaines conditions, de même les **lisières de forêt**.

Les **variétés de fruits, légumes ou céréales anciennes**, et des **mesures spécifiques**, à décrire, **en faveur d'espèces cibles**, sont rémunérées.

Quittant le domaine de la biodiversité, plusieurs mesures environnementales concernent les **effluents d'élevage**. Le **travail du sol sans labour** est valorisé.

Vu la régression des espèces, pour atteindre une plus-value écologique, les SCE devraient en tout atteindre **au moins 9 %**. (Attention, il s'agit des surfaces réelles, et pas de SET !). La part de SCE **sur les terres assolées devrait atteindre au moins 3 %**. Les exploitations qui ont des terres en zone de plaine et en zone de montagne, doivent répartir les SCE entre plaine et montagne.

L'auto-déclaration pour la biodiversité IP-Suisse consiste en 2 feuilles où doivent être inscrits les surfaces respectives concernant les mesures et les différents niveaux de qualité résumés ci-dessus. Cela ne semble pas trop compliqué à faire... A partir de là sont calculés les points.

La marque « **Lait des prés** », qui fait partie de la gamme **TerraSuisse, a démarré en automne 2011**. Elle inclut aussi des points pour le bien-être animal (détention respectueuse). Il y a une souplesse certaine, puisque là aussi le système fonctionne par points, mais il y a un coefficient fort sur la part de pâture dans la ration, la part de fourrage dans la ration, la part d'herbe provenant de l'exploitation et la faible part de concentrés. En 2015 l'utilisation de soja sera interdite ! Et la durée de vie des vaches laitières est valorisée.

Quel est le résultat sur la biodiversité de la démarche TerraSuisse ?

Le projet est récent. Les premiers comptages d'espèces sont exploités : il y a effectivement un **enrichissement significatif de la faune**, davantage au niveau des papillons et oiseaux que des sauterelles.

Le système à points permet d'induire une **dynamique de progrès**, parce qu'au fil des années le nombre de points qui sont demandés augmentera.

Ce label communique beaucoup ; Migros en a la capacité. Il s'agit aussi d'une réponse au hard discount qui arrive avec des produits importés. Le label est certes la continuation d'un label préexistant que les gens achetaient, mais en ignorant le sens exact de « IP-Suisse ».

Désormais, l'information est faite. Le lien est établi entre les agriculteurs - présentés en famille ! -, les fleurs, les animaux, et des actions factuelles et crédibles de protection envers une nature en difficulté. Avec une plus-value dont l'impact se voit dans les paysages et s'entend par les chants des oiseaux. La communication est conçue pour donner une magnifique image de l'agriculture suisse...

Et ça fonctionne ! Par communiqué de presse en décembre 2011, IP-Suisse et Migros annoncent que **l'évolution de la demande en viande et produits carnés de ce label est durablement** positif, que les primes du label sont maintenus, et que le nombre de porcs achetés augmentera en 2012. Quant aux céréales, la communication porte sur la bonne productivité tout en préservant la biodiversité et avec une meilleure valorisation.

2.2. Les milieux naturels

2.2.8 La méthode LPO : propositions naturalistes pour concilier biodiversité et production

L'essentiel en bref

Une étude de la LPO rédigée par Eric Brunissen a **analysé le réseau écologique sur une exploitation du Ried**, le GAEC du Courlis, en réalisant un inventaire naturaliste. Elle poursuit une double approche : d'une part elle décrit les **besoins des espèces**, et d'autre part elle reconnaît **les contraintes de la production agricole**. Son but est de proposer **des pistes pour mieux réconcilier les deux**.

Ainsi **de très nombreuses propositions détaillées concernent la gestion des prairies, p.ex. pour sauver des nichées, mais aussi les cultures. Ces propositions pourraient en particulier inspirer une démarche de valorisation de la biodiversité :**

- **en définissant quelques critères de base**
- **et en proposant un catalogue d'actions particulièrement favorables à la biodiversité laissées au choix à l'exploitant**
- **et en favorisant l'expérimentation d'approches nouvelles.**

Peut-être que les agriculteurs auraient eux-mêmes quelques bonnes idées à proposer ?

Il faut bien aussi se faire plaisir.

La LPO a présenté en février 2011 une étude naturaliste détaillée sur un élevage laitier situé à Hilsenheim : « Réseau écologique et exploitation agricole. L'élevage laitier du GAEC du Courlis ». Les terres concernées se trouvent pour l'essentiel dans le Ried de Muttersholtz. Ce travail, réalisé par Eric Brunissen, a été soutenu par la Région Alsace, l'Europe, l'Agence de l'Eau, la Fondation Veolia et la Fondation de France.

L'étude présente un inventaire et une description précis des habitats et des espèces, et s'appuie sur une excellente connaissance des espèces sauvages ainsi que des contraintes et pratiques agricoles locales. Ensuite le principal travail a consisté à formuler des **propositions dans le sens d'une meilleure adéquation entre objectifs de production et objectifs de biodiversité**, dans le cadre du Programme Corridors Ecologiques et Micro-habitats.

Il définit **les besoins des espèces en fonction de leurs comportements**, p.ex. comment ils choisissent l'endroit pour le nid, ou quant au prédateur qui choisit la facilité. Ainsi le courlis a besoin pour nicher de grands espaces ouverts, donc une fauche tardive en lisière ombragée ne lui sert à rien. La mise en place de perchoirs peut attirer le traquet tavier vers une zone centrale qui pourrait être fauchée plus tard afin de sauver la nichée. La concertation entre agriculteurs permettrait de positionner les parcelles sous contrat de MAE de manière optimale. L'étaupinage pourrait épargner certains endroits pour laisser pousser une végétation à vocation d'abri. Assez haut pour s'y abriter, mais pas trop dense pour pouvoir se déplacer : c'est l'état idéal de l'herbe pour la nichée du coulis. Il faut éviter de créer des couloirs de prédation qui piègent les nichées au sol ; mieux vaut que les prédateurs soient attirés vers des parties fauchées plus tôt. Lorsqu'il y a pâturage, un exclos pourrait réserver une zone particulièrement favorable pour abriter des nichées. Cette approche conduit à mieux définir certaines contraintes et opportunités. La concertation avec les naturalistes permet de positionner les zones refuges au mieux.

Il en résulte une longue liste de petits conseils pragmatiques permettant d'éviter des erreurs.

Comment éviter les hécatombes d'animaux au moment de la fauche ? C'est une question particulièrement grave. Des solutions partielles et des pistes de recherche existent.

La LPO lance aussi une série d'idées pour améliorer la productivité des prairies, pour faciliter la récolte, améliorer l'appétence du foin, etc. Certaines de ces idées pourraient être expérimentées avec l'aide de l'INRA.

L'étude décrit les modes de gestion souhaitables pour les haies, les arbres, les ripisylves et mares.

D'autres propositions concernent les zones de cultures : là aussi la biodiversité mérite être enrichie, des corridors créés, la productivité optimisée grâce à une deuxième culture, un couvert maintenu en hiver, afin de répondre aux besoins de la faune.

Ce brainstorming sur fond naturaliste trace bien les pistes selon lesquelles une valorisation explicite de la biodiversité des Rieds pourrait être développée. L'expérimentation d'idées et de techniques innovantes y trouve une place importante.

Ainsi un catalogue d'actions favorables pour la biodiversité pourrait être constitué -respectivement il existe ! mais il pourrait être finalisé et formalisé. **Les agriculteurs pourraient, en dialogue avec les naturalistes, choisir** quelles seraient les actions qui leur conviennent et qui sont adaptées au site.

Cela prendrait du temps, aussi aux naturalistes... mais cela vaut la peine.

Comment se situe l'approche LPO par rapport aux approches résumées auparavant ? Dans les grandes lignes on retrouve dans **la méthode LPO** les mêmes thématiques que la **méthode IBEA** informe à travers ses attributs de base. C'est cohérent. Les ornithologues de Sempach, qui sont à l'origine de **la méthode de TerraSuisse**, ont aussi inspiré la LPO. Comparé à IBEA, TerraSuisse est un peu plus précis en matière de gestion. TerraSuisse a la chance de pouvoir s'appuyer sur la qualité biologique telle qu'elle est définie pour les aides directes suisses. **L'étude de la LPO** sur le GAEC du Courlis permet de proposer des actions ciblées spécialement sur ce milieu-là. Pour d'autres milieux, p.ex. le vignoble, la méthode serait la même, mais les actions légèrement différentes. Quant à la **méthode HVE A**, elle pourrait éventuellement aider à évaluer les aspects environnementaux autres que la biodiversité.

Rappelons ce que le projet de recherche d'Armelle Caron sur les fromages AOP d'Auvergne avait constaté : dans toute l'histoire des AOP St Nectaire et Salers, la biodiversité n'a jamais été explicitement utilisée comme un argument de valorisation. (Et ne parlons même pas du bien-être animal). Par contre la fabrication du fromage Salers dans une gerle de bois avait été retenue... ce qui a d'ailleurs posé des problèmes. Armelle Caron pense que sous la pression de l'« international » la biodiversité prend de l'importance, et que des démarches récentes comme les prairies fleuries, la stratégie biodiversité, la trame verte et bleue... pourraient changer les choses. Bref, même dans des paysages aussi prestigieux les acteurs doivent encore s'approprier l'action pour la nature ! Le temps semble mûr.

Il serait envisageable de construire une démarche de valorisation par la biodiversité, par exemple avec un système à points offrant une souplesse, ou en débutant encore plus simplement avec un jury du type de celui qui choisit les lauréats des Trophées régionaux de l'agriculture durable. L'évaluation pourrait se faire

- en définissant quelques critères de base
- en proposant un catalogue d'actions particulièrement favorables à la biodiversité laissées au choix à l'exploitant
- et en favorisant l'expérimentation d'approches nouvelles.

Sans doute les agriculteurs auraient eux-mêmes quelques bonnes idées à proposer ?

Ils pourraient y trouver du plaisir....

2.3. Durabilité, nature et animaux : cohérence écologique et éthique

L'essentiel en bref

Ces pages affirment **l'apport de l'éthique** en matière de durabilité. La durabilité est avant tout une question de **comportements**. L'éthique est un contrepoids contre les comportements destructeurs, et un indicateur de comportements durables, à savoir respect, partage, solidarité.

Ceci concerne aussi les autres espèces.

Au cours de l'histoire, les grands troupeaux d'herbivores sauvages ont été décimés, et l'élevage industriel s'est installé.

Les gros problèmes de défaillance éthique envers les animaux rejoignent les défaillances éthiques entre humains, qu'il s'agisse de santé, d'écosystèmes, d'enjeux alimentaires et sociaux.

Est-ce défendable, par économie des ressources, d'**intensifier l'élevage** en poussant les animaux toujours plus de performance, à savoir produire toujours plus et plus vite, en mangeant toujours moins ? Il y a à cela une limite éthique. Par ailleurs le bilan écologique doit prendre en compte de nombreux facteurs, dont la préservation des écosystèmes ici et ailleurs, l'impact social, la justice alimentaire.

Mieux comprendre et respecter les animaux peut nous aider à mieux nous comprendre nous-mêmes, avec tous les liens qu'il y a entre le bien-être et la santé, et **à mieux vivre ensemble**. Ce qui signifie aussi de **surmonter la société de compétition** et **laisser de l'espace à la nature sauvage et aux animaux domestiques**.

Aujourd'hui **le développement durable** est essentiellement abordé par l'économie de ressources qui se font plus rares, par l'orientation vers des ressources renouvelables, et par la réduction voire la suppression des pollutions. Du moins en théorie, puisque les résultats se font attendre.

Le sérieux d'une approche de durabilité s'apprécie inmanquablement par son **habillage économique**. On économise l'eau et l'énergie, et on recycle, et c'est rentable. Il n'y a plus d'autre prise sur les événements que par l'économie, qui se trouve dans les griffes de la finance qui prélève ses butins. Les uns parlent d'emplois, les autres les détruisent.

La biodiversité a désormais une valeur qui s'apprécie en services éco-systémiques : eau pure, air propre, sols fertiles, sont les produits d'écosystèmes vivants, et dans ce sens le vivant et la biodiversité se font aujourd'hui respecter. D'autant plus que l'industrie pharmaceutique pourrait y trouver encore de précieuses substances actives. Aussi, les paysages et la faune sauvage attirent les touristes. Les auxiliaires des cultures deviennent les alliés des hommes. L'agriculture rencontre l'agroforesterie. Les métiers verts créent des emplois. La stratégie pour la biodiversité doit être solidaire.

Tout cela est juste. Mais il manque une dimension. A force de vouloir rationaliser et chiffrer en croyant que c'est l'obligation, il manque la dimension relationnelle, celle qui est faite de communication, de compréhension, d'empathie, de respect, de lien, entre êtres sensibles de différentes espèces, sachant qu'il y a qu'une seule espèce, aujourd'hui, qui détient le pouvoir sur quasiment toutes les autres si ce n'est quelques virus aux mutations rapides ou espèces particulièrement envahissantes qui échappent encore au contrôle.

La thèse défendue ici est celle de **la valeur de l'éthique** au-dessus des (autres) motivations utilitaristes rationnelles que sont la santé, l'eau, l'énergie, la fertilité des sols,... Parce que l'éthique est par excellence une motivation utilitariste, puisque premièrement elle constitue un contrepoids indispensable aux comportements destructeurs et que deuxièmement elle est un indicateur de comportements durables. Reléguer l'éthique à la seconde voire à la dernière place par rapport à une économisation jusqu'au-boutiste des ressources naturelles et même de la biodiversité, est un pari osé. Un tel tour de passe-passe risque de brouiller les priorités en faisant croire que des comportements égoïstes pourraient se transformer en biens collectifs, comme la paille devient de l'or dans le conte de fée ou comme les produits dérivés deviennent du profit, or le bien-être collectif n'est pas au rendez-vous. La prescription morale est un raccourci formidable pour enclencher des comportements responsables sans attendre les doctrines des théologiens, les volumes des philosophes, les calculs des économistes, les recherches des écologues et agronomes, susceptibles de démontrer qu'on y gagne, et les recueils des historiens qui montrent qu'une fois de plus, l'humanité a mal tourné. Vous allez dire que l'histoire humaine est l'histoire de l'échec de toutes les éthiques. Non, pas de toutes. Parce que le soulèvement, la conspiration, ou tout modestement les alternatives à la violence, à la cupidité et au mépris ont existé et fonctionné de tout temps.

Mais quelle est **l'importance des autres espèces** dans cette affaire ?

Il est bien connu qu'il y a **une gradation** au niveau de l'empathie, du lien, du partage. D'abord la famille, puis le clan, le peuple, la nation. On connaît les catastrophes en termes de souffrances auxquels **l'intolérance et le rejet** de l'autre, de celui qui est différent, ont conduit. Le seul espoir de l'humanité est dans la mondialisation de la tolérance, de la solidarité, de la fraternité, de la coopération. Sans exclus, et sans boucs émissaires.

Dès lors que nous partageons la planète avec d'autres espèces, qui de surplus ressentent les mêmes émotions fondamentales que nous tout en les exprimant autrement, il se pose la question des limites quant à leur éradication, exploitation, manipulation, maltraitance. Il peut y avoir des réponses différentes dans les nuances, mais la question est incontournable, et des limites il doit y en avoir, indiscutablement. Celui qui est différent a le droit à sa place, à son espace, sur la planète.

L'essence de la durabilité est dans les limites qui sont posées. « Durable » n'est pas un euphémisme pour « illimité » ; gare au malentendu. Ce n'est qu'en se limitant qu'il est possible de durer. L'essence de la durabilité n'est pas dans les théories et les programmes, mais dans les comportements, et plus précisément dans les **comportements de solidarité et de partage**. C'est un manque de partage et de solidarité extrêmement dangereux qu'une seule espèce s'approprie toutes les ressources – par exemple tout le foncier, ou tout l'eau – sans en laisser aux autres.

Le combat pour la durabilité est en effet avant tout **un combat qui se passe au niveau des comportements humains**. L'anthropologie ou la neuropsychologie moderne apportent de plus en plus de lucidité pour mieux comprendre ce que nous savions depuis toujours sur la nature humaine. Il y a en nous un sens de la justice, une soif de justice, que l'on a d'ailleurs aussi trouvé chez certaines espèces d'animaux. Il y a en nous une aptitude à l'empathie, indispensable à la vie en société ; une empathie que l'on retrouve aussi chez des animaux. Une empathie qui peut franchir la barrière des espèces. Il y a en nous un potentiel qui a tendance à nous stimuler certainement, mais aussi à nous piéger dans l'insatisfaction : c'est la tendance à comparer ce que nous avons et ce que nous sommes, avec ce qu'ont et ce que sont les autres. C'est la tendance à vouloir ce que les autres ont, et à se sentir malheureux en cas d'échec. A se faire manipuler par la publicité. A amasser des ressources. Plus que les autres. Toujours plus et toujours plus vite. Avec **la société de consommation et de compétition** le piège s'est refermé sur nous. Et c'est **un piège éminemment culturel**.

Il faudra donc, pour s'en sortir, chercher dans nos ressources autant innées que culturelles, respectivement mobiliser nos ressources culturelles pour faire fructifier nos aptitudes innées à plus de justice et de coopération. Il ne s'agit pas d'être naïfs avec de « beaux discours » au milieu de sociétés

structurées autour des égos des leaders et fonctionnant par clientélisme, ou pire, à tendance mafieuse, fasciste, ou intégriste. Il s'agit d'abord de se souvenir.

Se souvenir de l'humanisme avec ses valeurs fondatrices pour une société européenne qui construit la paix entre nations et qui s'apprête à construire la paix avec la nature.

Se souvenir des grandes religions au sein desquelles il y a toujours eu des efforts exemplaires pour contenir la cupidité et pour susciter la bonté.

Se souvenir de l'histoire de la vie sur la planète, que les animaux sont nos ancêtres, que nous sommes issus de la nature, que nous vivons encore des émotions intenses devant sa beauté, qu'elle est essentielle pour notre bien-être. Cela apparaîtra d'autant plus au fur et à mesure que les effets néfastes sur la santé dus à la société de consommation et de compétition sont dévoilés.

Avant l'explosion démographique humaine, les espaces ouverts de la planète étaient pâturés par des herbivores sauvages. La biodiversité était spontanée, les cycles du carbone, de l'azote, de l'eau, fonctionnaient en équilibre sur de longues périodes. Les animaux broutaient une herbe dont les racines s'enfoncent profondément dans un sol vivant qui accumule du carbone et de l'humus. Les troupeaux sont composés d'animaux hautement sociaux, dont le comportement et la sensibilité sont adaptés au vivre-ensemble et à leur biotope.

L'homme a éradiqué l'immense majorité des grands troupeaux sauvages, et menace toujours ceux qui sont en sursis. Il a apprivoisé certains herbivores sociaux, et désormais les troupeaux sont considérés comme une propriété. On connaît la suite. Elevage industriel et déforestation. Mondialisation et soja. Pillage et violence.

Le souvenir d'une vie harmonieuse est resté, souvenir de paysages et de troupeaux. La fascination et la passion pour les vaches est restée. Comme pour les bovins, il reste un héritage ancestral quant à l'apprivoisement du cochon sauvage et des volailles sauvages, animaux de la forêt. Mais à l'héritage ancestral se superpose autre chose. Il ne s'agit pas de se perdre dans l'idyllique ; le vivre-ensemble et la brutalité ont toujours coexisté. A notre époque, le vivre-ensemble est devenu prison. De tout temps, le tuer-pour-manger a dégénéré. Aujourd'hui la violence est devenue permanente, industrialisée, biotechnologique et lucrative. Les espaces infinis se sont transformés en pression foncière.

Il est temps de se poser la question du point de vue respectivement du ressenti de la vache, des cochons, des volailles. Les plaines et les forêts appartenaient à leurs ancêtres. Aujourd'hui il leur reste le béton et le grillage des prisons, ou sinon des cowboys à cheval ou motorisés pour les acheminer vers l'abattoir industriel. A l'image des Indiens des Amériques poussés dans l'alcoolisme, la maladie et l'aliénation culturelle par les conquérants, les animaux ont été enfoncés dans le stress et les troubles comportementaux, avec l'abrutissement et la frustration de leurs compétences sensorielles, cognitives et sociales.

Les discours et croyances établissant que tout cela serait permis à l'Homme en vertu de sa supériorité sont sujets à caution vu les dégâts que les idées de supériorité ont pu faire dans l'histoire, s'agissant de la prétendue infériorité du genre féminin ou de certaines races ou peuples.

On n'a pas trouvé mieux à ce jour que de **combattre le malheur**, sans distinction de rang social, de genre, de race, ou d'appartenance culturelle. Rajoutons : **sans distinction d'espèce**. Sans se tromper d'échelle. La nature est cruelle, on le sait. Les uns mangent les autres, c'est la vie. Combattre le malheur s'applique d'abord aux malheurs générés par les hommes, par cupidité et stupidité.

Jusqu'ici, c'est de l'éthique. Pour l'éthique. Pour la décence, le respect, la solidarité, le lien affectif. Et cela aussi envers les autres espèces.

Il s'agit maintenant de **vérifier que l'éthique envers les autres espèces est un contrepois aux comportements destructeurs et un indicateur de comportements durables**. Que l'éthique envers les animaux est aussi un garde-fou contre l'effondrement des écosystèmes et l'effondrement de la cohésion sociale.

L'exemple de la Bretagne interpelle. Il est certain que si les Bretons avaient eu tant soi peu pitié de leurs cochons et volailles, ils auraient cherché à changer de système d'élevage, et leurs plages ne seraient pas couvertes d'algues vertes. Il se trouve que même les campagnes écologiques contre la pollution par les effluents d'élevage ont eu du mal à surmonter la peur d'être accusées de sensiblerie et ont préféré argumenter par appel au portefeuille qu'à la pitié, vu le coût du traitement des eaux polluées et vu l'argent qu'apportent les touristes. Or ces arguments oh combien rationnels n'ont pas été efficaces pour autant quant à prévenir la pollution de l'eau. Ses causes, ses conséquences, et la facturation qui en découle sont trop distantes les unes des autres dans le temps et dans l'espace. Et les animaux souffrent dans des bâtiments fermés, étanches au regard.

Il s'agit de vérifier si cohérence, convergence et amplification il y a entre le respect des animaux c'est-à-dire le respect de leurs besoins naturels, et la ribambelle de valeurs et objectifs couramment admis comme importants et essentiels au développement durable. Ce sera un tour d'horizon au pas de course. Chacun des thèmes peut à lui seul remplir des volumes. Or il est primordial d'en faire une synthèse. C'est ce qui manque.

En janvier 2012 a eu lieu une rencontre du réseau Agri-bien-être qui rassemble des scientifiques travaillant sur des questions de bien-être animal. Le thème était **le lien entre santé et bien-être animal**. La première présentation portait le titre : « *Santé et bien-être: la face émergée d'un équilibre complexe entre systèmes neuroendocrinien, immunitaire, psychobiologique et l'environnement* ». Ces quelques mots suffisent pour évoquer de quoi il s'agit : la santé physique est liée à la santé mentale (on s'en doute), et la science commence à comprendre de quelle manière. Les scientifiques s'étonnaient que c'est maintenant seulement que les chercheurs de la santé animale et les chercheurs du bien-être animal commencent à se parler. Enfin !

L'élevage concentrationnaire (c'est-à-dire à forte densité, en grand nombre, et en claustration) fragilise les animaux et favorise l'émergence de maladies dites multifactorielles, à cause de la densité, de problèmes de qualité de l'air et d'hygiène, par l'exacerbation des phénomènes de contamination et de mutations des divers pathogènes qui désormais interagissent et potentialisent leurs effets, et, last not least, par le stress psychique et ses effets sur l'immunité. Une autre cause majeure est **l'hyper-productivité** qui se sert d'une alimentation industrielle composée selon les cours mondiaux des matières premières mais peu physiologique, et qui est à l'origine de troubles divers, avec une fragilité des organes dont la capacité d'adaptation – p.ex. la digestion - est dépassée. Sans même parler des lésions des téguments et des portes d'entrées d'infections liées au manque de confort, du poids excessif des muscles par rapport au squelette, etc.

Cette situation génère des risques d'émergence de maladies dangereuses pour l'homme. C'est rare, mais grave. Cela génère des antibiorésistances ; c'est très fréquent, et grave. Cela génère une course à la soi-dite « biosécurité » qui consiste à couper les animaux de plus en plus radicalement de tout environnement naturel, quitte à produire des porcelets sans pathogènes par hystérectomie en sacrifiant la mère, donc c'est une accélération vertigineuse dans le sens de la **déshumanisation**, et c'est grave. Le but est entre autre d'exporter de la génétique porcine vers des pays émergents comme la Chine et la Russie, parce que, de toute manière, face au commerce l'éthique ne pèse rien.

Ce **manque d'éthique** va de pair avec un double problème. D'abord, le commerce sans éthique évoque le commerce des armes, du nucléaire, des pesticides et autres poisons.... Le mépris des besoins des animaux relève du même déficit éthique que tout le reste.

D'ailleurs, les pays vers lesquels on exporte un système de production immoral envers l'animal sont des pays où les droits de l'homme ne pèsent pas lourd, ni la santé des hommes face aux profits et procédés mafieux. Le commerce des animaux et l'industrie de la viande continue aussi à poser des problèmes en Europe. A l'heure où certains pays resserrent la réglementation environnementale et de protection animale, des investisseurs partent implanter leurs crimes ailleurs. Une société qui accepte que des « hommes d'affaires » se moquent d'éthique, va mal.

Ensuite, **la concentration des élevages** partout dans le monde et notamment en Chine sont à l'origine de pollutions gravissimes des écosystèmes aquatiques et notamment marins. C'est pourtant dans ces conditions que l'alimentation humaine en Asie se convertit à la viande, et le soja pour la consommation humaine est remplacé par les cultures et par l'importation pour l'alimentation animale.

Le rapport de la FAO « Livestocks long shadow » de 2006 a montré les réalités des pollutions, de la déforestation, de l'effet de serre, et du surpâturage, et de l'utilisation des terres arables pour l'alimentation animale. La croissance de l'élevage est pour 80% dû aux élevages industriels de porcs et volailles, et ceci malgré la déforestation qui génère des pâturages. Face à la demande croissante de viande la FAO avait recommandé de mieux répartir les élevages industriels dans les régions, et de continuer à intensifier les élevages et donc à accroître les performances des animaux ; le bien-être animal n'était quasiment pas mentionné. Il se trouve que de telles recommandations sont ce qui convient parfaitement aux **multinationales** des productions animales, de la sélection, de l'alimentation animale, des biotechnologies, de l'industrie pharmaceutique, des fabricants de cages. Notons qu'à l'heure où l'Europe se détourne de l'élevage des poules pondeuses en cages, Big Dutchman, grand fabricant, se tourne vers les pays de l'Est et du Maghreb pour leur vendre des cages-batteries superposables pour engraisser des poulets de chair alors que jamais les poulets de chair n'avaient été élevés autrement qu'au sol sur litière dans de grands hangars (et quelques bienheureux sortent en plein air). -

Il est évident qu'un élevage familial ou sur de petites fermes n'apporte aucun profit aux grandes firmes. Par contre le manque de revenu des petits paysans les pousse dans les bidonvilles.

Ainsi **le mépris moderne des animaux va de pair avec le mépris des (petits) paysans.**

Quant au **respect moderne** des animaux, il va de pair avec des programmes, partout dans le monde, de formation sur les besoins des animaux et les bons soins à leur accorder, et ces programmes aident des populations pauvres à mieux vivre grâce à des animaux de travail en bonne santé et grâce à de petits élevages qui assurent un revenu.

Il reste un point particulièrement délicat à discuter. Il s'agit de **l'Indice de Consommation (IC)** : c'est le rapport entre la quantité d'aliment en poids que l'animal consomme pour produire un certain gain en poids ou un certain poids en œufs ou en lait. La raison de faire baisser l'IC est bien sûr de faire baisser le coût de revient au nom de la compétitivité. Mais il serait par ailleurs logique de penser que moins l'animal mange pour produire, plus c'est écologique, car **économique en ressources**. En effet. Mais tout dépend quels sont les **effets induits** de cette économie et à quel moment elle devient excessive. Au niveau physiologique l'animal finit par « casser ». Ensuite, le prix à payer est d'empêcher l'animal de bouger, parce que s'il bouge il consomme de l'énergie et mange davantage, or le mouvement est essentiel pour la santé. Cela consiste à l'empêcher de sortir, parce que mouvement et températures fraîches consomment de l'énergie ; or l'air frais et la lumière sont bénéfiques pour le moral et la santé. Cela consiste à chauffer les bâtiments pour réduire la consommation alimentaire, et à les ventiler avec des techniques sophistiquées consommatrices d'énergie et profitables pour les fabricants, ou de les chauffer par la densité des corps. La question qui se pose est de savoir **s'il n'y a pas d'autres moyens** pour arriver à des économies de ressources tout aussi pertinentes voir plus. La question est aussi à quel niveau on arrête au nom de l'éthique pure, **Les**

problématiques d'analyse de cycle de vie et de bilan écologique sont éminemment multifactorielles et vont loin au-delà d'un bilan carbone. Rentrent en jeu la **préservation des écosystèmes** dont les forêts tropicales, avec l'intérêt particulier de **l'herbe** en Europe, les **impacts sociaux** et clairement un choix de société, le choix des **paysages, l'alimentation équilibrée sans gaspillage** (« on mange ce qu'il y a »), et la tendance quant aux produits d'origine animale vers consommer « **moins mais mieux** », avec toutes les modifications du **comportement alimentaire** qui s'imposent dans les pays riches pour un **partage plus juste** des ressources (et une meilleure santé publique). De grandes études de prospective ne contestent plus cette nécessité.

Et, pour terminer, **le plus grand enjeu pour l'humanité en matière de connaissances, de compréhension et de respect des animaux est peut-être celui de mieux se connaître soi-même**, de mieux comprendre comment fonctionnent les émotions et les comportements – les nôtres et les leurs -, de mieux comprendre **la santé et le bien-être humains** et comment ils sont liés, et ainsi d'apprendre à **mieux profiter de la vie sans créer du malheur pour les autres.**

Réussir le grand challenge de notre époque qui est d'apprendre à vivre sur terre en étant très, très nombreux, suppose de **surmonter la société de compétition.**

Par rapport à la nature et aux autres espèces, cela suppose que malgré notre grand nombre **nous leur laissons de l'espace : pour la nature sauvage, pour la faune et la flore, pour les animaux domestiqués pour qu'ils puissent vivre une vie qui vaut la peine d'être vécue** et connaître l'herbe, le soleil et la pluie.



3ème partie

Propositions pour l'Alsace

Respect en plus

Contexte, objectifs, moyens, actions

3.1. *Respect en plus* : approche opérationnelle. Propositions générales

L'essentiel en bref

La formule *Respect en plus* propose de faire le lien entre les produits qui sont notre nourriture, et le respect du vivant et du travail.

Le concept est **transposable** sur différentes productions et différents milieux, et **cumulable** avec d'autres démarches. Il peut se décliner en différents niveaux, que ce soit en matière de biodiversité ou de bien-être animal. Exigences minimales et actions optionnelles peuvent être combinées. Ainsi il est possible de faire preuve d'une **grande souplesse** tout en restant transparent et crédible.

Il est important de garantir une dynamique de progrès.

La définition et la défense du prix équitable sont au cœur de la démarche. Il est normal que le prix soit pondéré en fonction du niveau de prestation.

Le projet peut être initié par la **Région Alsace**.

Les propositions comportent la création **d'un groupe de travail ou comité de pilotage qui définit les étapes et le calendrier**.

Il y a besoin d'une **animation** pour **identifier les agriculteurs et autres acteurs professionnels intéressés et leur contribution** au projet.

Des **groupes de travail thématiques** peuvent se pencher sur les aspects du **cahier des charges**, sur la définition du **prix équitable**, sur la mise en œuvre de la **transformation et logistique**, sur le **consensus sociétal et la communication**.

En même temps il y a lieu d'**expérimenter**, sur l'**exploitation agricole**, ce qui est faisable, crédible, et communicable.

Un **comité de soutien** peut contribuer à la notoriété du projet.

Un premier essai sera lancé. D'éventuelles erreurs seront corrigées. Si possible, le modèle sera développé.

Cette troisième et dernière partie développe l'approche opérationnelle, en présentant d'abord quelques principes généraux qui découlent des enseignements de la première et deuxième partie, avant de passer aux propositions par filière.

La formule **Respect en plus** propose de **faire le lien entre les produits qui sont notre nourriture, et le respect du vivant et du travail**. Toutes nos recherches précédentes nous confirment qu'il existe à la fois **un besoin urgent** et **une marge de manœuvre** réelle pour tenter des expériences allant dans ce sens. L'étude du cadre réglementaire et des travaux au niveau européen font preuve d'un bouillonnement sociétal et de frémissements dans la sphère de la gouvernance européenne.

La démarche est évidemment par essence basée sur **le volontariat**.

Le **niveau local est pertinent**. Les risques sont limités et peuvent être contrôlés, les acteurs se connaissent, un certain engouement pour la proximité existe, les collectivités savent mobiliser les contributions européennes.

Il suffit d'y intégrer **le respect du vivant**, en termes de **biodiversité** et de **bien-être animal**. La convergence avec d'autres qualités peut être mise en avant. Il y a cependant un réel enjeu à faire mieux connaître dans le public les aspects éthiques qui tiennent au respect du vivant.

A condition de préserver sa crédibilité, la formule **Respect en plus est transposable** sur différentes initiatives locales, au fil du temps et des potentialités :

- **différentes productions**
- **différents milieux naturels**
- **cumulable** avec d'autres démarches (bio, labels, certifications, marques,...)

Sa notoriété peut ainsi augmenter, et ses fondements être mieux connus et compris, tout en corrigeant d'éventuelles erreurs de démarrage.

Il est parfaitement possible de le **décliner en différents niveaux** : deux, trois ou même cinq (comme les exemples que nous avons vus), identifiés par des chiffres ou des étoiles ou par d'autres termes. Il est imaginable d'avoir un code couleur ou un symbole pour exprimer si le niveau respectif est atteint dans le domaine de la biodiversité ou du bien-être animal. Une telle approche permet **une grande souplesse**, adaptée à la diversité des exploitations, sans céder à un nivellement par le bas et en restant transparent et crédible.

Le cahier des charges doit être exigeant sur le fond, mais peut comporter des **exigences minimales** et des **exigences optionnelles**. Un **système à points** est envisageable. Pour expérimenter les premiers pas, l'appel à **un jury indépendant**, réunissant les compétences nécessaires, serait jouable.

Il est important de garantir une dynamique de progrès.

La définition et la défense du prix équitable sont au cœur de la démarche.

Il est normal que la rémunération soit pondérée en fonction du niveau de prestation. Lorsque la traçabilité d'un produit pose problème comme c'est le cas pour le mélange de lait dans un tank de collecte, il est même envisageable de communiquer sur une dynamique de progrès globale tout en payant un prix différencié en fonction du niveau atteint dans des exploitations qui forcément sont différentes.

Qui porterait le projet ?

Alsace Nature propose que ce soit d'abord **la Région Alsace**, quitte à mettre en place collectivement une structure qui représente le **partenariat des acteurs professionnels avec les collectivités et les ONG**. Alsace Nature estime que pour assurer toute la crédibilité, la présence des **ONG** indépendantes (Alsace Nature, au besoin associations naturalistes spécialisées, Protection Mondiale des Animaux de Ferme et

autres associations nationales compétentes en protection des animaux d'élevage,...) est indispensable. Il faut aussi s'assurer d'un **conseil scientifique**.

C'est en tout cas **un Groupe de travail ou Comité de pilotage** qui doit engager les réflexions. La première tâche est de **définir des étapes et un calendrier**.

Dès que « la volonté de faire quelque chose » est établie par les premiers qui se réunissent, il est possible d'aller vers d'autres personnes potentiellement intéressées ou à convaincre, pour recueillir leur avis.

Par exemple, pour la production d'œufs, les questions à leur poser pourraient être :

- Avis sur les débouchés et les prix
- Qui serait légitime pour définir ce qu'est un prix équitable en relation avec des prestations particulièrement respectueuses du bien-être (lesquelles ?) et des actions pour la biodiversité (lesquelles ?) sur l'exploitation ?
- Quelle organisation serait souhaitable pour la collecte des oeufs, le conditionnement et la livraison ? Par qui ?
- Quels sont les points clés à travailler au niveau du bien-être animal ?
 - que pensez-vous des points critiques suivants : parcours couvert, qualité de l'air, prévention du picage, abandon de l'épointage, occupation des poules, attractivité des nids, parasitisme, durée de ponte, conditions d'enlèvement, conditions d'élevage et choix des poulettes, ...
- Investir dans un parcours couvert ? Intérêt et obstacles ?
- Quant à introduire un cahier des charges 'bien-être', êtes-vous d'accord pour une approche comparative avec et entre des cahiers des charges 'bien-être' qui fonctionnent dans des pays voisins, et une évaluation comme « LayWel » (aussi « welfare quality ») ?
- Comment articuler plusieurs niveaux différents ?
- De quelle manière faudrait-il assurer la crédibilité de la démarche ? Les contrôles ?
- Y a-t-il des installations nouvelles en vue ?
- Cumuler une démarche « respect en plus » avec d'autres identifications ?
- Fabriquer des ovo-produits avec des œufs alternatifs ? Quels volumes, quel débouché ? Avec qui ?
- Quelles priorités en matière d'aides ?
- Quels partenaires, quels soutiens, pour une démarche basée sur l'équité ?
- ...

Ce travail suppose une **animation**.

Simultanément, des **groupes de travail thématiques** peuvent se mettre en marche, en s'assurant que leur gouvernance soit dynamique. Les thèmes utiles seraient en particulier :

- les aspects du **cahier des charges** (et le tester sur des exploitations)
- la définition du **prix équitable**,
- la mise en œuvre de la **transformation et logistique**,
- le **consensus sociétal et la communication**.

Une telle démarche doit être formalisée selon les règles d'usage, et un contrôle indépendant doit être mis en place. **Alsace Qualité et Idée Alsace** disposent d'une expérience et d'une compétence permettant de construire une telle démarche qui doit aussi garder **une autonomie**, vu que son contenu est original : c'est d'abord le respect du vivant, enjeu nouveau de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

Du côté des ONG plus particulièrement et de la 'société civile', il est souhaitable de composer **un Comité de soutien**. Il est envisageable de recruter des personnalités hautement crédibles dans la mesure où les critères retenus en termes de respect du vivant sont exigeants et sérieux et traduisent un engagement exemplaire, vérifiable, pour une éthique agricole innovante.

Quant à la **communication**, elle a certes un prix, mais il s'agit d'abord d'utiliser les outils et canaux existants et largement ouverts dans la mesure où la démarche émane d'un large partenariat et consensus sociétal, impliquant les associations indépendantes (bénévoles et idéalistes) à côté des acteurs professionnels et des collectivités. **L'intérêt que suscitera la démarche dépendra forcément de son originalité, de son audace et vigueur, de son exigence, et de sa visibilité/lisibilité** dans le paysage dehors comme sur les lieux de vente. En effet, **le lien consommateur-producteur** est appelé à aller plus loin, à s'enraciner, à faire ses preuves, à susciter l'émotion, en devenant **lien avec le paysage**, avec une nature que l'agriculture accueille, et en devenant **lien avec l'animal**, un animal qu'il sera possible de regarder sans avoir honte, car grâce au prix juste, il vit une vie qui vaut la peine d'être vécue, en harmonie avec son environnement social et naturel.

3.2. *Respect en plus* : Œufs de plein air

Propositions en bref

L'essentiel en bref

Contexte

- Pression excessive sur le prix des œufs (selon la conjoncture)
- Marges de progrès considérables quant au bien-être des poules
- Volonté politique de la Région Alsace de soutenir une filière d'œufs de plein air
- Demande toujours en croissance pour les œufs alternatifs
- Dans les pays voisins, il y a des labels 'bien-être', et les œufs de cage sont éliminés des rayons

Objectifs

- Favoriser une filière alsacienne d'œufs de plein air particulièrement respectueuse des poules, à prix équitable (rompre le cercle vicieux du toujours plus et moins cher au détriment des hommes, des animaux et de la nature)
- Assurer une dynamique de progrès quant au bien-être animal
- Généraliser l'accès à un parcours couvert, et en particulier pour les poules au sol
- Développer les volumes et les débouchés des œufs 'plein air'
- Développer des ovo –produits issus d'œufs 'plein air'
- Contribuer à enrichir la biodiversité locale

Moyens

- Engagement de la Région Alsace
- Comité de pilotage et groupes de travail thématiques, réunissant des personnes motivées (collectivités, élevage, conditionnement, distribution, transformation, restauration collective, Chambre d'Agriculture, CRES, ONG, expertise scientifique, ...)
- Enquête et animation
- Comité de soutien et communication
- Aides aux investissements et à la commercialisation
- Outils : FEADER (les trois axes et LEADER), AERM (biodiversité en zones humides), collectivités y compris Communautés de Communes, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

- Evaluer et valider l'intérêt pour la démarche ; partager la volonté politique
- Estimer le prix juste et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- Convaincre avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- Etudier et retenir une production et des débouchés ainsi que des solutions pour le conditionnement et la logistique, pour démarrer
- En parallèle, étudier et valider un cahier des charges souple mais crédible, à plusieurs niveaux, assurant une dynamique de progrès
 - ➔ Par exemple s'inspirer de « tierschutzgeprüft » (Autriche et Allemagne) ainsi que d'autres labels 'bien-être' existants ; installer des parcours couverts ; améliorer l'environnement des poules ; échanger entre éleveurs ; abandonner l'épointage ; étudier des solutions ; évaluer les résultats ; accompagner par des mesures favorables à la nature sur le parcours des poules et sur les terres de l'exploitation
- Différencier les œufs *Respect en plus*, en informer acteurs économiques et grand public, défendre le prix juste
- Sécuriser la crédibilité : expertise, contrôles, et implication des ONG
- Sécuriser les éleveurs qui s'engagent en phase expérimentale
- Subventionner les élevages (parcours couverts ...) et la commercialisation
- Démarrer une filière d'ovo-produits fabriqués à partir d'œufs alternatifs : trouver une entreprise et développer les débouchés

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont déjà donné à leurs poules pondeuses la liberté de sortir en plein air et des conditions de vie favorables, et cela sans y être obligés, et sans forcément être payés déceimment.

Et voici l'utopie réaliste, un monde meilleur et plus juste :

Des poules qui gambadent, picorent, se baignent au soleil ; pas stressées ; en bonne santé.

Des éleveurs qui y trouvent du plaisir, et qui touchent un prix honorant les bons soins qu'ils accordent à leurs animaux.

Une poignée de personnes qui s'indignent contre une compétition qui ne fait aucun sens et qui casse tout.

Une conspiration contre le « bête et méchant ».

Alsace Nature et la Chambre de Consommation avaient formulé des propositions dès 2006 mais qui n'avaient pas pu aboutir. Il s'agissait de différencier des œufs issus d'élevages « bien-être » à l'aide d'un système à plusieurs étoiles, afin d'obtenir un prix équitable. (Depuis, il s'est développé aux Pays-Bas un label « mieux vivre » (beter leven) à trois étoiles...) A l'époque, en Alsace, les éleveurs de poules plein air étaient inquiets quant à la pression sur les prix, les conditions d'élevage comme partout n'étaient pas toujours optimales, et le contexte était au « débrouilles-toi tout seul ».

Il a fallu attendre le **scandale de Kingersheim** fon 2010 pour qu'une prise de conscience ait lieu. Le site hébergeait environ 160 00 poules en cages et livrait les œufs vers une casserie néerlandaise, et qui sait si ces mêmes œufs ne revenaient pas vers les cantines alsaciennes sous forme de coule d'œufs ? Suite à un incident sanitaire le prix payé pour les œufs a été baissé, le gérant disait ne plus pouvoir payer l'aliment, et dans une négligence totale il laissa mourir de faim des dizaines de milliers de poules, jusqu'à ce que les voisins, alertés par les mouches et les odeurs, pénètrent sur le terrain et découvrent l'hécatombe.

Est-ce que, en Alsace, le temps serait venu pour agir ? A vrai dire, il n'y a là rien d'impossible. Qu'est-ce qu'on y gagne si on n'essaie même pas ? Quels obstacles y aurait-il ? Vrais obstacles ? Faux obstacles ? Techniques ? Economiques ? Mentalités ? Volonté politique ? Pouvoirs ? Structures ? Personnes ? Coûts ? Peurs ? Au choix.

Agir serait possible sous la conduite de la Région Alsace, puisque le Président Philippe Richert a accepté, au cours de la séance plénière de novembre 2010, de soutenir une filière plein air pour les œufs. Cet engagement a été confirmé lors d'une rencontre avec Alsace Nature début 2011.

L'œuf est le seul produit pour lequel le consommateur est systématiquement informé du mode d'élevage, grâce à l'étiquetage et au tampon sur l'œuf, qui sont obligatoires.

0 = agriculture biologique

2 = au sol (en claustration mais pas en cage)

1 = plein air

3 = en cage (cages aménagées, normes 2012)

Le succès des œufs alternatifs (= non issus de cages) se poursuit. Il est pertinent d'encourager cette évolution et d'en tirer parti pour les producteurs alsaciens. **L'œuf coquille se prête particulièrement bien à une expérimentation du « prix juste », parce qu'il n'y a pas de transformation** qui complique la démarche.

En France, les parts de marché des œufs alternatifs augmentent : en volume il y a 8 % de bio, 8 % de label rouge, 19 % de plein air, 1 % de poules au sol, et 67 % des poules sont en cage. Le chiffre d'affaires des œufs alternatifs a une progression plus faible que les volumes. Quant aux produits transformés, les consommateurs ne sont pas informés sur le mode d'élevage, à quelques exceptions près, et les œufs de

cages sont la règle, à de très rares exceptions près (Lesieur, Thirion...) et en dehors des produits biologiques évidemment.

Nos voisins suisses ont été les précurseurs en techniques alternatives, les cages étant bannies depuis 1992. En Allemagne, Pays-Bas, Belgique,... les rayons de GMS se ferment aux œufs de cages. La majorité des poules y vivent désormais dans des systèmes alternatifs qui font l'objet de travaux scientifiques afin de les optimiser.

En Alsace différents types de production sont en place. Selon la presse, tous seraient aux normes 2012, ce qui signifie que les cages conventionnelles ont été remplacées par des cages dites aménagées qui accordent une centaine de cm² de plus par poule.

Différents débouchés existent pour les œufs alternatifs alsaciens, que ce soit vers l'Allemagne, vers un opérateur national, vers Bureland (lié à Lustucru, un empire de cages-batteries), vers des débouchés semi-directs en grande et moyenne surface, vers la transformation (p.ex. Thirion).

Matines s'étant retiré de ses installations de production (cages-batteries à l'ancienne) et de conditionnement à Kingersheim, l'activité avait été poursuivie par « Alsace Œufs » pour se terminer en scandale. Depuis, le site d'« Alsace Œufs » de la Wantzenau a aussi été fermé. Le précédent directeur du site de Kingersheim, du temps de Matines (qui a toujours eu des problèmes de conformité) dirige aujourd'hui le site de Val Produits à Branges et cherche à obtenir une autorisation pour augmenter le nombre de poules en cage à près de 500 000, contre une opposition déterminée de la part de la population.

En Alsace, plusieurs grands producteurs parmi les Producteurs Alsaciens et Lorrains ont installé **des cages aménagées** aux normes 2012. Curieusement, « Bureland » affirme vouloir commercialiser des œufs issus de groupes de 60 poules en tant qu'œufs d'élevages au sol (code 2) (*Source : l'Est agricole*). Or la « Kleingruppenhaltung » dont il s'agit certainement, est en fait une cage relevant du code 3. D'ailleurs, en Allemagne ce mode de production a été déclaré incompatible avec la Constitution, selon un jugement de la Cour constitutionnelle d'octobre 2010, mais le producteur de cages Big Dutchman ne le dit peut-être pas. Par ailleurs au moins un grand élevage au sol en système volière a été inauguré ces derniers temps en Alsace, sans possibilité pour les poules de sortir, même pas en parcours couvert. Or, selon les informations obtenues, rien n'est perdu, des trappes seraient prévues, et un jardin d'hiver pourrait ultérieurement être mis en place. Toujours est-il que Bureland est présent sur toute la gamme d'œufs, y compris les alternatifs, quitte à les faire venir d'ailleurs par manque de production locale. Un engagement volontariste pour développer des œufs de plein air en Alsace serait particulièrement bienvenu.

Une nouvelle marque est apparue en grande surface : les **œufs Riesthal**, de plein air et au sol. En font partie des œufs de plein air produits dans le Sundgau, conditionnés à Illzach.

Selon l'OPABA, « **la production d'œufs bio alsaciens progresse lentement mais ne parvient pas à satisfaire la demande des distributeurs régionaux.** » Seule la vente directe est motivante pour les producteurs. Quant aux filières longues, « **le principal frein réside dans le fait de trouver un point d'équilibre entre le niveau des investissements et des charges liés à l'atelier et le niveau de valorisation des œufs bio....** » En effet, selon les calculs de l'OPABA, avec les prix payés aux producteurs bio, la rémunération du travail de l'éleveur serait très inférieure au SMIC.

Evidemment, pour les œufs de plein air, la situation n'est guère plus réjouissante.

Exemple : (Près d'Amiens) un projet de poules pondeuses en plein air arrêté au départ sur un élevage de 6 000 poules, a, suite aux calculs de rentabilité, été augmenté à 30 000 poules pour amortir le coût de l'investissement. *Source : Filières avicoles, sept 2010, p. 91*

Mais quel riverain ne préfère pas un élevage de 6 000 à un élevage de 30 000 ?

Cocorette reçoit régulièrement les louanges des ONG de protection animale (OABA, PMAF, CIWF ...), et poursuit son développement. En effet, Cocorette conditionne les œufs de petites fermes, cependant le chiffre limite (3 500 ?) n'est pas publié sur internet, ni d'ailleurs le cahier des charges. L'œuf doit être ramassé à la main dans le nid de paille. Cocorette est d'ailleurs seul (contrairement à d'autres œufs

fermiers label rouge) à avoir cette exigence (sous réserve d'erreur). Or le ramassage à la main, sans tapis transporteur automatique, devient irréaliste lorsqu'on dépasse 3 000 poules. Aussi faut-il régulièrement rafraîchir la paille dans les nombreux nids. Or un nid de paille répond effectivement aux besoins des poules et leur évite bien du stress. Ce qui se répercute favorablement non seulement sur la qualité de l'œuf selon Cocorette, mais aussi sur leur santé et leur comportement et contribue à prévenir le principal souci, à savoir le picage réciproque entre poules par perturbation du comportement de recherche alimentaire et par nervosité. Ce trouble est lié à la sélection pour la productivité.

Toutefois, dans la filière Cocorette, la production d'œufs est un revenu complémentaire pour l'éleveur, avec un bâtiment de préférence existant, dans une logique de polyculture-élevage, qui est aussi un système particulièrement favorable quant à l'impact sur l'environnement. Le prix payé reste insuffisant pour inciter à investir dans un bâtiment nouveau.

L'Autriche et l'Allemagne ont mis au point une certification des élevages alternatifs ; c'est « **KAT** » (Kontrollierte Alternative Tierhaltungsformen), qui existe à deux niveaux :

- Une certification de base, surtout règlementaire, comprenant aussi l'amont (aliment, poulettes ...) et l'aval. Celle-ci est en place pour des élevages français qui exportent.
- Et pour le plein air, un niveau supérieur étiqueté « Tierschutzgeprüft » (contrôlé protection des animaux). Le cahier des charges et les fiches de contrôle sont téléchargeables.

Notamment en Autriche, les élevages alternatifs ont bénéficié d'un travail scientifique approfondi afin de prévenir le cannibalisme tout en abandonnant la section des becs des poules.

Sous réserve d'erreur il ne semble pas y avoir en France l'équivalent de la recherche suisse, autrichienne ou allemande, ni de transfert de connaissances, sur les aménagements et conduites permettant d'optimiser des méthodes alternatives quant aux besoins des poules et quant à laisser les becs intacts. L'accent est mis sur la recherche en génétique, en admettant que c'est la sélection qui devrait régler les problèmes notamment celui du comportement de picage. Au niveau technique, la production alternative est surtout accompagnée par des vendeurs de matériel ou les intégrateurs. La formation professionnelle concerne essentiellement les aspects sanitaires. Les éleveurs apprennent beaucoup par eux-mêmes.

Les filières volailles travaillent, comme d'autres, sur **l'affichage environnemental**. Celui-ci se focalise d'abord sur l'impact en termes d'effet de serre et l'impact sur les ressources dont l'eau. En principe, **la biodiversité** en fait partie. « *Cet indicateur valorisera les pratiques agricoles extensives plutôt défavorisés par l'empreinte carbone* », selon Martin Bortzmeyer, dans *Filières avicoles, sept 2011, p. 48*. Ainsi deux pistes sont explorées : **l'analyse des cycles de vie (ACV)**, et **l'approche IAE (Infrastructures Agro-Environnementales)**. Ces dernières impliquent un calcul d'équivalences entre surfaces de haies, vergers, prairies, mares, arbres isolés,.... pour en déduire un pourcentage par rapport à la SAU (voir sous 2.2.4).

Selon la même source, l'ITAVI (Institut Technique de l'Aviculture) a identifié des pratiques des filières label rouge allant dans le sens de la biodiversité. Il s'agit de la plantation d'arbres et de haies sur les parcours, avec des essences locales, et d'une gestion des parcours sans intrants, et par ailleurs de la valorisation de races locales.

Pour répondre aux demandes d'Alsace Nature de protection des milieux naturels, l'approche IAE est intéressante pour une première approche. L'enjeu serait de les placer et en particulier de les gérer de la manière la plus accueillante possible envers la faune et flore sauvage (voir sous 2.2.7), et d'apporter un « plus » adapté à la situation particulière de l'exploitation. L'aménagement du parcours des poules est une première opportunité. Les poules ont besoin de couvert, et des haies ou (petits) arbres s'y prêtent. Mais l'enjeu de la biodiversité se présente sur l'ensemble de l'exploitation. Préserver ou recréer une zone humide, un verger haute tige, des zones refuge... c'est le besoin urgent, aujourd'hui.

Sans aucun doute il y aurait moyen d'obtenir, sans imposer des contraintes insupportables aux exploitants, des résultats significatifs sur lesquels il serait possible de communiquer.

3.3. Respect en plus : Lait du Ried

Propositions en bref

Contexte

- **Pression sur le prix du lait** sans prise en compte des modes de production
- **Insuffisance des MAE** quant à la protection des Rieds
- **Problèmes de bien-être animal** (forte productivité, effets sur la santé, zéro pâturage, sort des veaux,...)
- **Nécessité et difficultés** à engager la SCAP et la Trame Verte et Bleue
- **Quant au fromage 'Prés du Ried'**, une part trop importante du lait issu du cahier des charges (qui impose une ration à base d'herbe) est mal valorisée

Objectifs

- Grâce à un **meilleur prix du lait**, en complément aux aides des MAE, rendre viable une production adaptée aux milieux prairiaux des Rieds
- **Augmenter les volumes valorisés** de la démarche existante (fromages des *Prés du Ried*) et revisiter celle-ci
- **Orienter, créer et développer** d'autres démarches, bio ou non bio, liées à la sauvegarde des prairies
- **Expérimenter** des systèmes pour mieux concilier économie et nature,
- **Avoir une dynamique de progrès en bien-être pour toutes les catégories d'animaux** (veaux et mâles incl.)
- Redonner sa place au **pâturage** (au minimum des parcours herbeux)

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace, du Conseil général, des Pays, de la Chambre d'Agriculture,...
- Valider une volonté politique et **rechercher des acteurs intéressés**
- **Travailler** entre partenaires motivés, de manière adaptée à la **spécificité locale**
- **Comité de pilotage, groupes de travail thématiques, enquêtes et animation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux investissements et à la commercialisation
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (biodiversité en zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

1) **Revisiter la production 'GAEC du Courlis' et augmenter la part du lait bien valorisée** (fromages '*Prés du Ried*',...)

2) Prendre les **contacts** avec **d'autres éleveurs et acteurs** pour évaluer l'intérêt pour une telle démarche et valider des objectifs.

La démarche pour le lait est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la transformation** en est un aspect important ; elle peut être **fermière, artisanale, ou industrielle** ; tout est ouvert.

- Estimer le **prix juste** et transparent du lait en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible**, à plusieurs niveaux, assurant une **dynamique de progrès**
 - **Répondre aux besoins spécifiques des Rieds** ; combiner souplesse, pertinence et visibilité des résultats en matière de protection de la nature et notamment de zones humides ; privilégier l'herbe dans la ration ; procéder en termes d '**inventaire**' et '**plan d'action**', **combinaison un minimum requis avec des mesures optionnelles** ; accorder une place importante à l'**expérimentation** de techniques visant à mieux concilier protection de la nature et qualité des fourrages, à la **diversité des parcelles** et à la localisation pertinente des mesures de protection ; reconquérir prairies et biodiversité ; améliorer la biodiversité en zone labourée ;
 - **Quant au bien-être animal** optimiser santé et confort des animaux ; assurer l'accès au pâturage (au moins à un parcours herbeux) pour tous les animaux ; pratiquer les interventions douloureuses sous anesthésie ; prendre en charge le bien-être de tous les veaux nés sur l'exploitation ; évaluer les résultats ; réfléchir à des progrès envisageables à plus long terme.
- **Différencier** les produits **Respect en plus**, **informer** acteurs économiques et grand public, **défendre** le prix juste
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont préservé des milieux naturels, sans y être obligés, et sans forcément être aidés pour cela, et à tous ceux pour qui le bien-être de leurs animaux est une priorité pas seulement économique.

Le Ried fait partie de l'identité alsacienne. Des mesures pour sa préservation ont été mises en place, mais elles restent insuffisantes. **Les discussions sont en cours pour définir les SCAP** (stratégie de création d'aires protégées) et la Trame Verte et Bleue. L'accueil par les agriculteurs de tels projets sera déterminant pour leur réussite. Or leur cri de guerre est bel et bien « la question économique », ce qui est compréhensible.

Le contexte socio-économique dans le Ried a été étudié, et notamment la typologie des exploitations, mais sans prendre en compte s'il y a pâturage ou non, ou comment sont gérés les milieux humides. Les exploitations laitières valorisent une partie (pour le Ried de la Zorn c'est la majorité) des prairies des différents Rieds d'Alsace, à côté de la production de viande bovine et de la vente de foin pour les chevaux.

De même **les bilans chiffrés des MAE** (Mesures Agro-Environnementales) sont connues, et il s'avère qu'une forte majorité des contrats a retenu les contraintes les plus faibles. Dans ce contexte, l'obligation des 5% de zones refuge est un progrès absolument essentiel pour la faune. Mais ces 5% peuvent parfois déranger. Certains agriculteurs aussi, sans être foncièrement opposés à la protection de la nature, ne signent pas pour être tranquilles quant à des complications administratives et des contrôles, et afin de se préserver une liberté de décision pour les années à venir. Toutefois, la pression sur les prix et l'esprit de compétitivité, de performance, de restructuration et d'agrandissement des exploitations, est peu favorable à une dés-intensification.

La cartographie des parcelles sous contrat n'est malheureusement pas publiée. Davantage de transparence serait une aide considérable pour le **débat public autour des mesures de sauvegarde qui sont urgentes**, en faveur de ces Rieds.

Alsace Nature a présenté en mai 2010 des propositions pour la sauvegarde des Rieds. Le constat amer était que Natura 2000 serait devenu un frein à toutes initiatives de protection des espaces naturels. En effet, l'Etat déclare privilégier les mesures contractuelles, or celles-ci n'ont, malgré des élans de bonne volonté, pas réussi à entraîner la profession agricole dans une reconquête des trésors naturalistes. Un programme LIFE avait été préparé, et la profession agricole l'a finalement fait échouer, privant de ce fait les habitants des Rieds des bienfaits de ce type de financement européen.

Il s'avère qu'il y a un consensus assez large, parmi les personnes qui ont affaire à la protection de l'environnement, qu'il faut trouver de nouvelles solutions pour aboutir, intégrant la question économique.

Une valorisation des produits liés à la protection des Rieds pourrait en effet être une réponse complémentaire utile et motivante, tenant totalement compte de cette « question économique » oh combien dévastatrice pour la nature.

Encore faut-il rassembler une **volonté politique** forte et **quelques producteurs motivés** et prêts à s'impliquer. **Ainsi un projet de valorisation pourrait utilement accompagner la mise en place des SCAP et de la trame verte et bleue**, tout en s'appuyant sur des financements du FEADER dont le programme LEADER et des financements d'un **projet LIFE**.

Si volonté politique il y a, et si des producteurs veulent bien s'impliquer, il se pose la question de la collecte et de la transformation :

- **Circuit court ou circuit long ?**
- **Transformation fermière, artisanale ou industrielle ?**

Tout peut s'envisager. C'est le prix juste qui compte.

La coopérative Alsace Lait qui collecte l'essentiel du lait en plaine, se positionne dans le contexte d'un marché mondialisé dominé par d'énormes multinationales et s'est spécialisée dans les produits frais. Elle s'intéresse à l'exportation et sort son épingle du jeu. Elle ne semble pas avoir de motivation autre que la qualité du lait selon les critères sanitaires et techniques usuels. La crème fraîche fluide d'Alsace label rouge peut se faire en zéro pâturage ; elle est surtout définie par la durée de la collecte. Le slogan d'Alsace Lait « Du pré à la table » ne signifie pas que la vache voit et touche un pré. Cependant Alsace Lait adhère au principe de l'innovation et lance régulièrement de nouveaux produits. Donc, tout espoir est permis... même pour la nature et le bien-être animal. C'est en effet le débouché industriel qui permettrait d'être ambitieux sur les volumes et de maîtriser le prix. Pour Alsace Lait, 75% du chiffre d'affaires se fait en grande distribution, 18% en restauration hors foyer. Un tiers du lait collecté par Alsace Lait fait partie du réseau Ecolait (un réseau national de suivi technico-économique) et ces exploitations ont une SAU moyenne de 103ha dont 70% en herbe. (*Source : Est agricole du 4 mai 2012*). C'est bien un défi pour la biodiversité en Alsace.

Un modèle de **valorisation artisanale pour la biodiversité** existe déjà. Il s'agit des **fromages des Prés du Ried** dont le lait est fourni par le GAEC du Courlis à Hilsenheim qui répond à un cahier des charges :

- la ration alimentaire des vaches comporte
 - 20% de concentrés au maximum
 - 80% de fourrage (dont un maximum de 60% sous forme ensilée, maïs compris) composés de 33% de maïs ensilage et 67% d'herbe dont au minimum 2/3 proviennent de prairies naturelles du Ried
- La gestion des prairies reprend le zonage MAE de la manière suivante :
 - Zone intensive : fertilisation maximale 50 unités d'azote par hectare et par an, uniquement sous forme organique
 - Zone extensive avec fauche à partir du 30 juin, sans fumure : minimum 1/3 de la totalité des parcelles en prairie
 - Zone refuge : minimum 5% des prairies (fauche à partir du 15 août, sans fumure)
- L'agriculteur respecte les éléments fixes du paysage et la topographie
- Surface par animal et ambiance et apport de paille sont définis
- Les animaux ont un accès libre au pâturage

L'expérience est positive, mais il serait important de pouvoir **augmenter les volumes vendus avec plus-value** ; la majorité du lait produit sous ce cahier des charges exigeant est vendu comme du lait standard. **L'intérêt pour le patrimoine collectif** de cette démarche pourtant exemplaire semble insuffisamment connu et devrait bénéficier d'un engagement sociétal et politique plus visible.

La **ferme Goetz à Mussig** s'est créée une clientèle de vente directe pour ses produits laitiers. Elle a fait certains choix intéressants entre autre quant au bien-être animal, mais aussi au niveau agronomique. Le parcours herbeux reste un souhait. Les produits n'affichent pas d'argument de vente particulier quant à l'environnement ou aux animaux.

D'autres producteurs ont fait des choix intéressants, comme p.ex. la ferme Adam à Witternheim, Mais leur lait est collecté sans différenciation ni plus-value.

S'il existe d'autres productions avec vente directe en plaine, il ne semble pas, sous réserve d'erreur, y avoir d'engagement particulier au-delà des bonnes pratiques conventionnelles et intensives.

L'agriculture biologique est bien sûr en première ligne. Il n'existe pas (encore) de collecte de lait biologique dans le Ried par une grande laiterie. Cependant la transformation artisanale par **Biolacté** est en place et fonctionne avec une rémunération satisfaisante pour les éleveurs. La production biologique assure le maintien de l'herbe et introduit des prairies temporaires dans les rotations. Quant à la dés-intensification, la fauche tardive et les zones refuges, la contrainte économique est la même qu'en agriculture conventionnelle, voire plus forte encore quant à la qualité des fourrages, puisque le lait doit

être produit à base d'herbe et pas à partir de concentrés. Quant au bien-être animal, l'agriculture biologique a certaines réponses, mais partage aussi la plupart des problèmes.

Il se trouve qu'il est plus facile de préserver un paysage fait de prairies, haies et forêts lorsque les terres sont peu aptes aux grandes cultures intensives. Ainsi **la montagne et l'Alsace Bossue** ont la fierté de leurs paysages agricoles, comme cela s'exprime par exemple au Festival du Paysage de juin 2012 à Lorentzen. Là où prédomine l'élevage herbager, la conversion à l'agriculture biologique est la plus « naturelle » car elle ne bouscule pas trop les habitudes et les systèmes. En effet, les plus grands soucis environnementaux ne se situent pas dans ces régions. En **plaine d'Alsace** c'est une autre affaire. La culture du maïs est la grande opportunité. La production laitière a largement basculé en zéro pâturage. Des génisses et parfois les vaches taries ont encore un peu de chance de pouvoir sortir, plus rarement les vaches en production. C'est pourquoi il est important de concentrer des efforts en plaine d'Alsace.

Comment prendre en compte la biodiversité ?

Les réflexions préliminaires sur le prix du lait se trouvent dans le chapitre 1.2.4.2 : quelques centimes de plus par litre permettraient en effet de financer, à titre d'exemple, des zones refuges ou des parcelles en gestion plus extensive des prairies naturelles. Il a aussi été dit sous 3.1, que, lorsqu'il y a mélange de lait lors de la collecte, **la rémunération peut être différenciée selon les prestations environnementales et le bien-être animal**, comme cela se fait toujours pour la qualité du lait.

Comme présenté dans la partie 2.2.1, il existe des **outils pour évaluer la durabilité** d'une exploitation, et la biodiversité n'en est qu'un aspect. Il y aurait des choix fondamentaux à faire, entre une approche globale de la durabilité selon des indicateurs existants, et une approche 'sur mesure' pour la biodiversité des Rieds. C'est la priorité de « **la biodiversité sur-mesure** » qui est développée ici. Ces aspects sont discutés dans le chapitre 2.2 sur la biodiversité et notamment la fiche 2.2.1 et 2.2.7. Le positionnement face au consommateur est traité en chapitre 1.4.1 page 59. Ces différents chapitres ont montré des possibilités qui sont ouvertes. **Des décisions pour un éventuel projet sont à prendre en Comité de pilotage ou groupe de travail.**

La profession a déjà ses propres engagements. Ainsi l'adhésion à la **Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage** (grille 2012) signifie, sous le point 6.8 : « *Pour préserver la biodiversité et parce qu'elles stockent du carbone, je respecte les zones « semi-naturelles » et les surfaces toujours en herbe de mon exploitation* » ce qui signifie en termes de contenu technique :

« • Assurer la préservation des zones "semi-naturelles", ou "infrastructures agro-écologiques" (haies, talus, bosquets...).

• Ne pas retourner de prairie permanente sans demande d'autorisation ou dérogation. »

Or 90 % des produits issus de l'élevage bovin en France proviennent d'éleveurs signataires, ce qui pourrait rendre optimiste pour la nature. Mais comment les engagements sont-ils appliqués ? Il reste sans doute des efforts à faire. Et il reste à reconstituer ce qui a été détruit dans le passé – pas toujours par les mêmes !-, et ce n'est pas une mince affaire.

Quant à la **Haute Valeur Environnementale (HVE)**, dès la certification du 2^{ème} niveau il est prévu (Exigence n°4) de « *mettre en œuvre, dans les zones de l'exploitation incluses dans les sites Natura 2000, les mesures conservatoires prévues par le document d'objectif (DOCOB) lorsqu'il existe.* » Ces mesures ne sont pas très contraignantes. La signature de la Charte permet d'être exonéré de taxes foncières sur les zones concernées. Les MAE liées à Natura 2000 restent basées sur le volontariat. - Une première question serait de **tester comment se situent les exploitations du Ried par rapport au critère HVE** (voir 2.2.4).

Il serait particulièrement intéressant d'éclairer des options pour l'avenir des Rieds par **une réflexion sur la pertinence des productions d'herbivores à la lumière des perspectives alimentaires planétaires**. Dans une telle perspective il semble a priori **pertinent d'attribuer aux Rieds une vocation herbagère** en les réhabilitant aussi dans leur vocation de **zone humide** pour **préserver autant la biodiversité que**

la qualité de l'eau souterraine. La prairie permanente assure en même temps un stockage considérable de carbone. Pour ces paysages convient l'objectif d'une « **agriculture à Haute Valeur Naturelle** » (HVN voir 2.2.5). Ce concept européen fait partie des critères d'évaluation du programme de développement rural, et il serait en effet souhaitable qu'il contribue à mieux cibler, pour les aides, les exploitations « HVN ».

Selon des témoignages, **cette vocation herbagère semblait naturelle aux agriculteurs**, et il y en a qui regrettent fortement les retournements massifs, provoqués de toute pièce par la décision arbitraire d'accorder les aides massives de la PAC au maïs et quasiment rien à l'herbe. Il aurait été parfaitement possible, à l'époque, de faire d'autres choix et de dédier ces zones à la fauche et au pâturage. Or **le pâturage a été quasi totalement sacrifié**, et cet abandon a même été aggravé par le mouvement de protection des prairies patrimoniales. Il est évident que des prairies patrimoniales ne doivent pas être dégradées par du surpâturage et piétinement. Or ces milieux ouverts et humides ont justement constitué leur richesse biologique ancestrale avec un pâturage très extensif de bovins et de chevaux qui étaient libres sur de grands espaces.

Quant à la méthode, le chapitre 3.1 décrit les grands principes. Une **approche pour la biodiversité** peut se faire par **un inventaire de la biodiversité** sur l'exploitation, et par la définition d'**un plan d'action** en partenariat avec des naturalistes, en fonction des besoins de la faune et flore au niveau local.

Les actions pour la biodiversité pourraient être composées d'un **minimum obligatoire** et d'**actions choisies librement dans un catalogue** (voir plus de détails sur la méthode en fiche 2.2.7 et 2.2.8).

Un volet concernerait des **espaces localisés**, en tant que **zones refuges**. Il peut s'agir d'en créer de nouvelles (p.ex. recréer des bas-fonds humides), et/ou de les localiser et gérer de la manière la mieux adaptée aux besoins de la faune et flore locales. Un plan d'action pour la biodiversité peut inclure la sauvegarde et le rétablissement de **zones humides**, en particulier de **roselières**, de **ripisylve**, de **haies et bosquets**, d'**arbres isolés** et de **vergers** à hautes tiges.

Un autre volet concernerait la **gestion des prairies**. Il faut remercier *Eric Brunissen (LPO) (2.2.8)* pour ses réflexions extrêmement constructives en précisant le type de gestion (fertilisation et dates de fauche) et l'impact respectif sur l'avifaune et la flore. Les nicheurs au sol sont exposés tant que les jeunes sont petits, pour la première ponte et, en cas d'un premier échec, pour une ponte de remplacement. Quant à certains papillons, leur cycle de reproduction a lieu en été. Quant aux fleurs, nombreuses sont celles qui ont besoin d'un milieu non fertilisé. La date de montée en graines est variable ; la date de fauche doit en tenir compte. Bref, les besoins en termes de gestion varient selon les espèces.

Il y a en effet lieu d'adapter les dates de fauche aux besoins de la faune et flore locales, et **un impact économique est incontournable**. Or le plus important est d'arriver à une mosaïque pertinente. L'objectif serait d'effectuer un travail, une concertation et une expérimentation, afin **d'optimiser les résultats favorables à la faune et flore**, par exemple par une **localisation optimale et cohérente** des mesures de protection dans un ensemble de parcelles (ensoleillement, lisière, centre ou périphérie des parcelles...).

D'autre part il y a lieu **d'expérimenter des modalités de gestion qui réduisent l'impact sur les milieux tout en préservant au mieux la qualité du fourrage**, comme le propose Eric Brunissen. Des premiers essais sont engagés, et il est souhaitable que l'INRA puisse prendre en charge de tels travaux. Est-ce pertinent d'implanter des espèces fourragères à maturité plus tardive ?

Un dernier volet pourrait concerner des actions pour la biodiversité **au niveau des champs cultivés**.

Certaines de ces actions, mais de loin pas toutes, touchent au résultat économique et nécessitent **en contre partie des aides compensatoires et, pour faire encore mieux, un meilleur prix**.

La **réponse quant au système d'exploitation** peut dès lors être de différents types :

- compensation du manque à gagner par les MAE et compensation de la perte en valeur nutritionnelle par des céréales, tout restant égal par ailleurs ; c'est par ce type de calcul que la Chambre d'Agriculture a validé le montant des compensations MAE

- compensation par un meilleur prix
- compensation et réduction de la productivité par vache
- compensation et réduction du nombre d'animaux.

Ces options se présentent dans **un contexte de bouleversements** plus vastes. Les quotas disparaîtront. Est-ce que produire « moins mais mieux » a sa chance ? La Haute Valeur Naturelle sera-t-elle reconnue ?

Comment prendre en compte le bien-être animal ?

Le bien-être des vaches laitières a fait l'objet d'un grand nombre de travaux ces dernières années. Des outils d'évaluation sont au point. Les réflexions quant à **améliorer le bien-être de tous les animaux** en production laitière se trouvent sous 2.1.4.

Une **prise de conscience** s'est déjà faite en Alsace. D'abord, lorsque les vaches, traditionnellement à l'attache durant toute l'année au milieu des villages, ont bénéficié des sorties d'exploitation avec la stabulation libre : elles étaient dès lors moins stressées, disent les éleveurs. Incontestablement, des éleveurs alsaciens ont souvent fait **de bons choix en termes de bâtiment** et de confort. De même, disent les éleveurs, pour les vaches qui ont, en plus de la stabulation libre, un accès à un parcours herbeux, la santé s'améliore encore (les jambes, la fertilité, l'état général,...). Le principal obstacle au parcours herbeux semble être **le parcellaire** : difficile d'avoir suffisamment de terres autour de l'étable, d'autant plus que ces champs peuvent être productifs en maïs.

En élevage laitier intensif environ **un tiers, sinon plus, des vaches sont réformées chaque année**. Boiteries, mammites, troubles métaboliques et problèmes de fertilité sont très fréquents et directement liés à la forte productivité. Il paraît dès lors logique de **combinaison un outil d'évaluation existant** (p.ex. « welfare quality ») **avec quelques exigences minimales ayant trait au confort, à l'espace disponible, et à l'accès au pâturage ou à un parcours herbeux** pour tous les animaux lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Un point particulier est **l'écornage des veaux**, opération très douloureuse qui ne devrait décemment plus jamais se faire sans une **anesthésie correcte**. La même chose vaut pour la castration des bœufs.

L'accès au pâturage ou à un parcours herbeux devrait être une condition prioritaire pour **les aides aux bâtiments d'élevage** et aux sorties d'exploitation en général. Les échanges de parcelles dans ce but devraient être favorisés. De même, **cet aspect devrait être pris en compte au niveau de l'urbanisme** autour des villages et dans toute politique du paysage. Rien de plus idyllique et apaisant que des vaches qui pâturent sous les arbres.

Cela pose **la question de la taille des troupeaux**. Plus le troupeau est grand, plus la sortie au pâturage devient difficile. Il vaut mieux en avoir nettement moins, aussi en ce qui concerne les interactions sociales y compris le lien avec l'éleveur. Le parcellaire alsacien est favorable à des troupeaux plus restreints. Il est d'ailleurs admis que la concentration des animaux pose des problèmes environnementaux. Et beaucoup d'éleveurs disent qu'ils ne demanderaient pas mieux que de pouvoir travailler avec une cinquantaine de vaches plutôt que d'augmenter le nombre.

Un aspect encore plus difficile est **la question du devenir des veaux**, notamment des veaux mâles. Assumer la responsabilité pour leur bien-être est un vaste chantier qui doit être engagé. D'ailleurs, d'ores et déjà un certain nombre d'éleveurs, parfois justement par sensibilité à la question, gardent leurs veaux mâles et les engraisent eux-mêmes dans des conditions correctes. C'est optimal pour la santé des veaux.

A côté de mesures simples, à portée de main, l'émergence à **long terme** de nouvelles questions peut être pressentie. Dans le public, la prise de conscience, encore faible, des problèmes de bien-être animal liés à l'élevage laitier est susceptible de progresser et de remettre en question des procédés qui aujourd'hui relèvent encore d'un « il faut » standardisé et qui n'échapperont pas à un questionnement au vu de pratiques différentes, autant anciennes qu'innovantes.

3.4. *Respect en plus* : Viande bovine

Propositions en bref

Contexte

- **Pression forte** sur les prix
- **Productivisme** en race à viande : accroître les performances des animaux (pesées subventionnées)
- **Pas de valorisation** spécifique de la production à l'herbe et de la protection des paysages et de la nature
- **Démarche de valorisation en cours pour la race vosgienne**, mais sans garanties en termes de nature et bien-être
- **Démarche de circuit court à l'abattoir de Cernay**, cahier des charges pas connu en termes de nature et bien-être
- Les troupeaux allaitants perdent leur **atout de durabilité** lorsque les brouards sont engraisés en système intensif
- **Exportation de bovins d'abattoir vivants** vers le pourtour méditerranéen, à très haut risque de souffrances
- Impasse sur toute différenciation (autre que bio) de la **viande issue de la production laitière**

Objectifs

- Favoriser une filière alsacienne de bovins (femelles et mâles) **garante de bien-être animal de haut niveau**
- **Valoriser** la contribution aux paysages, à la biodiversité locale, au bien-être animal, par un **prix équitable**
- Valider et mettre en œuvre les **critères de durabilité** de l'élevage de bovins (pâturage et herbe)
- **Innover** sur la base de valeurs partagées **en créant les filières pertinentes qui manquent**
- **Développer** les volumes et les débouchés

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace, du Conseil général, des Pays, de la Chambre d'Agriculture, ...
- **Valider une volonté politique partagée** en faveur de l'herbe, de la nature, et du bien-être
- **Rechercher un/des acteurs intéressés/s, travailler** entre partenaires motivés
- **Comité de pilotage, groupes de travail thématiques, enquêtes et animation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux investissements et à la commercialisation
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

La démarche pour la viande est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la découpe et la transformation (charcuterie)** sont un aspect important et complexe. Elles peuvent se faire **en circuit court ou en circuit long**.

- Estimer un **prix juste** et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- **Mettre en place les partenariats utiles**
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible**, à plusieurs niveaux, assurant une **dynamique de progrès**
 - **Valider les atouts** existants en **bien-être animal**, et **évaluer les faiblesses** pour définir des pistes de progrès ; pâturage en belle saison pour tous les animaux ; respect optimal des liens sociaux ; confort (litière) et espace en bâtiment ; santé ; castration sous anesthésie ;
 - Valider les atouts existants en termes de **durabilité** ; garantir élevage à l'herbe et tendre à l'autonomie des exploitations ; mesures spécifiques pour la faune et flore sauvage sur l'exploitation (inventaire et plan d'action, p.ex. zones refuges et mode de fauche), et notamment les zones humides
 - Développer une **nouvelle filière** de commercialisation selon 4 pistes :
 - **animaux d'environ 10 mois**, abattus au moment du sevrage (modèle du label 'NaturaBeef' suisse)
 - du type 'Baron Bio' (abattage à 12-15 mois ou 'Jungweiderind') avec complémentation et **finition au pâturage** (selon la saison) ;
 - développement volontariste d'engraissement de **bœufs à l'herbe** (castration sous anesthésie)
 - **intégrer aussi des animaux de race laitière** dans la mesure où les garanties en termes de bien-être, de biodiversité, et d'alimentation à l'herbe sont les mêmes
- **Différencier** les produits **Respect en plus**, **informer** acteurs économiques et grand public, **défendre** le prix juste
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose :

Des Initiatives Locales pour Valoriser la Protection de la Nature et le Bien-Etre des Animaux

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour ont préservé des milieux naturels, sans y être obligés, et sans forcément être aidés pour cela, en choisissant de travailler en harmonie avec les animaux et la nature.

La filière majoritaire en Alsace qui est celle de la coopérative Copvial qui gère l'abattoir de Holtzheim, a créé une filière de **viande « Burehof »** pour la grande distribution, nommée à l'époque « Lieselheim » pour les boucheries traditionnelles et « Tradiland » pour la restauration collective. Le cahier des charges « Burehof » a été écrit de manière à ce « que tout le monde puisse y rentrer ». L'accent est mis sur la traçabilité. Quant aux **conditions d'engraissement**, les contraintes se limitaient à assurer un volume d'air suffisant et des surfaces minimales de 3m² par bête sur caillebotis et 3,5m² sur aire paillée, ce qui est trop peu pour des bêtes qui dépassent 600 voire 700kg de poids vif, même si par exemple en Allemagne il y a pire. Il n'y a pas de réglementation européenne spécifique pour les gros bovins. Or il y a 15 ans déjà, Jean-Marie Chupin, expert du bien-être animal à l'Institut de l'Élevage était formel : il ne peut pas y avoir du bien-être sur caillebotis intégral (source : conversation personnelle). Il existe aussi en Alsace de nombreuses étables d'engraissement sur litière accumulée, et tout éleveur est d'ailleurs libre de mettre moins d'animaux dans une case pour leur laisser un certain confort sans qu'ils ne se piétinent. **Quant à l'alimentation**, elle est pour l'essentiel régionale, ce qui est un atout de durabilité certain et appréciable. Cela ouvre la voie à tout progrès agronomique, avec en particulier l'intégration de luzerne dans la ration.

On l'aura compris : l'engraissement très intensif de jeunes bovins est une activité importante pour faire vivre **l'abattoir de Holtzheim**, ce qui est un objectif légitime. Les broutards proviennent des troupeaux allaitants d'Alsace ou d'autres belles régions de France, ce qui n'est pas un mal.

Autour de l'abattoir de Cernay s'organise une filière de viande en circuit court basée sur une prestation de découpe à l'abattoir. Si un cahier des charges est élaboré, aura-t-il quelques garanties significatives quant au bien-être animal et à la biodiversité ? Est-ce que les aides publiques sont soumises à des conditions ou à des ambitions ?

Aujourd'hui se pose **un problème de fond qui est incontournable**, concernant **les questions de durabilité**, et il faudra faire face tôt ou tard, même si des solutions ne peuvent pas être mises en œuvre à court terme. L'élevage en général et l'élevage bovin en particulier sont très critiqués, parce que l'élevage consomme les céréales et occupe les terres au détriment des hommes qui souffrent de faim, que par ailleurs l'élevage (bovin) est un responsable majeur de la déforestation dans le monde et doublement responsable de l'effet de serre, par les émissions de méthane et par le changement d'affectation des sols. Mais **pour défendre l'élevage bovin**, il y a des arguments de poids : les bovins valorisent **l'herbe**, et l'herbe stocke le carbone, protège l'eau, est indispensable à la biodiversité. Toujours est-il que, selon l'expert Michel Griffon, **une agriculture écologiquement intensive** peut à terme nourrir l'humanité à condition de réduire la consommation de viande en passant de notre moyenne de 87kg par an à une trentaine de kg par an. Il reste **l'aspect social** : les éleveurs de bovins en zone herbagère touchent, en moyenne, parmi les revenus agricoles les plus bas.

Quant aux **débouchés**, les cours remontent ces derniers temps, mais la raison en est malheureuse pour quiconque est au courant des questions de protection animale. En effet, c'est la **demande de pays tiers** qui est à l'origine de l'embellie, or cela signifie que des bovins vivants partent pour un transport éprouvant dans des pays du pourtour méditerranéen. Les souffrances du trajet, faim, soif, blessures, des brutalités, l'agonie lente d'un égorgement rituel, ont à nouveau été amplement documentés. La conclusion, hélas, est que tout discours prétextant que « *les éleveurs aiment leurs animaux* » relève du pur mensonge, parce que si l'on aime ses animaux, on les protège et on ne tolère pas que cela leur arrive. Lorsque vous voyez des veaux gambader au pré avec leur mère, vous savez quel sort peut les attendre.

Quant aux troupeaux allaitants en **agriculture biologique**, la conduite n'est pas si différente de la production standard, et il n'y a pas de débouché bio pour la majorité des broutards ; ils partent en production conventionnelle.

Bref, il y a là une filière a priori très sympathique, mais qui pose suffisamment de problèmes graves pour justifier d'y **réfléchir et d'expérimenter une meilleure cohérence**. La France est le pays européen, avec l'Irlande, où la production de bovins allaitants de race à viande est la plus présente. La France produit des broutards à engraisser pour l'exportation (Italie notamment).

Une chose est certaine : **bovins laitiers et bovins à viande sont herbivores, et mis à part quelques différences de tempérament, ils ont les mêmes besoins de bien-être.**

Qu'en est-il des qualités mythiques des races bovines ? Suite à des conversations avec différents bouchers, la qualité de la viande des races allaitantes semble surtout être une qualité de conformation et d'homogénéité en grand nombre, plus que de goût. Quant à la tendreté, cela dépend beaucoup de la maturation. Les études scientifiques quant à la qualité organoleptique ont toujours mis en évidence des différences notables selon les morceaux. La qualité de la découpe joue beaucoup pour la satisfaction du client. Il est démontré que le pâturage augmente la concentration en acides gras polyinsaturés notamment oméga3, dans la viande comme dans le lait ; c'est un indicateur significatif, favorable pour la santé.

Alors est-ce possible de produire en finissant les animaux au pré ?

Qu'en est-il de la commercialisation d'animaux plus jeunes ? Au fil des questionnements, les réponses disent tout et son contraire. « Impossible ». « Le consommateur n'en veut pas ». « Pas de problème, c'est possible, cela se fait, j'en connais » (mais pas en volumes industriels). **La conclusion à en tirer est que tout est possible, mais que tout dépend du boucher et des précautions et de la communication lors de l'introduction d'une innovation.** Qu'est-ce qui pourrait se faire ?

- **Le label suisse « NaturaBeef »** est un label avec une image de haut de gamme, qui confirme son succès massif. Il s'agit d'animaux d'environ 10 mois, qui sont abattus au moment du sevrage, venant directement du troupeau. Si cette viande n'était pas bonne, cela se serait remarqué. L'introduction sur le marché a été bien préparée dans l'opinion.
- L'agriculture biologique prépare un produit « **Baron bio** » qui en est à l'expérimentation. L'objectif est de proposer aux éleveurs une voie supplémentaire pour valoriser leurs mâles et vendre moins de broutards (le plus souvent en conventionnel). Il s'agit d'un jeune bovin mâle non castré de race à viande ou croisé entre 12 et 16 mois avec pour objectif un poids de 280 à 330 kg min R- . Cette valorisation demande sans doute davantage de céréales que celle de type « NaturaBeef », d'animaux plus jeunes.
- Alors que **les génisses élevées au pré** sont mieux repérées voire labellisées, l'engraissement de **bœufs à l'herbe** est une activité certes bien connue, mais qui semble souffrir du fait que **la pertinence de ce modèle** de production n'est pas assez reconnue, demandée et valorisée. L'intérêt est une croissance lente, réellement à l'herbe, avec trois saisons de pâturage (ressource la plus écologique), pour un animal qui vit bien sa vie. Le coût pour l'éleveur est représenté par une occupation plus longue du bâtiment en hiver. **Ce modèle mériterait un gros soutien de la part des pouvoirs publics et une reconnaissance sociétale.**

Il reste une garantie primordiale à assurer : **la castration doit être faite sous anesthésie**. L'ensemble des éleveurs, y compris les éleveurs en agriculture biologique, imaginent que la castration par pose d'un anneau élastique ne fait pas souffrir l'animal. C'est totalement faux (et cela paraît évident au bon sens...), et les études le démontrent ; la douleur est même prolongée par cette technique. Les formations en Suisse précisent la conduite à tenir : sédation, anesthésie locale, castration.

Il est déplorable que suite aux Rencontres Animal et Société de 2008, une Expertise Scientifique Collective sur la douleur de l'animal a été demandée à l'INRA, et qu'aucune conséquence n'en a été tirée. Une **formation des éleveurs** est nécessaire sur douleur et bien-être.

- Il reste à rajouter un point concernant **la viande issue du troupeau laitier**. Il n'y a aucune raison que, si les conditions de production sont particulièrement favorables au niveau du bien-être animal et quant à des actions pour la biodiversité, la viande laitière ne bénéficie pas du même « plus » que la viande de race à viande ou d'animaux croisés.

Quant à des actions favorables à la biodiversité, l'essentiel a été dit dans les chapitres précédents. Quelques actions en « plus », dans un paysage herbager, ne devraient pas poser de problème particulier. Mais rien n'est jamais évident. Car même un éleveur bio est, paraît-il, capable d'araser des haies...

3.5. *Respect en plus* : Le Porc

Propositions en bref

Contexte

- **Pression sur les prix** mettant en péril le revenu des éleveurs, course à la compétitivité
- Système de production conventionnel majoritaire **incompatible avec le respect des besoins des porcs**
- **Manquements généralisés** de l'administration dans l'application de la directive de protection des porcs
- En matière de **protection de l'environnement**, autorisations annulées, nuisances, crise en Bretagne
- **Aides** aux élevages basées sur des critères contestables
- **Filières minoritaires** (p. ex. porc Th Schweitzer, bio,...) plus respectueuses des animaux, avec un potentiel de croissance important
- **Lacunes de formation en matière de bien-être animal**

Objectifs

- **Améliorer les choix techniques (normes 2013)** : abandon de toutes les cages y compris en maternité, introduction de litière, confort, surfaces,...
- **Développer les solutions techniques** viables pour faire évoluer la production conventionnelle existante, dans le but de mieux respecter les besoins des animaux
- **Développer la production alternative 'bien-être' existante** (Schweitzer, bio, plein air...)
- Obtenir des **prix équitables pour des pratiques respectueuses**
- Enrichir **la biodiversité** sur l'exploitation, (1) avec la production porcine (p.ex. donner le foin de fauche très tardive aux porcs) (2) indépendamment de la production porcine, sur la SAU
- **Développer les volumes** d'une production respectueuse

Moyens

- **Engagement** de la Région Alsace et des autres collectivités, de la profession, de la société
- **Valider une volonté politique partagée** en faveur du bien-être animal et de la durabilité
- **Rechercher un/des acteurs intéressé/s, travailler** entre partenaires motivés
- **Comité de pilotage et groupes de travail thématiques**
- **Dialogue, enquêtes, animation, échanges d'expériences, formation**
- **Comité de soutien et communication**
- **Aides** aux bâtiments d'élevage, à la transformation, à la commercialisation (redéfinir les critères)
- **Outils** : FEADER (les trois axes et LEADER), LIFE, AERM (zones humides), collectivités, Réseau Rural, Etat, ...

Actions

La démarche pour la viande est plus complexe que celle pour les œufs, parce que **la découpe et la transformation (charcuterie)** sont un aspect important et complexe. Cela peut se faire **en circuit court ou en circuit long**.

- Estimer un **prix juste** et transparent en fonction des prestations 'bien-être' et 'biodiversité'
- Quant aux démarches alternatives existantes, faire le point sur les **potentiels de développement** et sur les actions utiles
- **Convaincre** avec un projet collectif, notamment les distributeurs et la restauration collective
- **Mettre en place les partenariats utiles**
- En parallèle, étudier et valider un **cahier des charges souple mais crédible, à plusieurs niveaux**, assurant une **dynamique de progrès** en s'inspirant de labels mis en œuvre dans d'autres pays :
 - Etudier et mettre en place des solutions pour **faire évoluer des installations conventionnelles existantes** : matériaux manipulables, confort (pose de tapis sur les caillebotis...), mise bas en liberté, ...
 - Expérimenter et **développer les systèmes alternatifs**
 - Prendre en compte la protection de **l'environnement** en vue de mettre en place les meilleures solutions et les meilleurs compromis, sans sacrifier les besoins des animaux (mouvement, air frais, lumière...)
- **Différencier** les produits *Respect en plus*, **informer** acteurs et grand public, **défendre** le prix juste
- **Coopérer** avec des projets similaires
- **Sécuriser la crédibilité** : expertise, contrôles, et implication des ONG
- **Sécuriser les éleveurs** qui s'engagent en phase expérimentale

Une utopie réaliste en Alsace ? Quelques commentaires.

Il convient d'abord de rendre hommage à tous les agriculteurs qui à ce jour produisent des porcs en plein air et sur paille, sans y être obligés, et sans avoir été aidés pour ce choix.

La production porcine conventionnelle suit un modèle mondialisé, totalement industrialisée, qui correspond à l'enseignement de zootechnie dispensé depuis plusieurs décennies. En effet, autrefois les truies étaient libres, dans des cases spacieuses, et avec de la paille, jusqu'au jour où des « conseillers techniques » sont venus dans les exploitations pour dire d'attacher les truies. Celles-ci se débattaient avec désespoir, jusqu'à abandonner. Ensuite l'attache a été remplacée par des cages métalliques à la dimension de la truie, ce qui n'était guère mieux, sauf qu'il n'y avait plus de sangles qui s'incrustaient dans la chair. Pour le 1^{er} janvier 2013, les truies doivent être logées en groupe, sauf que les cages restent autorisées durant près de la moitié d'un cycle de reproduction. Sans entrer dans plus de détails, d'immenses problèmes de bien-être se posent à la filière porcine, en Alsace exactement comme ailleurs.

Bref, le débat autour du problème de bien-être animal en production porcine est particulièrement douloureux. L'enseignement zootechnique n'a rien vu venir. L'encadrement professionnel est focalisé sur les aspects technico-économiques, s'accroche au système du caillebotis intégral, et répond à la contestation par de la communication intensive. L'éthologie est restée une inconnue. Quant aux algues vertes, rien n'est résolu.

La spécificité de l'Alsace est qu'elle ne produit qu'environ 15% de sa consommation (encore moins en matière de charcuterie) et qu'elle représente un bassin de consommation solvable. Or il est raisonnable de cibler environ 20% des consommateurs en mettant en avant un produit de qualité issu d'élevages plus respectueux des animaux.

Fin des années 90, **Thierry Schweitzer** a développé avec la Chambre de Consommation d'Alsace et les protecteurs des animaux, et avec le soutien d'Alsace Nature, **un cahier des charges** basé sur le bien-être animal et la sécurité alimentaire (c'était l'époque de la vache folle). Aucune truie n'est en cage, la mise-bas se fait en liberté, tous les animaux ont de la litière, et tous ont de l'air frais et de la lumière naturelle. L'intention des associations avait été de créer un modèle qui puisse être copié par d'autres. Malheureusement, cela n'a pas été le cas en France (en Allemagne et en Autriche la maternité Schweitzer est une référence), et de ce point de vue l'expérience a été un échec.

La compétence et la motivation d'un éleveur valent mieux que tous les contrôles. Pourtant des contrôles il en faut. Mais il n'y a pas d'illusions à se faire : les pratiques usuelles de contrôle dit officiel par un organisme de contrôle indépendant ne sont pas à la hauteur pour répondre au défi du bien-être animal. Il faut faire mieux. Il serait utile d'innover pour trouver la meilleure combinaison possible entre contrôle dit officiel et dynamique de progrès.

La **production biologique** cherche à se développer, puisque la demande existe. Par ailleurs plusieurs éleveurs ont une belle petite production **en plein air ou sur paille**, de préférence pour valoriser les sous-produits de la transformation de lait.

La production conventionnelle en Alsace a connu une série d'extensions d'élevages durant une quinzaine d'années. Aujourd'hui, la conjoncture n'est plus à l'extension, et certains, semble-t-il, s'arrêtent plutôt que de mettre leurs truies aux normes.

Certaines grandes porcheries, ou grands projets, ont eu affaire à une opposition virulente. C'était le cas à Munchhouse et à Ittenheim ; ailleurs les projets ont passé « comme une lettre à la poste ». **Lors des enquêtes publiques, les arguments des opposants ont rarement été entendus.** Il se trouve qu'en 2011 et 2012 Alsace Nature a emporté au Tribunal Administratif deux recours contre des autorisations d'exploiter préfectorales ; les dossiers environnementaux étaient particulièrement défailants, notamment

en matière d'émission et de traitement de l'ammoniac. Les promesses techniques n'ont pas été bonnes, et pourtant c'est celles-là que la Région Alsace déclarait soutenir.

Alsace Nature souhaite une réorientation de l'élevage de porcs permettant aux éleveurs de gagner leur vie. Par ses recours, elle a voulu mettre en avant une exigence de rigueur dans tous les domaines, qu'on parle de maîtrise des pollutions et nuisances, des milieux naturels, de la qualité des produits, des options techniques, du taux de mortalité, etc.

Un aspect fondamental est la compassion envers les animaux, envers une truie bloquée en cage, un porcelet castré à vif, frustration et stress chroniques...

Or le bien-être animal est systématiquement considéré comme hors sujet lors des procédures d'installations classées au titre de la protection de l'environnement. Les normes minimales pour la protection des porcs selon la directive (consolidée) 2008/120/CE sont mal appliquées en France, et ceci de manière systématique et délibérée par l'autorité compétente. C'est pourquoi Alsace Nature a déposé pour la 2^{ème} fois **une plainte à la Commission européenne contre la France**. Elle s'appuie sur les constats de désinformation des éleveurs, de manque de formation, d'autorisation d'exécuter des interventions chirurgicales sur les animaux sans formation (pourtant obligatoire), de déformation du texte de la directive par l'Etat et par l'Institut Technique du Porc, des contrôles pas conformes et des bilans des inspections qui sous-estiment les non-conformités, des aides importantes à des élevages non conformes ce qui constitue une distorsion de concurrence, et d'autorisations par les préfets d'élevages non conformes. Les non conformités dénoncées dans la plainte concernent premièrement l'obligation d'accorder aux porcs un accès permanent à des matériaux manipulables suffisants du genre paille, foin, tourbe, sciure, composte de champignon, ou un mélange de ces matériaux. En réalité les porcs n'ont soit rien, soit une chaîne ou une balle, ce qui est insuffisant et inefficace pour prévenir les troubles du comportement. Deuxièmement il s'agit de l'interdiction, par la directive, de sectionner les queues en routine, or la caudectomie est systématique dans les élevages français. Elle sert à prévenir les lésions de type cannibalisme dont la cause est justement le mal-être des porcs dû en particulier à leur stress et leur frustration chroniques par manque de matériaux appropriés à explorer.

Concrètement, les élevages qui ont perdu leur autorisation doivent refaire une enquête publique. Est-ce que ce sera l'occasion de **relancer le débat public** et la prise de conscience ?

Mais est-ce qu'une réorientation est possible au niveau technique et économique ?

A ce jour, les éleveurs engagés dans le système conventionnel ont estimé que non, pour des raisons techniques et économiques. Ils n'en ont pas voulu. Ils assument leur choix du caillebotis intégral qui pourtant ne peut pas répondre aux besoins des animaux. Ils considèrent qu'une fois qu'un élevage est sur caillebotis et en système lisier, l'extension doit faire de même, pour des raisons d'organisation et de matériel. Ils veulent un salarié et augmentent pour cela le nombre d'animaux. Ils craignent une dégradation de leurs conditions de travail, notamment par le surplus de travail lié à l'utilisation de paille. Ils ne croient jamais que des consommateurs puissent choisir pour des raisons éthiques et écologiques une viande plus chère, la bonne qualité sanitaire des produits étant acquise. Ils se lancent dans la communication, conformément à la stratégie de la profession dans son ensemble. Ils sont encouragés dans cela par des distributeurs qui parlent de durabilité mais font pression sur les prix.

Alsace Nature estime qu'une réorientation est possible, du moins faut-il aller aussi loin que possible dans cette réorientation. Cette réorientation ne peut être que progressive. Trop d'opportunités ont déjà été manquées. Trop d'investissements sont allés, selon Alsace Nature, dans la mauvaise direction, et malheureusement avec le soutien des collectivités.

Mais comment s'y prendre ?

Quant aux **questions de pollution**, il faut tout d'abord être rigoureux et éviter des affirmations et promesses qui sont fausses. Au niveau national et européen, un problème majeur est lié au développement de très grandes unités avec des technologies complexes (!) et coûteuses (!) pour maîtriser

l'impact sur l'environnement, et ceci en l'absence totale de prise en compte des besoins des animaux. C'est hélas le cas au niveau des travaux pour les « porcheries du futur ». L'animal est oublié. Et c'est impardonnable.

Quant aux questions de bien-être animal, le problème ne se pose pas qu'en France. Il y en a qui agissent (voir 2.1.3, 2.1.4 et 2.1.5).

Les **Néerlandais** ont développé, en partenariat avec « Dierenbescherming » (protection des animaux), un **label bien-être** (beter leven = meilleure vie ou mieux vivre) à **trois étoiles**, selon trois niveaux dont, globalement, la dynamique est bonne. Or le niveau « une étoile » est quant aux porcs trop faible pour être crédible. L'envie de travailler avec de très grands acteurs l'a emporté, et l'avenir leur donnera peut-être raison. Pour l'instant les porc 'une étoile' bénéficient de 1m² par animal et la case dispose de zones fonctionnelles. Des orientations de progrès sont données, mais aux compte-gouttes.

Dans ce système, trois étoiles correspondent au niveau de l'agriculture biologique. Le poulet label rouge est aussi classé dans les trois étoiles. Cela montre comment une information sur la base du bien-être animal peut s'intégrer très simplement dans l'existant, sans « réinventer la poudre ».

Les Allemands travaillent sur un projet plus crédible. Ils prévoient un système à deux niveaux avec « argent » et « or ». L'« argent » a comme objectif de faire évoluer l'existant. Les travaux ont commencé avec l'engraissement. Il faut des cases structurées, 1,1m² par porc (<120kg) dont 0,6m² de zone de repos. En l'espace de 2-3 ans, la zone de repos doit être en sol plein, avec litière ou tapis, et un léger drainage. Il faut un automate pour permettre l'occupation avec de la paille et d'autres matériaux. Le niveau « or » demande davantage d'espace, une sortie en plein air et une zone en sol plein avec litière. Il y a différentes zones climatiques grâce au parcours. Quant aux interventions, les règles s'appliquent pour l'or et l'argent : pas de section des queues (sauf cas exceptionnels lors de la transition), pas de castration ou castration avec anesthésie ET analgésie (pas de CO²) ou vaccin. Les indicateurs sur l'animal sont évalués et servent à assurer la dynamique de progrès.

Rappelons **la démarche américaine GAP** qui comporte cinq niveaux (voir 2.1.4).

Quant aux **labels suisses** (> de la moitié de la production suisse) ils imposent une litière en zone de repos, avec le plus souvent un caillebotis partiel et un système lisier ; litière et lisier sont redus compatibles grâce à des hachoirs au niveau des pompes. Là encore, **si on veut on peut**. L'Institut Technique du Porc n'a pas encore travaillé sur de telles solutions.

Quant à **faire coexister deux systèmes d'effluents** différents, c'est aussi possible sans investir dans une double mécanisation, en faisant faire les travaux d'épandage par une entreprise équipée.

Quant à la biodiversité, chaque exploitant peut s'engager pour des actions en fonction de l'existant et des besoins sur sa SAU.

En conclusion, il est possible de mettre au point une stratégie de progrès. La clé de la réussite est d'avoir un **engagement des différents acteurs et partenaires** et un **prix équitable**.

3.6. Respect en plus

Production de biomasse énergie et biodiversité

Propositions en bref (*travail de Eric Brunissen, LPO*)

Contexte

- **Régression continue** des espèces inféodées aux milieux humides
- Problèmes graves de **pollution des eaux souterraines** par la fertilisation et les pesticides dans les Rieds
- **Echec** des outils habituels pour préserver la nature des Rieds d'Alsace au-delà de zones relictuelles
- **Besoin** de renaturation et reconquête de surfaces fonctionnelles pour la biodiversité, dont la trame verte et bleue
- **Nécessité** d'une **approche économique** pour faire vivre une agriculture à haute valeur naturelle
- **Besoin d'énergies renouvelables** dont la biomasse, mais en évitant les effets négatifs (surexploitation, mécanisation agressive, destruction des abris de la faune...) sur la biodiversité
- **Expériences favorables** en Allemagne et Pologne (Paludikultur, programme Prograss) : production de granulés et d'électricité via la méthanisation, en utilisant les résidus comme fertilisants.

Objectifs

- **Production d'énergie renouvelable à partir de biomasse tout en enrichissant la biodiversité**
- **Protection des zones humides** par l'intermédiaire d'une valorisation économique adaptée
- **Redéploiement des espèces animales et végétales menacées ou disparues** inféodées à ces milieux (busard des roseaux, hibou des marais, butor étoilé, blongios nain, héron pourpré, Iris de Sibérie, gentiane des marais)
- **Protection de la qualité des eaux souterraines** grâce à la capacité épuratoire des roselières et des prairies humides, ainsi qu'à l'absence de fertilisation et de pesticides
- **Priorité aux plantes autochtones** pour produire de la biomasse
- **Valorisation d'autres milieux herbacés favorables à la biodiversité** : bord de routes, bandes le long des haies, des champs, des cours d'eau et fossés... dans des conditions optimales pour la flore et faune
- **Renforcement de la trame verte et bleue** grâce à des leviers économiques

Moyens

- **Acteurs** : agriculteurs, réserve naturelle, collectivités, entreprises de génie écologique,...
- **Outils** :
 - Mesures Agro-environnementales
 - Compensation carbone
 - Organisation de la filière
 - Plan Climat...
- **Financement** : Europe, Agence de l'eau, Ademe, collectivités territoriales...

Actions

- **Repérer et évaluer les surfaces adaptées**
- **Identifier les solutions techniques et les produits** :
 - **A brûler** : granulés, briquettes ou bottes, méthanisation
 - **Matériaux** : (isolation, paillis, papier, produits d'emballage, assiettes biodégradables...)
- **Évaluer les retombées sociales (économie solidaire ?)**
- **Évaluer les retombées sur la biodiversité**
- **Planter des roselières** naturelles dans des secteurs humides (notamment là où le maïs est peu adapté)
- Déployer une **stratégie de biodiversité** en associant des milieux spécialisés, en particulier aquatique,
- **Définir les contraintes** (cahier des charges) **pour respecter la biodiversité** : respecter le calendrier de reproduction ; préserver des zones refuge ; ne pas surexploiter ; ne pas l'installer à la place d'une zone à biodiversité remarquable (forêt humide, tourbière, prairies, végétation spécifique...) ; ne pas utiliser des espèces exotiques, ne pas disperser des plantes invasives ; mettre en place une gestion écologique ; rechercher des techniques pour limiter le risque de mortalité de la faune au broyage.
- **Mettre en place une expérimentation**
- **Communiquer**

D'autres productions de biomasse en préservant la biodiversité sont envisageables à partir de **prairies en fauche tardive et d'entretien des bords de routes et autres espaces de marges**, l'exportation de la biomasse étant favorable à la biodiversité.

Agriculture en Alsace – Alsace Nature propose :

Des Initiatives Locales pour Valoriser la Protection de la Nature et le Bien-Etre des Animaux

La production de biomasse à partir de roseau sauvage (phragmite commun)

L'utilisation du roseau sauvage (Phragmite commun) pour l'énergie se développe depuis plus de dix ans en Europe centrale et notamment en Allemagne, en Autriche et en Pologne. Elle a débuté dans les parcs nationaux avec comme objectif de préserver les roselières naturelles tout en créant de nouvelles filières économiques pour l'agriculture. Par la suite des phragmitaies ont été créées en lieu et place de champs cultivés en zones humides. On a donné à ces pratiques le nom de « Paludikultur »¹ qui peut être traduit par la « culture des paluds », paluds étant un synonyme de marais.

Les phragmitaies se récoltent à l'automne et en hiver soit à la manière du foin (fauche, mise en botte ou ensilage) si le sol est portant, soit par des machines spécialisées sur chenilles sur les sols marécageux ou inondés.

Les roseaux sont ensuite transformés en granulés (pellets), en briquettes ou en bottes pour être brûlé dans des chaudières adaptées, individuelles ou collectives.

Le roseau peut également servir à produire des panneaux d'isolation, du paillis pour les chevaux, du papier, des produits d'emballage et des assiettes biodégradables. La station ornithologique de Sempach en Suisse, expérimente l'utilisation du roseau massette².

La création de nouvelles roselières naturelles en Alsace, accompagnée d'une gestion adaptée, permettrait à des espèces menacées ou disparues de se redéployer dans notre région. C'est le cas notamment de rapaces comme le busard des roseaux et le hibou des marais, d'échassiers comme le butor étoilé, le blongios nain et le héron pourpré.

On pourrait imaginer des programmes associant des milieux spécialisés, par exemple aquatiques, pour enrichir la biodiversité de l'ensemble.

De telles actions rentreraient aussi remarquablement bien dans la **Directive Cadre sur l'Eau** ; une excellente perspective serait de les réaliser à la place de parcelles en maïs « zone humide ».

La récolte de roseaux est reconnue en tant qu'**activité économique pour la biodiversité** par le « Handbook for developing and implementing pro-biodiversity business projects » issu des structures BTAU lancés par l'Europe.

La production de biomasse à partir des prairies en fauche tardive

Les prairies en fauche tardive sont de véritables réservoirs de biodiversité. De nombreuses espèces de plantes, insectes et oiseaux des prairies profitent de ce type de gestion. L'utilisation du foin issu de fauche tardive pour l'énergie permettrait de multiplier les surfaces de prairies remarquables.

Si la paille de foin est suffisamment sèche, elle peut s'utiliser en granulés, briquettes et bottes, comme pour le roseau. Le foin peut également être utilisé pour la méthanisation.

En Allemagne, le système « Prograss »³ permet de multiplier par trois le rendement énergétique d'une prairie en comparaison d'une utilisation standard par méthanisation. Le système utilise le foin de fauche tardive pour à la fois la production de pellets et la production d'électricité via la méthanisation. Une unité de production de base, d'une valeur de 1,7 Mio. €, peut transformer le foin de 788 ha de prairies extensives (avec un rendement moyen de 3 tonnes de matières sèches à l'hectare) en 2200 tonnes de pellets de bonne qualité, et produire 50 KW d'électricité lors du processus. Les résidus sont utilisés comme fertilisants.

¹ www.paludikultur.com

² www.vogelwarte.ch/massette.html

³ www.prograss.eu

La production de biomasse issue de l'entretien des bords de routes et autres espaces de marges.

La végétation herbacée des espaces bordant les routes, les chemins, les canaux, les fossés et les digues constituent un potentiel très important en termes de biomasse énergie.

Actuellement ces espaces de marges sont généralement entretenues par broyage ce qui réduit la diversité floristique. Si cette biomasse était exportée, après la fauche tardive ou le broyage, la biodiversité pourrait augmenter nettement. Des plantes patrimoniales pourraient même s'installer sur ces espaces comme les orchidées par exemple.

Ces bordures herbacées constitueraient ainsi un formidable maillage écologique (une trame verte) pour la flore prairiale et la micro-faune (insectes, micro-mammifères...).

En bordure des milieux aquatiques, l'exportation des résidus du broyage éviterait de plus la décomposition de la matière organique qui peut contribuer à l'eutrophisation des cours d'eau et au comblement rapide des fossés.

Le choix en matériels pour récolter cette biomasse est pour l'instant relativement restreint. La société NOREMAT⁴ a développé des engins⁵ capables de broyer, d'aspirer et de stocker la biomasse des bords de route. Cette société propose aussi une souffleuse⁶ destinée à chasser les résidus de coupe de la route et qui pourrait être utilisée à l'avant de la broyeuse pour réduire le risque de mortalité des insectes lors des travaux. L'utilisation de matériels agricoles classiques (faucheuse et ensileuse d'herbe) peut également se faire pour les linéaires les plus accessibles.

La production de biomasse à partir de cultures favorables à la biodiversité

Dans les zones de grandes cultures, certaines productions énergétiques peuvent participer à la diversification écologique du paysage. En Allemagne, des essais avec un mélange d'espèces favorables à la faune ont donné des résultats intéressants tant au niveau biodiversité qu'au niveau méthanisation. Cette expérience porte le nom de « Farbe ins Feld »⁷, littéralement « des couleurs dans les champs », du fait de nombreuses espèces de fleurs favorables aux insectes et notamment aux abeilles.

Pour être écologiquement cohérent, ces mélanges ne devront pas comporter d'espèces invasives et au contraire posséder une proportion importante de plantes sauvages. Des espèces domestiques comme le tournesol, le chanvre ou le sorgho papetier peuvent cependant faire partie de ce mélange. Toutefois l'idéal est d'avoir des espèces vivaces pour limiter la consommation d'énergie lors des labours et des semis.

Parmi les graminées utilisables pour l'énergie, des espèces européennes comme le szarvasi⁸ (« l'herbe au cerf » en hongrois) qui offre les meilleures rendement pour la méthanisation, ou le calamagrostis commun (ou « roseau terrestre ») pourraient avoir un intérêt pour la nidification d'espèces d'oiseaux comme le busard cendré ou le busard Saint-Martin.

Ces graminées peuvent être associées à diverses espèces de fleurs pour favoriser la présence d'insectes et donc la disponibilité en nourriture dans la chaîne alimentaire.

Le long des haies et en zone de collines, des bandes enherbées de ce type peuvent limiter le risque de coulée d'eau boueuse tout en créant des habitats et des corridors écologiques pour la faune.

⁴ www.noremat.fr

⁵ www.noremat.fr/fr/materiels-matspe-jumbo-i1.php

⁶ www.noremat.fr/fr/materiels-matspe-souffleurint-i1.php

⁷ www.farbe-ins-feld.de

⁸ www.energiafu.hu/nemesit_de.html

Production de biomasse et lutte contre les plantes exotiques invasives

La production de biomasse pour l'énergie peut participer à la maîtrise des plantes invasives comme la renoué du Japon ou la verge d'or du Canada.

Il s'agira toutefois de faire très attention à ne pas disperser d'avantage encore les graines et boutures de ces plantes.

Quelques principes à respecter pour rendre la production de biomasse favorable à la biodiversité

- Respecter le calendrier de reproduction de la faune et de la flore.
- Préserver des zones refuges au sein des roselières, prairies et autres cultures énergétiques pour l'hiver.
- Ne pas surexploiter les espaces de marges et conserver des friches, des broussailles et autres délaissés.
- Ne jamais installer une telle culture énergétique à la place d'une forêt humide et autres zones humides remarquables (prairies, tourbières...)
- Ne pas utiliser des espèces exotiques potentiellement invasives ni de variétés de roseaux "améliorés" pour les cultures à des fins énergétiques
- Ne pas transformer des zones humides spécialisées non énergétiques
- Ne pas disperser les graines d'éventuelles plantes invasives lors de l'exportation de la biomasse.
- Ne pas utiliser des espèces exotiques potentiellement invasives pour les cultures à des fins énergétiques.
- Idéalement, mettre en place un plan de gestion écologique des espaces de marges, de l'échelle communale jusqu'à l'échelle régionale, pour éviter les incohérences écologiques et les éventuelles dérives susmentionnées.

En conclusion, la production de biomasse énergétique à partir de roseaux, prairies à fauche tardive, surfaces refuge et marginales s'intègre aussi particulièrement bien dans **la mise en œuvre de la trame verte et bleue**.

Résumé

La protection de la nature et la protection des animaux d'élevage rencontrent des difficultés.

L'originalité du travail d'Alsace Nature est d'intégrer ces deux domaines dans une même approche, car en réalité c'est la séparation de la nature et des animaux qui est « contre nature ». En effet, la nature sauvage a sa place dans un paysage humanisé, et les animaux de rente sont les descendants de leurs ancêtres sauvages, et ils restent en parenté avec eux. Le respect du vivant dans sa sensibilité s'adresse à la nature sauvage et aux animaux domestiques. Ce respect et cette sensibilité sont indispensables à la durabilité.

En examinant de nombreux signes de reconnaissance de produits agricoles, il s'avère que la protection de la nature et le bien-être des animaux sont trop peu présents dans les discours et les cahiers des charges. Mais il existe d'ores et déjà des initiatives et des pratiques qui peuvent rendre plus optimiste. Bien que dans le contexte actuel ce ne soit pas facile, on peut baser des arguments de vente sur le bien-être animal et la biodiversité. Des études de faisabilité et des expériences concrètes montrent des voies.

La profession agricole s'inquiète à cause des contraintes économiques qu'elle subit. Sous prétexte de compétitivité, dumping, exploitation et violence font la loi. Est-ce le prix trop élevé qui fait obstacle au respect des animaux et de la nature ? Cette idée est à relativiser, puisque des relevés de prix montrent que des produits à des prix très divers trouvent preneur. Tout est fait pour faire payer les gens pour un tas de choses et parfois des bêtises, dont le gaspillage. Alors pourquoi ne pas payer pour quelque chose de sensé et d'humain ? L'espèce humaine n'est pas seulement égoïste et cupide. Elle est aussi généreuse et garde un sens de la justice, et le renforcement de ces qualités est essentiel pour son avenir et son bien-être. Il est raisonnable de cibler 20 % des consommateurs en proposant des produits issus d'une production particulièrement respectueuse des animaux et de la nature. Des prix et des marges justes et transparentes sont la clé du succès. C'est ce qui permet de respecter le travail des producteurs. Et les habitudes alimentaires, en évolution constante, pourront davantage intégrer des aspects éthiques.

Le cadre réglementaire étant insuffisant et mal appliqué, il ne protège pas les animaux et la nature. Pourtant ces enjeux font l'objet de tant de travaux scientifiques et de conférences associant tous les acteurs. La Commission européenne reconnaît les échecs. L'Europe avance, mais difficilement. Il ne reste qu'à faire l'éloge des démarches volontaires et faire appel à la responsabilité sociale des entreprises. Or il faudrait mieux coordonner la complémentarité entre les aides et le marché pour assurer la viabilité économique de pratiques particulièrement respectueuses. En attendant, il s'agit au moins de bien utiliser les outils existants.

La proximité et la région sont les lieux privilégiés pour agir de manière responsable.

Alsace Nature propose de mettre en place à un niveau local des pratiques particulièrement respectueuses de la nature et des animaux. Au niveau opérationnel, cela se traduit ainsi :

Le concept *Respect en Plus* a comme objectif de réunir souplesse, crédibilité et lisibilité. Il est transposable sur différentes productions et différents milieux, et cumulable avec d'autres démarches. Il peut se décliner avec plusieurs niveaux de performances, que ce soit en matière de biodiversité ou de bien-être animal. Exigences minimales et actions optionnelles peuvent être combinées. Un système à points est envisageable, ou pour démarrer l'avis d'un jury compétent.

Alsace Nature montre des solutions et des exemples, mais il appartient à un comité de pilotage ou groupe de travail de décider. Il est essentiel de garantir une dynamique de progrès. Quant à un cahier des charges 'bien-être animal',

il est pertinent de s'inspirer de labels ou de travaux en cours dans des pays voisins. Notamment pour la biodiversité, l'approche « sur mesure », sur le terrain (p.ex. pour les Rieds et les zones humides) est préconisée. Il y a lieu de tester, sur l'exploitation agricole, ce qui est faisable, crédible, contrôlé, et communicable.

La définition et la défense du prix équitable sont au cœur de la démarche. Il est normal que la rémunération du producteur soit pondérée en fonction du niveau de prestation, par exemple lorsqu'il s'agit de lait collecté et mélangé en tank à lait.

Le projet peut être initié par la Région Alsace. Un comité de pilotage définirait les étapes et le calendrier. Il y a besoin d'une animation pour identifier les agriculteurs et autres acteurs professionnels intéressés et leur contribution au projet. Différents groupes de travail thématiques peuvent se pencher sur les aspects du cahier des charges, sur la définition du prix équitable, sur la mise en œuvre de la transformation et logistique, sur le consensus sociétal et la communication.

Un volet essentiel du concept est de soutenir et d'aider davantage les producteurs qui travaillent déjà au quotidien dans le respect de la nature et des animaux en choisissant des systèmes ou des pratiques qui intègrent ces préoccupations. Alsace Nature tient à leur rendre hommage. C'est une priorité de les aider à développer leurs débouchés lorsqu'il y en a besoin.

Alsace Nature a élaboré des fiches de propositions opérationnelles (publiées à part) pour plusieurs filières :

- Des œufs de poules en plein air : cette filière mérite un soutien tant pour les conditions d'élevage que pour développer des débouchés et défendre des prix justes.
- Le lait du Ried : la protection des Rieds a besoin de réponses nouvelles pour réconcilier économie et biodiversité. Une agriculture à haute valeur naturelle mérite valorisation. Le bien-être des animaux peut y gagner.
- La production de viande bovine pourrait davantage mettre en valeur son grand atout qui est la production à l'herbe, et être soutenue pour des approches innovantes.
- La production de porcs pourrait s'engager vers une évolution des pratiques ; ce n'est pas facile mais c'est faisable si la volonté politique et le soutien sociétal sont au rendez-vous.
- La biomasse énergie issue de roseaux et de la fauche tardive d'autres surfaces en biodiversité : c'est une filière dont la viabilité est désormais démontrée, cependant il faut des précautions importantes pour que cela soit un outil pour la reconquête de zones humides et le retour d'espèces menacées, et en aucun cas une pression supplémentaire sur des milieux fragiles.

L'introduction de telles démarches sur le marché doit être préparée et accompagnée avec beaucoup de soins, avec une communication de proximité, en associant les outils existants et les bonnes volontés, puisqu'il s'agit de démarches d'intérêt collectif et de valeur pédagogique.

Un comité de soutien peut contribuer à la notoriété du projet.

Ainsi un premier essai pourra être lancé.

L'évaluation des résultats au niveau des exploitations et au niveau des ventes permettrait de corriger d'éventuelles erreurs.

Et si l'expérience réussit, le modèle sera développé....

L'espoir d'Alsace Nature est que ce projet puisse contribuer à mieux travailler ensemble, et à pouvoir un jour en être fier. Une telle innovation doit être un signal vis-à-vis des marchés qu'il est grand temps de prendre en compte, au-delà des services rendus par les écosystèmes, la sensibilité du vivant et le respect qui lui est dû.